



SOUVENIRS DU VIEUX TEMPS

L7777

SOUVENIRS DU VIEUX TEMPS

LE BERRY

MŒURS ET COUTUMES

par

LAISNEL DE LA SALLE



99770
11/11/91

PARIS
J. MAISONNEUVE, ÉDITEUR
6, RUE DE MÉZIÈRES ET RUE MADAME 26

1902

LES

LITTÉRATURES POPULAIRES

TOME XLIV

LES

LITTÉRATURES POPULAIRES

DE

TOUTES LES NATIONS

TRADITIONS, LÉGENDES
CONTES, CHANSONS, PROVERBES, DEVINETTES
SUPERSTITIONS

TOME XLIV

PARIS
J. MAISONNEUVE, ÉDITEUR
6, RUE DE MÉZIÈRES ET RUE MADAME, 26

1902



LAISNEL DE LA SALLE

Mon regretté voisin et ami, Laisnel de la Salle, était, du temps que nous étions jeunes, un grand blond à figure douce, parlant peu, ne riant jamais tout haut, ayant toujours l'air de prendre en patience nos jeux bruyants, mais, par le fait, s'amusant de tout plus que personne et sachant entretenir notre gaieté par un sourire sympathique accompagné de temps en temps d'un mot comique,

excellent, qui, avec un merveilleux à-propos résumait le sujet de nos rires ou de nos discussions. A première vue, personne n'eût fait attention à cette figure placide, insignifiante, peut-être ou timide. Au bout de peu d'instants, un étranger eût été frappé de la justesse brillante et du comique profond que révélaient ses remarques monosyllabiques. Il se fût dit qu'il y avait là une intelligence supérieure qui se trahissait malgré elle et sans se connaître.

Laisnel disparut tout à coup de notre intimité pour n'y plus reparaître. Il se maria jeune et alla habiter avec sa femme une jolie maison de campagne, où il se créa un charmant jardin, à trois lieues de chez nous. J'y allai une fois et ne lui fis pas reproche de l'insurmontable paresse qui nous privait de ses visites. Il était ainsi fait, tout déplacement, toute dérogation à ses habitudes de travail ou de costume lui était insupportable.

Il lui fallait la vie qu'il avait trouvée. Philosophe pratique à l'excès, il pensait que là où l'on est bien, il n'en faut pas sortir. Il n'y avait pourtant pas lieu à l'accuser d'égoïsme, il travaillait pour nous tous.

Je savais déjà qu'il s'occupait de recherches ardues et minutieuses. Il en avait publié quelques fragments dans un journal de la localité. Il les continuait avec la patience sereine qu'il portait en toute chose. J'ignorais, à sa mort (1870), s'il avait complété son œuvre. Mais voici que sa famille me communique deux manuscrits, intitulés : Le Berry, Croyances et Légendes, *et* Le Berry, Mœurs et Coutumes, *dont le sous-titre,* Souvenirs du vieux temps, Traditions populaires comparées à celles des peuples anciens et modernes, *définit et résume clairement tout le livre* (1).

(1) Le sous-titre a été supprimé, mais la valeur de l'appréciation subsiste.

C'est un sujet qui a été souvent traité dans diverses provinces ; mais, chose rare, le livre tient ici parole à l'annonce et même au delà, car c'est une étude complète, achevée, immensément riche : c'est l'occupation de toute une vie fixée volontairement dans le milieu même de son sujet ; c'est un examen de tous les jours, de tous les instants, aussitôt suivi de recherches dans le grand fonds de savoir que possédait l'auteur. Il était une des quatre ou cinq dernières personnes lettrées qui connaissaient à fond le vrai parler du paysan de chez nous. Je ne saurais dire que, dans ces dernières années, il y en ait eu davantage et je ne sais s'il en existe encore autant aujourd'hui, car le paysan a oublié sa langue, et les vieux qui la parlaient purement ne sont plus.

Cela est fort regrettable ; le français du Berry était un français particulier, très ancien et longtemps inaltéré. Il avait mille

originalités et mille grâces qu'on ne retrouve point ailleurs, et certaines locutions heureuses et bizarres dont nous n'avons nulle part l'équivalent.

Laisnel de la Salle aimait cette langue. Elle lui servit grandement, car c'est grâce à elle qu'il entra dans la véritable intimité du paysan et connut à fond toutes ses idées, toutes ses croyances, toutes ses légendes. Mais il ne voulut point faire œuvre de poëte ou d'artiste seulement ; il voulut rattacher, par un lien historique, ces choses particulières au sol, à la grande famille des versions universelles sur les mêmes objets.

La notion que nous avons aujourd'hui de l'histoire des hommes a fait un grand pas en avant du siècle dernier. Le combat des philosophes contre la superstition avait relégué au rang des choses finies et méprisables tout le poétique bagage des croyances populaires, sans paraître se douter qu'il y avait

là un gros chapitre essentiel dans l'histoire de la pensée. Grâce à l'école nouvelle dont Littré, Renan, et autres éminents écrivains nous ont révélé l'esprit, nous arrivons aujourd'hui à regarder l'histoire des fictions comme l'étude de l'homme même, puisque toute fiction est l'idéalisation d'une impression reçue dans un certain temps et dans un certain milieu historiques. Plus on recule dans le passé, plus la fiction tient de place ; à ce point même qu'elle est la seule histoire des premiers âges. Elle seule nous révèle cet homme primitif qui semblait doué de peu de raison, mais qui s'éveillait à la vie intellectuelle par une horrible et magnifique exubérance d'imagination. Grâce à cette faculté, l'homme n'a jamais été un sauvage proprement dit, puisqu'il n'a pu devenir l'homme *qu'à la condition de porter en lui un idéal, d'autant plus démesuré qu'il était plus ignorant des lois de la nature. C'est*

dans ce sens que les prodiges et les miracles ne sont pas de simples impostures. Les hallucinés sont des types humains très réels, et les merveilles du rêve sont encore des actes humains dont la suppression dans l'histoire anéantirait le sens de l'histoire.

Je ne dirai pas que la disparition de ces types et la perte de cette faculté de voir par les yeux du corps les fantômes de l'esprit, soient aujourd'hui regrettables. Si la poésie et la fantaisie y ont perdu, la conquête de la raison et de l'instruction est une assez belle chose pour qu'on s'en console. Telle est l'opinion de Laisnel et la mienne. Il n'en est pas moins urgent de dresser l'inventaire de ce merveilleux rustique, qui s'effacerait dans la nuit du passé, faute de poëtes et d'historiens, et ce travail, mené à bien, a une importance sérieuse que ne diminue pas le charme ou l'amusement des fictions dont il traite. Mais le complément du mérite de cet

ouvrage, c'est la recherche des parentés de noms et de versions des légendes. Par ce travail approfondi d'un esprit ingénieux, attentif aux moindres rapports, Laisnel de la Salle a jeté une vive lumière sur les croyances, au premier abord folles et bizarres du paysan du Berry. Il a su les rattacher pour la plupart aux anciens cultes de l'univers entier et leur restituer ainsi un sens logique dont elles semblaient dépourvues. Son livre est donc du plus grand intérêt pour les personnes instruites, non-seulement du Berry, mais de toutes les provinces et de tous les pays, car il n'est pas une de nos légendes qui n'ait ailleurs son équivalent sous un nom dérivé d'une source commune.

Le Berry a eu déjà dans ce siècle-ci ses fidèles colligeurs de légendes : c'est un exemple à suivre partout, et il faut qu'on se dépêche, car les vieillards dépositaires de ces fictions s'en vont, les morts vont vite, et la

jeunesse d'à présent ne voit plus errer dans la brume des soirs d'automne les gnomes, *les* fades, *les* marses *ou* martes, *les* odets *ou* odins, *les animaux fantastiques des Celtes, des Grecs, des Romains, des Indiens et des Saxons.*

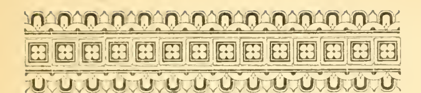
GEORGE SAND.

Nohant, janvier 1875.



PREMIÈRE PARTIE

MŒURS ET COUTUMES



CHAPITRE I

NAISSANCE

On croit, chez nous, comme en beaucoup d'autres pays, que le corps d'un enfant qu'une femme porte dans son sein, est susceptible d'offrir l'empreinte, de prendre la figure et la couleur des objets qui ont le plus vivement frappé l'imagination de la mère pendant sa grossesse, ou qui lui ont suscité de bizarres fantaisies, d'ardentes envies, qu'elle n'a pu satisfaire.

En raison de cette croyance, s'il existe dans une église ou ailleurs, un *bon saint* ou une *bonne*

sainte (1) remarquable par sa bonne mine, il arrive fréquemment que les femmes grosses font devant son image de longues stations, dans l'espoir que leur fruit reproduira les traits de l'objet de leur contemplation.

Au moment où les femmes enceintes éprouvent un de ces appétits immodérés auxquels elles sont sujettes et qui les poussent souvent à désirer de manger des aliments qu'on ne peut leur procurer, elles doivent éviter de se gratter, car leur enfant offrirait la représentation de la chose désirée, précisément à l'endroit de son corps où la mère se serait touchée.

Si l'enfant porte la marque d'un fruit, la couleur de cette marque se modifie, chaque année, d'après les nuances que prend sur l'arbre, et même après qu'il a été cueilli, le fruit *désiré,* en passant par les différents degrés de sa croissance et de sa maturité. — Ce préjugé semblerait encore assez généralement accepté, car on lit, non sans surprise, dans le journal *le Siècle* du 7 novembre

(1) Toute espèce de statue, fût-ce celle de Pluton ou de Vénus, est un *bon saint* ou une *bonne sainte* pour nos campagnards.

1862, le fait suivant : — « Un cas assez étrange de *désirance* s'est produit, il y a quelques jours, à Château-Thierry. Une femme est accouchée de deux enfants jumeaux, portant, l'un sur le ventre, l'autre sur la figure, l'emblème d'une betterave. Ce genre de signe a, *suivant la science*, cela de particulier que, lorsque la plante naturelle arrive à son état de maturité, la partie du corps qui la reproduit subit les mêmes phases de maturation ; ainsi, la peau devient terne, livide, et finirait par se corrompre et par compromettre les autres parties saines du corps si, à l'aide du fer rouge, on ne brûlait la partie malade et, par ce moyen extrême, on ne déterminait la formation d'une nouvelle peau. »

Enfin, l'on prétend qu'il suffit que la femme *envieuse*, — c'est le terme consacré par lequel on désigne une femme grosse qui a des *envies*, — morde dans l'objet *envié*, pour que son enfant n'en porte pas la marque. — Telle était encore, en France, au dernier siècle, la conviction des classes les plus éclairées. En 1711, lors d'un grand dîner que donna le cardinal de Noailles au dauphin et pendant lequel celui-ci avait voulu que toutes les portes fussent ouvertes, et que

« la foule même le pressât », le prince fit prendre un soin tout particulier « d'une femme grosse qui s'y était fourrée et lui envoya d'un plat dont elle n'avait pu dissimuler l'extrême *envie* qui lui avait pris d'en manger (1). »

Autrefois, en Allemagne, il était permis aux femmes enceintes qui avaient des envies de prendre, partout où elles se trouvaient, des fruits, des légumes, des volailles, etc. — Les gens de Schonaw étaient tenus d'entretenir un verger dans l'Enclos aux moines, pour que les femmes enceintes qui viendraient à passer pussent satisfaire leurs désirs (2).

On désigne l'enfant qui vient au monde avec un signe par les noms de *marcou*, *marquet*. — Nos commères de village sont très ingénieuses à saisir les rapports qui peuvent exister entre les signes empreints sur la peau du nouveau-né et les *envies* que la mère peut avoir éprouvées. Rien n'échappe à leur explication, rien ne reste dans le doute, et leurs éclaircissements les plus baroques concordent toujours parfaitement avec les

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI.

(2) Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 409; — Michelet, *Origines du droit français*, p. 49.

souvenirs de l'accouchée ; tant est irrésistible l'entraînement du merveilleux.

Cette influence de l'imagination de la mère sur le fœtus, est admise par les écrivains de tous les âges. Aristote, Hippocrate, et bien d'autres, en parlent. Voltaire (1), lui-même, partageait cette croyance (2). — Les femmes grecques, durant leur grossesse, faisaient placer dans leurs appartements les images des dieux et des demi-dieux les plus célèbres par leur jeunesse et leur beauté, afin que leurs enfants ressemblassent à Apollon, à Narcisse, à Hyacinthe, etc. (3). — Hippocrate raconte qu'une Ethiopienne étant accouchée d'un enfant remarquable par la délicatesse de ses traits et la blancheur de son teint, fut accusée d'adul-

(1) *Dictionnaire philosophique*, au mot Influence.

(2) On lit dans le journal *le Matin* du 28 déc. 1898 : — « Les statistiques du Conseil d'hygiène de New-York, accusent, pour les deux derniers mois, une augmentation de 53 o/o de mise au monde d'enfants mâles ; il n'en a pas fallu plus aux patriotes yankees pour attribuer cette influence inusitée de jeunes représentants du sexe fort, à l'esprit viril qui s'est emparé de la population avant et pendant la guerre avec l'Espagne. »

(3) Oppianus, *de Venatione*, lib. I, v. 357.

tère, mais que cette femme ayant attiré l'attention des juges sur un tableau suspendu près de sa couche, et qui représentait des figures de la plus grande beauté, elle sortit de cette accusation blanche comme neige. En passant du blanc au noir, on trouve à cette histoire le curieux pendant que voici : — Vers les premières années du dix-neuvième siècle, une dame russe du plus haut parage mit au monde un mulâtre, ce qui l'eût infailliblement noircie dans l'opinion publique, si les académiciens de Moscou n'eussent donné à cet événement une couleur toute naturelle, en déclarant que la vue seule d'un nègre, qui se trouvait au service de cette dame, avait occasionné ce phénomène (1).

Au dire des anciens, l'imagination chez les animaux peut produire des effets identiques, mais bien plus extraordinaires encore. Par exemple, Aristote, et, longtemps après lui, Vanini, qui vivait au commencement du dix-septième siècle, pensent que, pour se procurer des poulains de couleur verte, il n'est besoin que de revêtir

(1) Paul de Rémusat, *Revue des Deux Mondes,* 24e année, IIe série.

l'étalon et la cavale qui doivent les engendrer de housses de cette couleur. — Tout le monde connaît le procédé employé par Jacob pour obtenir des brebis et des chèvres pies, et qui consistait tout simplement à placer près du râtelier et de l'abreuvoir de ces animaux des gaules vertes à moitié dépouillées de leur écorce (1).

Toute femme grosse qui, sans y penser, part du pied droit chaque fois qu'elle se met en marche, accouchera infailliblement d'un garçon.

Lorsqu'une femme est près d'accoucher, on s'adresse spécialement à sainte Marguerite pour obtenir l'heureuse délivrance de la mère et assurer l'avenir de l'enfant attendu. Autrefois, dans celles de nos paroisses dont l'église avait sainte Marguerite pour patronne, on passait la ceinture de sa statue autour du corps de la femme en travail, pour faciliter l'accouchement. Du reste, sainte Marguerite joue le rôle de Lucine ailleurs qu'en Berry. Patin, dans une lettre adressée à son ami Spon, dont la femme était enceinte, lui écrit : — « S'il n'y avait que vingt-cinq lieues d'ici à Lyon, j'irais dire l'*oraison de sainte Marguerite* et

(1) Voy. Gen., xxx, 37 et suivants.

prendre ma part du gâteau du baptême de cet enfant qui viendra. »

Le septième garçon d'une même mère, sans interposition de fille, est toujours désigné sous le nom de *marcou*. Le *marcou* naît fatalement sorcier. Il passe pour être *panseux de secret* de naissance, et sa spécialité est de *panser des fièvres* et *des écrouelles*. — En Normandie, cette inévitable destinée est aussi le lot de la septième fille de la même mère (1). — Nos *marcous* sont ce que l'on appelait autrefois des *septenaires*. Le nom de *marcous* leur a été donné, parce que saint Marcoul, qui vivait, dit-on, vers la fin du sixième siècle, guérissait, en son temps, les scrofuleux, faculté qui lui fut sans doute attribuée, en raison de l'assonance qui existe entre son nom *Marcoul* et ces mots : *mal cou, mal de cou*.

Nous rappellerons, à propos de ces aptitudes données par la naissance, que les aînés de la famille des comtes de Châteauroux partageaient avec les rois de France et même, dit-on, avec ceux

(1) Mlle Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 306.

d'Angleterre (1), le privilège de guérir les écrouelles, en les touchant avec du pain bénit. Ils devaient, assure-t-on, cette prérogative à l'avantage de posséder sur leur territoire une fontaine au bord de laquelle avaient anciennement stationné les reliques des Trois rois (2).

La mère qui met au monde un garçon est régalée d'une bonne *rôtie au vin* (3) bien sucrée ; celle qui accouche d'une fille n'a droit qu'à une simple soupe au lait. Cette coutume, qui est principalement en vogue dans le canton d'Eguzon (Indre), rappelle un devoir seigneurial des plus bizarres qui existait naguère chez nos voisins les Poitevins, et dont le titre fut renouvelé en 1787. Ce devoir consistait, de la part de celui qui l'*avouait*, à se présenter, lors des couches de la femme de son seigneur, devant la porte de l'ac-

(1) Rapin Thoiras, t. I, p. 378. — C'est en s'emparant du titre de roi de France que les monarques anglais s'attribuèrent le don de guérir les écrouelles.

(2) André Dulaurens, liv. I, *de Strumis*. — L'abbé Thiers, *Traité des superstitions*, t. I.

(3) La rôtie est composée de tranches de pain grillées et trempées dans du vin chaud, fortement sucré et poivré.

couchée et à crier : *Vive Madame et le nouveau-né!* Si la dame avait donné le jour à un garçon, le vassal était tenu de boire tout d'une haleine une bouteille de vin et de manger une livre de pain blanc avec une perdrix fortement assaisonnée de sel et de poivre ; le tout fourni par le seigneur. Si la dame n'était accouchée que d'une fille, on ne servait au vassal qu'une bouteille d'eau, un morceau de pain noir et du fromage (1).

Cet incivil et désobligeant accueil fait à la femme à son entrée en ce monde se remarque presque par tout pays. — « En Suisse, à Schaffhouse, la servante qui déclare une naissance, doit porter, si c'est un garçon, deux bouquets au sein et à la main ; un bouquet seulement si c'est une fille. A Neftenbach, celui qui devenait père d'un garçon recevait deux voitures de bois ; une seule si c'était une fille (2). » — « Chez les Arabes, quand il naît un enfant mâle, on se réjouit, on se complimente ;... si la mère accouche d'une fille, on ne change rien aux habitudes de

(1) Voy. *la France pittoresque* d'Abel Hugo, t. III, p. 174.

(2) Michelet, *Origines du droit français.*

la maison, parce que cette naissance n'accroît en rien la force de la tribu (1). » — En Chine, les familles sont transportées de joie lorsqu'il leur survient un garçon ; si c'est une fille, elles sont dans la désolation ; aussi les pères y vendent-ils volontiers leurs filles comme esclaves (2). L'infanticide, crime si commun dans ces contrées, s'y exerce principalement, certains voyageurs disent *seulement* sur les enfants du sexe féminin.

A peine le nouveau-né a-t-il vu le jour, qu'on le lave, des pieds à la tête, avec du vin. Plus le vin est rouge, plus l'enfant, lorsqu'il sera grand aura de *mine*, c'est-à-dire aura le teint coloré. — Les anciens Grecs, au rapport de Plutarque (3), faisaient usage, en cette circonstance, de lotions semblables.

Nos paysans sont convaincus que, dans le cas où plusieurs enfants naissent d'un même accouchement, l'amitié qui existe entre ces *bessons*

(1) Le général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 186.

(2) Dumont d'Urville, *Voyage pittoresque autour du monde*.

(3) In *Lyc.*, t. I, p. 49.

(jumeaux), est si précoce et si vive que, lorsque l'un d'eux vient à mourir, même dans l'âge le plus tendre, l'autre ou les autres ne tardent pas à le suivre.

Si la mère a déjà perdu quelque enfant en bas âge, ou si l'on craint pour la vie du nouveau-né, on le *voue au blanc*, ce qui consiste à le revêtir, de pied en cap, de vêtements de cette couleur, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans. — Une très ancienne croyance nous donne l'explication de cet usage : on était généralement persuadé autrefois que ceux qui *mouraient dans les aubes* (*in albis*), c'est-à-dire sous la robe blanche, que tout nouveau baptisé ne quittait que huit jours après son baptême, « étaient nourris des regards de Dieu dans le ciel ».

Dans nos villages, on fait ordinairement baptiser les enfants dès le lendemain de leur naissance. Les pères et mères donnent autant que possible pour parrain et marraine à leur géniture les personnes qui leur paraissent devoir lui être le plus utile un jour. L'alliance qui existe entre le parrain et le filleul est, aux yeux de nos paysans, aussi intime, aussi obligatoire, aussi indissoluble, que celle qui unit le père au fils. Le parrain et la

marraine sont considérés comme un second père et une seconde mère, et ils sont véritablement, et dans toute l'acception des termes consacrés, *compère* et *commère*. Autrefois, en France, on avait, dans toutes les classes, sous ce rapport, la même manière de penser, et il arriva plusieurs fois, au treizième siècle, que l'on paya l'amende au filleul lorsque l'on tuait son parrain, et qu'on la paya au parrain quand on tuait son filleul (1).

Par suite de l'idée qu'ils se font de cette parenté spirituelle, nos villageois sont persuadés que le filleul ne peut épouser sa marraine et le parrain sa filleule. Ils vont même jusqu'à penser que le filleul ou la filleule ne peut contracter mariage avec le fils ou la fille de son parrain ou de sa marraine, et ce fut précisément cette sorte d'affinité spirituelle qu'invoqua Louis XII lorsqu'il voulut faire rompre son mariage avec la fille de Louis XI, son parrain. — L'autorité ecclésiastique partagea longtemps ces croyances, et prononça souvent la dissolution des alliances de cette espèce.

Aussi le prêtre disait-il alors, en publiant les bans des personnes à marier : « Bonnes gens, sé

---

(1) *Leg.* Henri Ier, ch. LXXIX.

il y a nul né nulle qui y sache lignage, *comparage* ou affinité aucunes par quoy le mariage ne soit bon et loyal, si le die maintenant sous peine d'excommuniement (1). »

Quoi qu'il en soit, on tient pour certain que la malédiction pèse sur les mariages de cette nature, et que leurs fruits ne viennent jamais à bien. Plusieurs fois on a vu naître de pareilles unions de petits monstres velus qui, à peine sortis du sein de la mère, se réfugiaient sous le lit, d'où l'on ne pouvait les faire déguerpir qu'à grands coups de fourche. Lorsqu'on y était parvenu, ils sautaient après la crémaillère, s'y balançaient plus ou moins longtemps, en faisant d'horribles grimaces, et puis disparaissaient, au grand contentement de tout le monde, par le tuyau de la cheminée. — Une bonne vieille nous assurait dernièrement qu'une femme de sa paroisse, mariée dans ces conditions, était accouchée de *douze hérissons*, que le maire de l'endroit s'était hâté de faire *encaver* (enfouir), de peur de *désacrier* (déshonorer) sa commune. Enfin, les *Evangiles des Quenouilles* vont

(1) *Ancien missel à l'usage de Paris* ; traduction du quinzième siècle; Bibl. nation., msc., n° 6843.

jusqu'à dire que « toutefois que de pareils époux se conjoindent charnellement, il tonne volontiers ou fait orage en terre ou en mer ».

On évite généralement de prendre pour marraine une femme enceinte, parce que l'on est persuadé que son fruit ou son filleul mourrait dans l'année.

Le parrain qui tient à ce que son filleul soit un excellent et infatigable chanteur doit, tandis qu'on le baptise, faire sonner les cloches à toute volée, car plus on les aura longtemps et vigoureusement tenues en branle, plus le nouveau chrétien sera habile à bien entonner et à *mener un branle* (1).

Si le parrain oubliait, au sortir de l'église, d'appliquer un baiser sur chacune des joues de sa commère, il y aurait à craindre que le filleul ne fut muet ou pour le moins *bavoux*, c'est-à-dire bègue (2).

Il y a une soixantaine d'années, dans quelques-

(1) Non seulement certaines de nos bourrées campagnardes portent le nom de *branle*, mais on donne aussi ce nom aux airs sur lesquels on les danse.

(2) Du latin *balbus*.

unes de nos églises, le *segretain* (sacristain), aussitôt après la cérémonie du baptême, prenait la quenouille qui était attachée au côté de la statue de la sainte Vierge et la donnait à la marraine, et celle-ci, qui était tenue de la filer, offrait, en attendant, à la Vierge, une autre quenouille chargée de chanvre, — A Bengy-sur-Craon (Cher), « on appelait *conoilles à la marraine,* trois ou quatre quenouilles garnies de fin *plain* (1), toutes rubantées, que l'on gardait dans les églises, appuyées à l'autel de la Sainte-Vierge. A chaque baptême, le *marillier* (sacristain) allait chercher une des *conoilles* et la présentait à la marraine qui, sachant bien ce que cela voulait dire, l'emportait chez elle et la rendait au bout de quelque temps à l'église, accompagnée d'une autre grosse quenouille chargée, ou d'une livre de blanc *filet* (2). C'était un utile revenu pour la fabrique : avec cela, elle renouvelait son linge d'église. Cet usage était encore en vigueur à Bengy, il n'y a pas longtemps (3) ».

Le *compérage,*— c'est ainsi que nous nommons,

(1) Chanvre peigné de première qualité.

(2) *Filet* pour *fil*, comme autrefois en français.

(3) Ribault de Laugardière.

non seulement la cérémonie du baptême, mais encore la réunion des gens qui y assistent et la fête qui en résulte, — le *compérage* est toujours suivi d'un bon repas, et accompagné de réjouissances auxquelles la famille du nouveau-né fait participer autant que possible le public. En sortant de l'église, le parrain jette à la foule des curieux, tantôt des dragées, tantôt des pruneaux ou des noisettes, selon ses facultés, et s'il se montre peu généreux, il arrive encore parfois, dans certaines localités, que les enfants attroupés poussent ce vieux cri de provocation et de reproche : « *Pochette cousue ! pochette cousue !* (poche fermée !) »

N'oublions pas de noter que les dragées distribuées à l'occasion d'un *compérage*, sont douées d'une vertu bien précieuse. Un de ces bonbons, introduit dans la poche d'un conscrit, mais à son insu, au moment où il va tirer au sort, lui assure un bon numéro.

Dans la classe des artisans, les personnes qui font partie du *compérage* parcourent plusieurs fois les rues de la ville, deux à deux, bras dessus bras dessous, escortant gaiement le poupon porté triomphalement en tête du cortège par la sage-

femme, tandis que la vielle et la musette font entendrent leurs sons dolents et nasillards.

Le pauvre comme le riche fête de son mieux la naissance de son enfant ; il n'y a que le malheureux *champis* (1) pour lequel il n'existe aucune bienvenue à son entrée en ce monde. — Dans beaucoup de nos paroisses, lorsqu'on baptise un *champis*, on ne sonne même pas les cloches.

Encore vers le milieu du dix-septième siècle, les enfants illégitimes que l'on abandonnait dans les rues de Paris, et surtout aux abords des églises, étaient recueillis et déposés dans un petit hospice appelé la Couche, situé rue Saint-Landry. La plupart y mouraient faute de soins suffisants. Quant aux survivants « on les vendoit, dit un auteur contemporain, moyennant vingt sols, aux bateleurs et aux magiciens qui en usoient à leur bon plaisir. »

Le *champis* fut, dans tous les temps, fort maltraité par la société. Le signal de cette répulsion est parti de haut : — « Le bâtard, dit durement le Deutéronome, n'entrera pas dans l'assemblée

(1) Nous disons toujours *champis* pour *bâtard*. Ce mot vient du latin *e campis*, enfant abandonné, trouvé dans les *champs*.

de l'Eternel ; même sa dixième génération n'y entrera pas (1). » — D'après la loi wallonne (*Leg wall.*, t. II, liv. XIII), le fils illégitime ne peut arriver à la condition d'homme libre, et sa postérité ne peut y atteindre avant la fin de la neuvième descendance. — Au moyen âge, et bien plus tard, le *champis* « ne pouvoit tester, ne disposer de ses biens, fors que de cinq sols (2) ». — Les bâtards étaient exclus du trône pontifical. Au onzième siècle, les moines de l'abbaye de Fleury ne voulurent jamais accepter pour abbé Gauzlin, frère du roi Robert, parce qu'il était bâtard de Hugues Capet. Le même Gauzlin ayant, dans la suite, été promu à l'archevêché de Bourges, les habitants de cette ville refusèrent de le recevoir, et malgré l'appui du roi, son frère, ce ne fut qu'au bout de cinq ans qu'il parvint à s'asseoir sur son siège épiscopal. — Enfin, dans les corps de métiers même, on s'opposait à l'admission des bâtards comme apprentis. Cependant l'on n'aurait pas dû les condamner tous sans rémission, ces

(1) Deutéronome, XXIII, 2.

(2) Bocquet, *Procès-verbal de la coutume de Laon*, ch. III, n° v.

pauvres déshérités, puisque l'un de nos vieux proverbes dit : « Le *champis* est tout bon ou tout *chéti* (1) ».

Il n'y avait qu'un moyen de laver le bâtard de sa tache originelle, c'était de le légitimer. Pour cela faire, on avait autrefois recours à un cérémonial aussi gracieux que naïf et dont on retrouve plusieurs traces dans les anciens actes de l'état civil de La Châtre. — Lorsque deux amants en venaient à reconnaître pour enfant légitime le fruit de leurs amours, ils mettaient pendant la célébration de leur mariage, avec eux, sous le poêle (*pallium*), le petit *champis*, et ils déclaraient qu'il provenait d'eux. — Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvoisis*, mentionne cet antique usage dans les termes suivants : — « Se il avoit pluriex enfans nez avant que il l'espousast, et la mère et li enfans, à l'espouser (lors du mariage), estoient mis de *sous le paile* en sainte église, si devenroient-ils loyaux hoirs. » — Ce mode d'adoption rappelle la manière dont Elie adopta le prophète Elisée, en lui jetant son manteau (*pallium*) sur le corps (2).

(1) *Chéti* (chétif) pour *mauvais*, *méchant*.

(2) I Rois, xix, 19.

Les *champis* eurent néanmoins leur âge d'or ; mais cet âge remonte aux temps héroïques ou fabuleux. Il arrivait très souvent alors que les Grecs attribuaient à des dieux les naissances illégitimes. L'opinion publique accueillait très favorablement cette manière ingénieuse d'interpréter ces sortes de mystères domestiques, et il s'ensuivait naturellement que le nouveau-né était proclamé demi-dieu et que sa gloire rejaillissait sur l'heureuse mortelle qui lui avait donné le jour.

La première fois qu'une femme sort de chez elle, après ses couches, c'est pour se rendre à l'église de sa paroisse, où elle assiste à la *messe de commère*, c'est-à-dire à la cérémonie des relevailles. Jusqu'à ce qu'elle ait été bénie et *relevée* par le prêtre, elle est impure ; c'est pourquoi elle mange à part et s'abstient de toucher à quoi que ce soit dans le ménage, pas même à ses enfants pour les corriger. Si elle agissait autrement, elle attirerait infailliblement quelque malheur sur la personne ou la chose qui aurait subi son contact. — Au moyen âge, on croyait que, pendant tout le temps qui s'écoulait entre l'accouchement et la

messe de commère, la femme devenait juive (1).

Le jour des relevailles arrivé, la nouvelle accouchée se rend à la porte de l'église de sa paroisse, où elle attend humblement que son pasteur vienne la chercher. Le prêtre ne tarde pas à paraître; alors,il lui tend l'une des extrémités de son étole, dont elle se saisit, et il l'introduit dans le temple.

Il n'y a pas encore très longtemps, l'accouchée, à l'exemple de la Vierge, ne se présentait à la *messe de commère* que quarante jours après ses couches; aujourd'hui elle s'y présente au bout de cinq ou six jours, c'est-à-dire aussitôt qu'elle est rétablie. — Cette coutume date de loin : chez les Hébreux, la femme qui mettait au monde un enfant mâle demeurait retirée pendant trente-trois jours pour se purifier, et celle qui accouchait d'une fille pendant soixante-six (2), et, dans cet intervalle, elles ne devaient toucher à aucune chose sacrée. Le temps de la purification expiré, elles se présentaient au temple et offraient à Dieu un agneau d'un an et une tourterelle (3). — La

(1) L'abbé Thiers, *Histoire des superstitions.*

(2) Nouvelle marque du degré d'infériorité assigné à la femme.

(3) Lévitique, XII.

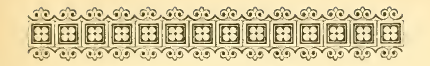
femme grecque, dans l'antiquité, n'entrait dans les temples que quarante jours après ses couches(1).

Si la première personne que l'accouchée rencontre, en allant à l'église se faire *relever*, est un homme, le premier enfant qu'elle pourra plus tard mettre au monde sera un garçon; si c'est une femme qu'elle rencontre sur son chemin, elle donnera le jour à une fille.

Relever une femme signifie, chez nous, procéder à ses relevailles ; *relever un cheval*, *une jument*, signifie consolider leurs fers qui se détachent ; or ces deux expressions locales ont donné lieu à cette singulière mention trouvée sur les registres de l'un de nos bons curés de campagne : — « Tel jour, j'ai *relevé* la femme d'un tel, maréchal ; tel autre jour, il a *relevé* ma jument; partant, quittes. »

(1) Censorinus, ch. 11.





CHAPITRE II

MARIAGE

Le paysan qui désire se marier ne manque pas d'expédients aussi ingénieux que délicats pour se faire bien venir du beau sexe. — Quand la floraison de l'aubépine est arrivée, il plante des *mais* à la porte de toutes les belles de son canton (1). Aux branches de ces sortes de mais sont presque toujours attachés des rubans, des dentelles, des bijoux, des bonbons ; et les jeunes

(1) *Mais*, touffes d'aubépine en fleurs. On donne à l'aubépine le nom du joli mois où sa fleur s'épanouit.

filles qui sont l'objet de cette galanterie se plaisent assez généralement à laisser cet hommage à leur porte pendant une bonne partie de la journée. Quelquefois, au contraire, on place devant la maison des filles mal gracieuses ou mal famées des mais d'épine sèche, auxquels on suspend des animaux morts ou tout autre objet dégoûtant et dérisoire. Aussi les malheureuses qui ont lieu de craindre de pareilles offrandes se lèvent-elles de bonne heure pour les faire disparaître.

A peine ses désirs sont-ils fixés, le jeune villageois a soin de fréquenter les assemblées, les marchés et les foires où se rend d'habitude l'objet de ses pensées. C'est ce que l'on appelle *suivre* une fille. La femme ainsi recherchée, même lorsqu'elle a l'intention de rejeter la demande du soupirant, ne laisse pas de faire bon accueil à toutes ses gracieusetés, car ses parents lui ont appris de bonne heure, qu'*un chéti en amène un bon*, c'est-à-dire qu'un mauvais parti qui se présente, donne l'éveil à un meilleur. Elle se laisse donc volontiers conduire à la danse et au cabaret par le premier venu, persuadée qu'en affichant ainsi la recherche qu'on fait de sa personne, elle fera naître la concurrence ; ce qui en effet arrive pres-

que toujours, pour peu que la *promesse* ou la dot ait une certaine valeur.

Au retour de ces fêtes champêtres, amoureux et amoureuses reviennent au village en chantant et en batifolant le long des *traînes* (buissons), à travers les prés et les bois, et en se tenant, comme en Bretagne, et suivant un usage traditionnel, par le petit doigt.

Les amoureux *suivent* souvent ainsi leur *blonde* (leur maîtresse) d'assemblée en assemblée, pendant très longtemps, avant de la demander en mariage.

Mais c'est ici le moment de faire connaître les principaux caractères qui, aux yeux de nos paysans, constituent la beauté humaine. Leur idéal, sur ce point, rappelle très exactement les portraits que les anciens historiens nous ont laissés de nos aïeux les Gaulois. — *Blonde* est, chez nous, synonyme de *belle*, et toutes les fois que nos villageois disent d'un jeune homme : « Il va voir sa *blonde* », on sait très bien qu'ils désignent ainsi son *amoureuse*, sa *belle*, quoique cette *blonde* ait souvent les cheveux fort noirs. Nous avons entendu quelques vieillards se servir d'une expression bien plus hardie et dire : *aller en blonde*, dans le

sens de *aller faire l'amour, aller en bonne fortune.* — *Blond, blonde comme un bassin,* est encore une locution que nous employons avec complaisance en parlant d'un enfant ou d'une grande personne dont les cheveux sont de couleur blonde et éclatante comme celle d'un *bassin* de cuivre bien écuré. Cette expression était connue de Guillaume de Lorris, qui l'emploie dans le *Roman de la Rose* : « Cheveus ot *blons com un bacin* », et Marot plus tard a dit : « Vierge plus *blonde qu'un bassin...* » Le *blond de bassin* est le *flavens,* le blond doré des Romains.

Cette couleur était aussi très prisée chez les Gaulois : *Flava Gallia crine ferox...*, dit le poète Claudien (*Stil.*, 11, v. 240). Au rapport de Pline (liv. XXVIII, chap. 51), les Celtes, qui avaient un goût prononcé pour le *blond ardent,* se servaient d'un savon composé de suif de chèvre et de cendre de hêtre pour se roussir les cheveux. Selon le même auteur, ce goût aurait aussi été, mais passagèrement, celui des Romains qui, alors, se teignirent les cheveux avec une décoction de jeunes noix (liv. XV, chap. 24). — Toutefois, les Romains, en gens de goût, semblent avoir

célébré tour à tour les deux couleurs, la brune et la blonde :

> Spectandum nigris oculis, nigroque capillo.
> (HORACE, *de Arte poetica.*)
>
> Martia ter senos proles adoleverat annos,
> Et suberat flavæ jam nova barba comæ.
> (OVIDE, *Fastes*, l. III, v. 60.)
>
> Nunc ades, ô! cœptis, flava Minerva, meis.
> (Id., l. VI, v. 653.)

Les Italiennes et surtout les Vénitiennes du quinzième siècle ont beaucoup cultivé l'*arte biondeggiante*, l'art de *se blondir*. Les arcanes de cet art sont dévoilés dans des traités spéciaux, composés par les Marinelli, les Fioravanti, Giambullari, etc.

Les Grecs attribuèrent la couleur blonde à plusieurs de leurs dieux et de leurs héros. — Les Hébreux préféraient les cheveux noirs : *Comæ ejus sicut elatæ palmarum, nigræ quasi corvus.* (Cantic., v. 11.) — En général, les anciens (Grecs et Romains), qui étaient bruns pour la plupart, avaient un faible pour le blond. Ils attachaient « une sorte de superstition aux nuances cendrées. Elles portaient bonheur, disaient-ils. — On tombe sans cesse dans cette manie bizarre d'attribuer aux

natures énergiques la couleur de l'ébène. Quelle erreur ! toutes les femmes fortes sont blondes. Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, Charlotte Corday, l'étaient. » (Anatole de la Forge.)

Au moyen âge, et même beaucoup plus tard, le goût de nos paysans pour les tresses dorées était encore celui de toute la nation. Les trouvères s'excusaient dans leurs vers, quand ils célébraient une brune. Au temps de Brantôme, les cheveux noirs étaient un défaut :

Brunette elle est, et pourtant elle est belle...
Nigra sum, sed formosa.
(Cantique des cantiques).

Pourtant si je suis brunette,
Amy, n'en prenez esmoy ;
Autant suis ferme et jeunette
Qu'une plus blanche que moy.
(MAROT, *chanson* XXXVI.)

Longtemps auparavant, Guillaume de Lorris avait dit :

Icelle dame ot nom biautés ;
El ne fu obscure ne brune,
Ains fu clère comme la lune.
(*Roman de la Rose.*)

Le *roussel* des Limousins répond à notre *blond de bassin.* Ils font aussi grand cas de cette couleur ;

ils aiment les *éfons* (enfants) bien *roussels*, et, en parlant d'une jolie fille, ils disent : « *es plo rousselo* (1). » — Au reste, au moment où nous traçons ces lignes, le *roussel*, ou *blond de bassin*, est très à la mode à Paris, où beaucoup de brunes mettent tous leurs soins à *se blondir*, voire même à *se roussir*.

Lorsque des cheveux de cette nuance accompagnent une figure pleine, ronde ou carrée, mais haute en couleur et reluisante ; lorsque cette figure est portée par un grand corps membru, massif, et même un peu replet, c'est le *nec plus ultra* de la beauté chez les habitants de nos campagnes ; or, c'était également là, on le sait, l'idéal du bel homme et de la belle femme chez les Gaulois. — Dans l'Inde, leur patrie primitive, l'extrême embonpoint et les faces rondes et rebondies sont encore ce qu'on apprécie le plus dans le beau sexe. Un poète de ce pays, comparant la figure de sa maîtresse à la pleine lune, s'écrie enthousiasmé : « Les étoiles ne pouvant distinguer le disque de la lune d'avec le visage de mon amante,

(1) Béronie. *Dictionnaire du patois du bas Limousin*, au mot Roussel.

errent troublées dans les régions célestes (1). »

Quant au luisant de l'épiderme, qui est à la figure ce que le vernis est à un tableau, on commence à y tenir un peu moins qu'autrefois. Pour se procurer ce complément de beauté, presque toutes nos jeunes paysannes avaient recours, il n'y a pas encore très longtemps, à un cosmétique naturel dont la base est l'urée. Ce cosmétique, jadis très employé par nos aïeux les Celtes, sert toujours à la toilette de plusieurs nations primitives. — Souvent aussi nos villageoises empruntaient le brillant de leur teint au suint huileux des toisons de leurs brebis ; c'est ainsi qu'à Rome, les élégantes de haute volée employaient au même usage l'*œsype d'Athènes*, sorte d'électuaire qui devait son onctuosité à cette vulgaire sécrétion :

> Demptus ab immundo vellere succus ovis.
> (OVIDE.)

Mais rentrons dans notre sujet.

Nos paysans évitent de se marier dans le mois de mai, parce qu'ils sont persuadés que les enfants

---

(1) *Poésies populaires de l'Inde*, traduites par Lamairesse, Paris, 1867.

conçus en cette saison viennent au monde *badauds* ou *lourdauds* (imbéciles ou idiots). — A Paris, où l'on ne se doute pas de cela, c'est au contraire au mois de mai qu'il se fait le plus de mariages ; les statistiques l'attestent. Or, on pourrait croire tout d'abord que les habitants de cette ville doivent leur surnom à cette circonstance ; mais, comme on le voit, le mot *badaud* a une autre signification en berrichon qu'en français. *Badaud*, chez nous, signifie *stupide*, *imbécile*. Ce mot, en français, sans être synonyme de *naïf* et de *musard*, est pourtant un peu de leur famille. Le *badaud*, dans ce dernier sens, c'est-à-dire le vrai *badaud* parisien, s'étonne, s'émerveille de tout, s'arrête à la moindre bagatelle. Ses surprises sont continuelles, son admiration fréquente ; son attention, attirée, fixée par des riens, lui procure des distractions et des joies infinies, inconnues des hommes graves. — Il y a d'adorables *badauds ;* il en est de fort spirituels ; il y en a qui atteignent au génie : La Fontaine, la *bête* de Mme de la Sablière, était de ces *badauds-là ;* Victor Hugo en est aussi, car il se félicite d'*admirer comme une bête.*

L'étymologie du mot *badaud,* dans l'une et l'autre acception, se trouve dans le verbe berrichon

bader (ouvrir) ; la bouche ouverte ou *badée* étant aussi bien le signe de l'idiotisme que celui de l'étonnement. En breton, *badaud* s'exprime par le terme *genowek*, qui signifie également *bouche ouverte*, *grande bouche*. — *Badebec*, le nom de la femme de Gargantua, se traduit à volonté par *badaude* ou par *bavarde*, car, en Berry, nous nous servons du mot *badebé* dans ces deux significations. — Enfin, le mot *colas*, par lequel on désigne, dans nos campagnes, un jeune geai, est encore, chez nous, synonyme de *badaud*, parce que les geais ouvrent démesurément le bec lorsqu'ils reçoivent la becquée. — Quant au terme *lourdaud*, que nous prononçons ordinairement *lordaud*, le sens que nous lui donnons indique qu'il vient directement du grec *lordos*. — N.-B. L'église de Linières, dans le haut Berry, possède un saint que l'on invoque avec succès contre le *badaudage* ou la *badauderie*, c'est-à-dire contre l'idiotisme des chrétiens et l'avertin ou tournis du bétail.

Les habitants des environs de Gex (Ain) se gardent aussi de contracter des mariages dans le courant de mai, pour une raison qui vaut bien la nôtre : « C'est que le mois de mai est le mois

des ânes (1). » A une autre extrémité de la France, à la Montagne-Noire, aux pieds des Pyrénées, on a les mêmes scrupules, basés sur des motifs équivalents et tout aussi péremptoires : on allègue « qu'il n'est pas convenable de se marier dans une saison où les ânes sont amoureux (2). »

Les Romains pensaient également que les mariages contractés en mai, et particulièrement le onze de ce mois, étaient fatals. (V. Ovide, *Fastes*, liv. V, v. 488.)

Le mariage qui se célèbre le jeudi a toujours des suites fâcheuses pour l'époux. Dans ce cas, sa femme n'aura jamais la vertu de Pénélope et, tôt ou tard, il deviendra *Jean-Jeudi*. — Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point avec l'Evangile... des quenouilles : — « Qui de maint meschief veult estre quitte si ne se marie jamais sur le jeudy (3). »

Lorsqu'un galant a définitivement arrêté sa

(1) Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 289.

(2) A. de Nore, *Coutumes myth.*, p. 90.

(3) Les *Evangiles des quenouilles*, p. 158 de l'édition elzévirienne de Janet.

visée et jeté son dévolu, il se met en quête d'un *menon*, c'est-à-dire d'une personne d'expérience, capable de le guider dans son entreprise, d'aplanir toutes les difficultés, et qui veuille bien se charger de la demande en mariage, tout en faisant habilement valoir les qualités de son protégé. Le *menon* est ordinairement choisi parmi ceux des notables de l'endroit qui ont la langue la mieux pendue. Cette espèce d'entremetteur est connue sous bien des noms en Berry. A Bengy-sur-Craon, on l'appelle *chien* ou *ambassadeur ;* à Saint-Florent, *chien blanc;* à Saint-Doulchard, près Bourges, *tête de loup ;* dans l'ouest de la province, *accordeux* et *chat-bure* (chat gris). — A propos de cette dernière dénomination, nous remarquerons que, dans les Hautes-Alpes, le *chat-bure* s'appelle *tsamaraude* (chat de maraude). — Si nous ne craignions d'aller chercher trop loin nos rapprochements, nous ajouterions que le *menon* ou *chat-bure*, qui, en Bourbonnais, porte le nom de *gourlaud*, se nomme *gouron* chez les Hindous (1).

Amener le père à marier sa fille, ou à *vendre sa vigne*, comme disent les plaisants de nos villages,

(1) Voy. les Lois de Manou.

n'est pas l'affaire d'un instant. Presque toujours, nos paysans, lorsqu'ils ont une fille à établir, se font festoyer pendant des années entières par les amoureux, avant de donner leur consentement. Quelques-uns savent prolonger ce temps d'épreuve avec un art admirable. Or la fille une fois mariée, adieu les longues séances du cabaret! — C'est pourquoi, lorsque l'on parle d'un homme qui vient de marier sa fille, on dit : — « Un tel a *vendu sa vigne.* » — On n'en agit pas autrement chez les Lapons : « C'est une coutume parmi eux, dit Regnard, dans son *Voyage en Laponie,* d'accorder leurs filles longtemps avant de les marier ; ils font cela afin que l'amoureux fasse durer ses présents, et s'il veut venir à bout de son entreprise, il faut qu'il ne cesse point d'arroser son amour de *soubbouvin* (vin des amants). Enfin, lorsqu'il a fait les choses honnêtement, pendant un ou deux ans, quelquefois on conclut le mariage. »

Le jeune homme à marier, accompagné de son *menon* ou *chat-bure,* se présente ordinairement à l'heure d'un repas dans la maison de la jeune fille dont il veut demander la main. Quel que soit le sort réservé à leur requête, ils sont toujours invités

à se mettre à table. Si, durant les apprêts du repas, le *menon,* en remuant les cendres du foyer avec le bout de son bâton, vient à y trouver une pomme, il doit bien augurer de sa négociation ; mais lorsque, pendant ces mêmes préparatifs, on charge le galant de tenir la queue de la poêle, celui-ci peut regarder son mariage comme conclu. Dans le cas, au contraire, où la jeune fille recherchée dispose les tisons de l'âtre de manière que les bouts embrasés soient en l'air, cela équivaut de sa part à un refus formel. — Un plat d'œufs, servi sur la table, a la même signification.

Il arrive parfois que le soupirant agrée aux parents, tandis qu'il déplaît à la jeune fille. En cette circonstance, l'amoureux a un moyen fort simple d'amener la récalcitrante non seulement à composition, mais de se faire, à son tour, désirer et rechercher par elle : il n'a qu'à lui *bailler du tortiau.* Le *tortiau* est une sorte de petite galette que l'on place sous la nappe d'un autel, et sur laquelle un prêtre, à son insu, dit la messe et répand sa bénédiction. Il suffit de faire manger, en guise de pain bénit, un morceau de ce *tortiau* à une fille ou à une veuve, pour qu'à l'instant même, elle s'affole de celui qui le lui a donné. —

Le Florentin Grillandus, célèbre inquisiteur d'Arezzo, en 1520, et dont le nom cadrait si bien avec ses fonctions, parle de notre *tortiau* à la page 316 du livre qu'il a écrit en latin sur les sorciers.

Lorsque la demande en mariage a été accueillie et que les accordailles sont faites, les *semouneux* ou *prieux de noces* songent à faire la *prévance* ou *convie*, c'est-à-dire les invitations. Quelque temps avant le jour fixé pour le mariage, les *prieux de noces* se mettent en campagne et se rendent chez leurs parents et leurs amis pour les semondre d'assister à toutes les cérémonies qui signalent cette circonstance. Ce sont ordinairement les pères des fiancés et le fiancé lui-même qui remplissent cette mission. Leur approche s'annonce par plusieurs détonations de pistolets.

Aussitôt qu'ils sont entrés, on met la nappe, et tout le monde s'attable. Après que chacun a largement pris sa réfection, le plus âgé ou le plus important des *semouneux* se lève gravement de table, et va d'un pas solennel se camper devant la cheminée. Là, debout, le dos au feu et le chapeau à la main, il débite la *prévance* à peu près en ces termes : — « Nous venons de la part de N. et de N., qui marient leur garçon ou leur

fille, vous *s'monde* (vous prier), vous et toute votre maisonnée, d'assister à la bénédiction du mariage, à la noce, au bon pain, au bon vin, à la bonne chair et à tous les divertissements qui doivent s'ensuivre, et rien ne vous sera caché. — Excusez-moi si j'ai mal parlé. »

Après ce petit discours traditionnel, au moins dans les environs de La Châtre, tous les *prieux de noces* se lèvent et attachent aux courtines des lits qui se trouvent dans l'appartement un ou plusieurs *exploits*. C'est ainsi que l'on appelle, par une allusion plaisante aux assignations des huissiers, une petite branche de laurier ou de myrte, entrelacée de rubans blancs et rouges. Alors, les *semouneux* se retirent en faisant entendre de rechef une bruyante décharge de pistolets.

Quelquefois ils suivent ainsi, le même jour, vingt maisons différentes, et, dans chacune, ils se mettent à table et prennent un repas complet ; tout cela avec une aisance et une impunité qui font le plus grand honneur à leurs facultés digestives.

On s'occupe aussi sans retard de l'achat des *livrées*, c'est-à-dire de l'acquisition des cadeaux de noces, qui consistent principalement en vêtements

et en articles de toilette. — Notre expression *livrées* a la même étymologie et le même sens que le mot français *libéralité*. Rabelais a dit, dans son Pantagruel, à propos d'un mariage : « D'ung cousté sont apportez vin et espices ; de l'aultre, *livrées* à tas... » Enfin, le mot *livrée* s'est employé autrefois pour *vêtements*, *garde-robe :* « Car l'on fait acroire au mary que le père ou la mère de sa femme li ont donnez des abillements de leurs *livrées* (1). »

L'emplette des *livrées* est une affaire importante. Les personnes pour lesquelles on a beaucoup d'amitié ou de considération sont priées d'assister à cet achat, et cette marque de déférence flatte infiniment ceux qui en sont l'objet.

Une grande partie des *livrées* est destinée à la fiancée ; le reste est partagé entre les parents, les amis et les serviteurs de la maison. — Rappelons-nous que les Hébreux faisaient des largesses de cette nature à l'occasion des mariages : « Le serviteur d'Abraham sortit ensuite des bagues d'argent et d'or, ainsi que des habits, et les donna à

(1) *Les Quinze joyes du mariage*, p. 8 de l'édit. elzév. de P. Janet.

Rebecca ; il fit aussi des présents à son frère et à sa mère (1). » Chez les Grecs, la mariée distribuait de riches ajustements à ceux qu'elle affectionnait (2). Enfin, au moyen âge, en maintes circonstances solennelles, les rois et les grands seigneurs n'oubliaient jamais de départir entre les membres de leur famille et leurs nombreux serviteurs des vêtements plus ou moins somptueux, et ces dons portaient également le nom de *livrées* (3).

Ajoutons que le nom de *livrées* est resté à l'espèce d'uniforme que portent les laquais de grandes ou riches maisons.

Dans la soirée qui précède le mariage a lieu la présentation des *livrées*. Ceux qui sont chargés de les offrir à la mariée se rendent en chantant et musette en tête, à sa porte, et, la trouvant barricadée, se mettent à chanter en chœur :

---

(1) Genèse, XXIV, 53.

(2) Aristoph., in *Plut.*, v. 529. — Achill. Tatius, liv. II.

(3) Voy. les notes de Du Cange sur l'Histoire de saint Louis, par Joinville, *Dissertat.* V.

Ouvrez la porte, ouvrez,
Marie, ma mignonne,
J'ons de beaux cadeaux à vous présenter.
Hélas ! ma mie, laissez-nous entrer.

« A quoi, dit George Sand (1), les femmes répondent de l'intérieur, et en fausset, d'un ton dolent :

Mon père est en chagrin, ma mère en grand'tristesse,
Et moi je suis fille de trop grand merci (2)
Pour ouvrir ma porte à cette heure, ici.

» Les hommes reprennent le premier couplet jusqu'au troisième vers, qu'ils modifient de la sorte :

J'ons un *beau mouchoir* à vous présenter.

» Mais, au nom de la fiancée, les femmes répondent de même que la première fois.

» Pendant vingt couplets, au moins, les hommes énumèrent tous les cadeaux de la *livrée*, mentionnant toujours un objet nouveau dans le dernier vers : un beau *devanteau* (tablier), de beaux rubans, une croix d'or, et jusqu'à *un cent d'épingles* pour

(1) Les *Noces de campagne*, chap. II.

(2) Du latin *merces*, dans le sens de *prix*, *valeur*.

compléter la corbeille de la mariée. Le refus des matrones est irrévocable ; mais enfin les garçons se décident à parler d'*un beau mari à leur présenter,* et elles répondent en s'adressant à la mariée, et en lui chantant avec les hommes :

Ouvrez la porte, ouvrez,
Marie, ma mignonne,
C'est un beau mari qui vient vous chercher,
Allons, ma mie, laissons-les entrer. »

A Cluis (Indre), le soir de la veille des noces, on *porte la bourse*. C'est à peu près la même cérémonie que celle décrite dans le tableau précédent. Seulement, à leur entrée dans la cour de la mariée, ceux qui portent la *bourse* ou les *livrées*, se glissent dans le poulailler, s'emparent du maître coq de l'endroit, et, tout en chantant : « Ouvrez, ouvrez la porte... », le plument et le font crier. — Quelque temps qu'il fasse, les porteurs de la *bourse* doivent avoir la patience de dénombrer, sans en rien omettre, et dans l'ordre consacré, tous les ajustements mentionnés dans la chanson. Si, pour abréger l'attente, ils parlaient du *galant*, qui est le *Sésame* de la cérémonie, avant d'avoir parlé des *chausses* (bas), du *devanteau,* etc., la porte

resterait close, et on leur ferait impitoyablement recommencer la litanie.

Aussitôt que le cérémonial a été ponctuellement accompli, la porte s'ouvre, on embroche le coq, et on le fait rôtir.

Cependant le futur, qui est entré pour ainsi dire d'assaut, avec ses amis, dans la maison de sa fiancée, la cherche partout et ne l'aperçoit pas. Cachée, avec plusieurs jeunes filles et quelquefois avec de très vieilles femmes, derrière un grand drap blanc, il doit la reconnaître au seul contact de sa main ou à son talon ; s'il n'y parvient pas, il lui est interdit de s'approcher d'elle de toute la soirée. — Cet usage, assez général en France, existe également chez les Morlaques, où le jeune homme est astreint à deviner quelle est sa fiancée mêlée dans un groupe de jeunes filles voilées. — Dans les Eddas, il est, au contraire, question d'une jeune fille qui se choisit un mari parmi plusieurs jeunes gens dont on ne voit que les pieds (1).

En beaucoup de contrées du Berry, l'épousée donne à son fiancé, la veille du mariage, une

(1) *Entretien de Brage avec Aeger.*

chemise de noces ; cette coutume était même observée il n'y a pas encore très longtemps parmi la bourgeoisie, à La Châtre et dans les environs. A Bengy-sur-Craon, dans le Cher, « c'est la marraine de la mariée qui, au retour de l'église, donne à sa filleule une chemise de fine toile ; ailleurs, la mariée reçoit ce cadeau du parrain de son époux (1). » — Cela doit nous faire souvenir que, sous notre ancienne monarchie, lors du mariage de certains grands personnages, c'était un honneur, à la cour, *de donner la chemise* aux nouveaux mariés. Cet usage, dont parle souvent Saint-Simon dans ses *Mémoires*, avait sans doute la même origine que le nôtre.

Le *don de la chemise* est une pratique toute symbolique et qui remonte à la plus haute antiquité. D'après les poëtes allemands du moyen âge, les nouveaux époux avaient l'habitude d'échanger leurs chemises (2). Les nouveaux mariés, chez les Grecs, échangeaient également entre eux des vêtements. C'était là, à proprement

(1) Les *Noces de campagne en Berry*, par Ribault de Laugardière.

(2) Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 441.

parler, l'indice d'une adoption réciproque et d'une union indissoluble. — Le sens allégorique de la chemise et même de l'anneau de mariage est parfaitement expliqué dans le fait historique suivant : Parmi les présents que le Vieux de la Montagne envoya à saint Louis se trouvaient une chemise et un anneau : — « Vous et notre maître, dirent au roi les envoyés, vous devez rester unis comme les doigts de la main, et comme la chemise l'est au corps (1). »

L'adoption par la chemise, ainsi que celle par le *soulier* (voy. plus bas), avait lieu dans les temps les plus reculés. Selon Diodore de Sicile, la première de ces adoptions était connue des Grecs aux époques les plus lointaines de leur histoire ; elle était encore pratiquée en Syrie au douzième siècle.

Le jour même de leur union, les nouveaux mariés reçoivent de leurs parrains et de leurs marraines un présent de noces d'une certaine importance et qui, de temps immémorial, porte le nom de *cochelin*. — Aujourd'hui, le *cochelin* est presque toujours une somme d'argent ; autrefois,

(1) Michaud, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 406.

c'était un ustensile de ménage. A Argenton (Indre), il n'y a pas un grand nombre d'années, le *cochelin* consistait en une écuelle d'étain à couvercle, et lorsque l'on parlait du potier d'étain qui avait l'habitude de fabriquer ces sortes de vases, on l'appelait toujours le *marchand de cochelins.* — Au quinzième siècle, en Italie, c'était le fiancé qui offrait, en cette circonstance, à sa fiancée une *coupe d'amour* (*cuppa amatoria*).

Chez les Romains, il entrait dans les présents de noces beaucoup d'objets de fantaisie, n'ayant aucune utilité réelle, ou ne servant qu'à la parure des femmes ; chez les Germains, au contraire, ces présents n'avaient rien de frivole et étaient toujours en rapport avec les habitudes et les besoins du nouveau couple (1). On retrouve donc dans la composition de nos *livrées* et de nos cadeaux de noces les goûts des deux peuples qui tour à tour ont envahi la Gaule.

Mais voici l'heure de se rendre à l'église, qui approche. La toilette de la mariée est presque terminée. Le futur, sur la permission respectueu-

(1) Tacite, *la Germanie.*

sement demandée au beau-père, vient d'entourer la taille de sa bien-aimée de la ceinture que les *bachelières* ou filles d'honneur lui ôteront, le soir, au coucher du soleil, après l'avoir menée à l'écart. — En Bretagne, c'est le contraire : « Des jeunes filles revêtent la mariée de la ceinture argentée que le mari seul pourra défaire (1) ».

Ces formalités ont un cachet tout à fait antique :

Hymen, o hymenæe
Te suis tremulus parens
Invocat : tibi virgines
Zonulâ soluunt sinus... etc.
(Catulle, LXI, v. 50).

Chez les Francs, les choses se passaient comme en Berry : le mari prenait des mains du garçon d'honneur le ruban qui devait servir de ceinture et le passait autour du corps de sa fiancée (2).

La ceinture de noces, qui consiste, de nos jours, en un simple ruban, était autrefois le plus bel ornement de la toilette d'une fiancée. Dans nos campagnes, aux environs de Cluis particulièrement, les notaires trouvent encore assez fré-

(1) Pitre-Chevalier, *Noces vendéennes*.

(2) *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II.

quemment, en procédant à leurs inventaires, de ces vieilles et brillantes parures, aujourd'hui passées de mode. Ces ceintures, souvent dorées, au moins argentées, et toujours fleuronnées, sont parfois d'une grande richesse. Elles se portaient seulement le jour du mariage. C'était un précieux joyau domestique que les mères transmettaient à leur fille. Cependant, en quelques localités, la jeune épouse, deux ou trois jours après la cérémonie nuptiale, appendait sa ceinture dans l'église de sa paroisse, au-dessus de l'autel de la Vierge. Elle joignait quelquefois à cette gracieuse offrande tous les rubans et les pompons qui avaient servi à son ajustement de noces.

Au moyen âge, dans nos pays, le privilège de porter la ceinture n'appartenait pas à toutes les mariées. En certains lieux, le seigneur avait *droit de ceinture nuptiale*, c'est-à-dire que chaque fois qu'une jeune fille de son fief venait à se marier, elle lui payait une certaine somme pour avoir la permission de porter cette parure le jour de son mariage. — Il est très probable que ce *droit de ceinture nuptiale* avait été substitué à la *marquette* ou au célèbre *droit du seigneur,* que l'on dit d'origine gauloise, et dont il sera question plus loin.

La ceinture mise, il ne reste plus qu'à *chausser la mariée*, et ce n'est pas, quoi qu'il en semble, chose facile. Tout le monde pourtant s'y emploie avec zèle. Père, mère, frères, sœurs, cousins, amis, essaient tour à tour, et chacun en vain, de chausser la mariée, et tous se retirent, confus de leur insuccès, après avoir déposé dans la chaussure trop étroite une pièce de monnaie dont l'épousée fait son profit (1). — C'est ce qu'on appelle *caler le soulier*, aux environs d'Issoudun. — Enfin le fiancé se présente ; il approche le soulier du pied de la jeune fille, et le soulier entre tout seul !

Nous avons déjà dit que le *soulier*, ainsi que la *chemise*, jouait autrefois, en certaines circonstances, un rôle allégorique. Dans l'antiquité, chez les Egyptiens, les Juifs, etc., le soulier était l'indice de la possession, de la propriété. On trouvera de nombreuses preuves de cette assertion dans la Bible. On peut voir encore, à ce sujet, les *Origines du droit français* de Michelet. — « La femme,

(1) En Vendée, on glisse une pièce de monnaie dans chacun des souliers de la mariée pour écarter les maléfices. (J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans*).

est-il dit, page 12 de cet ouvrage, *entrait dans le soulier,* lorsqu'elle entrait en puissance de mari. » — Le soulier était offert en même temps que l'anneau nuptial, et le don de ces deux objets était toujours accompagné d'un baiser (*osculum, oscleum*).

Au moment de partir pour l'église, la fiancée attache au cou de chacun des conviés une petite étoile de ruban de couleur rose et blanche, comme l'*exploit* dont nous avons parlé plus haut, et reçoit en retour un baiser. Cette étoile, souvent accompagnée de longs rubans, porte aussi le nom de *livrée*. Cela fait, le cortège, précédé des ménétriers, se met en marche au son de la musette et de la vielle, auquel se mêlent de fréquentes détonations d'armes à feu.

Heureuse et fière la mariée qui, ce jour-là, peut se rendre à l'église en voiture ! heureuse et fière encore celle qui peut faire ce voyage assise en croupe derrière son fiancé !

En quelques localités, et, entre autres, aux environs de Cluis, il est de rigueur que les mariés, en allant recevoir la bénédiction nuptiale, suivent le chemin par lequel ont coutume de passer les convois funèbres ; s'ils se rendaient à

l'église en ligne directe, à travers champs, tous les deux mourraient infailliblement dans l'année.

Le départ pour l'église est toujours plein de gaieté. C'est le moment des folles chansons, qu'interrompent à chaque instant les joyeux et perçants : *Iou ! iou !* ainsi que les brusques détonations des pistolets chargés de poudre jusqu'à la gueule, que les jeunes *gâs* (1) de la noce vont déchargeant, par manière de facétie, dans les jambes ou dans l'oreille de leurs voisins. — En Languedoc, on tire aussi, en cette occasion, force coups de pistolet dans le but d'*éloigner les mauvais génies.* — Les Chinois, les Arabes, les Grecs modernes, etc., brûlent de même beaucoup de poudre dans ces sortes de fêtes.

Quant à notre cri : *Iou ! iou !* qui, ces jours-là, résonne sur différents points de la France, il est tout à fait semblable à l'exclamation : *Io !* que les Romains faisaient surtout entendre dans les fêtes consacrées à l'hymen (2) ; on le retrouve aussi dans les vieilles comédies d'Aristophane (*Nuées*, vers 537-543), et nous avons déjà dit que dans

(1) *Gâs*, jeune garçon.

(2) Voy. les poésies de Tibulle.

les fêtes de Bacchus, les assistants criaient à tue-tête : *Eleleu iou ! iou !* — « Lors du mariage des Kabyles, dit le général Daumas, les femmes, les enfants font retentir l'air de leurs joyeux : *You ! you ! you !* On tire une multitude de coups de fusil. » — Ce cri de joie et d'émulation est encore fréquemment poussé par nos paysans, lorsqu'ils veulent s'animer à un exercice quelconque ; il en est de même en Afrique. Le journal *l'Akhbar*, en parlant d'une *fantasia* courue en 1850 par des cavaliers musulmans, non loin d'Alger, s'exprime ainsi : « Toutes les fois qu'un cavalier se distinguait par quelque tour de force, les : *You ! you !* des Mauresques placées sur les terrasses des maisons voisines, éclataient sur toute la ligne et lui servaient à la fois d'encouragement et de récompense. »

Aux environs d'Eguzon (Indre), on porte devant la fiancée, lorsque le cortège est en marche, une poule blanche, choisie autant que possible dans la basse-cour de la jeune fille. De temps en temps on fait crier la pauvre bête en lui arrachant quelques plumes. — Encore un emblème dont nos paysans ont complètement perdu le sens. Cette poule blanche est certainement ici l'image

de l'innocence et de la chasteté, car, dans les Vosges, où cet usage était autrefois connu, on refusait l'hommage de la poule blanche à toute mariée dont la réputation était équivoque. — A Eguzon, on finit par tuer à coups de bourres de pistolet l'inoffensif animal, ce qui semble compléter l'allégorie. — Dans quelques villages de la Beauce, ce sont des tourterelles ; en Russie, ce sont des pigeons qui, en cette circonstance, symbolisent la pureté de l'épousée.

Sur quelques points du Berry, on donne à la poule nuptiale une signification précise et toute différente. En 1862, lors du mariage d'un jeune homme de Saint-Denis-de-Jouhet, qui prenait femme à Cluis, les habitants de cette dernière ville furent très étonnés de voir l'un des garçons de la noce porter soigneusement sur le bras et introduire dans l'église une belle poule ornée de rubans. Interrogé sur le sens de cet usage, il répondit que cela se pratiquait ainsi dans sa paroisse, pour procurer au nouveau couple de nombreux enfants. — La poule est donc aussi considérée comme le symbole de la fécondité. C'est sans doute pourquoi, dans certaines contrées de l'Allemagne, on servait aux époux, le lende-

main de leurs noces, une poule rôtie qu'ils mangeaient ensemble et qui était connue sous le nom de *Poule des noces*, ou de *Poule d'amour* (1).

Les cris, les chants, les rires de l'assemblée ne s'apaisent qu'aux abords de l'église. Le silence s'étant fait peu à peu, le plus proche parent de l'épousée la prend par la main, ou lui donne le bras pour l'introduire dans le saint lieu. Ce sera le plus proche parent du mari qui l'accompagnera, lorsqu'elle en sortira.

A partir de ce moment, on peut, au moyen d'une foule d'observations, prévoir, jusqu'à un certain point, quel sera le sort à venir des nouveaux mariés.

Si l'un des cierges placés, pendant la célébration du mariage, devant les époux, brûle lentement ou vient à s'éteindre, on doit s'attendre à ce que le marié devant lequel il se trouve précédera l'autre dans la tombe.

Si, dans l'instant où le nouveau couple s'agenouille devant l'officiant, l'époux vient, par hasard, sans préméditation, à mettre le genou sur un pan de la robe de la mariée, tenez pour certain qu'il

(1) Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 441.

ne se laissera jamais, en aucun cas, mener par sa femme.

Celui des deux époux qui, sans réflexion, au moment de l'évangile, se lève le premier, peut être assuré que de son côté sera la toute-puissance dans le gouvernement des affaires domestiques.

D'ailleurs, il dépend toujours du mari d'être le maître en son ménage ; il ne s'agit pour cela que de bien faire attention, lorsqu'il passe, en présence du prêtre, l'anneau nuptial au doigt de sa future, à ne pas le glisser au-dessous de la deuxième phalange. — Toutefois, comme on peut se marier ailleurs qu'en Berry, il est bon de savoir que les choses ne se passent pas, par toutes nos provinces, de la même manière. En Vendée, par exemple, c'est la femme qui se trouve devenir maîtresse, lorsque, en pareille occasion, l'anneau n'a pas dépassé la seconde jointure. — Remarquons, en passant, que cet anneau est considéré par nos villageoises comme une chaîne indissoluble qui les attache pour toujours à leur mari, et qu'elles ne doivent jamais quitter, même après la mort. Toutes s'accordent à dire qu'elles aimeraient mieux rencontrer le diable dans leur chemin

qu'une femme mariée sans son anneau nuptial.

Désirez-vous connaître lequel des deux conjoints aura l'humeur la plus jalouse ? Rien n'est plus facile. Lorsqu'ils sont agenouillés sous l'*abrifou*, c'est-à-dire sous le poêle ou le voile que l'on tient suspendu au-dessus de la tête des mariés pendant la consécration nuptiale, pincez-les ou piquez-les au talon, et soyez assuré que le plus jaloux des deux sera celui qui se montrera le plus sensible à cette épreuve.

Notre mot *abrifou*, que l'on peut traduire pour *couvre-fou*, taxe évidemment de folie ceux qui s'engagent dans les liens du mariage. — L'*abrifou* est aussi connu, dans quelques-unes de nos campagnes, aux environs de Cluis notamment, sous les noms de *joug*, de *rabat-joie*, et ces deux derniers termes ne sont pas moins significatifs que le premier. — Il est inutile de faire observer que l'*abrifou* ou le poêle remplace symboliquement la chambre et même la couche nuptiale, depuis que les prêtres ne sont plus dans l'usage « d'encensier la chambre et de bénéir l'espous et l'espouse séans ou gésans en leur lict (1). »

(1) *Ancien Missel à l'usage de Paris*; traduction du milieu du quinzième siècle ; Bibl. nat., msc.

La *pièce de mariage*, que, partout ailleurs, le mari donne à son épouse, au moment où le prêtre bénit leur union, est remplacée, chez nous, par treize pièces de monnaie que nous appelons *treizains :*

« A l'offrande, Germain mit, selon l'usage, le *treizain*, c'est-à-dire treize pièces d'argent dans la main de sa fiancée. » (George Sand, *la Mare au diable.)*

Les gens riches offrent à leur épousée treize pièces d'or pour *treizains*. Les autres donnent treize pièces de monnaie de moindre valeur ; mais toujours les plus neuves, les plus brillantes qu'ils peuvent se procurer. Il en est, hélas ! qui ne sauraient offrir que treize sous ; mais le bon Dieu permet souvent que leur *marché* vaille mieux que ceux qui se sont conclus au poids de l'or.

Cet usage, consacré et prescrit par beaucoup de vieux rituels, rappelle le temps où, chez les Hébreux, les Grecs, les Gaulois, les Francs, etc., le mari achetait sa femme ou fournissait la dot. Les coutumes de presque toutes nos provinces avaient adopté ces mœurs, que modi-

fia par la suite la renaissance du droit romain (1).

D'après la coutume juive, la promesse de mariage se faisait en présence de témoins, sans écrit, par une *pièce d'argent*, et le jeune homme disait à sa prétendue, en la lui donnant : « Recevez cet argent pour gage que vous deviendrez mon épouse (2). » — Chez les Gaulois, « dotem non uxor marito, sed uxori maritus affert », dit César, liv. VI de ses *Commentaires*. — Dans la loi Gombette ou loi des Bourguignons, les dons faits à l'épouse s'appellent *prix nuptial*. — La loi des Lombards parle du *prix* que l'on devra donner en échange de la femme que l'on prendra pour épouse, et dit positivement qu'un homme libre peut acheter (*emere*) une épouse où bon lui semble. — De nos jours, chez les Kabyles et, en général, dans toutes les tribus africaines, le mari achète littéralement sa femme. Avant la conquête de l'Algérie, chez le commun des Arabes, on se procurait une épouse pour deux ou trois hectolitres de blé, c'est-à-dire pour huit ou douze

(1) Voy. les *Origines du droit français*, de Michelet, p. xxxv.

(2) Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 77.

francs. — Un cheval valait le double. — Or, aujourd'hui (1865), il en coûte vingt fois plus pour acquérir une femme ; ce qui ne laisse pas que d'être gênant pour de pauvres diables qui ont l'habitude de divorcer, en moyenne, une fois sur deux ans (1). Dans la classe aisée, « le taux ordinaire de la femme arabe est de cinq cents francs ; mais quand il s'agit d'une beauté rare, il faut pour l'épouser, verser entre les mains de son père, trente, cinquante et jusqu'à cent mille francs (2). » Aussi le grand nombre des filles est-il regardé par ces peuples comme une richesse de la maison (3). — En Laponie, il en est de même ; le mari y achète aussi sa femme, ce qui fait que, dans ce pays, les mères aiment beaucoup mieux accoucher d'une fille que d'un garçon, « parce qu'elles reçoivent des présents en les mariant (4). » — Cet usage existe également chez les Hindous, depuis un temps immémorial, et malgré les lois

(1) Jules Vinet, *les Terres en Algérie.*

(2) Louis Noir, *Variétés algériennes.*

(3) Le général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie.*

(4) Regnard, *Voyage en Laponie.*

de Manou. Enfin, l'île d'El-Binan, située sur la côte de Sumatra, est si célèbre, en Orient, pour la beauté de ses femmes, qu'elle est fréquentée depuis des siècles par les peuples asiatiques, qui viennent de tous côtés y acheter leurs épouses.

Expliquons maintenant pourquoi les pièces de monnaie données, chez nous, par le mari à l'épousée, sont toujours au nombre de *treize*. — On doit voir dans ces treize pièces d'argent autre chose que le prix effectif de la femme, ou le montant réel de la dot offerte à l'épouse ; on doit les considérer comme des arrhes nuptiales. Ces arrhes, d'après la coutume des Francs et le texte même de la loi Salique, étaient toujours composées de *treize deniers*, quels que fussent d'ailleurs le rang et la fortune du fiancé. Cela résulte clairement du passage suivant extrait de la chronique latine du moine Frédégaire : — « Les envoyés du roi offrirent à Clotilde, selon la coutume des Francs, *le sol et le denier*, puis ils l'épousèrent au nom de Clovis (1). »

Nos *treizains* représentent donc le *sol* et le

(1) Frédégaire, *Epitom.* 18 ; — Michelet, *Origine du droit français.*

denier, c'est-à-dire *treize deniers* (1), et cet usage est d'origine germanique.

Gardons-nous d'oublier que ces *treizains*, une fois bénits, acquièrent et conservent à jamais une foule de propriétés merveilleuses. Par exemple, il suffit d'en glisser un, secrètement, dans les vêtements d'un amoureux qui va demander une jeune fille en mariage, pour que sa démarche réussisse ; fût-il un malotru, s'adressât-il à une princesse !

Il n'y a pas encore très longtemps, dans quelques églises du Berry, on présentait à la nouvelle mariée une quenouille garnie de chanvre, dont elle filait une ou deux aiguillées. On retrouve cet usage dans certains cantons du pays chartrain, où la mariée, au sortir de l'église, s'agenouille sous le porche, devant la statue de sainte Anne, fait trois signes de croix, prend une quenouille que porte la sainte, la met à son côté, et file pendant un moment (2).

Cette vieille pratique semble avoir été presque générale dans les premiers siècles du christianisme.

(1) Ces treize deniers valaient, au temps de Charlemagne, 4 fr. 30 centimes de notre monnaie actuelle ; chaque denier représentant 33 de nos centimes.

(2) J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans.*

C'était ordinairement dans un petit oratoire dédié à la Vierge que s'accomplissait alors la cérémonie symbolique de la quenouille, qui, selon toute apparence, avait pour but de glorifier le travail. Chez les Francs nouvellement convertis au christianisme, les parents de l'épousée, à l'issue de la messe nuptiale, prenaient sur l'autel de la Vierge une quenouille et la donnaient à filer à la jeune femme, en lui disant : « — N'oublie pas que Dieu bénit le travail domestique de la compagne de l'homme (1). »

Mais cette coutume était bien antérieure à l'ère chrétienne, car les Gaulois la connaissaient. Chez eux, la Vierge et sainte Anne étaient remplacées par la déesse Néhalennia, et c'était devant sa statue que l'on conduisait l'épousée aussitôt après la célébration du mariage. Cette statue, placée dans un bosquet, avait le visage voilé ; elle portait une corbeille remplie de fruits, un chien se tenait à ses pieds (2). Ainsi en présence de la déesse, la

(1) *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV.

(2). Voy. sur cette déesse, Servais Gale, *Dissert. de Sibyllis*, etc., chap. 36 ; — Keisler, *Ant. sept. et celt.*; Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, p. 443.

jeune épouse recevait une quenouille consacrée, chargée de chanvre, qu'elle filait un instant. — Au dire des mythologues, la déesse Néhalennia protégeait l'intérieur des ménages ; son voile était le symbole de la pudeur, son chien celui de la fidélité, etc. — On serait presque tenté de trouver quelque rapport de consonnance entre le nom de cette déesse et celui de sainte Anne, sainte filandière, que nous appelons *Nanne* en Berry. Le mot latin *neo* (je file) semblerait aussi avoir contribué à la formation du nom de Néhalennia.

Au reste, chez la plupart des peuples, la quenouille joue un rôle lors de la célébration des mariages. Au Japon même, on montre à la mariée une quenouille et du lin, comme pour l'avertir que désormais elle sera obligée de s'occuper du ménage (1). La quenouille était autrefois pour la femme l'emblème des vertus domestiques. Encore au seizième siècle, et même beaucoup plus tard, les dames les plus huppées de nos provinces passaient une grande partie de leur temps à filer et portaient presque toujours une quenouille au

(1) *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 161.

côté. — On sait que le plus grand éloge que les Romains aient pu faire de la vie exemplaire de Lucrèce est celui-ci : « *Domum mansit, lanam fecit.* » — La reine Berthe, la mère de Charlemagne, n'allait guère sans sa quenouille, et ce grand roi, ainsi que nous l'apprend Eginhard, dans ses *Annales,* était heureux de voir ses filles se servir habilement du fuseau. — Lors de la profanation des tombeaux de l'église de Saint-Denis, on trouva des quenouilles dorées auprès de plusieurs reines. Ceci rappelle qu'aux temps homériques, non seulement les reines, mais les déesses maniaient le fuseau et la navette. Le travail, alors, était tellement honoré, qu'il n'était pas rare de voir des héros charpentiers, maçons, etc.

Au sortir de l'église, la joie de l'assemblée renaît plus vive et plus bruyante que jamais. Nous ne pouvons guère nous dispenser de reproduire ici au moins l'une des chansons qu'en cette circonstance on n'oublie pas d'entonner au milieu de l'explosion des : *Iou ! iou !* et des éclats de rire et de pistolet.

Quand on marie ses filles,
Faut-i ! (1) que de tourments !
On les mène à l'église ;
A vont toujours pleurant,
Adieu les amourettes !
Adieu, c'est pour longtemps.

On les mène à la messe
En compagnie d'leux gens (2) ;
On les mène à la messe,
A vont toujours pleurant.
Adieu les amourettes !
Adieu, c'est pour longtemps !

La mariée a s'désole,
A va toujours s'doulant (3) ;
Sa mère qu'est auprès d'elle,
La va recousolant.
Adieu les amourettes !
Adieu, c'est pour longtemps !

Sa mère qu'est auprès d'elle,
La va reconsolant :
— Pleurez pas tant, ma fille,

(1) Faut-il ! — interjection d'étonnement, de pitié.
(2) De leurs gens, — c'est-à-dire de leurs parents.
(3) Se douler (*dolere*), se plaindre.

Vous chagrinez vos gens.
Adieu les amourettes !
Adieu, c'est pour longtemps !

Moi, quand j'ai pris ton père,
J'allais toujours chantant ;
Toi, c'est ben le contraire,
Tu vas toujours r'chignant.
Adieu les amourettes !
Adieu, c'est pour longtemps !

— Quand v'avez pris mon père
V'aviez d'la bonne argent (1) ;
Moi, c'est ben le contraire,
J'ai pas six liards vaillant.
Adieu les amourettes !
Adieu, c'est pour longtemps.

Puis tout le monde chante en chœur et sur un autre air, le couplet suivant qu'il faut prendre dans un sens facétieux plutôt que satirique :

J'la prenons cheux guère, guère,
J'la menons cheux rin du tout ;
Disons, disons tous,

(1) *Argent* est toujours féminin dans la bouche de nos paysans. — *V'avez, v'aviez*, contraction de *vous avez, vous aviez*.

Qu'all' ne valait guère ;
Disons, disons tous
Qu'all'vaut rin du tout.

C'est ainsi que le joyeux cortège arrive devant le domicile conjugal. — En cet instant, dans quelques-unes de nos localités, on offre aux deux époux prêts à franchir le seuil un peu de pain et de vin. Le mari mord le premier dans le pain, puis la mariée suit son exemple. — Cet antique usage est consigné dans quelques vieux rituels. Selon dom Martène, un missel de Paris du quinzième siècle en fait mention (1).

Nous avons rencontré plus haut, dans la cérémonie des *treizains*, un souvenir de la *coemptio* romaine, sorte de mancipation (aliénation) de la femme à son mari qui, par un achat simulé, en devient le possesseur ; nous retrouvons évidemment, dans ce léger repas, une réminiscence de la *confarreatio*, cérémonie symbolique qui tirait son nom du gâteau de froment que mangeaient les deux époux en signe d'union. — En Chine, le bonze présente aux nouveaux mariés une coupe de vin à laquelle la femme porte d'abord ses

(1) Voy. *de Antiq. ritibus Ecclesiæ*, t. II.

lèvres et que brise ensuite le mari, après l'avoir vidée d'un trait (1). — Chez les juifs, lorsque les mariés sont sous la *houpé* ou dais nuptial, le rabbin bénit une coupe de vin et la leur offre : Tous deux en goûtent (2)...

En certaines paroisses, au moment d'entrer dans la maison, les mariés reçoivent sur la tête une pluie de chènevis ou de grains de froment. — Ceci rappelle l'usage où étaient les anciens Hébreux de répandre sur les nouveaux époux, après qu'ils avaient reçu la bénédiction nuptiale, des poignées de blé, en criant : *Croissez et multipliez !* — A Carthage, il en était de même ; chez les Athéniens, c'étaient des figues que l'on jetait sur le nouveau couple.

Aux environs de Cluis et ailleurs, les mariés trouvent un balai placé en travers sur le seuil de la porte. Si la jeune épouse est bonne ménagère, elle relève le balai, en donne deux ou trois coups par la chambre et le remet à sa place habituelle. Si elle passait par-dessus sans le relever et s'en servir, cela pronostiquerait chez elle fainéantise

(1) Charles de Mutrécy, *Campagne de Chine*, 1861.

(2) Daniel Stauben, *Scènes de la vie juive en Alsace*.

et désordre. — Chez les Frisons, la nouvelle mariée trouve aussi un balai en travers de la porte ; mais elle saute par-dessus sans le déranger, parce qu'on le place ainsi pour conjurer les mauvaises influences.

En d'autres endroits du Berry, le seuil est libre ; seulement le mari, en entrant, prend derrière la porte un instrument de culture quelconque et va, dans la chènevière ou le courtil, bêcher ou piocher un instant, tandis que sa femme saisit une quenouille et se met à filer.

Lorsque ces rites antiques et depuis longtemps incompris ont été observés, tout le monde s'assied au banquet des noces. Les uns, et ce sont surtout les vieux, tiennent souvent table, sans désemparer, plus de quarante-huit heures durant. Les jeunes gens ne s'en lèvent guère que pour se livrer aux plaisirs de la bourrée.

Bientôt, la voix nasillarde de la musette, les sons criards et saccadés de la vielle, les soudains et sauvages *iou ! iou !* des danseurs, les éclats de rires des danseuses, les fréquentes détonations des pistolets, les chants discordants des buveurs, qui souvent *mènent* vingt *branles* (1) différents à la

(1) Airs de danse.— *Mener un branle*, c'est le chanter.

fois, tout cela forme un concert assourdissant et charivarique impossible à décrire.

Parmi les nombreuses chansons que font alors entendre les gens de la noce, il en est qui sont empreintes d'une naïveté passablement égrillarde ; ce sont ordinairement les plus anciennes. D'autres ont plus ou moins de rapport avec la circonstance. Nous nous contenterons de consigner ici les trois suivantes. La première a été recueillie aux environs de La Châtre et fournie par nous au *Glossaire du Centre*. Elle est curieuse en ce qu'elle reproduit l'un des plus gracieux incidents de l'entrevue de Roméo et de Juliette.

I

L'aut' ceux soirs que c'était grand' fête,
J'fus voir ma blonde en sa chambrette ; (*bis*)
Tout aussitôt qu'alle m'a vu
— « Galant mauvais,
Par tes allées, par tes venues, } (*bis*).
Tu me déplais.

— Si tu voulais, ma chère aimante,
J'te parlerais de c'qui m'tourmente. (*bis*).
— Parlez tout bas, tout doux marchez,

Mon cher aimi,
Car si mon pèr' nous acoutait
J'serions péris ! » } (*bis*).

A peine ensemble j'nous trouvions
Qu' l'alouett' fit entend' sa chanson. (*bis*).
« Vilaine alouett', v'là de tes tours ;
Mais tu mentis :
Tu nous chantes le point du jour ;
C'est pas ménuit ! » } (*bis*).

Ah ! si l'amour prenait d'racine,
J'en planterais par tout' ma vigne ; (*bis*).
J'en planterais dans mon jardrin,
Aux quatre coins,
Et j'en bârais à ceux câlins
Qui n'en ont point (1). } (*bis*).

---

(1) *Glossaire de la première chanson :* — *L'aut'ceux soirs*, pour *l'autre de ces soirs*, c'est-à-dire : *l'autre soir.* — *Qu'alle,* qu'elle. — *Aimante, aimi*, amante, ami. — *Acoutait,* écoutait. — *Péris*, morts. — *Tu mentis*, tu mens. — *Bârais*, baillerais, donnerais. — *Ménuit,* minuit. — *Jardrin*, jardin.

II

« Ma bell', fasez-moué un bouquet
Qui siet ben fait ;
Etachez-lou d'une soie varte,
Ben proprement ;
Mes amourett's, étou les voutes
Séyint dedans. »

La belle, en fasant le bouquet,
All' soupirait :
— « Vous m'laîrez donc éci enceinte
De c'cher enfant !...
Quand qu'cé qu'vous r'vinrez de la guerre,
I sera grand...

Et qoué donc que j'f'rai de c't'enfant
Quand i s'ra grand ?.. »
— « La bell', vous li f'rez un' cocarde
De riban blanc ;
Vous l'envîrez rejoindr' son père
Au régiment.

— Et qu'diront-is au régiment,
En le voyant ?
— Is diront tous : « Par la morguienne !
» V'là un cadet !

» Fasons-en noute caputaine,
» A lui l' bouquet (1) ! »

Quelquefois un chœur de toutes jeunes filles entonne gaiement la cantilène suivante, dont l'air est charmant :

Vers cheuz nous, zeux mariont tous,
Gnya que moué qui garde l'âne ;
Vers cheuz nous, zeux mariont tous,
Gnya que moué qui garde l'tout.
Quand mon tour veinra,
Gard'ra l'âne,
Gard'ra l'âne,
Quand mon tour veinra,
Gard'ra l'âne qui voudra (1).

(1) *Glossaire de la deuxième chanson : — Fasez-moué*, faites-moi. — *Etachez-lou,* attachez-le, liez-le. — *Etou (etiam) les voutes*, aussi les vôtres. — *Séyint,* soient. — *Vous m'lairez donc èci*, vous me laisserez donc ici. — *Quand qu'c'è qu'vous r'vinrez* ; c'est-à-dire, quand vous reviendrez. — *Riban,* ruban. — *Envirez*, enverrez. — *Cadet*, fort, vigoureux ; luron, comme on dit trivialement. — *Noute caputaine,* notre capitaine. — *A lui l'bouquet*, à lui la palme.

(1) *Glossaire de la troisième chanson : — Zeux mariont,* pour *se marient. — Gnya*, contraction de *il n'y a. — Veinra,* viendra.

Pendant l'interminable repas des noces, et au moment où l'on va servir le rôti, le marié et la mariée se lèvent un instant de table et vont s'asseoir à l'écart, une serviette sur leurs genoux, et sur la serviette leur *cochelin*, c'est-à-dire l'écuelle à couverture d'étain dont nous avons parlé plus haut; mais aujourd'hui, le *cochelin* est presque toujours remplacé par un plat ou un saladier. Les époux ainsi placés, ceux d'entre les convives qui désirent leur faire un cadeau s'approchent et déposent tour à tour dans le vase quelques pièces d'argent, et reçoivent en retour un baiser de la mariée. Anciennement, on donnait au nouveau couple, en cette circonstance, au lieu d'argent, divers objets propres à monter son ménage, tels que du linge, de la vaisselle, des provisions de bouche, etc., etc.

Quand le soir arrive, et lorsque l'obscurité commence à envahir la vaste grange qui, d'ordinaire, sert de salle de festin, un jeune garçon alerte et subtil, profitant du bruit et de la confusion qui règnent dans l'assemblée, se glisse sous la table jusqu'à la place occupée par les nouveaux époux, et enlève adroitement l'une des jarretières de la mariée. Il reparaît bientôt, se faisant gloire de sa conquête aux yeux de toute l'assistance qui l'ap-

plaudit et avec laquelle il partage joyeusement son trophée. — Ce larcin emblématique annonce à la jeune épouse la perte prochaine d'un trésor plus précieux.

Si, le jour des noces, l'épousée brise ou déchire, par accident, quelque partie de son ajustement, cela est regardé comme de très bon augure pour le mari. — C'est tout le contraire en Russie, où le moindre dommage qui arrive à la toilette de la mariée lui présage un fâcheux avenir et même une mort prochaine.

Dans le cours de la soirée, plusieurs jeunes filles s'approchent de la nouvelle épouse, et l'une d'entre elles lui présente tour à tour un énorme bouquet et un gâteau, en lui adressant ces couplets :

Nous venons, à ce soir,
Tout dret de nout' village,
Pour vous faire à savoir,
A perpos d' vout' mariage.
Madam', que j' vous souhaitons
Tous les plus heureux dons.

Vous s'rez pas, à ce soir,
C' que vous étiez la veille,

Tout' fin' seule (1) en vout' lit
Où vous dormiez varmeille ;
Madam', faut vous ranger
Pour un époux loger.

Recevez ce bouquet
Que ma main vous présente ;
Prenez-en une fleur
Et qu'all' vous donne entente,
Madam', que vos couleurs
Pass'ront comme ses fleurs.

Recevez ce gâteau
Que ma main vous présente ;
Cassez-en un morceau
Et qu'il vous donne entente,
Que pour ce pain gagner,
Madam', faut travailler.

— Même scène, même morale rimée, en Vendée, dans le bas Maine, etc.

Après ce petit cours de philosophie un peu brutale, et qui presque toujours provoque les pleurs de la mariée, on fait circuler un plat devant les convives, et chacun d'eux est invité à y déposer quelques pièces de monnaie destinées à

(1) *Toute fine* seule, pour *tout à fait* seule.

payer le sucre qui doit servir à confectionner la *rôtie* ou le *réveillon*, comme dit Montaigne (1).

La *rôtie*, que l'on ne manque jamais d'offrir aux mariés, la première nuit de leurs noces, est composée de tranches de pain grillées et trempées dans du vin chaud, fortement sucré et poivré. Ce restaurant était très en vogue au moyen âge ; c'est ce que l'on appelait alors la *soupe en vin*. Les plus grands guerriers ne dédaignaient pas d'avoir recours à ce puissant tonique, lorsqu'ils pensaient avoir besoin d'un surcroît d'énergie. « Quand Duguesclin, défié par Guillaume de Blancbourg, alla combattre cet Anglais, il avala auparavant *trois soupes en vin* en l'honneur des trois personnes de la très-sainte Trinité (2). » — La *rôtie* est aussi un remède à tous maux, dans nos campagnes ; pour peu que nos villageois se sentent malades, ils songent aussitôt à cette panacée.

On porte la *rôtie* aux nouveaux époux quelque temps après qu'ils se sont couchés, et tout le monde en mange, avec eux, sur leur lit. Inutile d'ajouter que la présentation de la *rôtie* est tou-

---

(1) *Essais*, liv. I, chap. xx.

(2) Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français.*

jours accompagnée d'un burlesque cérémonial, qu'assaisonnent des plaisanteries plus ou moins grossières et qui prouvent que l'innocence n'habite plus depuis longtemps au village. La *rôtie,* dit avec raison George Sand, « est un assez sot usage qui fait souffrir la pudeur de la mariée et tend à détruire celle des jeunes filles qui y assistent ».

Dans certains cantons, c'est la *soupe à l'oignon,* en d'autres, la *soupe à l'ail,* traîtreusement aiguisée de poivre et de gingembre, qui remplacent la *rôtie* au vin.

Lorsque les porteurs de la *rôtie* approchent de la chambre où sont enfermés les mariés, ils se mettent à chanter ce qui suit :

> Ouvrez, ouvrez la porte, la jeune mariée,
> Ouvrez la porte, ouvrez, et laissez-nous entrer.

Et la mariée, dont la pudeur s'alarme, répond tout effarée, par ce couplet où perce une fine malice ou une grande naïveté :

> Ah ! mon vrai Dieu ! je suis au lit !
> Je suis au lit couchée,
> Entre les bras de mon mari
> Qui m'y dit ses pensées.

Dans le pays chartrain, un dialogue en vers, à

peu près semblable, s'établit entre les porteurs de la *rôtie* et les nouveaux époux (1).

En Bretagne, dit de la Villemarqué, « le jour de la noce à minuit, on déshabille la mariée devant tout le monde et on la couche ; son mari se place auprès d'elle, on leur sert une *soupe au lait,* et quelquefois on remplit le lit nuptial de petits enfants... Cependant biniou et bombardes jouent l'air de la *soupe au lait,* dont les jeunes gens et les jeunes filles chantent les paroles (2). »

Une cérémonie analogue, mais beaucoup plus indécente, a lieu, en Chine, dans la même circonstance. A peine entrés dans la chambre nuptiale, les époux chinois reçoivent la visite de leurs amis, « qui ne se contentent pas, comme en certains pays, d'adresser des compliments plus ou moins flatteurs à la mariée, mais qui lui font subir une rigoureuse et outrageante inspection, qui, en dépit de la coutume du pays, doit mettre à une rude épreuve la pudeur de la jeune Chi-

(1) J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans.* — Voy., pour tous les couplets insérés dans ce chapitre, *Les Noces de campagne en Berry,* de Ribault de Laugardière.

(2) *Barzaz-Breiz,* t. II, p. 314.

noise (1). » Chez les Arabes, « la sœur ou la mère du nouvel époux va trouver la mariée au lit, ou pour mieux dire, sur le tapis ; elle la déshabille, et le vêtement de l'épousée est promené au bout d'un bâton par les femmes, qui jettent des cris d'allégresse en l'honneur de la mariée (2). »

Enfin toutes ces réjouissances nuptiales sont couronnées le second ou le troisième jour des noces, par la *plantation du chou,* bouffonnerie allégorique et philosophique, où le chou figure comme symbole de la fécondité, et dont nous ne nous aviserons pas de parler, après la curieuse et complète description qu'en a donné George Sand, à la fin de *la Mare au diable.*

(1) Charles de Mutrécy, *Campagne de Chine,* 1861.

(2) J. Zaccone, *de Batna à Tuggurt.*





CHAPITRE III

FUNÉRAILLES

Dans quelques contrées du Berry, et particulièrement aux environs de Neuvy-Saint-Sépulcre, dès qu'on s'aperçoit qu'un malade approche de sa fin, on se hâte de faire l'acquisition d'un bonnet de coton neuf, dont on le coiffera aussitôt après sa mort. On s'empresse également de faire dire la *prière de l'âme* par la personne qui, dans la paroisse, est chargée de cet office.

A l'instant précis où, dans une famille, quelqu'un vient de mourir, on arrête l'horloge ; on retourne contre la muraille, ou l'on couvre d'un

voile épais les glaces ou les miroirs qui garnissent l'appartement ; on tient les rideaux de la couche mortuaire librement ouverts, pour que l'âme du défunt puisse prendre plus largement son essor, et les écheveaux de fil que l'on entasse ordinairement sur le ciel des lits sont soigneusement enlevés, de crainte qu'elle ne s'y embarrasse. On s'abstient de moucher le cierge ou la chandelle que l'on a placée près du mort dès les premiers moments de son agonie, afin que l'âme s'y brûle moins facilement les ailes. Enfin on jette l'eau et le lait qui peuvent se trouver dans des vases non couverts, au moment où le malade expire, parce que, disent les uns, son âme, qui vient y laver sa souillure aussitôt qu'elle a dépouillé son enveloppe terrestre, pourrait s'y noyer ; parce que, selon les autres, il ne faut pas s'exposer à *boire un coup des péchés* du défunt. — Cette dernière coutume existe aussi chez les Juifs, et son origine est indiquée par ces paroles de Moïse : — « Quand un homme sera mort en quelque tente, tout vaisseau auquel ne sera point attaché un couvercle, sera souillé (1) » — De

(1) Nombres, xxx, 14 et 15.

plus, les rabbins tiennent pour certain que l'ange de la mort, immédiatement après avoir frappé un moribond, a pour habitude de laver son glaive dans l'eau de la maison, ce qui fait que l'on ne manque jamais de répandre ce liquide dans la rue (1).

A Bourges, dans la classe ouvrière, aussitôt qu'une personne a rendu le dernier soupir, on *arrête l'ouvrage*, c'est-à-dire qu'on avertit tous les parents du défunt, afin qu'ils cessent, en signe de deuil, tout travail pendant le reste de la journée.

La chambre où gît le trépassé est jonchée de menthe, de sauge, de baume et d'autres plantes odoriférantes que l'on désigne sous le nom d'*herbes fortes* ou *herbes du mort*. — Varron, Servius, etc., nous apprennent qu'il en était de même chez les anciens.

Les *changeuses*, — on appelle ainsi les vieilles femmes qui font profession d'ensevelir les morts, — revêtent ordinairement le défunt des plus beaux habits et même des bijoux qui étaient à son usage. S'il s'agit d'une femme, et surtout

(1) Buxtorf, *Synagoga judaica*. — Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. I.

d'une femme mariée depuis peu d'années, on la pare de ses atours de noces. — Cela a lieu également en Russie, où les vêtements nuptiaux ne se portent que deux fois : le jour du mariage et le jour de la mort, et les choses ne se passent pas autrement au Japon, où le voile blanc de la mariée lui sert toujours de linceul (1). Chez les anciens Grecs, on donnait au mort une robe précieuse (2). Les Grecs modernes ont conservé cette coutume, mais la plupart du temps, ils dépouillent le mort de sa toilette, au moment de le mettre en terre (3).

Si le défunt savait lire, les *changeuses* lui mettent dans les mains sont livre d'Heures ; s'il était illettré, elles se contentent de lui passer au bras son chapelet. Souvent encore elles lui placent entre les doigts une branche de buis qui a été bénite le jour des Rameaux, et l'on est persuadé que cette branche fleurit, tous les printemps, dans la tombe, si la personne qu'elle renferme s'est

(1) Oscar Comettant, *Variétés japonaises.*

(2) Homère, *Iliad.*, l. XXIV; — Id., *Odyss.* l. XXIV. — Voy. encore Euripide, Sophocle, etc.

(3) Edmond About, *la Grèce contemporaine.*

trouvée digne d'entrer dans le ciel. Cette croyance existe également en Espagne.

Changer, ou ensevelir un mort, passe pour une œuvre très méritoire ; — mais jamais les *changeuses* n'ensevelissent leurs parents. — Elles ont presque toujours pour salaire une partie de la dépouille du défunt.

Il n'y a pas encore fort longtemps, — dit Ribault de Laugardière, — dans quelques cantons du Berry, à Bengy-sur-Craon (Cher), par exemple, on glissait dans la bouche du trépassé une pièce de monnaie pour le mettre à même de payer au *bon saint Pierre* sa place dans le paradis.

Chez les Romains, des pleureuses à gages marchaient, les cheveux épars, à la tête des convois ; dans les campagnes des environs de La Châtre, où les femmes ne montrent en aucune circonstance leur chevelure (1), celles qui assistent à un enterrement suppléent à cette marque d'affliction en détachant et laissant pendre sur leurs épaules les *oreillons* de leur coiffure. Ces *oreillons*, qui rappellent les bandelettes cannelées des statues égyptiennes, consistent en deux longs bandeaux de

(1) Voy. plus loin au chap. *Civilité villageoise*.

toile, qui tiennent à la coiffe et qui encadrent la figure lorsqu'ils sont relevés. Lors de la mort d'un mari, nos villageoises portent les *oreillons* détachés durant toute la première année de leur veuvage ; après la mort d'un père ou d'une mère, pendant quarante-deux jours seulement. — Notons, en passant, que si la durée du deuil pour la femme veuve est d'un an, le deuil du mari qui a perdu sa femme ne dure que six mois. Indice peu galant de la supériorité que l'homme s'attribue sur sa moitié. — En Espagne comme en Portugal, la veuve qui ne se remarie pas garde le deuil toute sa vie.

Les femmes de nos campagnes complètent leur deuil au moyen de la *capiche*, espèce de manteau à large capuchon qui leur cache entièrement le corps et le visage, et qui les fait ressembler à ces statues désolées qui pleurent, drapées de longs linceuls, auprès de certains tombeaux. Les proches parentes du défunt gardent ce lourd surtout pendant plusieurs semaines.

Autrefois, en beaucoup de nos provinces, les hommes qui suivaient un enterrement ôtaient leurs cravates, et le fils du mort restait un an sans en porter.

Le bleu, symbole de la constance et de la fidélité, est, aussi bien que le noir, la couleur du deuil. Tant que durent ces jours de regret, on évite de porter du rouge sur les moindres parties de son ajustement, même sur son mouchoir de poche. Au reste, le bleu, chez les Bretons, chez les Morlaques, et, en général, dans tout l'Orient, est également une couleur de deuil ; c'est ce qui a fait dire à un poète : — « Les Orientaux portent le deuil en bleu : voilà pourquoi le ciel et les mers de cette pauvre Grèce sont d'un si magnifique azur. »

Dans les environs de La Châtre, pour peu que la demeure du mort soit éloignée de l'église de la paroisse, on place le corps sur une voiture à bœufs pour l'y conduire. Plus l'attelage est nombreux, plus l'honneur que l'on rend au défunt est considérable. Il n'était pas rare anciennement de voir quatre et même six paires de bœufs attelées au char funèbre d'un maître de domaine.

Pendant la marche du convoi, on guide ces animaux avec douceur, sans leur adresser la parole et surtout sans leur faire sentir l'aiguillon. S'ils viennent à s'arrêter d'eux-mêmes, cela indique que le mort a besoin d'une prière. Alors, tout le

monde s'agenouille et prie, jusqu'à ce qu'il plaise aux bœufs de se remettre en marche, ce qui annonce que le mort est soulagé.

Dans le canton d'Eguzon (Indre), quelle que soit la distance qui sépare le domicile mortuaire du champ de repos, quel que soit le mauvais état des chemins ou de la saison, le corps est toujours porté à bras dans sa dernière demeure ; il serait messéant de l'y conduire autrement. — En Bretagne, on transportait autrefois le mort au cimetière sur une voiture attelée de bœufs ou de juments, mais jamais de chevaux. — Chez les Arabes, ce dernier voyage se fait à dos de mulet.

A chaque croix que l'on rencontre sur le chemin, — et l'on en trouve presque à tous les carrefours dans nos campagnes, — on arrête les bœufs, et le cortège fait une station pendant laquelle on plante une toute petite croix en bois au pied de la grande. Cet usage est sans doute une touchante allusion à la croix plus ou moins lourde que tout mortel, durant son passage ici-bas, est condamné à porter. Arrivé au terme de son rude pélerinage, chaque chrétien, en déposant ainsi l'humble symbole de ses souffrances au pied de la grande croix du Christ, semble, en expiation

de ses faiblesses, offrir ses peines et ses afflictions à celui qui en endura de si cruelles pour le salut du genre humain.

Cette pratique rappelle celle où sont les voyageurs, en certaines provinces, de jeter une pierre, en signe de salutation, au pied des croix situées le long des grands chemins (1). — Dans la Nièvre, c'est le bâton, la baguette que le voyageur porte à la main, qu'il dépose au pied de certaines croix. — « Sur le flanc du mont Beuvray, dit Dupin aîné (2), est une croix de bois, au pied de laquelle un grand nombre de visiteurs viennent jeter leurs bâtons de voyage : la terre en est jonchée... Non loin de là, on rencontre un autre tumulus formé, *antiquo more*, par des brins de bois accumulés les uns sur les autres comme une charbonnière. Il y avait eu là un meurtre de commis, et les passants y jetaient leur baguette en forme d'expiation. »

Il est aisé de rattacher ces antiques coutumes à des coutumes plus vieilles encore. Toutes nos croix champêtres sont autant de monuments funèbres élevés à la mémoire de l'Homme-Dieu,

(1) Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV.

(2) *Le Morvan*, p. 41.

et c'est bien réellement un rite expiatoire qu'accomplissent les passants en déposant au pied de chacune d'elles les différents objets dont nous venons de parler. Or, c'était précisément de cette manière que les Celtes honoraient la mémoire des morts. Jamais ils ne passaient près d'un tombeau sans y ajouter une pierre ou un peu de terre, et c'est ainsi que s'élevaient, avec le temps, ces rustiques tumulus que les savants ont appelés *baraws* ou *galgals*, et qui sont assez communs sur quelques points de notre Berry. Les Celtes tenaient cette coutume de leurs aïeux les Aryas, ainsi que le constatent les livres sacrés de ces derniers (1).

Ces tertres funéraires sont appelés *stupas* en sanscrit. « Il y a une immense voie pavée de ces tumulus qui, partant de Balkh, du Pendjab et de l'Afghanistan, où on les nomme *tépé*, se dirigent par la Perse vers le Caucase, s'éparpillent sur les steppes de l'Ukraine et atteignent d'un côté la Suède et de l'autre la France. C'est probablement la route qui conduisit les émigrations aryanes

(1) *Rig-Vida*, sect. VI, lect. 6, h. 13 ; t. IV de la traduction de Langlois.

depuis les plateaux alpestres du Paropamisus jusqu'en Europe (1). »

Les lignes suivantes indiquent positivement de quelle manière ont dû s'ériger ces antiques monuments : — Dans le Turkestan, cette contrée de l'Asie centrale qui avoisine la patrie primitive des Aryas, il est toujours d'usage d'élever sur la tombe de tout personnage important un *joszka*, *yoskza* ou *yorska*, c'est-à-dire un monticule de terre. « Tout bon Turcoman doit y contribuer pour au moins sept pelletées de terre, en sorte que ces grossiers mausolées atteignent fréquemment une circonférence de soixante pieds sur une hauteur de vingt-cinq à trente. Dans les vastes plaines où ils s'élèvent, ces tertres funèbres attirent l'œil de très loin ; l'homme du pays les connaît tous par leur nom, c'est-à-dire par le nom de celui dont ils abritent les restes. — Cette coutume existait aussi chez les anciens Huns ; les Hongrois de nos jours s'y conforment encore quelquefois (2). »

---

(1) A. Chodzko, *Contes des paysans et des pâtres slaves*, p. 395.

(2) Arminius Vambéry, *Voyages d'un faux derviche*, traduits par E. Forgues.

Enfin, c'est encore exactement de cette façon que se forment ces monticules funéraires que les Arabes de nos jours appellent des *nça*. En effet, les *nça* du désert sont composés de pierres que tout passant dépose à l'endroit même où quelqu'un est mort de mort violente, soit qu'il ait perdu la vie par suite d'une condamnation judiciaire, soit qu'il ait succombé sous le poignard d'un assassin, ou sous la dent des bêtes féroces. Cet usage était aussi connu des Hébreux, chez qui ces monceaux de pierres se nommaient *margemah*.

Il suffit, croyons-nous, de rapprocher ces différentes coutumes de la nôtre pour être convaincu qu'une seule et même pensée a présidé à l'établissement des unes et des autres ; car, nous le répétons, toute croix du Christ rappelle son tombeau et le plus exécrable des meurtres.

Pendant les courtes haltes que l'on fait auprès des croix, les assistants viennent, les uns après les autres, secouer sur le cercueil un rameau de buis chargé d'eau bénite ; ensuite tout le monde reprend lentement sa marche.

Aussitôt que le corps a été descendu de la voiture, on le dépose sur la *pierre des morts,* où le

prêtre vient le recevoir avant son introduction dans l'église.

La *pierre des morts* est une grande table de pierre placée à quelques mètres de la façade de la plupart de nos églises de campagne. Cette table, presque toujours composée de *trois pierres brutes,* forme un véritable dolmen. — C'est encore là, pensons-nous, une trace du culte druidique ; car les résultats des fouilles pratiquées au pied des dolmens ont fait connaître que ces monuments des âges primitifs avaient presque toujours une destination funéraire ; les chants gaëliques et kimriques qui sont parvenus jusqu'à nous confirment d'ailleurs cette opinion. D'après ces antiques poésies, c'était sur les dolmens que l'ovate, ou prêtre sacrificateur, égorgeait les victimes humaines.

A peine le cercueil a-t-il été déposé sur la *pierre des morts,* que l'on se hâte de ramener l'attelage à la ferme, non sans avoir eu soin de relever les *élardes* (1), que l'on avait couchées, au moment du départ, le long de la *châsse* (cercueil). Cette

(1) Les *élardes* sont de gros et solides bâtons mobiles que l'on place debout aux quatre coins du chartil de la charrette, et qui, en temps ordinaire, servent à retenir les ridelles ou le chargement.

précaution est prise à seule fin d'empêcher l'âme du défunt de remonter sur la voiture et de revenir au logis. Si, de son côté, le conducteur du char funèbre s'avisait d'y monter pour retourner au domaine, il serait sûr de mourir dans l'année.

Il arrive parfois qu'au moment d'introduire la *châsse* dans l'église ou dans le cimetière, elle devient si lourde que les porteurs, tant robustes et tant nombreux soient-ils, ne peuvent parvenir à la soulever. C'est signe que le trépassé ne se trouve point en état de grâce ou qu'il est damné. Dans le premier cas, les prières de l'assistance, unies à celles du prêtre, réussissent presque toujours à lever la difficulté ; mais lorsque le second cas, celui de la damnation, vient à s'offrir, — ce qui heureusement est fort rare, — on conçoit qu'il est impossible d'y remédier sur-le-champ. Cette circonstance, assure-t-on, se présenta, il y a bien des années, dans la paroisse de Lacs. Alors, on creusa la fosse aux abords du saint lieu ; mais lorsqu'on y eut descendu le cercueil, il s'enfonça à une telle profondeur dans la terre, qu'on le perdit complètement de vue, et que tout le monde fut persuadé qu'il s'était directement rendu aux enfers.

On jette dans la fosse du mort le vase qui a contenu l'eau bénite (1) dont on s'est servi durant cette triste cérémonie ; c'est ainsi qu'autrefois, en Bretagne, on enfouissait avec le cercueil le pot de braise dans lequel on avait brûlé de l'encens (2), et ces habitudes rappellent l'usage où étaient les anciens, lorsqu'ils sacrifiaient aux dieux infernaux ou des morts, de jeter dans les flammes l'huile et le vase qui l'avait renfermée :

Cremantur... fuso crateres olivo.
(Virg., *Enéide*, liv. XI, v. 225.)

On doit se garder d'*ouvrir la terre sainte*, c'est-à-dire d'enterrer un mort, après le coucher du soleil ; autrement, il mourrait quelqu'un dans la paroisse chaque jour de la semaine.

Si la terre que l'on a sortie de la fosse ne suffit pas pour la remplir, après qu'on y a déposé le

(1) De nos jours, ce vase consiste en une simple écuelle de terre ; il y a cent ans, c'était une petite bouteille également en terre cuite, sans vernis, au large ventre, au col court, et qui portait sur ses flancs l'empreinte d'une ou de plusieurs petites croix. On trouve souvent de ces sortes de bouteilles dans nos vieux cimetières de village.

(2) Ogée, *Dictionnaire historique de la Bretagne*, t. III.

cercueil, on peut être assuré qu'il renferme un avare. Aussi disons-nous souvent, en parlant d'une personne dont la ladrerie est notoire. — « Il ne se trouvera jamais assez de terre pour lui couvrir les yeux. »

Après leur sortie de l'enceinte funèbre, tous ceux qui ont fait partie d'un convoi se hâtent de se laver les mains dans le premier ruisseau ou la première mare venue. Si l'on ne trouve pas d'eau sur le chemin, chacun des assistants accomplit cette ablution au moment de franchir le seuil de sa demeure. Cette coutume existe également en Languedoc. — Les Juifs, en pareille circonstance, procèdent aussi à une purification; car le livre des Nombres s'exprime ainsi : — « Quand un homme sera mort dans une tente, quiconque entrera dans cette tente sera souillé. » Tous les peuples de l'antiquité furent imbus de cette croyance. Les Grecs suspendaient la chevelure du défunt à la porte de sa maison pour qu'on évitât de se souiller en y rentrant par mégarde (1). A Rome, selon Porphyre, les prêtres et les aruspices empêchaient

(1) *Hist. des relig. et des mœurs de tous les peuples du monde,* t. I, p. 20.

le public de s'introduire dans la demeure du mort ; on plaçait alors à la porte, comme avertissement, une branche de cyprès, appelée par Virgile *funerea frons*. Enfin, chez les Perses, les Chinois et la plupart des peuples de l'Inde, on ne peut approcher un cadavre sans contracter une souillure légale (1). — Dans certains de nos villages, cette souillure est tellement redoutée que si un enterrement vient à passer dans un endroit où l'on fait sécher le linge, on ne manque jamais de le relaver. C'est sans doute encore à un motif semblable que l'on doit l'usage, scrupuleusement observé, de faire refondre le cierge bénit que l'on a allumé près de l'agonisant.

Cependant la cérémonie religieuse est terminée, et le pieux cortège, loin de se disperser, se dirige vers la maison du défunt. Si ce dernier laisse des regrets, on charme l'ennui de la route en s'entretenant de ses qualités ; s'il en est autrement, on chemine en silence, ou en parlant de la pluie et du beau temps.

Arrivé au domicile mortuaire, on trouve un

(1) *Hist. des relig. et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 137.

banquet tout dressé. Chacun aussitôt y prend place, et ce repas funèbre, que l'on commence toujours la larme à l'œil, s'achève souvent, grâce à l'influence consolatrice du vin du cru, d'une manière assez gaie. Il n'est pas rare que, tout en trinquant, on propose au veuf ou à la veuve une nouvelle alliance, et que le veuf ou la veuve discute avec beaucoup de liberté d'esprit les avantages et les inconvénients que les partis proposés peuvent offrir. — A l'Argentière, dans les Hautes-Alpes, on va plus loin : « Après l'inhumation, les tables sont dressées autour du cimetière ; celle du curé et de la famille sur la fosse même du mort. Le dîner fini, le plus proche parent prend son verre, chacun l'imite et s'écrie avec lui : *A la santé du pauvre mort !* (1) » — Les Morlaques prennent aussi ce repas avec leur curé, ce qui n'empêche pas la plupart des convives d'y perdre entièrement la raison. « En Russie, les personnes qui ont accompagné le mort à sa dernière demeure reviennent à la maison mortuaire, où les parents du défunt leur font les honneurs d'un splendide repas, entremêlé de prières et de rasades ; on boit

(1) *France pittoresque*, t. I, p. 154.

et on mange en s'entretenant du mort et de ses vertus ; ses plus intimes amis renchérissent sur les louanges et se grisent en l'honneur de sa mémoire. Cet usage, qui existe encore aujourd'hui dans toute sa force, rend les dépenses d'un enterrement très onéreuses pour les familles peu aisées (1). »

Chez les Romains, le *silicernium,* ou festin des funérailles, avait lieu, comme à l'Argentière, près du tombeau du mort. — Ces scènes funèbres sont souvent représentées sur les stèles antiques.

Ce banquet funéraire, appelé *perideipnon* par les Grecs, *grafol* par les Scandinaves, était très en vogue chez presque tous les peuples de l'antiquité, surtout en Orient, où il existe encore. Il est connu sous le nom de *stypa* en Pologne, et sous celui de *trizna* chez les autres nations slaves. Les Arabes connaissent également cet usage, ainsi que les Juifs. On le retrouve aussi chez les Lapons, mais si largement pratiqué, que Regnard, dans son *Voyage en Laponie,* fait, à propos des obsèques du savant pasteur Joannès Tornœus, la réflexion

(1) C. Famin, *Encyclop. moderne.*

suivante : — « Je n'avais jamais entendu parler de *lendemain* qu'aux noces, et je ne croyais pas qu'il en fût de même aux enterrements. »

Malgré les défenses de l'Eglise, qui s'éleva souvent contre cette coutume, certaines communautés religieuses persistèrent à l'observer. Selon le Rituel de Saint-Ouen de Rouen, on donnait, dans la chambre de l'abbé, après sa mort, un repas composé d'*épices de toute espèce et de bon vin* (1). — Quand un moine de la Grande-Chartreuse mourait, on l'étendait tout habillé sur une planche ; c'était un jour de fête pour la communauté. On s'assemblait au réfectoire, les jeûnes de l'ordre étaient rompus pour célébrer ce jour qui commence une nouvelle vie (*natalis dies*) (2). En cette circonstance, la religion semble penser du chrétien qui passe de cette vie dans l'autre, ce que la légende dit d'un saint qui vient d'expirer : « Et tunc vivere incepit, morique desiit. » La loi de Mahomet est d'accord sur ce point avec l'esprit chrétien. Le Koran interdit toute marque extérieure de deuil et d'affliction à la mort d'un croyant ; il entend, au

(1) Dom Martène, II, 1128 B.

(2) Michelet, *Origines du droit français.*

contraire, que l'on se réjouisse, parce que le défunt se rend auprès de Dieu pour recevoir la récompense du bien qu'il a pu faire ici-bas.

Dans certaines de nos communes, au milieu du repas funèbre, tous les convives se lèvent de table, se rangent autour du lit du mort et se mettent à prier ; puis l'un des assistants prend la parole et vante dans un discours les qualités du défunt. Il y a des paroisses qui, pour cette circonstance, ont un orateur habitué à prononcer ces sortes d'éloges.

Le repas des funérailles, ainsi que bien d'autres usages qui nous semblent aujourd'hui absurdes ou barbares, a complètement perdu son sens dans l'esprit de nos paysans. Il en est de même de presque toutes nos coutumes et croyances antiques. La plupart eurent probablement, dans le principe, leur raison d'être, et souvent une pensée morale ou gracieuse présida à leur établissement ; mais à travers tant de siècles, l'esprit ou la signification de ces vieux symboles s'est presque toujours perdu, et la lettre morte est seule arrivée jusqu'à nous.

Par suite de la croyance où l'on est que tout ce qui a touché ou approché le corps du défunt devient impur, le soir même de l'enterrement, on transporte au loin, dans les champs, la paille du

lit mortuaire et l'on y met le feu. Rien d'aussi lugubre que ces incendies funèbres. — Le lendemain, on lessive tout le linge du mort ; mais si l'on a du fil à blanchir, on se garde bien de le placer dans le cuvier, toujours pour ne pas mettre d'entraves à la liberté de l'âme du trépassé. Dans certaines localités, on lave tous les vêtements du défunt, même ceux qu'il n'a pas portés, fussent-ils de drap ou de soie.

A défaut de mausolées d'airain ou de marbre, pour honorer et perpétuer le souvenir des êtres qui leur furent chers, nos paysans se contentent de monuments plus modestes, mais qui, pour être moins fastueux et moins durables, n'en sont peut-être que plus touchants.

Dans le canton d'Eguzon, entre autres, beaucoup de familles possèdent, sur les confins de leur petit domaine, et, autant que possible, près d'un chemin public, une espèce de tumulus où elles n'oublient jamais de planter une grande croix toutes les fois que l'un de leurs membres disparaît de ce monde. Cette pieuse coutume fait naturellement songer à ce passage du livre des Juges (ch. II, v. 9), où il est dit : — « Et on l'avait

enseveli dans les bornes de son héritage, sur la montagne d'Ephraïm. »

On ne saurait imaginer rien de plus mélancolique, rien de plus attendrissant que l'aspect de ces humbles calvaires. Chacun d'eux, est connu, dans la paroisse, sous le nom de la famille à laquelle il appartient, et chaque croix est connue, dans la famille, sous le nom de celui dont elle perpétue le souvenir (1). Ainsi se conserve bien plus vive la mémoire de ceux qui ne sont plus ; ainsi, en présence des devanciers, les survivants continuent à cultiver l'héritage paternel, et si, dans leur labeur quotidien, le fardeau de la vie leur est parfois trop lourd à porter, la vue du calvaire domestique leur rappelle celui de l'Homme-Dieu, et, tout en se résignant à souffrir, ils se disent que pour eux aussi se lèvera le jour du repos.

Ailleurs, et principalement dans les environs de Neuvy-Saint-Sépulcre, ce sont de grandes croix isolées, hautes quelquefois de plus de vingt pieds, que les familles consacrent à la mémoire de leurs

(1) Voy. dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre,* ce que dit M. de la Villegille du calvaire appelé le *carrefour aux Chocats.*

morts. On les élève, tantôt sur le point le plus éminent d'un *carroir* (1), tantôt à l'endroit où les sentiers verdoyants des villages débouchent sur les routes poudreuses. Ces croix, peintes de diverses couleurs et toujours très historiées, portent souvent tous les attributs de la passion du Christ. Ordinairement on y lit le nom du mort et une pieuse réclame par laquelle on sollicite les prières du passant. Parfois aussi un cadran, placé au point de jonction des bras de la croix, indique l'heure à laquelle le trépassé exhala son dernier souffle.

Ces monuments funèbres, ainsi dressés aux abords des grands chemins, rappellent l'habitude qu'avaient les anciens de construire leurs tombeaux le long des voies publiques.

(1) *Carroir*, endroit où se croisent plusieurs chemins.





CHAPITRE IV

LES AMES EN PEINE

On pense généralement, dans nos campagnes, que l'entrée du paradis est interdite à celui qui, à sa sortie de ce monde, a été privé de funérailles. On croit aussi que les âmes des malheureux qui perdent la vie par un accident imprévu, ou dont la mort subite ou violente n'a point été accompagnée des vœux et des prières de leurs proches, sont condamnés à errer, sinon éternellement, au moins pendant une longue suite de siècles, autour des lieux témoins de leurs derniers moments.

Cette catégorie de revenants constitue, à proprement parler, la classe des *âmes en peine*. Il n'est guère de paroisse où l'on ne signale quelque endroit hanté par ces sortes d'esprits qui, en général, se font entendre plutôt qu'ils ne se font voir.

Dans la partie la plus élevée du bois de Boulaise situé sur la commune de Vic-Exemplet, à trois lieues de La Châtre, il existe une vaste et insondable fondrière du sein de laquelle s'élève, durant la saison de la glandée, des cris de détresse entrecoupés de sanglots. — *Cadi ! cadi ! cadi !* répète sans cesse la voix plaintive et haletante d'un enfant ; et cette voix, de plus en plus lamentable et déchirante, s'affaiblit bientôt par degré, et finit par s'éteindre dans les profondeurs de l'abîme. — Ces cris, assure-t-on, sont ceux d'un pauvre petit porcher qui, voyant le chef de son troupeau (1) s'embourber dans le marais, voulut le secourir, et disparut avec lui dans le gouffre.

Au bord du chemin qui conduit du bourg de Lacs au village des Clouds, toujours dans le canton

---

(1) *Le verrat*, qui porte le nom de *cadi* dans le sud de notre province.

de La Châtre, on rencontre, à l'intersection de quatre sentiers, un tronçon de pierre calcaire, haut à peine de quelques pieds, et qui jadis formait la base d'une très vieille croix dont la partie supérieure a depuis longtemps disparu. Cette humble ruine, assise sur un petit tertre que recouvre, en toute saison, un frais et odorant tapis de serpolet, est connue, dans les environs, sous le nom de *croix de l'Agneau*. On affirme que l'on entend parfois sortir de dessous ce monticule des gémissements étouffés, et l'on raconte, à ce propos, l'histoire que voici :

Il y a bien des années, une bande de jeunes *pâtours* désœuvrés s'amusaient à *enterrer*, en ce lieu, l'un de leurs camarades qui se prêtait en riant à cet imprudent badinage. — « J'étouffe ! j'étouffe !.. » cria bientôt avec angoisse le malheureux enfant. Aussitôt ses amis se hâtent d'enlever la terre qui le recouvre ; mais il est trop tard, l'infortuné n'existe plus !...

Depuis lors, les passants virent souvent, à la tombée du jour, un petit agneau blanc, couché à l'endroit même qui avait été le théâtre de cette triste aventure. On en vint naturellement à penser que ce pouvait très bien être l'âme du jeune

pâtour, qui apparaissait ainsi pour solliciter des prières, et ce fut en ce temps-là que l'on érigea la *croix de l'Agneau*.

Cette œuvre expiatoire, ainsi que l'on s'y attendait, mit fin à l'apparition ; mais elle ne suffit pas, il faut bien le croire, pour calmer entièrement les tribulations de cette *âme en peine*.

Cette légende nous fait ressouvenir que, d'après les croyances païennes, chaque tombeau avait son génie (1), et que ce génie, préposé à la garde du monument, apparaissait souvent sous la forme d'un animal, emblème des qualités morales du défunt. L'agneau caractérise évidemment ici l'innocence du jeune *pâtour*, de même que le beau serpent qu'Enée vit sortir du mausolée de son père symbolisait la grande prudence d'Anchise.

Sur le territoire de la commune de Thevet, entre le village des Baudins et le moulin de la Pouserie, et dans un pré connu sous le nom de la *Font-Compain*, on venait d'achever le chargement d'une énorme charretée de foin. C'était la dernière que l'on avait à sortir de la prairie, et, comme on voulait en finir, on l'avait considéra-

(1) « Nullus enim locus sine genio est, » dit Servius.

blement surchargée, car on évaluait son poids à bien près de quarante quintaux. Mais elle avait été si carrément *montée*, si parfaitement équilibrée par Jacques Compain, qui passait, à bon droit, pour le plus habile chargeur du canton, que l'on était aussi tranquille sur son sort que si elle eut été rendue et empilée dans les fenils de la ferme. Jacques Compain, lui-même, était si assuré de la conduire à bon port, qu'il n'avait pas hésité un instant à céder à la fantaisie de trois de ses jeunes *gas* (1), qui demandaient à grands cris qu'on les hissât près de leur père, sur la vaste plate-forme qui couronnait la verte montagne de fourrage.

Assis sur l'avant de la cargaison, Jacques Compain devait jouer le rôle de pilote et diriger la manœuvre, tandis que deux conducteurs, à pied, armés de longs aiguillons, et rangés de chaque côté de l'attelage, composé de huit robustes bœufs, se chargeaient d'en presser ou d'en ralentir la marche.

Bientôt la masse énorme s'ébranle et s'avance, escortée par la troupe des faneurs et des râteleuses, qui échangent de joyeux propos et mêlent leurs

(1) Jeunes garçons.

bruyants éclats de rire aux rires non moins bruyants des enfants perchés sur la voiture.

Tout allait à souhait, et la montagne mobile semblait glisser plutôt que rouler sur la pelouse fraîchement tondue, lorsque tout à coup la surface de la prairie, détrempée par les pluies ou par des eaux souterraines, se laisse entamer par les roues. Jacques Compain s'en aperçoit aussitôt : — « Marchons ! enfants, marchons ! » dit-il vivement, en se levant et s'adressant à la fois aux bœufs et à ceux qui les conduisent. Mais le sol, tourbeux et tremblant, fléchit de plus en plus sous le poids du lourd chargement, et bientôt n'offre plus de prise au pied fourchu des aumailles.

— « Allons ! allez ! enfants, allons !... » crie avec énergie tout le monde en même temps. Et les conducteurs et les faneurs harcèlent de leurs aiguillons et de leurs fourches le flanc haletant des bœufs et les interpellent ardemment par leurs noms.

Cependant Jacques Compain allait et venait d'un bout de la plate-forme à l'autre, et jetait ses ordres à chacun.

— « Aux roues ! aux roues ! se prit-il à crier subitement, et que le bon Dieu et la bonne sainte

Vierge nous soient en aide !... » ajouta-t-il à voix basse, en couvrant de ses regards ses trois enfants plus étourdis qu'effrayés de cette scène de détresse.

Alors, les plus robustes s'arc-boutent derrière les roues ; les autres, hommes et femmes, s'attachent au corps de la voiture, s'acharnent à la pousser en avant, et toutes les voix ne cessent de s'unir pour encourager l'attelage qui commence à perdre pied,

Soins inutiles ! peines perdues !... La terre, qui semble fondre sous tant d'efforts, s'entr'ouvre à la fin tout à fait... une clameur immense et suprême,qu'accompagne un effroyable mugissement, déchire un instant les airs, et le convoi tout entier, hommes, femmes, enfants, bœufs et voitures, tout disparait à la fois et pour jamais dans la vaste fondrière !...

Si l'on en croit les habitants des hameaux qui avoisinent le *pré de la Font-Compain*, depuis cet horrible naufrage, quand vient la saison des *fauchailles* (1), le calme des nuits de la fin de juin est souvent troublé par des cris éclatants et confus

(1) C'est-à-dire l'époque de la fauchaison.

de laboureurs (1) en péril, qui excitent et gourmandent leurs bœufs ; puis, une explosion de voix désespérées, qu'accentuent des sanglots et des lamentations de femmes et d'enfants, épouvante un moment les échos et s'éteint tout à coup dans un silence de mort.

Longtemps avant l'invention des ponts et chaussées, la grande route, ou, pour mieux dire, le grand chemin de Clermont-Ferrand à Tours, passait, en Berry, par les villes de Châteaumeillant et de Saint-Chartier, et traversait, entre ces deux antiques cités, le village de Cosnay, dont l'ancienneté n'est pas moins respectable. A l'entrée de cette dernière bourgade, du côté de l'est, et tout proche du grand chemin, se trouve une humble croix qui, depuis des siècles, porte le nom de *Croix-Moquée*.

Voici quelle origine on donne à cette dénomination :

De temps immémorial, et presque jusqu'à nos jours, l'ancienne route de Clermont à Tours a été

(1) Dans le sud du Berry on donne le nom de *laboureur*, non seulement à l'ouvrier qui *laboure* la terre, mais encore au charretier qui conduit une voiture à bœufs.

fréquentée par des caravanes d'ouvriers auvergnats, qui, chaque année, se dirigeaient périodiquement vers les provinces du nord-ouest pour y exercer leur industrie. Or, un soir qu'une troupe de scieurs de long se reposait, en passant, sur la petite pelouse qui s'étend autour de la *Croix-Moquée,* deux d'entre eux se permirent à l'endroit du pieux monument de grossières insultes. Energiquement blâmés par leurs compagnons, ils ne s'en piquèrent que davantage à ce jeu impie, et finirent par se mettre en devoir de scier l'arbre de la croix. Mais à peine le fer effleura-t-il le bois sacré que l'on en vit jaillir des gouttes de sang et que les deux sacrilèges, frappés de la foudre, furent engloutis dans un abîme qu'elle ouvrit sous leurs pieds.

Le voyageur qui, par une nuit tranquille, se trouve passer près de la *Croix-Moquée,* n'a qu'à prêter l'oreille, il ne tardera pas à entendre un bruit souterrain qu'il reconnaîtra bientôt pour le va-et-vient monotone et régulier d'une scie. Ce sont, au dire des gens de l'endroit, les deux scieurs de long qui, condamnés à perpétuité à un labeur éternel, poursuivent incessamment leur interminable pénitence.

Ces diverses traditions nous montrent de quelle importance sont, aux yeux de nos paysans, les honneurs et les devoirs que l'on est dans l'habitude de rendre aux morts. L'antiquité païenne avait sur ce point la même manière de penser. Elle était également persuadée que les ombres de ceux qui sortaient de cette vie par suite d'une mort violente ou inopinée, erraient près des lieux où gisaient leurs corps autant de temps qu'ils restaient privés de funérailles.

Nec in Acherontem recipere voluit
Quia præmature vita careo,

est-il dit quelque part dans Plaute. Rappelez-vous encore ces beaux vers où la prêtresse qui accompagne Enée durant sa descente aux enfers lui fait la description de tout un peuple d'*âmes en peine :*

Hæc omnis, quam cernis, inops inhumataque turba est ;
Portitor ille, Charon ; hi, quos vehit unda, sepulti.
Nec ripas datur horrendas et rauca fluenta
Transportare prius quam sedibus ossa quierunt (1).

Vous savez qu'Enée reconnut parmi ces infortunés les *âmes en peine* de Leucaspis et d'Oronte,

---

(1) *Enéide*, l. VI.

deux officiers de sa flotte qui avaient perdu la vie dans un naufrage :

> Cernit ibi mœstos et mortis honore carentes,
> Leucaspim et Lyciæ ductorem classis Orontem.

Les honneurs funèbres pouvaient seuls retenir les mânes dans la tombe. Aussi Enée a-t-il dit précédemment (liv. III, vers 68), en parlant du tombeau qu'il élève à Polidore : *animam condimus sepulcro.* — On trouvera une autre preuve de notre assertion, au chant XI de l'*Odyssée*, dans les touchantes instances par lesquelles Elpénor supplie Ulysse de lui accorder un *paisible tombeau.*

Si l'on en croit le géographe Pausanias, les cris des guerriers qui avaient succombé dans la grande bataille de Marathon épouvantaient parfois le voyageur qui traversait ces champs célèbres. C'est ainsi qu'en Bretagne, la plaine d'Auray, qui fut le théâtre, en 1364, d'une rencontre sanglante et décisive entre les troupes du comte de Blois et celles du comte de Montfort, retentit souvent pendant la nuit, des plaintes des combattants qui, depuis cinq cents ans, se lamentent et réclament un tombeau et des prières (1).

(1) Emile Souvestre, *les Derniers Bretons,* ch. IV.



CHAPITRE V

CIVILITÉ VILLAGEOISE

DANS les fermes, ainsi que dans les familles nombreuses, tout le monde, maîtres et domestiques, mange à la gamelle. Le chef de la maison, après avoir fait le signe de la croix avec sa cuillère, la plonge dans le potage, et chacun l'imite aussitôt, mais en observant les règles traditionnelles de l'étiquette, qui veut que les plus avancés en âge, d'abord parmi les maîtres, ensuite parmi les serviteurs, attaquent tour à tour la gamelle. La bienséance exige encore que les commensaux puisent constamment dans la partie de la soupière qui leur fait face. — Les Arabes agis-

sent de même lorsqu'ils mangent *le couscoussou*.

Dans beaucoup de maisons, les femmes ne se mettent point à table avec les hommes ; elles ne sont occupées que de les servir et prennent leur repas, debout ou assises à l'écart. — « La femme arabe ne mange pas non plus avec son époux, encore moins avec ses hôtes (1). » D'après le code conjugal des Hindous, « une femme ne peut se permettre de manger avec son mari ; elle doit se trouver honorée de manger ses restes. » Il en était de même chez les Hébreux, il en est de même encore dans tout l'Orient. Il n'y a pas longtemps, cet usage existait aussi en Italie et en Espagne. Mais voici qui est bien plus fort : « Aux îles Marquises, les femmes, non seulement ne mangent pas avec les hommes, mais elles ne doivent pas même employer, pour apprêter leur repas, le feu qui a servi à cuire les aliments d'un homme (2). »

Si, dans le cours de la réfection, des gaz trop abondants se développent dans l'estomac des

---

(1) Général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 187.

(2) H. de M..., *le Catholicisme aux îles Marquises.*

convives, il n'est point du tout messéant de leur livrer passage. Beaucoup de paysans en usent ainsi, même à la table de leurs maîtres, et le son franc et plein qui signale la sortie de ces gaz, indique si clairement que, dans l'esprit du convive, ces étranges détonations ne sont autre chose que des actions de grâce parties d'un estomac reconnaissant, que l'amphitryon, quelle que soit sa susceptibilité, ne s'en offense jamais, au moins ostensiblement.

Cette singulière façon de remercier son hôte se retrouve encore chez les Arabes ; tant il est vrai que les mœurs primitives sont les mêmes partout. Voici ce que nous lisons dans la relation d'un voyage en Algérie, publiée par Alex. Bellemare : — « Vous avez bien dîné chez un Arabe, vous êtes satisfait de la manière dont il a exercé envers vous l'hospitalité, vous voudriez lui adresser un remercîment ; priez Dieu que votre estomac trop chargé ait besoin de dégager un trop plein d'air. Oh ! ne le retenez pas, vous ne sauriez faire à votre hôte un compliment plus flatteur. — Mon hôte a bien dîné, se dit l'Arabe, il est content de moi : *El hamdou Lillah* (louange à Dieu), ou bien : *Sahha* (que Dieu te donne la santé) ; telle

sera sa réponse au compliment que vous lui aurez adressé, et. je vous le jure, plus ce compliment sera bruyant, mieux il sera reçu.

» Et voilà cependant, ajoute Bellemare, ce que sont les mœurs des peuples ! ce qui, chez l'un, est une grossièreté inexcusable, chez l'autre, au contraire, chez un peuple placé à moins de deux cents lieues de nos côtes, est non seulement admis, mais va même jusqu'à être considéré comme une politesse. »

Au reste, les Italiens et les Espagnols se comportent absolument de la même manière, et ces derniers ont tellement propagé cette habitude par toutes leurs colonies que personne ne s'y refuse cette sorte de soulagement, même dans la maison de Dieu. « C'est parfois, dit un voyageur français (1), qui a assisté au service divin dans les églises du Chili, c'est parfois un véritable concert auquel tout le monde prend part, les prêtres qui disent la messe, les clercs qui la servent, les fidèles qui l'entendent, et même le trompette de la garde civique, qui profite des points d'orgue pour mêler ces bruits insolites à ses pieuses fanfares. »

---

(1) Louis d'Aysâc, *Voyage au Chili*.

Quelques-uns de nos paysans se permettent encore, — toujours à l'instar des Arabes, — une autre espèce de liberté beaucoup plus téméraire que celle dont nous venons de parler; mais nous la passerons sous silence, d'abord par respect pour la délicatesse de notre lecteur, ensuite parce que nous savons que,

Loin d'épuiser une matière,
Il n'en faut prendre que la fleur.

Il nous suffira de dire que, chez les Arabes, où tout se passe gravement, cette incongruité est accueillie avec la même bienveillance et le même cérémonial que l'éternument parmi nous. « Quand arrive, dit le général Daumas (1), ce qui, chez nous, serait un grave accident, ce qui, chez eux, n'est qu'un indice de prospérité, l'auteur dit avec sang-froid :

» *L'hamdoullah.* (Je remercie Dieu).

» Sous-entendez : Qui m'a donné assez de bien pour remplir mon ventre.

» *Allah iaatik sahha* (Que Dieu te donne la santé !) lui est-il répondu sur le même ton calme. »

On voit que, sous certains rapports, les habi-

(1) *Mœurs et coutumes de l'Algérie,* page 12.

tudes berrichonnes ne sont pas moins pittoresques que celles du Sahara ; on voit aussi que souvent ce qui émerveille un touriste au delà de l'Atlas se pratique dans son pays, à sa porte, depuis des siècles. — Voyagez donc après cela !

Rappelons maintenant au lecteur ce que pensaient les anciens de ces sortes de liberté. — Chez les Grecs, certaines sectes de philosophes se les permettaient volontiers, tandis que d'autres en étaient profondément scandalisées. Les stoïciens, par exemple, malgré l'austérité de leurs principes, étaient, sous ce rapport, beaucoup plus tolérants que les péripatéticiens. Voici, à ce sujet, ce que raconte Diogène Laërce. La plus grave des deux inconvenances en question étant échappée, dans la chaleur de la discussion, et en présence de toute son école, au philosophe Métroclès, qui enseignait la doctrine de Zénon, ce digne homme fut si confus et si consterné de cette mésaventure qu'une fois rentré chez lui, il ne voulut plus en sortir. L'un de ses amis, le stoïcien Cratès, apprenant cette résolution, fut le trouver, le raisonna, le consola, « et, dit Montaigne, adjoutant à ses consolations et raisons l'exemple de sa liberté, se mettant à péter à l'envy avecques luy, il luy osta

ce scrupule, et, de plus, le retira à sa secte stoïque, plus franche, de la secte péripatétique, plus civile, laquelle jusques lors il avoit suivy (1). » — Les Romains, de leur côté, étaient également, sur ce chapitre, plus ou moins réservés. Au dire de Suétone, l'empereur Claude ayant appris qu'un de ses convives habituels avait failli perdre la vie pour s'être refusé ce soulagement, fut sur le point de rendre un édit qui eût permis à ses commensaux d'exhaler, même en sa présence, tout espèce de gaz « flatum crepitumque ventris. » — Que l'on dise, après cela, que ce prince était dépourvu de toute humanité. — Suétone nous apprend encore que l'un des successeurs de Claude, Vitellius, donnait lui-même l'exemple de ces impolitesses. Comme il aimait, dans ses voyages, à rire et plaisanter avec les muletiers qu'il rencontrait aux relais et dans les auberges, souvent, le matin, il leur demandait s'ils avaient déjeuné, et rotait devant eux pour leur montrer que, quant à lui, il n'était pas à jeun.

Mais revenons à nos Berrichons.

Lorsqu'un paysan mange hors de chez lui, il

(1) *Essais*, Liv. II, chap. XII ; Diogène Laërce, VI, 94.

ne manque jamais, son repas terminé, de laisser dans le plat ou sur son assiette, une bouchée du dernier mets qu'on lui a présenté. Eût-il une faim canine, et ne lui eussiez-vous servi qu'une mauviette, il ne se lèvera pas de table sans qu'il en reste pied ou aile. Il n'oubliera point, non plus, de répandre sur le sol les dernières gouttes de son vin. — Veut-il, par ces pratiques, vous montrer qu'il est plus que satisfait de ce que vous lui avez offert ? est-ce une manière ingénieuse de vous prouver tout à la fois qu'il est sobre et que vous êtes suffisamment généreux ? ou bien, plutôt, cette habitude ne serait-elle pas un souvenir des pieuses libations que faisaient les anciens, à la fin comme au commencement de leurs repas ; ou simplement une conséquence de cette prescription de l'Eternel : — « Tu ne différeras pas de m'offrir de ton abondance et de tes liqueurs (1) », prescription à laquelle se conforment encore les Juifs, car « après leurs repas, ils ont soin qu'il reste toujours quelque morceau de pain sur la table (2). » — Ces usages remontent à la plus haute anti-

(1) Exode, XII, 29.
(2) Dom Calmet, *Dict. de la Bible,* t. III.

quité, puisqu'on les retrouve chez les Aryas : — « Indra et Vâyou, dit un chantre védique, c'est pour vous que sont ces libations : venez prendre les mets que nous vous offrons, voici les boissons qui vous attendent. » — « Les Aryas appelaient *soma* le liquide qu'ils versaient journellement en l'honneur des dieux (1). »

Certaines vieilles femmes, en commençant leur repas, sont aussi dans l'usage de jeter sur le sol une petite cuillerée de potage : c'est assurément là une libation faite à quelque lare, à quelque dieu domestique. Cela s'est pratiqué, cela se pratique encore en bien des pays : en Normandie, en Savoie, en Suisse, en Ecosse, etc. Quelque chose d'approchant s'observe même en des contrées beaucoup plus lointaines. Au rapport de Marco Polo, « les Tartares ont des idoles protectrices auxquelles ils vont, avant le repas, barbouiller les lèvres de graisse ; après quoi ils répandent un peu de bouillon hors de la porte en l'honneur des esprits (2). » — En Chine, le maître de la maison,

(1) Alfred Maury, *Croyances et légendes de l'antiquité.*

(2) *Histoire générale des voyages*, t. VII.

qui donne à dîner, verse à terre le vin d'une coupe avant que l'on se mette à table.

C'est plus qu'une impolitesse, c'est presque une profanation que de s'asseoir sur l'*arche* (1) où l'on pétrit le pain de la famille. En agissant ainsi, on serait censé afficher du mépris pour une chose que l'on regarde quasi comme sacrée : le pain quotidien. Le pain semble être, chez nos paysans, ainsi que chez les Egyptiens, le symbole de la vie. Dans nos villages, où beaucoup de personnes se signent encore, au début de chaque repas, avec la première bouchée de pain qu'elles portent à leurs lèvres, on apprend les enfants, dès l'âge le plus tendre, à respecter le *pain du bon Dieu*. Ce respect va si loin que l'on évite même de placer, sur la table, le *chanteau* (2), sens dessus dessous ; cela, dit-on, *chasse le pain de la maison*.

Autant un villageois est galant, empressé et même pressant auprès de la jeune fille qu'il recherche en mariage, autant il l'est peu, une fois marié. En général, le paysan ne manifeste pas

---

(1) Grand coffre à couvercle, beaucoup plus long que large.

(2) Pain entamé.

une grande considération pour le beau sexe. Cela provient sans doute de ce qu'il n'apprécie les personnes que d'après le degré de leurs forces physiques ou de leur utilité matérielle.

Il tutoie sa femme, mais celle-ci ne le tutoie pas. Lorsqu'il en parle, il dit : *ielle* (elle), ma *fumelle* (1), *la fumelle de cheux nous,* ou simplement : *qualqui d' cheux nous* (celle de chez nous).

Dans la plupart de nos familles villageoises, la femme, non seulement reconnaît l'autorité absolue de son mari, mais encore celle de son fils aîné, lorsqu'elle vient à tomber en veuvage. Il en est de même en Chine, où une loi fondamentale déclare que, « veuve et mère, la femme est sous la dépendance de l'aîné de ses fils ». Il en était, il en est encore de même en Grèce, où, comme on sait, Télémaque disait à Pénélope : — « Rentre dans ton appartement, ma mère, reprends ta toile et tes fuseaux ; distribue la tâche à tes femmes... c'est à moi, qui suis le maître céans, de parler... etc. (2) ». Le code hindou va plus loin ; il dit

---

(1) *Fumelle* se dit pour *femme*, comme *mâle* se dit pour *homme.*

(2) *Odyssée,* chant XXI ; — Edmond About, *la Grèce contemporaine.*

positivement : « Une créature femelle est faite pour obéir à tout âge ; fille, elle doit se courber devant son père ; femme, devant son mari ; veuve, devant ses fils ou les parents de son mari ». Ce code hindou est impitoyable pour la femme ; c'est lui qui dit encore : « Il n'y a pas d'autre dieu sur la terre pour la femme que son mari. — Si son époux rit, elle rira ; s'il pleure, elle pleurera, etc., etc. ».

Si la maîtresse de la maison se trouve malade en même temps qu'une *aumaille,* c'est-à-dire en même temps qu'un bœuf ou une vache, le *maître* appellera plutôt le médecin pour sa bête que pour sa femme. — Un métayer nous disait, il n'y a pas longtemps : « J'ai eu bien du malheur, cette année ; j'ai perdu deux bœufs et ma jument, *sans compter la Jeanne, ma fumelle,* qui est morte au commencement de la moisson ».

Le Limousin, notre voisin, range encore plus bas sa femme dans ses affections, car il ne la nomme, dans sa prière quotidienne, qu'après ses châtaignes et ses raves :

Monsiour saint Marsa,
Nostra bon fondatour,
Prega per nous nostra Seignour

Qu'il veilla, garda,
Nostra castagna,
Nostra raba,
Nostra *fenna*.

Enfin, pour beaucoup de nos paysans, une fille n'est pas un enfant ; une mère vous dira : « J'ai deux *enfants* et trois filles ». Chez les villageois d'une partie de l'ancien Maine, ce mépris pour le sexe féminin est encore poussé plus loin. Dans le département de la Sarthe, lorsqu'une fermière vient d'accoucher, on demande : « Est-ce un gas ? » Si c'est une fille, on répond avec dédain : « Ouen ! ce n'est qu'une *creïature* (1) ».

Cet injuste et sauvage mépris de l'homme pour sa compagne se manifeste presque en tous pays. — « D'après la loi du pays de Galles, la femme ne peut témoigner contre un homme ; car la femme n'est que le tiers de l'homme ; or un tiers n'est pas croyable contre deux tiers (2). » — « En tout témoignage de vérité, disent les *Evangiles des quenouilles,* il convient trois femmes pour deux hommes. » — Les Japonais de nos jours

(1) Dureau de la Malle.

(2) *Origines du droit français*, par Michelet.

sont bien moins généreux encore pour la femme, puisqu'ils n'admettent pas son témoignage en justice (1). — D'un autre côté, le Coran déclare que la femme est inférieure à l'homme, parce que le mari la dote de ses biens. Le Coran exige que, dans le partage de sa fortune, le père de famille donne à chacun de ses fils la part de deux filles ; puis il enjoint à tout mari de corriger celles de ses femmes qui ne seront pas obéissantes, et même de les *battre*. Enfin, chez les Morlaques, on ne parle jamais d'une femme sans employer une formule d'excuse (2).

Aux personnes consciencieuses et non prévenues, dont l'opinion, quant à la valeur intrinsèque de la femme, ne serait pas parfaitement fixée, nous rappellerons que l'Eternel, qui doit s'y connaître, a fait, au chapitre XXVII du Lévitique, une évaluation en numéraire de l'homme et de la femme à différents âges. — Il faut bien l'avouer, par cet arrêt suprême, duquel on ne peut malheureusement point appeler, la femme n'est guère

(1) Oscar Comettant, *Variétés japonaises*.

(2) Fortis, *Voyage en Dalmatie* ; — Daru, *Histoire de Venise*, t. IV.

moins mal traitée que par la loi du pays de Galles.

L'Eglise se montra bien autrement sévère que l'Eternel à l'égard de la femme, puisque, après l'avoir qualifiée de *vas infirmius*, la question de savoir si elle avait une âme fut agitée dans un concile.

Le culte rendu à la force physique est l'un des signes les plus caractéristiques de la barbarie d'un peuple. D'un sentiment pareil provenait, chez beaucoup d'anciennes sociétés, le mépris où tombaient les vieillards et les infirmes, mépris qui allait parfois jusqu'à entraîner leur mort. C'est donc à l'état d'ignorance où vivent les habitants de nos campagnes qu'il faut attribuer le degré d'infériorité assigné par eux à la femme. — Chez les sauvages de toutes les parties du monde, les femmes sont les très humbles esclaves de l'homme. — Le vieux *jus quiritium*, si dur, si cruel pour le sexe féminin, et, en général, pour tous les faibles, date d'une époque où les mœurs romaines, qui ne furent jamais fort douces, étaient tout à fait grossières, En aucun temps, au contraire, la dignité de la femme ne fut plus élevée que parmi les anciens Grecs, aux jours les plus brillants de

leur civilisation. Il en fut de même chez les Egyptiens.

Il n'y a pas encore très longtemps, les femmes de nos campagnes regardaient non seulement comme incivil, mais comme de la dernière inconvenance, de laisser voir leur chevelure. Aussi se tenaient-elles toujours à l'écart pour se coiffer, et renfermaient-elles scrupuleusement tous leurs cheveux sous leur *cayenne* (1). Cet usage, qui n'est plus guère observé que par les doyennes d'âge de nos villages, n'aurait-il pas pour origine cette injonction adressée par saint Paul aux Corinthiens : « Il faut que la femme marche le chef couvert à cause des mauvais anges ? » — Par suite de ce commandement, certains théologiens proclamèrent plus tard que les démons avaient un goût particulier pour les cheveux des femmes. De là, sans doute, l'habitude où sont les religieuses de ne laisser voir aucune partie de leur chevelure, et l'ancienne coutume où l'on est, dans certains ordres, de leur raser la tête lorsqu'elles font profession ; de là encore cette vieille tradition qui

(1) La *cayenne* est une calotte piquée que recouvre la coiffe.

exige que, à partir du jour de son mariage, la femme juive refoule soigneusement tous ses cheveux sous une calotte de satin noir, et les remplace désormais par un bandeau de velours appliqué sur le front (1). Il en est de même en Russie : les filles du peuple et même celles de la classe aisée ne laissent plus paraître leurs cheveux aussitôt qu'elles sont mariées.

En parlant de leurs garçons et de leurs filles, nos villageois disent : *Mes drôles*, *mes drôlesses,* et cela dans un sens affectueux. — Dans le patois génevois, *drôle* signifie également *garçon.* « Diez y voit, avec raison, dit Littré, le même mot que l'allemand *drollig*, plaisant ». — *Drôle*, dans cette acception, doit avoir le même sens et la même origine que le mot *drille.*

A propos des étranges modifications que le temps et l'usage ont fait subir à l'acception primitive de certains termes, nous remarquerons que le mot *garce,* aujourd'hui si bas, et qui n'est, après tout, que le féminin de *gars* ou de *garçon,* s'emploie encore quelquefois, chez nous, dans le sens honnête de *jeune fille.* — C'est ainsi qu'en vieux

(1) Daniel Steuben, *Scènes de la vie juive en Alsace.*

français, l'expression *donzelle* a servi à désigner une fille ou une femme de distinction. Au reste, *demoiselle* se dit encore *donzella* en provençal et en italien. — Cette défaveur du mot *garce* doit nous rappeler qu'au moyen âge, le terme *garçon* fut pendant longtemps pris en très mauvaise part. Il avait alors, au masculin, une signification non moins injurieuse que celle que l'on donne aujourd'hui à son féminin *garce* : — « Et avec ce, lui dist plusieurs injures et villenies en l'appelant *garson* (1) ». — La réhabilitation de *garçon* ne date guère que de la fin du XVIe siècle.

Les expressions *garce*, *drôlesse*, *donzelle* et *pucelle* étant depuis longtemps tout à fait exclues du langage poli, et le mot *fille*, et même celui de *demoiselle*, étant en voie de subir la même déchéance, que nous restera-t-il donc bientôt pour dénommer l'un des plus gracieux objets de la création ? La jeune fille finira-t-elle par devenir un être réellement ineffable ?

On appelle communément la femme mariée par le nom féminisé de son mari, et la fille aînée de la famille par le nom féminisé de son père, auquel

(1) *Procès-verbal de 1376*, cité par Du Cange.

on ajoute l'article *la*. Ainsi l'on dira *la Gerbaude*, au lieu de *la femme* ou *la fille de Gerbaud*. — Cet usage existait encore, à la fin du siècle dernier, dans la plupart de nos maisons bourgeoises. Il date de loin, et notre vieux Catherinot (1), dans son *Escu d'alliance*, en cite de singuliers exemples à propos des *Leroy de Bourges* : « Ce qui est risible, dit-il, c'est que le sexe de cette famille se nommait *La Reine*, comme aussi *Du Coing, La Coignée ; Du Moulin, La Moline ; Du Pain*, *La Paine...* »

Souvent la fille, après son mariage, ne prend pas le nom de son mari ; alors elle garde son nom féminin, comme cela se pratiquait chez les Grecs et les Romains. — Enfin, il n'est pas sans exemple que le mari porte le nom de sa femme.

Lorsque nos paysans interpellent une personne d'un âge plus avancé que le leur, ils lui donnent le titre de *père* ou de *mère ;* si c'est un jeune homme, ils le nomment mon *fieu* (mon fils, mon filleul).

Les enfants ne tutoient jamais leurs ascendants ; ils ont pour eux beaucoup de respect, surtout

(1) Nicolas Catherinot, chroniqueur berrichon, naquit en 1628, aux environs de Bourges.

pour leurs aïeuls, qu'ils appellent *mon grand*, *ma grand*.

Nos villageois ne se désignent jamais entre eux que par leurs prénoms ou leurs *sornettes* (1); aussi en rencontre-t-on quelquefois qui ignorent complètement leur nom de famille. Ils se désignent encore assez fréquemment par le juron qui leur est familier ou la locution qui leur est habituelle. Ainsi ils diront : « *Diable me brûle* est bien malade ; — *Nom d'un rat* est à la foire ; — La femme à *Diable m'estrangouille* (strangulo) est morte ; — Le garçon à *Bon Jou* se marie avec la fille à *Dieu me confonde*, etc., etc. »

Un mot sur quelques-unes de nos manières de jurer : — *Bon jou !* est un juron très en usage dans les environs de La Châtre. C'est l'équivalent du *per Jou* des Normands et du *per Jovem* des latins. — *Bon san !* est un autre jurement berrichon qui signifie *bon saint !* et ou figure le *san* italien ou espagnol. — Nos paysans emploient parfois des jurons fort énergiques. En voici un que nous avons entendu sortir de la bouche d'une femme : *Sacré rempart de dix-sept sortes de gar... !* Le sui-

(1) *Sobriquets.*

vant, qui n'est pas moins expressif, est surtout familier aux maquignons d'Ecueillé (Indre) : « Que le diable me *travouille* les tripes sur un *travoué* de fer, si le cheval que je vous vends là 20 pistoles n'en vaut pas 100 ! » (1).

Les métayers appellent le propriétaire dont ils cultivent le bien, *noute monsieu*, *nout' borgeois* (2) ou *nout' maître*. Cette dernière appellation, également usitée en Bourbonnais et en Bretagne, est fort ancienne. Voyez ce qu'en dit A. Monteil, t. I de son *Histoire des Français*.

Nos villageois donnent volontiers du *monsieu* à un parvenu, à un artisan, ou au garde-champêtre ; mais, entre eux, ils ne désigneront jamais les gros bonnets du canton qu'en retranchant cette qualité. Pas n'est besoin de dire que le motif qui les pousse à s'exprimer ainsi n'a aucune analogie avec le sentiment admiratif qui souvent porte les personnes bien élevées à supprimer toute espèce de

(1) Nous disons *travouiller* pour *devider*, et *travoué* pour *devidoir*, *rouet*. Ces mots étaient jadis français.

(2) Le berrichon substitue souvent la voyelle *o* au son *ou*, et le son *ou* à la voyelle *o*; ainsi l'on dit : *bordon*, *borgeon*, *borse*, pour *bourdon*, *bourgeon*, *bourse*, et au contraire *grous* pour *gros*, *boume* pour *homme*, etc., etc.

titre lorsqu'elles nomment, par exemple, Victor Hugo, Lamartine, ou toute autre illustration contemporaine.

Cette affectation quelque peu ironique dégénère parfois en raillerie narquoise ; l'usage suivant le prouve de reste. — Dans nos campagnes, où l'on méprise souverainement le porc, à cause surtout de sa vie fainéante et inutile, on lui donne, par manière de plaisanterie, les noms de *noble*, de *borgeois*, de *monsieu*. On le désigne, aussi comme en Bourgogne et ailleurs, par cette périphrase : *un habillé de soie ;* jeu de mot basé, ainsi que chacun sait, sur le nom du poil de la bête et sur le privilège qu'avait autrefois la noblesse de porter seule, avec le clergé, des vêtements de soie. Cette joyeuseté rabelaisienne, qui rappelle le surnom de *pourceau d'Epicure* appliqué à un voluptueux, semble répandue par toute la France.

Nos campagnards saluent sans ôter leur chapeau. — Jusqu'à midi, ils disent *bonjour ;* passé le milieu de la journée, ils disent *bonsoir*. Il en est de même chez les Arabes.

Un mendiant, auquel vous venez de faire l'aumône, vous dira : « Que le bon Dieu vous *argarde* (vous regarde) comme je vous *argarde !* »

Nos villageois accueillent l'éternument d'une grande personne par ces mots : *Dieu vous assiste ! Dieu vous aide !* — Celui d'un enfant, en disant : *Dieu te cresse !* c'est-à-dire : *Dieu te fasse croître !* — L'usage de saluer et de faire des souhaits lorsqu'une personne éternue est fort ancien. On salue, dit Aristote, lorsqu'il vous arrive d'éternuer, parce que l'éternument part du cerveau, siège de l'intelligence et de l'esprit. — Chez les Perses, lorsqu'on éternue, la loi veut qu'on ait recours à la prière, attendu que, en ce moment critique, le mauvais esprit fait tous ses efforts pour séduire l'éternueur. — Dans l'Inde, on attache une grande importance à l'éternument ; les différentes manières dont on s'acquitte de ce besoin s'interprètent de bien des façons. Par exemple, si une femme indienne, malgré l'extrême envie qu'elle a d'éternuer, n'en peut venir à bout, elle est persuadée qu'en cet instant-là même, son mari, absent, éprouve une velléité d'infidélité non suivie d'effet (1).

Presque tous nos paysans se mouchent sans mouchoir, comme ce gentilhomme dont parle

---

(1) *Poésies populaires de l'Inde*, traduites par Lamairesse. Paris, 1867.

Montaigne, au livre Ier, chapitre XXII de ses *Essais*. Les plus aisés d'entre eux portent cependant dans leur poche un tissu quelconque, mais ils ne s'en servent guère qu'après que le plus gros de la besogne est fait. — On se comporte absolument de même, à l'heure qu'il est, dans la patrie d'Alcibiade. Cette coutume y paraît même beaucoup plus généralisée que chez nous. En Grèce, dit About, « les hommes de *toute condition* se mouchent dans leurs doigts avec une grande dextérité. Les riches bourgeois s'essuient *après* avec leur mouchoir. La haute société se mouche à la française et n'en est pas plus fière ». — Les Moldaves agissent avec le même sans-façon, et les ambassadeurs du roi de Siam, en 1861, et ceux du roi des Annamites, en 1863, ne se conduisaient pas autrement en pleine cour de France.

Le gentilhomme dont nous avons parlé plus haut justifiait cette manière d'agir par des raisons assez originales que Montaigne était loin de rejeter ; lisez plutôt son récit : — « Un gentilhomme françois se mouchoit toujours de sa main, chose très-ennemie de nostre usage ; défendant là-dessus son fait (et étoit fameux en bons rencontres), il me demanda quel privilége avoit ce sale excré-

ment, que nous allassions lui apprêtant un beau linge délicat à le recevoir, et puis, qui plus est, à l'empaqueter et serrer soigneusement sur nous ; que cela devoit faire plus de mal au cœur que de le voir verser où que ce fût, comme nous faisons toutes nos autres ordures. Je trouvai qu'il ne parloit pas du tout sans raison ; et m'avoit la coutume ôté l'appercevance de cette étrangeté, laquelle pourtant nous trouvons si hideuse, quand elle est récitée d'un autre pays. »

Certaines formules de politesse reviennent fréquemment dans la conversation de nos paysans, surtout lorsqu'ils s'entretiennent avec des personnes auxquelles ils doivent quelque considération ; ce sont celles-ci : *parlant par respect ;* — *sous vot' respect* ; — *au respect que je vous dois ;* — *sans vous offenser*, etc., qu'ils prononcent toujours en se découvrant.

Toutes ces expressions s'emploient pour *sauf votre respect*. On y a recours toutes les fois qu'on veut adoucir ou faire excuser des paroles trop libres ou qui réveillent des idées de mépris ou de dégoût. On s'en sert toujours avant de nommer, ou aussitôt après avoir nommé un animal immonde, principalement le porc : — « J'ai conduit, *sans*

vous offenser, deux cochons à la foire ». — On s'en sert même en parlant du porcher ; ce qui fait que sa profession est tombée dans le plus grand discrédit.

Au reste, il n'y a pas encore très longtemps, cette manière de s'excuser existait parmi nos bourgeois ; il en est ainsi de beaucoup d'autres usages et croyances, devenus aujourd'hui le partage exclusif de la campagne. Ces locutions étaient même comprises au nombre des formules de nos vieux notaires.

Nous remarquerons, en passant, si ce n'est dans l'intérêt de la bête, au moins dans celui de son pasteur, qu'il est assez difficile de s'expliquer le sentiment qui porte nos paysans à manifester tant de mépris pour le porc et son gardien ; surtout lorsque l'on considère quel cas l'ancienne Gaule faisait de cet animal. Ses forêts en étaient peuplées ; d'après ses médailles, c'était un de ces quadrupèdes qui surmontait ses étendards et qu'elle opposait sur les champs de bataille à la louve romaine (1). Il paraîtrait même que nos pères, à

(1) *Revue de la numismatique française*, dissertation de M. de la Saussaye sur l'insigne national des Gaulois.

l'exemple des Hindous qui adorent des dieux à tête de porc, rendirent au cochon des honneurs divins, car Alexandre Lenoir a lu au-dessus d'une ancienne porte de ville, à Langres, une inscription qui semble l'annoncer (1). Les Gaulois avaient sans doute apporté ce culte de l'Inde, leur berceau, où cet animal était en si grande estime. D'après les livres sacrés de ce pays, le porc fut l'une des incarnations de Brahma et de Vichnou, et ce dernier dieu est considéré comme le père des *varahas* ou des *verrats* (2). Dans la mythologie scandinave, le porc ne fait pas moins grande figure. Les Eddas le proclament « l'animal des héros (3) ». Le char du dieu Frey est conduit par deux de ces quadrupèdes, dont on connaît les noms ; enfin, la foule des guerriers morts en combattant, qui peuple le palais d'Odin ne se nourrit pas d'autre chose que du lard sans cesse renaissant du porc Sachrimner.

D'un autre côté, le mépris que nos paysans témoignent pour le porc ne saurait avoir rien de commun avec la répulsion qu'inspirait cet animal

(1) Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées.*

(2) Voy. le *Brahma-Purâna.*

(3) Voy. le *Poëme de Hyndla* dans les *Eddas.*

aux Juifs et aux Egyptiens, puisque, chez ces peuples, c'était la religion qui, prenant en main les intérêts de l'hygiène publique, avait suscité une telle horreur contre le porc, que les Juifs n'en prononçaient jamais le nom et ne le désignaient pas autrement qu'en disant : *cette bête, cette chose*. Les Egyptiens, particulièrement, l'avaient tellement en abomination que si quelqu'un d'entre eux venait, par hasard, à en être touché, il courait à l'instant même se jeter à l'eau tout vêtu. Le porcher, parmi ces derniers, était, au dire d'Hérodote, un véritable paria avec qui nul ne voulait avoir de rapport et auquel l'abord des temples était vigoureusement interdit (5). Enfin, de nos jours, les Turcomans sont persuadés que « le musulman le plus pieux qui est mis à mort par un animal de la race porcine (sanglier ou cochon), arrive impur dans l'autre monde, où cent années de purgatoire ne suffisent pas pour effacer sa souillure (1). »

Mais revenons. — Non seulement les formules

(5) Hérodote, liv. II, chap. 47.

(1) Arminius Vambéry, *Voyages d'un faux derviche*, traduits par E. Forgues.

d'adoucissement s'emploient lorsqu'en parlant à un supérieur, on mentionne des animaux immondes; mais il arrive souvent qu'on en fait usage relativement à d'autres objets auxquels s'attache, parmi les gens à prétentions, une idée méprisante, par exemple une de ces carioles suspendues appelées *pataches :* — « J'ons vu passer, *sous vot' respect*, une patache. »

Une formule d'excuse équivalente est employée par Molière, dans *le Médecin malgré lui*, en parlant d'un apothicaire :

« J'avons dans notre village un apothicaire, *révérence parler,* qui li a donné je ne sais combien d'histoires. »

C'est assurément dans l'intention de se moquer de ces sortes de précautions oratoires que Rabelais dit dans son *Pantagruel :*

« Je les ameine d'ung pays auquel les pourceaulx, *Dieu soit avecques nous,* ne mangent que myrobolans ; les truyes en leur gésine, *saulve l'honneur de toute la compaignie*, ne sont nourries que de fleurs d'orangiers. »





CHAPITRE VI

LES BERGÈRES.
LE VENDREDI BLANC ; — LE LOUP, etc.

Dans certains cantons du bas Berry, on donne le nom de *Vendredi blanc* au vendredi qui se trouve neuf jours avant Pâques. C'est une fête toute pastorale et qui intéresse particulièrement les bergères de ces pays Ce jour-là, elles jeûnent, et, dans les environs de La Châtre, elles se rendent par troupes nombreuses à la ville pour assister à la messe. Chacune d'elles y porte un petit faisceau de bâtons *blancs*, ou de baguettes de coudrier, dont l'écorce a été enlevée, et qui, parfois, ont été

guisées, c'est-à-dire enjolivées de bizarres et capricieuses sculptures par les amoureux. Ces baguettes, formées d'un seul jet, et coupées à certains jours de la lune, doivent, durant le cours de l'année, servir de *touches* pour *toucher* (conduire) et compter les brebis.

Les verges de coudrier passent dans ces contrées, comme en plusieurs autres pays, pour avoir des vertus secrètes. — « Je craignons pas les sorciers, j'avons une baguette de coudrier », dit une bergère vosgienne, dans les *Anges du foyer* d'Emile Souvestre. — Cette croyance se retrouve chez les anciens Scandinaves : « Tu ferais mieux de tenir à la main une gaule de coudrier et de mener paître les chèvres », est-il dit dans les Eddas (1). D'autres passages des mêmes livres attestent que ces baguettes étaient aussi sculptées.

Aux environs de Cluis, c'est particulièrement de gaules de *petou* (bouleau) que les bergères se pourvoient, le jour du Vendredi blanc. Elles vont quelquefois les chercher fort loin. Or, le bouleau paraît avoir partagé, avec le chêne et l'aubépine,

---

(1) Voy. le poëme antique sur les Voels.

les honneurs sacrés chez les anciens peuples de la Gaule (1).

Quelques-unes de ces baguettes servent aussi de quenouilles. Les sculptures bizarres dont elles sont encore, mais rarement ornées, — car cet usage se perd, — rappellent ces runes ou caractères secrets dont il est si souvent parlé dans les Eddas, et que les peuples septentrionaux traçaient autrefois sur une foule d'ustensiles, tels que des cornes à boire, des poignées d'épées, des bâtons, etc., etc., et auxquels ils attribuaient des propriétés mystérieuses. — « Kostbera était célèbre, disent les Eddas ; elle savait expliquer les runes et lire les bâtons runiques à la clarté du foyer. » — Cette coutume existait également dans l'ancienne Egypte, où les prêtres et les magiciens portaient habituellement des bâtons sur lesquels étaient gravés des caractères hiéroglyphiques. Les figures que les bardes gallois du moyen âge appelaient *rhîn* ou *run*, c'est-à-dire *mystères*, et dont la signification n'était connue que des initiés ; les lettres magiques qui composaient l'*ogham* ou l'ancien alphabet national de l'Irlande, figures et lettres

(1) De la Villemarqué, *les Romans de la Table Ronde.*

qui sont reproduites page 140 de l'*Esprit de la Gaule*, par Jean Reynaud, ne sont pas sans analogie, quant à la forme, avec les sculptures que portaient, il y a quarante ans, les bâtons *guisés* de nos bergères berrichonnes.

Les baguettes du Vendredi blanc sont toujours, dans chaque faisceau, de longueur inégale et en nombre impair. Cette dernière circonstance révèle encore la trace d'une antique tradition ; car il est évident que nos bergères pensent comme les anciens, que le nombre impair est agréable à la Divinité : *numero Deus impare gaudet* (1). La même croyance existe en Chine, où, par la même raison, les étages des pagodes les plus importantes sont toujours en nombre impair. Ce nombre, aux yeux de Pythagore, passait pour le plus parfait. Le nombre septenaire, qui se retrouve si souvent dans la Bible, notamment dans le Lévitique, appartenait aux choses sacrées. Selon Corneille Agrippa, il était réputé pour très puissant soit en bien, soit en mal. Le nombre ternaire, regardé

(1) Par contre, les anciens croyaient que les nombres pairs plaisaient aux divinités infernales. Voy. l'*Enéide*, liv. VI, vers 244.

par les anciens comme non moins parfait, était sacré dès les âges les plus reculés, principalement dans l'Inde et dans les Gaules.

Il n'y a pas encore très longtemps, lorsque le prêtre de La Châtre avait béni les bâtons blancs, les bergères des environs, à l'instar des païens qui frappaient souvent les images de leurs dieux afin de raviver leur vertu, n'oubliaient jamais de toucher et, au besoin, de battre assez vertement de leurs gaules la statue de saint Lazare placée dans l'une des chapelles de l'église ; car saint Lazare, en raison de la consonnance de son nom, est pour elles la personnification du *hasard,* et préside essentiellement à la destinée si incertaine des troupeaux.

Les bâtons blancs, une fois consacrés, sont suspendus au plancher des bergeries, où la bergère vient les prendre un à un, au fur et à mesure de ses besoins.

Nous remarquerons, à propos de ces usages, que le bâton dépouillé de son écorce, ou bâton blanc, était autrefois un symbole de sujétion. Il était l'attribut des suppliants.

Quant à la coutume de faire succéder aux supplications adressées aux saints les menaces et

même les horions, elle semble avoir existé dans tous les temps et dans tous les pays. Les agriculteurs, au moyen âge, l'avaient poussée fort loin. — « Autrefois, dit Alexis Monteil, dans le Quercy, lorsque la récolte était mauvaise, les paysans couraient aux églises, en arrachaient les saints, les traînaient et les fustigeaient pour avoir laissé grêler leurs champs et geler leurs vignes ». — En 1692, pendant le siège de Namur, l'eau étant tombée à verse, le jour de saint Médard, « les soldats, au désespoir de ce déluge, firent des imprécations contre ce saint, en recherchèrent les images, et les rompirent et brûlèrent tant qu'ils en trouvèrent (1). »

Plusieurs de nos provinces continuent de se livrer à ces superstitieuses irrévérences. En voici un remarquable exemple : — « Le pêcheur dieppois professe une dévotion outrée pour le patron de sa barque, dont une image enluminée est placardée au fond de sa cabine. Il tombe souvent aux pieds de ce saint, ordinairement apocryphe, et lui adresse les plus naïves prières ; mais aussi gare au saint, s'il tarde trop à accorder au marin la grâce

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, chap. I.

qu'il sollicite ! Le Dieppois impatient l'accable d'injures, et crible parfois la vénérable image de coups de couteau (1). »

Encore de nos jours, à Naples, de vieilles et sordides mendiantes, qui se disent cousines de saint Janvier, gourmandent et malmènent leur divin parent, pour peu qu'il soit trop lent à opérer son célèbre miracle : — « Allons, canaille, brigand, vieil édenté, chien pourri, *faccia gialluta, fato miracolo!* (face jaune (2), fais ton miracle !) » lui crient-elles d'une voix menaçante et furibonde. Et pourtant saint Janvier est l'idole des Napolitains, et ils sont fermement persuadés que Dieu ne règne aux cieux que par sa permission (3).

Ainsi que nous l'avons dit, les Grecs et les Romains, en certaines circonstances, ne portaient guère plus de respect à leurs dieux. Théocrite, idylle VII, parlent de chasseurs qui donnent des coups de fouet au dieu Pan, pour le punir de ce qu'une chasse, entreprise sous ses auspices, n'avait

---

(1) J. Cauvain, *Dieppe.*

(2) *Face jaune*, parce que le saint est représenté par un buste en argent à tête d'or.

(3) Maxime Du Camp, *la Conquête des Deux-Siciles.*

point réussi. Enfin, le fait suivant prouve que la multitude ignorante est en tout temps et partout la même : — « Il arrive assez souvent en Chine, dit le père Le Comte, que le peuple, après avoir bien honoré ses dieux, s'il n'en obtient pas ce qu'il demande, les traite avec le dernier mépris ; les uns les chargent d'injures, les autres de coups : « Chien d'esprit, lui disent-ils quelquefois, nous « te logeons dans un temple magnifique ; tu es « bien doré, bien nourri, bien encensé ; et, après « tous ces soins, tu nous refuses ce qui nous est « nécessaire !... » Puis, on le lie avec des cordes, on le traîne par les rues, chargé de boue et de toutes sortes d'immondices. »

Après la cérémonie religieuse du Vendredi blanc, les bergères sont dans l'habitude de se rendre au cabaret et de s'y restaurer parfois un peu plus copieusement que ne le comporte une fête pastorale et surtout un jour de jeûne. Des danses succèdent au repas, puis les jeunes pèlerines du Vendredi blanc s'en retournent en chantant dans leurs villages.

Cette champêtre solennité rappelle les antiques *Palilies*, fêtes instituées par les Romains en l'honneur de Palès, la déesse des bergers et des trou-

peaux. Les Palilies se célébraient précisément à la même époque que notre Vendredi blanc.

Indépendamment du Vendredi blanc, il est encore une grande fête pour nos bergères, c'est celle des *tondailles*. Nous désignons ainsi l'époque où l'on tond les brebis. Ce mot fut longtemps français :

« Estimant qu'en iceluy pays, festin on nommast crevailles, comme de ça nous appelons fiançailles, espousailles, relevailles, *tondailles*, mestivailles... » (Rabelais).

« Conservez la fraîcheur de vos rieuses grisettes ; dans les campagnes, la joie de vos bourrées, le festin des *tondailles* avec ses galettes et sa fromentée. » (Henri de la Touche, *le Déshérité*.)

Les tondailles ont ordinairement lieu vers la fin de juin. Elles étaient autrefois l'occasion de grandes réjouissances dans nos domaines. Les propriétaires faisaient, ce jour-là, des présents aux bergères ; ils leur donnaient des *épingles* : — « Item, le sixième jour dudit mois, *ung millier d'espingles* pour donner aux bergières de la mestaierie de Bourdoiseau (près l'étang de Villiers, dans le Cher), durant *tondailles*. » (*Comptes des receveurs de l'Hostel-Dieu de Bourges*, 1500, 1501.)

La Cour de Bourges prend encore, chaque année, la veille de la Saint-Jean (23 juin), un congé de huit jours, connu sous le nom de *vacances des tondailles*.

Les métayers, anciennement comme aujourd'hui, régalaient ceux de leurs voisins et de leurs amis qui les avaient aidés à tondre leurs troupeaux, et c'était un grand plaisir pour le maître de la ferme d'*aller en tondailles* avec toute sa famille et d'assister au banquet et aux danses qui signalaient cette fête champêtre.

On n'est pas surpris de retrouver ces habitudes toutes patriarcales chez les anciens Hébreux : — « Ces peuples, dit dom Calmet, faisaient les *tondailles* des troupeaux dans la joie. C'était une fête à laquelle on invitait ses amis. Nabal, époux d'Abigaïl, faisant sa tondaille, avait préparé un repas comme un festin de roi. (I Samuel, XXV, 2 et suiv.) — Absalon invita toute la famille royale aux tondailles de ses troupeaux. » (II Samuel, XIII, 23) (*Dictionnaire de la Bible*, t. V.)

Nos bergères ont pour habitude de cacher le nombre précis de leurs moutons, car elles pensent que si elles en accusaient exactement le chiffre,

elles s'exposeraient à le voir prochainement diminuer. Si vous demandez à une bergère combien elle a de brebis, et qu'elle en ait, par exemple, 98 ou 104, elle vous répondra toujours : « J'en ai près d'un cent, ou un peu plus d'un cent », et jamais : « J'en ai 98 ou 104. »

On trouve des traces de cette superstition dans les proverbes suivants :

> Non ovium curat numerum lupus.
> (Virgile, *Eglogue* VII.)
> Brebis comptées, le loup les mange.

Par suite du même préjugé, on n'oublie jamais de placer dans les parcs d'abeilles une ou deux ruches vides pour en dissimuler la quantité réelle. Cette précaution suffit, assure-t-on, pour dérouter les sorciers ou autres personnes malintentionnées, et réduire à néant tous leurs maléfices. — C'est sans doute encore cette superstition qui fait que beaucoup de gens ne veulent pas déclarer exactement le nombre de leurs années.

Nos bergères croient que le loup est neuf jours *badé* (ouvert), et neuf jours *barré* (fermé) ; ce qui veut dire que pendant neuf jours il a la mâchoire libre et mange tout ce qu'il rencontre, et que,

pendant les neuf jours suivants, il ne peut desserrer les dents et se trouve condamné à un long jeûne. — De là, notre locution proverbiale : « Faire un repas de loup », c'est-à-dire manger beaucoup, manger pour neuf jours.

Dans quelques-uns de nos villages, les bergères vous diront que « le loup vit neuf jours de chair, neuf jours de sang, neuf jours d'air et neuf jours d'eau, et qu'il n'est à craindre que dans les dix-huit jours durant lesquels il se nourrit de chair et de sang (1). »

Il passe aussi pour certain que si le loup qui survient pour enlever un mouton, voit la bergère avant d'en être vu, à l'instant même, celle-ci devient *rauche* (enrouée), au point de ne pouvoir crier. Alors, il ne lui reste qu'une ressource, — mais cette ressource est infaillible, — c'est de se décoiffer et de courir sus au loup, les cheveux épars ; elle est sûre en agissant ainsi de le mettre en fuite. Si, au contraire, le loup est aperçu le premier, il perd tout pouvoir sur la bergère et le troupeau.

---

(1) Dr Robin-Massé. *Revue du Berry*, t. I.

Les Romains admettaient une partie de ces croyances :

..... Vox quoque Mœrin
Jam fugit ipsa : lupi Mœrin videre priores.
(Virgile, *Eglogue* IX.)

Pline parle de cette superstition au I. VIII, ch. 34 de son *Histoire naturelle*, et Cardan (*de Subtilitate*, I. 17) dit « qu'il y a quelque chose aux yeux du loup contraire à l'homme, par laquelle l'haleine est empeschée, conséquemment la voix. » — Enfin l'on trouve dans *les Evangiles des quenouilles* les passages suivants : — « Se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura povoir de lui méfaire, et pareillement la personne au loup. — Si le loup pœult une personne approchier à sept piés près et la veoir en la face, de son alaine rend la personne tant enrouée qu'elle ne pœult crier. »

La locution française : *il a vu le loup*, que l'on emploie en parlant d'une personne enrouée, est en contradiction avec la tradition ci-dessus.





CHAPITRE VII

LES MOISSONNEURS : LE ROI ; LA J'MENT ; LES SERVANTES DE PRÊTRES ; LE VEAU ; LE CRAPAUD ; LA GERBAUDE.

Sur plusieurs points du Berry, et, entre autres, dans les environs de La Châtre, le chef des moissonneurs porte le titre de *roi*. Chaque bande de moissonneurs a son roi, qu'elle est obligée de suivre et auquel elle doit obéir pendant les heures de travail. Ce roi, tout à fait étranger à la race des rois fainéants, marche à la tête de son peuple, paie de sa personne, et prend la plus forte part dans toutes les corvées qu'il impose à ses sujets.

C'est là un reste de l'usage où l'on était autrefois, au moyen âge, de donner le nom de roi aux chefs des corps de métiers.

Un peu avant l'heure du *médion*, — c'est ainsi que nous appelons le repas du milieu du jour, qui se prend ordinairement, hors de la maison, à l'endroit même où se trouvent les ouvriers, — les moissonneurs sont dans l'usage de se coucher sur le sillon et de dormir pendant quelque temps. Ils appellent cela *voir la j'ment* (jument) : — « C'est temps de *voir la j'ment ;* — allons *voir la j'ment* (1), » disent-ils.

C'est habituellement le *roi* qui donne le signal de cette sieste en plein air. S'il tarde trop à le donner, l'un des moissonneurs se met à contrefaire le hennissement d'un cheval ; aussitôt les autres travailleurs répondent par un cri semblable, et tout le monde va *voir la j'ment.*

A Saint-Août (Indre), on dit, dans les mêmes circonstances, *aller voir la demoiselle.* Il en est de

(1) Dans nos campagnes, on donne assez souvent le nom de *jument* à toute bête chevaline, quel que soit son sexe. C'est une traduction littérale du *jumentum* des Latins.

même aux environs de Cluis ; mais, ici, c'est le dernier de la file des moissonneurs qui, le moment du repos venu, en donne le signal en s'écriant : *Allons voir la demoiselle ; elle compte !* — Nous avons vainement cherché à nous faire expliquer le sens mystérieux de ces différentes expressions.

Nos moissonneurs appellent *servantes de prêtres* ces soudaines et violentes bouffées de vent qui, par un temps calme, surviennent tout à coup, soulèvent, chassent devant elles, et emportent en tourbillonnant, souvent à de grandes distances, les javelles des champs, les andains des prés, la poussière des chemins, etc., etc.

Pourquoi a-t-on nommé *servantes de prêtres* ces impétueux emportements de l'air ? — Ne serait-ce pas parce que les braves filles qui gouvernent le ménage de nos bons curés de campagne, et qui sont presque toujours maîtresses au presbytère, ont d'autant plus de propension à s'emporter et à tempêter qu'elles vivent avec de saints personnages auxquels la patience, l'égalilé d'humeur et la sérénité d'âme sont particulièrement recommandées ? — Ou, plutôt, faut-il reconnaître dans cette dénomination un vestige des anciennes dissensions reli-

gieuses qui divisèrent si profondément le Berry (1), et les réformés, pour jeter de l'odieux sur les chefs du catholicisme, n'auraient-ils pas, dans ces temps de haine, cherché à faire croire à nos paysans que ces espèces de trombes, si fatales aux récoltes, étaient les ministres, les *servantes*, de la méchanceté des prêtres ? Bien d'autres insinuations pareilles, toujours à propos de désastres météorologiques, et que l'on ne saurait expliquer autrement, se retrouvent au fond de plusieurs de nos croyances populaires. Par exemple, chaque fois que les fruits de la terre ont été ravagés par la grêle, il est rare que nos paysans ne racontent pas que, dans telle paroisse, au moment où l'orage était le plus effrayant, un coup de fusil tiré dans la nuée, en fit tomber un ou plusieurs prêtres, dans les poches desquels se trouvèrent une grande quantité de grêlons. — Au reste, aux yeux de nos villageois, qui ont conservé la plupart des préjugés du moyen âge, tout prêtre est un grand savant, et tout savant, étant plus ou moins sorcier, passe nécessairement pour être plus ou moins malfaisant.

(1) Just Veillat, dans ses *Huguenots d'Issoudun*, nous a donné de cette époque orageuse un tableau tracé de main de maître.

Le passage suivant, tiré des *Evangiles des quenouilles*, peut encore donner matière à quelque induction : « Une meschine (servante, concubine) de prestre, persévérant et mourant en péchié (péché) est cheval au dyable, et ne fault jà prier pour elle... etc., etc. »

Du côté d'Eguzon (Indre), les *servantes de prêtres* s'appellent *trifoutets ;* dans quelques cantons du Cher, on les nomme *put...*, ce qui s'accorde avec la citation des *Evangiles des quenouilles.*

En Bretagne, et bien plus loin encore, en Islande, le populaire est convaincu que ce sont des fées qui voyagent dans ces rapides tourbillons (1).

Quoi qu'il en soit, un moyen infaillible d'empêcher les javelles d'un champ d'être bouleversées et dispersées par les *servantes de prêtres*, c'est de placer, en croix, en tête du sillon, les deux premières poignées de blé que l'on coupe dans ce champ.

Lorsqu'un lieur de gerbes ne peut pas enserrer,

(1) Alfred de Nore, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France.*

avec le lien trop court, les javelles que l'on a disposées en tas pour les mettre en gerbes, il rejette le blé qu'il trouve de trop et se met à contrefaire le beuglement d'une vache. Cela veut dire que la *gerbe a fait un veau*, et cet avertissement, qui ne manque jamais d'exciter l'hilarité des travailleurs, suffit pour qu'aussitôt l'un des javeleurs vienne recueillir le *veau* qu'il porte sur l'une des gerbes qui n'ont pas encore été liées.

Celui des javeleurs qui se trouve ramasser la dernière javelle d'un champ de blé, est toujours l'objet des plaisanteries de ses camarades : *Tu mangeras le crapaud !... tu mangeras le crapaud !...* lui crie-t-on joyeusement de toutes parts. — De là l'habitude où nous sommes de dire, en général, d'un ouvrier qui finit sa tâche le dernier : — *Il a mangé le crapaud.*

Si le *leveur de gerbes* (1) n'est pas assez fort pour

(1) Le *leveur de gerbes* (prononcez *l'veux d' jarbes*) est un ouvrier de confiance qui, en temps de moisson, représente les intérêts du propriétaire, dans les domaines exploités par métayers ou à moitié fruits. C'est le *leveur de gerbes* qui, après avoir compté les gerbes dans les champs, les *lève* ou soulève avec une fourche, en en

soulever la gerbe à bout de bras, il appuie l'extrémité du manche de son *forchat* (forte fourche) contre terre ; alors on dit, en se gaussant de lui, qu'il *pique le crapaud*. — L'origine et le sens de ces deux dernières locutions sont pour nous lettres closes.

Dans certains cantons du Berry, aussitôt que la moisson d'un champ est terminée, on attache au sommet d'un arbre ou au bout d'une longue perche fichée en terre, une poignée d'épis que l'on dispose presque toujours en croix. Cela fait, tout le monde, moissonneurs, javeleurs et glaneuses, sautent et dansent autour du frêle monument, en lançant leurs chapeaux en l'air, en chantant une espèce de ronde, et en criant par intervalles : *Jablotte ! javelotte !*

Cette coutume n'est pas sans analogie avec une très ancienne habitude qu'avaient, encore au dernier siècle, les paysans du Mecklembourg et de quelques autres contrées de l'Allemagne, et qui consistait à laisser debout, dans le champ que l'on

---

prenant une sur deux, et les tend au chargeur qui est sur la voiture.

venait de moissonner, quelques épis autour desquels les travailleurs se mettaient à danser en chantant : — *Wode ! Wode ! prends cela pour nourrir tes chevaux* (1). C'est-à-dire : — « Odin ! Odin ! prends cela pour..., etc. » — C'était là, comme on le voit, un souvenir de la religion odinique ou scandinave.

La *gerbaude* est une réjouissance bachique qui, dans nos domaines, termine tout labeur un peu important, mais surtout celui de la moisson. Lorsque ce grand travail est achevé, on place sur la dernière charretée de froment que l'on rentre à la ferme une gerbe monstre que l'on pare de rubans et de vertes ramées, et tous les moissonneurs, leur roi en tête, escortent en chantant, et au son de la musette, ce champêtre trophée. — C'est ainsi que, dans la plus haute antiquité, on célébrait par des chants la fin des plus importants travaux agricoles (2).

(1) Goyer, *Revue française*, n° 7, janvier 1829. — M[lle] Amélie Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 63.

(2) Voy. Isaïe, XVI, 10, et Jérémie, XXV, 30 et XLVIII, 33. — Voy. aussi Aristophane, *Acharniens*, v. 201.

Rendu à la ferme, on *baptise* avec quelques bouteilles de vin l'énorme faisceau d'épis, et il semble que par cette libation, accomplie avec une certaine solennité et à la manière antique, on remercie la providence d'avoir protégé et mené à bonne fin la récolte. — Puis tout le monde s'attable et l'on fête gaiement et longuement la *gerbaude* ou la grosse gerbe.

Le mot *gerbaude* emporte tellement l'idée de grosseur, que, lorsque l'on veut désigner la brebis, la vache la plus grosse d'un troupeau, on dit : « Voici la *gerbaude.* » — Nous ne doutons pas que le nom propre *Gerbaud*, si répandu dans les environs de La Châtre, n'ait désigné, dans le principe, des hommes remarquables par leur forte corpulence.

On peut supposer encore que *gerbaude* est la même chose que *chère baude* (repas joyeux, *chère lie,* comme dit La Fontaine, *bauld* signifiant *joyeux, gai* (voy. Nicot), et *caraude* (du latin *caro*), employé dans le sens de *gerbaude*, se trouvant dans Roquefort.

En Limouzin, on dit : *fa lo dzerbo-baoudo,* littéralement : *faire la gerbe joyeuse ;* et voici ce que dit, à propos de cet usage, Béronie, dans son *Dic-*

tionnaire du patois du bas Limousin : — « Lorsque toutes les gerbes vont être rentrées, un des ouvriers en fait une beaucoup plus grosse pour la dernière. Cette gerbe est ordinairement arrosée par quelques bouteilles de vin et donne lieu à un repas ; c'est ce que nous appelons *ja lo dzerbo-baoudo ;* et comme, sur la fin de ce repas, il arrive quelquefois un peu de désordre, nous disons proverbialement : *O lo dzerbo-baoudo* (à la gerbaude), pour dire : avec bruit, avec confusion.

George Sand a très exactement et très poétiquement reproduit, dans l'un des plus beaux tableaux de sa *Claudie*, le cérémonial usité dans la célébration de la *gerbaude.*





CHAPITRE VIII

LES BRIOLEUX

Brioler, c'est chanter pour encourager les bœufs durant leur travail. Les chants que fait alors entendre le laboureur ont un caractère particulier. Le motif en est presque toujours lent et triste comme celui de la plupart des airs d'origine gaëlique. Au reste, toutes les vieilles mélodies de notre France centrale semblent empreintes de cette naïve mélancolie, et l'on a remarqué que les anciens chants de l'Irlande ont la même expression.

Les accents de nos *brioleux* se transforment

parfois en une sorte de plain-chant entrecoupé de cadences prolongées qui, tantôt s'interrompent brusquement, et tantôt se terminent, en sautant à l'octave, par une note perçante et joyeuse. — George Sand a parfaitement caractérisé ces chants dans son admirable scène du *labour* de *la Mare au Diable*.

Cette manière de distraire les bœufs et de les exciter au travail s'appelle, à Cluis (Indre), *hôler* ; dans la basse Vendée, *bouarer ;* en Poitou, *arauder*, *érauder*, que Roquefort traduit par *animer*, *inciter*, et dans le Morvan, *kioler :*

« De même que l'Arabe encourage et désennuie ses chameaux par le son d'un galoubet, le Morvandiau fait entendre à ses bœufs des sons retentissants et filés en point d'orgue d'une longue tenue, lorsqu'il se met à *kioler* (1). »

Notre verbe *brioler* est sans doute de la même famille que le substantif *brio,* qui, en italien, signifie *vivacité*, et que l'adjectif *briolou*, *briola* qui, dans le Jura, correspond à *vif, actif.*

L'usage de *brioler les bœufs* remonte à la plus haute antiquité. — « Le plus ancien chant popu-

(1) Dupin aîné, *le Morvan.*

laire connu, dit J.-J. Ampère (1), est un couplet adressé par un laboureur égyptien à ses bœufs. Ecrit en hiéroglyphes, il y a environ trois mille ans, il a été traduit par Champollion (2) de la manière suivante :

Battez pour vous,
Battez pour vous,
O bœufs !
Battez pour vous,
Battez pour vous,
Des boisseaux pour vos maîtres. »

Plusieurs chants de ce genre, assure M. Fauriel, furent importés de Grèce dans le midi de la France par les fondateurs de Marseille. — Enfin, Avicenne, qui écrivait au dixième siècle, recommande au laboureur de chanter le plus souvent possible pendant son travail, parce que le chant réjouit les animaux et les délasse.

Bien *brioler* est chose assez rare ; aussi prise-t-on beaucoup les laboureurs dont la voix pleine et sonore sait *trembler* et soutenir indéfiniment les

(1) *Instruction du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.*

(2) *Lettres écrites d'Egypte et de Nubie en 1828 et 1829*, par Champollion le jeune.

notes graves et lentes de ce chant primitif. On cite encore, à Cosnay, dans la paroisse de Lacs, comme un maître *brioleux*, le grand Renard, de Fontenay, mort il y a plus d'un demi-siècle. On assure que lorsqu'il labourait dans le *chaumoi* (1) de Montlevic, et que le temps était *saige* (2), on l'*acoutait brioler du biau mitan* de la grand'place de La Châtre, c'est-à-dire à une distance de plus d'une lieue.

Il n'avait pas, dit-on, son pareil, lorsque, *menant le grand labourage*, il interpellait en chantant et d'une seule *balenée* chacun des dix bœufs qui composaient son puissant attelage :

Çà, Gaya, Sarzé, Guivé,
Fauviau, Charbouniau, Varmé,
Cerison, Morin,
Rossigneu, Châtain,
Eh ! eh ! eh ! mes maignons !
Eh ! mes valets, allons !

On voudra bien nous permettre un peu de philologie à propos de ces noms de bœufs :

Gaya ne doit pas se confondre avec *Gaillard,* autre nom de bœuf, dont la signification est diffé-

(1) Grande étendue, en plaine, de terre labourable.

(2) Sage, pour calme.

rente. *Gaya* ne veut pas dire autre chose que *bigarré, tacheté*. En espagnol, le mot *gaya* s'emploie absolument dans le même sens.

Sarzé, aux environs de La Châtre; *Sarzin*, *Sarrazin*, en d'autres parties du Berry, sont des noms qui servent à désigner les bœufs bruns ou noirs ; ils équivalent à *Morin*, que nous rencontrerons plus bas.

Guivé vient du latin *gilvus*, qui se traduit par *gris* cendré.

Fauviau, de couleur *fauve* : — « Ce *faulveau* à la raye noire », dit Rabelais. Paul-Louis Courier, d'après son maître, parle aussi d'un *fauveau* à la raie noire.

Charbouniau, c'est-à-dire noirâtre, charbonné.

Varmé pour *vermeil*, indique un pelage rouge, vif ou luisant. — En espagnol, on dit *pelo vermejo* pour *poil de vache*.

Cerison, de couleur cerise.

Morin ou *Maurin*, de couleur brune ou noire. Les noms propres *More*, *Lemore*, *Morin*, *Moreau*, *Morillon*, *Morneau*, si répandus parmi nous, surtout dans le canton de La Châtre, ont la même signification et la même origine. — Ces dénominations datent du passage des Maures en Berry.

— Il est très remarquable qu'en Espagne, pays longtemps occupé par ce peuple, *Moro* se dit pour *Maure ; Morillo* pour *petit Maure*, et *Moreno*, dont notre *Morneau* est la contraction, pour *très brun*, presque *noir*.

Au reste, ce n'est pas la seule trace que l'invasion des Maures ait laissée en Berry. Dans la commune de Lacs, près La Châtre, toutes les fois que l'on parle d'une contrée qui a été ravagée par un désastre quelconque, on a coutume de dire : — « C'est comme du temps de la *Guerre à Maurons*, où l'on *mettait tout à blanc.* » — C'est ainsi que dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, écrit au commencement du XVe siècle, on compare, à chaque page, les pillages et les massacres de cette époque aux excès commis autrefois en France par les Sarrasins.

Ajoutons, en passant, que si les Maures nous ont donné les *Morin* et les *Moreau*, nous devons aux Anglais nos *Langlois*, nos *Lanlois* et même nos *Lan-ia*, dont nous sommes forcés d'écrire le nom à la chinoise, parce que notre habitude de mouiller le *gl* à la manière italienne ne nous permet pas de l'écrire tout d'une pièce.

Rossigneu se dit d'un bœuf à la robe rousse.

Rossigneu est aussi, dans nos contrées, le nom du *rossignol*, ce qui nous fait croire que les noms français et berrichon de cet oiseau viennent du latin *russeolus* et signifient tout autre chose que le mot *luscinia,* nom sous lequel il était connu des Romains. Si, en vieux français, le rossignol s'est appelé *lousegnol*, *luscignol,* on l'a aussi nommé *rosseignol*, *rossinol, roussignoul.*

Le mot *maignons*, employé par nos *brioleux,* va nous conduire à l'étymologie du terme français *mignon.* En berrichon, nous disons *maigner, maignable* pour *manier, maniable ;* or, nous donnons la qualification de *maignon* ou de *mignon* à un enfant ou à un animal doux et docile, qui se laisse *maigner* ou *manier.*

Valets doit s'entendre dans le sens de *garçons,* comme très anciennement en français.

Notons, en terminant, que parfois nos *brioleux* interrompent leurs chants pour assaillir d'injures les plus paresseux de leurs bœufs. Dans ces circonstances, l'animal apostrophé est ordinairement traité de *propre à rien,* de *faignant* (fainéant), d'*avocat* (1) ! Nous avons même entendu donner

(1) Tout homme de plume est, aux yeux de nos paysans, un *faignant.*

très irrévéremment à l'un de ces animaux le nom d'un très haut et très respectable dignitaire de notre métropole.



CHAPITRE IX

LES VIGNERONS : LA HUÉE ; VIVE LE ROI AU GRAND NEZ! ETC., ETC.

Vive *le roi au grand nez !* ce cri accompagné d'un *tintement de marre*, ou d'un grand *tintamarre* (1), est encore poussé par quelques vignerons des environs de La Châtre, au moment où ils font la *huée* pour s'avertir, de proche en proche, que leur journée est finie.

---

(1) Voy. Pasquier, *Recherches de la France*, l. VIII, chap. LII.

Le *roi au grand nez* n'est autre que François Ier,

> . . . . le roi François
> Dont le nez avoit deux grands doigts
> Sur les plus grands nez de son âge (1),

et dont un assez bon poëte latin du XVIe siècle, Louis Alleaume, a dit :

> Occupat immenso qui tota numismata naso.

Du vivant de ce roi, et même longtemps après sa mort, le peuple, en France, ne le nommait pas autrement que le *roi au grand nez ;* c'est ainsi que Jean, duc de Berry, dont nous allons bientôt parler, avait été surnommé le *Duc camus,* à cause de la forme écrasée de son nez.

Les *vivat* par lesquels nos vignerons accueillent encore, après plus de trois siècles, le souvenir de François Ier, sont des cris inspirés par la gratitude, car le *roi au grand nez* fut leur bienfaiteur en rendant obligatoire, vers 1539, la *Coutume du Berry.*

A partir de cette époque, la durée de leur travail fut considérablement réduite : — « Depuis le premier jour de mars, dit cette coutume, jusques au premier jour d'octobre, les vignerons entreront

(1) La Mesnardière, *Testament de Michelette.*

en besongne à cinq heures et besongneront jusques à six heures du soir ; et depuis le premier jour d'octobre jusques au premier jour de mars, seront en besongne au point du jour et besongneront jusques à la nuit. »

C'est donc, nous le répétons, par reconnaissance envers François Ier que nos vignerons s'écrient encore aujourd'hui : *Vive le roi au grand nez !* — C'est ainsi qu'aux environs de Blois, les vignerons criaient et crient peut-être encore, au moment de la *huée : — Dieu pardoint au bon comte de Blois !* (1).

Voici, selon un vieux commentateur de la Coutume du Berry, Gabriel Labbé, qui parle d'après Etienne Pasquier (2), à quelle occasion l'usage de la *huée* avait été institué :

« Jean, duc de Berry (3), partant un jour, de grand matin, pour la chasse, trouva quantité de vignerons qui estoient en un vignoble proche de la ville de Bourges, et voyant ce pauvre peuple gaigner sa vie à la très-grande sueur de son corps,

---

(1) E. Pasquier, *Recherches de la France*, I VIII. — Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. Ier.

(2) *Recherches de la France*, chap. XLVIII.

(3) Né en 1340, mort en juin 1416.

il s'informa de l'un d'eux ce qu'ils pouvoient gaigner par jour, et combien d'heures ils travailloient, et plusieurs autres telles particularités esquelles prenoit plaisir à les escouter.

» Il lui fut répondu qu'aux grands jours d'esté, ils étoient tenus de prester pied à boule à leur besongne depuis les quatre heures du matin jusques à huict ou neuf heures du soir, et ès plus courts jours de l'hyver, depuis six heures du matin jusques à sept ou huict heures du soir, *estans même contraincts pour cest effect porter chandelles et lanternes quant et eulx pour les esclairer.* »

Rappelons, en passant, que ce règlement plein d'inhumanité était l'œuvre des prud'hommes de Bourges, auxquels une charte de 1175 attribuait le droit de fixer les heures de travail des vignerons et autres manœuvres. Ceux de ces malheureux qui commençaient ou finissaient leur journée plus tard ou plus tôt que ne le prescrivait le règlement, ne recevait aucun salaire (1).

« Le duc, poursuit Gabriel Labbé, prenant ce peuple à compassion et estimant que les maîtres usoient de trop grand'rigueur à son endroict,

(1) Voy. *l'Histoire du Berry*, de Raynal, t. II.

ordonna que de là en avant le vigneron ne seroit tenu de s'acheminer à sa besongne devant six heures en quelque temps que ce fust, et qu'en esté toute besongne cesseroit à six heures du soir, et en hyver à cinq. Et pour ne rendre cette ordonnance illusoire, commanda que ceux qui estoient plus proches de la ville et conséquemment devoient entendre plus à leur aise le son de la cloche, en donnassent advertissement en criant aux autres qui estoient plus prochains, lesquels seroient tenus rendre le semblable aux autres, et ainsi de main en main.

» Cecy fust depuis très-estroictement observé audit pays de Berry, auquel le premier vigneron ayant, sur les cinq ou six heures du soir, fait la première clameur, il excitoit son voisin à en faire autant, et luy pareillement aux autres. Tellement qu'en toute la contrée s'entendoit une grande *huée* et clameur par laquelle chacun estoit incontinent adverty qu'il falloit faire retraite à la maison. » — « Or, ajoute E. Pasquier (1), les bonnes gens du pays assurent qu'ils avoyent ouy dire qu'autrefois le premier qui donnoit advertissement

(1) *Recherches de la France.*

aux autres avoit accoustumé de *tinter dessus sa marre* avecq' une pierre, et tout d'une suite commençoit à *huer* après ses autres compaignons. »

La Coutume du Berry ayant réglé, dans la suite, ainsi que nous l'avons dit, les heures de travail des vignerons, voulut leur interdire la *huée*. — « Les vignerons, dit-elle (art. Ier du titre XV), ne feront, à la fin de leur journée, aucune *huée* ne cry pour advertir ou inciter les autres à laisser besongne, ainsi qu'ils avoient accoustumé faire par cy-devant. »

Mais la *huée*, « ores que défendue par cest article, est néantmoins encore maintenant usitée », ajoute Gabriel Labbé, qui écrivait vers la fin du XVIe siècle.

« J'ai ouï raconter, dit, à ce propos, un autre commentateur de la même Coutume, Jean Mauduit, bailly de la châtellenie d'Argenton, au commencement du dix-septième siècle, j'ai ouï raconter qu'au tems de la promulgation de la Coutume du Berry, les femmes des vignerons, voyant la *huée* interdite, se mirent à sonner les cloches pour inciter leurs maris de laisser besongne, et que mon ayeul fut en l'église de Saint-Marcel-lès-Argenton, où est l'un des beaux vignobles du Berry, et les chassa, dont ses ennemis prirent

occasion de supposer qu'entre ces femmes, il y en avoit une enceinte, laquelle il avoit fait avorter. Le juge royal, lors supérieur d'Argenton, d'ailleurs animé contre mon ayeul, sur la plainte de cette femme, décerne commission pour informer, et, sur cette information, décret de prise de corps. — Le voilà prisonnier et persécuté par la justice, celui qui avoit tenu la main à l'exécution de la Coutume !... et comme il étoit près d'être condamné pour avoir fait périr un enfant avant sa naissance, la femme accoucha d'un enfant bien sain qui démentit les faux témoings et les obstétrices (sages-femmes), fit absoudre l'innocent de la fausse accusation, condamner sa partie en grosse réparation et punir le parjure des témoings et de leurs acheteurs infâmes que l'on a vu périr misérablement. »

Jean Mauduit, que cette mésaventure domestique rend injuste, termine cette historiette par la réflexion suivante : — « Il n'y a que trop de vignes en Berry, *ubi propter crapulam multi obserunt*, comme dit l'Ecclésiaste, et où l'anagramme de *vigneron* est *ivrongne.* »



CHAPITRE X

ANCIENS JEUX :
L'ENGRANGE ; LA GALINE ;
L'ENFILE-AIGUILLE ;
LE PETIT BONHOMME VIT ENCORE ;
PARÉ OU CAFFÉ ; LA CAYE ;
LA PÈTE-EN-GUEULE ; LE FURON ;
JE VOUS PRENDS SANS VERT ; ETC.

L'ENGRANGE

LE jeu de l'*engrange* consiste en un carré traversé par quatre lignes droites dont deux partent des angles, et les deux autres du milieu

des côtés du carré ; toutes ces lignes passant par le centre. Pour jouer à l'engrange, les deux joueurs sont munis chacun de trois jetons qu'ils placent alternativement sur l'extrémité de chaque ligne ou à leurs points de jonction, et celui qui, le premier, parvient à placer ses trois jetons sur la même ligne, gagne la partie.

Notre engrange est ce que Rabelais nomme les *marelles,* dans la liste des jeux de Gargantua, et ce que les Basques connaissent de temps immémorial sous le nom de *las marellas.* — La *marelle* en usage parmi les écoliers de Paris, et que les enfants de notre pays appellent *la classe,* n'est plus du tout la même chose que les *marelles* ou l'engrange.

L'engrange, aujourd'hui presque tombée dans l'oubli, a dû être autrefois très en vogue dans le Berry ; ce qui le démontre, ce sont les nombreuses figures que l'on en trouve sur les dalles et les pierres d'appui de nos vieux monuments.

L'écu des anciens rois de Navarre représente une véritable engrange, et Labastide, savant qui vivait vers la fin du XVIIIe siècle, prétend que ce jeu a été importé dans le pays des Basques par les Phéniciens, et que les rois de Navarre l'adoptèrent

pour blason comme marque de leur nationalité (1).

Dans l'ouest du Berry, l'engrange porte le nom de jeu de *la Grange ;* en Limousin, on l'appelle *Rendzeto,* ce qui revient au même.

LA GALINE

On donne ce nom a un jeu très répandu dans nos villages. La *Galine* a la forme d'un bouchon de bouteille. On l'assied sur l'une de ses extrémités, et sur l'autre on dépose les pièces de monnaie qui composent les mises des joueurs. Ceux-ci se placent plus ou moins loin de la galine, et cherchent à l'abattre au moyen de gros sous qui leur servent de palets. Lorsqu'elle a été abattue, les pièces de monnaie qui forment l'enjeu appartiennent au joueur qui l'a renversée, pourvu toutefois que ces pièces se trouvent plus près du palet du joueur que de la galine.

La galine est connue dans le Jura. — Ce jeu, très ancien, est, selon toute apparence, d'origine gauloise ; son nom, du moins, semble l'indiquer.

Il est à remarquer que, dans une infinité de

(1) *Dissertation sur les Basques* (très rare), par de Labastide.

jeux, la mise des joueurs porte le nom de *poule;* or, *poule* et *galine,* ou *galline,* ont la même signification.

L'ENFILE-AIGUILLE

Le mardi gras, et quelquefois le mercredi des Cendres, les femmes du peuple, et surtout les vigneronnes, se réunissaient, il n'y a pas encore très longtemps, sur la grande place de La Châtre, pour y danser des rondes en chantant les couplets les plus obscènes. De toutes jeunes filles, encouragées par leurs mères, prenaient part à ces chants.

Bientôt, échauffée par ses cris et ses rires indécents, l'effrénée bacchanale se répandait dans la ville en jouant à l'*Enfile-aiguille.*

Dans ce jeu, les chanteuses se donnant la main, composaient une chaîne interminable dont la ligne sinueuse envahissait les rues et en suivait les mille détours. De temps en temps, les extrémités de cet immense serpent venant à se rencontrer, les deux personnes qui en formaient la tête élevaient leurs bras, et la queue du monstre, qui, à cet instant, en devenait la tête, se glissait sous cette espèce d'arcade, et entraînait rapidement à sa suite le corps tout entier qui, se repliant sur lui-même,

allait dérouler plus loin ses capricieux anneaux et tracer de nouveaux méandres. Au moment où s'opérait cette dernière évolution, la bande échevelée criait à tue-tête : *Enfile, enfile, enfile l'aiguille de Paris !*

Cet usage, qui existait à La Châtre depuis des siècles et que l'autorité municipale a eu, dans ces derniers temps, toutes les peines du monde à faire disparaître, n'avait d'autre but, au dire des chanteuses elles-mêmes, que de faire *pousser la charbe* (le chanvre).

Peut-être était-ce là un souvenir des fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur de Tellus, et que l'on appelait *sementines*, parce qu'elles avaient lieu dans la saison des semailles. Peut-être encore les chants obscènes de nos danseuses n'étaient-ils qu'un écho des hymnes pleins de licence que chantaient en public les femmes et les jeunes filles, lors de la célébration, chez les anciens, de certaines fêtes printanières, telles que les Dionysiaques à Athènes, les Matronales et la fête d'Anna Perenna à Rome (1). Ces réjouissances cyniques étaient

(1) Aristophane, in *Acharn.*, — Voy. Varron et Ovide pour ce qui concerne les Matronales et Anna Perenna.

aussi connues des Hindous, ainsi que l'attestent certaines farces grossières publiées dans l'*Anthologia sanscritica* de Lassen.

Quant à notre enfile-aiguille, ce divertissement chorégraphique a tous les caractères de la danse si connue, dans le Midi, sous les noms de *falandoulo, farandoule*, et à laquelle on assigne une origine fort antique. Thésée ou Dédale, affirment certains érudits, en serait l'inventeur, et elle reproduirait dans ses fantasques figures les détours inextricables du labyrinthe de Crète (1). Cette danse allégorique aurait été introduite dans les Gaules par les Phocéens, fondateurs de Marseille. — En somme, il y a tout lieu de croire que ces évolutions chorégraphiques étaient, dans le principe, une imitation des danses astronomiques de l'ancienne Egypte. Ces danses, toujours accompagnées de chants, et dans lesquelles on simulait le cours orbiculaire des globes célestes, passèrent plus tard dans la Grèce. La danse de l'*hormus* à Sparte, était de ce nombre.

(1) *Knôssia* était le nom de cette danse parce qu'elle se dansait surtout à Cnosse, ville de l'île de Crète (Sophocle, *Ajax* ; — Lucian., *de Salt.* ; — Callim., in *Del.* ; — Plutarque, in *Thess.*)

Au reste, le divertissement de l'enfile-aiguille était encore en usage à Bourges, il y a peu d'années. Ceux qui s'y livraient allaient répétant :

Enfilez mon aiguille de bois,
Enfilez mon aiguille !

PETIT BONHOMME VIT ENCORE

Cet amusement peut aussi être regardé comme renouvelé des Grecs. — A ce jeu, les acteurs se transmettent de proche en proche une baguette enflammée par un bout, en disant : — *Petit bonhomme vit encore !* et celui entre les doigts duquel le feu vient à s'éteindre donne un gage et cesse de jouer.

C'est probablement là une imitation de la *course au flambeau* en usage chez les anciens Athéniens. Dans cet exercice, dont parlent plusieurs auteurs grecs (1), des jeunes gens, rangés sur une seule ligne, occupaient tout l'espace compris entre la porte du jardin de l'Académie et les murs d'Athènes. Après avoir allumé un flambeau sur l'autel de

(1) Hérodote, I. VIII, ch. 98 ; — Æschyl., in *Agam.*, vers 320 ; — Pausanias, I. I, ch. 30.

Prométhée, ils se le passaient de main en main, et ceux qui le laissaient s'éteindre étaient aussitôt exclus du divertissement.

PARÉ OU CAFFÉ

Jouer à *paré ou caffé*, c'est jouer à *pair ou non*, à *pair ou impair ; ludere par impar*, comme dit Horace.

Les Italiens emploient, comme nous, *caffo* pour impair, et ils disent en jouant à ce jeu : *pari o caffo ?*

> Questo si chiama giuocare a *pari o caffo*.
> (Manzoni, *Promesse sposi*, t. II, p. 613.)

Caffe, par un *e* muet, signifie aussi chez nous *impair, dépareillé*. — Pris substantivement, ce mot signifie un enfoncement, une dépression, dans une surface qui doit être plane.

Gaf, dans Borel, a le même sens que notre mot *caffe*. — Ménage, dans ses *Origines de la langue françoise*, écrit *caf*.

LA CAYE

Tel est le nom d'un amusement en usage parmi les enfants. Lorsque l'on joue à la *caye*, l'un des

joueurs poursuit tous les autres, et aussitôt qu'il est parvenu à en toucher un, il s'écrie : *Caye !* c'est-à-dire : *Je te frappe !* du verbe latin *caio, caiare* (fouetter, fustiger). — Celui qui *est caye* ou frappé poursuit à son tour les autres joueurs.

En Limousin, ce jeu s'appelle *Cabé,* et voici l'explication que donne de ce mot Béronie, auteur du *Dictionnaire du patois bas-limousin :* — « Quand un enfant joue avec un autre, il lui donne une petite tape en criant : *Cabé !* et prend la fuite afin que l'autre le poursuive. Ce mot vient du latin : « *Hoc habe :* Aie cela, attrape cela ! » — On sait que le peuple, à Rome, employait le même terme, en voyant chanceler le gladiateur frappé à mort : « *Hoc habet !* Il en tient ! » s'écriait-il.

Le jeu de la caye est connu, en certaines parties du Berry, sous le nom de : *Tu l'as,* ce qui ne laisse aucun doute sur la signification de notre mot *caye* et du terme limousin *cabé.*

LA PÈTE-EN-GUEULE

La *Pète-en-gueule,* que Rabelais mentionne dans son catalogue des jeux de Gargantua et dont il

orthographie le nom *Pet en gueule,* est un amusement fort ancien. Il faut être quatre pour jouer à ce jeu. Deux des acteurs, la tête tournée dans un sens opposé, se placent côte à côte, et se tiennent immobiles, les mains et les genoux appuyés contre le sol. Cependant les deux autres joueurs, l'un debout et l'autre la tête en bas, s'embrassent fortement et font la bascule en posant alternativement leurs reins en travers sur les reins de leurs camarades, ce qui fait qu'à chaque tour de bascule, ils changent de position et se trouvent, l'un après l'autre, avoir les pieds en l'air. Cette position des deux joueurs agissants, les forçant à avoir la figure entre les jambes l'un de l'autre, on devine de reste pourquoi cet exercice, passablement grossier, a été appelé la *pète-en-gueule.* — Une vieille édition illustrée du *Virgile travesti* de Scarron donne, dans l'une de ses gravures, une idée fort exacte de ce jeu.

LE FURON

Le *furon* est encore l'un des jeux avec lesquels Gargantua *passait et belutait le temps.*

Les personnes qui jouent au furon sont rangées en cercle et tiennent entre leurs doigts un cordon

formant une chaîne sans fin et passé dans un anneau. C'est cet anneau qui est le *furon*. Les joueurs, le faisant glisser le long du cordon, se le passent vivement les uns aux autres, en ayant soin de le cacher autant que possible avec leurs mains et en chantant les paroles suivantes :

Il court, il court, le furon,
Le furon du bois, Mesdames ;
Il court, il court, le furon,
Le furon du bois mignon.
Il a passé par ici,
Le furon du bois, Mesdames ;
Il a passé par ici
Le furon du bois joli.

Cependant, l'un des joueurs, placé en pénitent au milieu du cercle, cherche à saisir le furon entre les mains de l'un des chanteurs, et, s'il y parvient, il est reçu dans le rond, et celui entre les doigts duquel il a saisi le furon prend sa place et donne un gage.

Furon est ici pour *furet*. — Le nom du *furon* ou du *furet*, petit quadrupède qui se *fourre* dans les trous les plus étroits, vient certainement du latin *forare* (forer, percer) ; cela est si vrai qu'en Berry, nous disons *furette* (vrille) pour *foret*. — Le verbe français *fourrer*, *se fourrer* (introduire,

s'introduire, pénétrer) a la même origine que les mots *furet, forer* et *foret ;* aussi devrait-on l'écrire par un seul *r*, ne serait-ce que pour le distinguer de son homonyme *fourrer* (garnir de fourrure).

JE VOUS PRENDS SANS VERT

A Châteauroux, à Châtillon-sur-Indre, et dans d'autres localités du bas Berry, on joue encore aujourd'hui à : *Je vous prends sans vert ;* il en est de même en Sologne et dans la Nièvre, à Clamecy.

Du treizième au quatorzième siècle, ce jeu, que n'a pas oublié Rabelais, était très en vogue par toute la France. C'était au commencement du mois de mai que l'on se livrait à ce passe-temps :

« Ce mois nous avertit qu'il faut songer au *vert* », dit La Fontaine, scène VIII de sa comédie intitulée : *Je vous prends sans vert.*

Pendant les premiers jours de mai, chacun avait soin de porter sur soi un petit rameau *vert*, et ceux qui n'en étaient pas munis s'exposaient à s'entendre dire : — *Je vous prends sans vert* et à recevoir, à l'instant même, un seau d'eau sur la tête (1).

(1) Tuet, *Matinées sénanoises*, n° 47, p. 110.

Par la suite, cet amusement n'eut lieu qu'entre les membres de certaines sociétés qui prirent le nom de *Sans-Vert*. Ceux qui en faisaient partie avaient le droit de se visiter à toute heure de la journée, et de s'administrer la douche, lorsqu'ils se surprenaient sans *vert*. En outre, les sociétaires ainsi pris au dépourvu étaient condamnés à une peine pécuniaire, et le produit de ces amendes était consacré à de joyeux repas qui, à certaines époques de l'année, réunissaient tous les confrères du *Sans-Vert*.

A Châtillon-sur-Indre, c'est toujours pendant le carême, et seulement après que l'*Angelus* est sonné, que l'on joue au *vert*. Une personne vient-elle, alors, à vous aborder et à vous montrer son rameau, vous devez à l'instant même exhiber le vôtre. « Si vous en êtes dépourvu, ou si votre *vert* est moins foncé que celui de votre adversaire, vous perdez un point ; en cas de doute un arbitre est appelé (1). »

On sait que cet usage a donné lieu à la locution proverbiale *prendre quelqu'un sans vert*, c'est-à-dire le prendre au dépourvu.

(1) Le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot *Vert*.

On trouve des traces de cet amusement dans les habitudes romaines. Quand venait le premier jour de mai, des jeunes gens des deux sexes sortaient en dansant de la ville de Rome, et se répandaient dans la campagne, où ils cueillaient des rameaux *verts* dont, à leur retour, ils décoraient la demeure de leurs familles. Tout le monde, ce jour-là, était tenu de porter un rameau vert ; il était honteux de ne pas en avoir.

Plusieurs autres jeux, consignés par Rabelais dans sa curieuse nomenclature, sont encore usités dans nos villages. Nous pourrions parler du *Piquarome*, du *Châgne* ou *Chêne forchu*, du *Pigeonnet*, du *Monte*, *monte l'échelette* ou *Monte, jolet*, *monte plus haut*, etc., etc. ; mais cela deviendrait fastidieux (1).

Nous terminerons ce chapitre par quelques observations sur deux vieilles locutions souvent employées par les joueurs de nos pays.

---

(1) Voy. les mots Piquarome et Châgne dans le *Glossaire du Centre*.

AULU !

Ce cri est poussé par les enfants dans quelques-uns de leurs jeux. Ils déclarent, par cette exclamation, qu'ils sont affranchis des règles de ces mêmes jeux, ou que, pour eux, la partie est finie.

Le *Dictionnaire du patois bas-limousin* de Béronie donne deux explications de l'interjection *Aulu ;* nous allons rapporter celle qui nous paraît la plus vraisemblable : — *Aulu* dérive du mot latin *ludus* (jeu) précédé de l'*a* privatif. Cette conjecture est appuyée par les expressions suivantes fréquemment employées dans les jeux où il y a des coups à recevoir : — *Auluder* ou *oluder;* verbe actif, c'est-à-dire *mettre hors du jeu ;* — *Auluder la tête, le visage,* c'est convenir qu'on ne frappera ni à la tête ni au visage ; — S'*auluder*, c'est déclarer qu'on ne joue plus, qu'on se retire du jeu. — Cicéron a employé le verbe *eludere* dans ce dernier sens.

A Cluis (Indre), les enfants, au lieu de crier : *Aulu !* crient : *A la lu !* et cela arrive toutes les fois qu'ils atteignent un objet convenu, tel qu'une pierre, un poteau, etc., qui leur sert de but, et qui les affranchit des conséquences du jeu. — Règle générale : Tout joueur qui *magne* (manie,

touche) *la lu*, est à l'abri des poursuites de ses camarades.

Cette exclamation : *A la lu !* bat terriblement en ruine l'ingénieuse interprétation de Béronie, car elle nous force à décomposer et à écrire le cri : *Aulu !* ainsi qu'il suit : *Au lu !* — Mais, alors, que signifiera *lu ?* — Peut-être la même chose que *lée* (lech), mot celtique que l'on traduit par *pierre*. Dans ce cas, *au lu, à la lu,* voudra dire : Je suis au *lu*, je touche à la *lu*, à la *pierre*, au but.

D'après cette supposition, nos locutions : *A la lu ! Au lu !* pourraient très bien avoir quelque analogie avec l'expression *pierre du lu*, par laquelle on désigne, sur certains points du Berry, divers blocs de pierre que l'on prétend avoir appartenu au culte druidique. — *Pierre du lu*, c'est-à-dire *pierre de la pierre*, constitue une redondance que l'on rencontre fréquemment dans le langage populaire.

AUNER LES AUBERTAS

Cette expression, dont se servent habituellement nos villageois, dans certains jeux, signifie rassembler, enlever, mettre de côté les menus objets

qui, répandus sur le terrain, pourraient former obstacle aux projectiles des joueurs.

Auner, ainsi que *aunar* en roman, *aunare, adunarer* en italien, se traduit par *réunir, rassembler en tas*, et tous ces mots procèdent du latin *adunare*.

Le mot *auberta* ou *aubarta* (*barta* en roman) doit avoir donné naissance au mot français *broutille*.



DEUXIÈME PARTIE

LANGAGE, LOCUTIONS, DICTONS.



CHAPITRE I

DU PATOIS BERRICHON

Non moins que ses croyances et ses coutumes, le langage et les pensées d'un peuple sont propres à faire connaître son humeur, ses goûts et la tournure de son esprit. C'est ce qui nous engage à réunir ici un certain nombre de nos locutions locales et quelques-uns de nos adages et dictons.

Les travaux philologiques de ces derniers temps ont si bien démontré l'importance de nos différents dialectes provinciaux, que les spéculations de beaucoup de bons esprits se portent de plus en plus vers ce genre d'étude. Les patois, en France,

sont tellement variés, qu'il est tel de nos départements qui pourrait, à lui seul, fournir matière à deux ou trois *glossaires*. Malheureusement ces sortes de lexiques sont encore fort rares chez nous, tandis que l'Angleterre en compte presque autant qu'elle renferme de comtés.

C'est sans contredit dans le midi de notre ancienne province et principalement dans ce que nous appelons le *Boischau* (1), que l'idiome berrichon est le plus curieux à étudier. Là, surtout, abondent les locutions originales, les vieilles maximes prudentes et sensées, les dictons plaisants et narquois, et il semble que le pittoresque de cette contrée se reflète dans le langage imagé de ses habitants.

Situé sur les confins de la langue d'*oïl* et de la langue d'*oc*, le bas Berry, et particulièrement l'arrondissement de La Châtre, se trouve parler un patois d'autant plus riche qu'il procède de ces deux vieilles langues, mères de notre français moderne. — En un mot, à l'exemple des *Bretons-*

(1) Le *Boischau* est le Bocage berrichon. — On donne ce nom, dans le bas Berry, à tout ce qui n'est pas *Brenne* ou *Champagne*, c'est-à-dire Marais ou Plaine.

Bretonnants, les naturels de cette région sont de véritables *Berrichons-Berrichonnants*, et si jamais le besoin d'ériger une chaire de berrichon se fait sentir, on ne pourra guère la fonder ailleurs qu'à La Châtre.

Plaisanterie à part, il est certain que le philologue qui voudra se donner la peine d'étudier le langage de nos paysans y découvrira une mine féconde d'anciens vocables qui le mettront sur la voie d'un grand nombre d'étymologies.

Ce que nous avançons là, nous croyons l'avoir déjà démontré en plusieurs endroits de cet ouvrage; comme preuves concluantes, nous pourrions citer ici des exemples à l'infini, mais nous nous bornerons à signaler un seul mot dont on ne pourrait, sans le secours du berrichon, trouver l'origine. — Ce mot est le verbe *atteler*.

Les laboureurs des environs de La Châtre n'ont point d'autre terme pour désigner le timon d'une voiture à bœufs que le mot *âte*. Ce sont ordinairement les deux plus forts bœufs de la ferme que l'on place de chaque côté de l'*âte*.

Le verbe français *atteler* et ses dérivés, descendent évidemment de notre expression *âte*, qui, elle-même, a pour ancêtre le mot latin *hasta*. En

effet, l'*âte* n'est autre chose qu'une lance, une *flèche*, ainsi qu'on s'exprime en parlant du timon d'un carrosse.

Ate est de la même famille que les mots français *hast*, *hâteur*, *hâtier* : — *hast* signifiant un long bâton, *hâteur* étant le nom d'un cuisinier de grande maison, chargé de surveiller les viandes qui sont à la broche ou à l'*âte ;* et *hâtier* désignant ces grands landiers de cuisine dont les crochets soutiennent les lances, les *âtes*, auxquelles les viandes sont attachées.

N'oublions pas de remarquer qu'en mainte occasion, notre patois est beaucoup plus logique que le français. Le berrichon se montre presque toujours conservateur scrupuleux des origines de notre langue. Par exemple, il dira *désateler* au lieu de *dételer*, comme disait d'Aubigné dans la phrase suivante ; — « Il arriva que les chevaux qu'ils n'avoient pas *désatelez*, au premier bruit, emportèrent et brisèrent tout (1). » Dans le mot français *dételer*, on ne trouve plus la trace du radical *âte*, que conserve entier notre verbe *désateler*, qui ne signifie autre chose que *détacher de l'âte*, du

(1) *Histoire*, III, 92.

timon. — C'est ainsi, à propos du mot *détacher*, qui tombe sous notre plume, que le berrichon emploie encore *désattacher* au lieu de *détacher*, pris dans l'acception de *séparer*, *délier*. Nous concevons que l'on se serve de *détacher* dans le sens de *ôter une tache*, mais nous ne voyons pas pourquoi l'on n'a pas dit *désattacher* dans le sens de *séparer*, *délier*, puisque l'on dit *désabuser*, *désaccoutumer*, *désapprouver*, et non pas *débuser*, *découtumer*, *déprouver*.

« En archéologie grammaticale, il n'y a peut-être pas une notion positive dont on puisse approcher autrement que par les patois », dit Nodier, dans ses *Notions de linguistique*. Aussi, quelles bévues ne commettent pas journellement, dans l'interprétation de nos vieux vocables, quelques-uns de nos Du Cange modernes, et cela pour avoir négligé l'étude du berrichon ! Nous n'en citerons qu'un exemple :

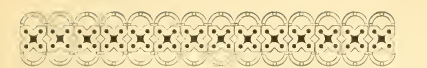
Nous disons *chaumenir*, *chauvenir*, *chanir*, pour *moisir*. Ces différentes formes ont la même origine et la même signification que le verbe français *chancir*, et dérivent, selon toute probabilité, des verbes latins *canere*, *canescere*, pris dans l'acception de *être blanc de moisissure*. — Notre verbe *chau-*

menir, du reste, était autrefois français : « Si tu les gardes longtemps, tu verras qu'elles *chaumeniront.* » (Bernard Palissy.) — « Ils n'en ont qu'une nazarde, et sur le soir quelque morceau de pain *chaumeny.* » (Rabelais, *Pantagruel,* l. II, ch. XXX.) — Eh bien, voici la singulière explication que donne de ce mot l'un des annotateurs de Rabelais ; — preuve nouvelle des excès auxquels peut nous entraîner la manie de vouloir tout expliquer : — « *Chaumeni,* dit ce commentateur, signifie *pain chaud* de *menil* ou de ménage, c'est-à-dire pain bis (1). »

Ce philologue savait assurément beaucoup de latin, de grec et même de celtique ; mais le malheureux n'avait aucune teinture de berrichon.

(1) Voy. le tome IV des œuvres de Rabelais, éditées par Dalibon en 1823.





CHAPITRE II

LOCUTIONS LOCALES, DICTONS ET PROVERBES.

CHRÉTIEN ; — PARLER CHRÉTIEN.

Nous nous servons du mot *chrétien* d'une manière absolue pour désigner un homme, une personne : « Il n'y a pas de *chrétien* capable de soulever cette pierre. » — « De tous les animaux qui *couront* sur la terre, disait un paysan des environs de La Châtre, c'est le *chrétien* qui est le plus longtemps à *s'adfier* (à s'élever). »

Chrétien, employé adjectivement, équivaut à humain :

« A son âge, pourvu qu'on trouve à qui parler, on ne regarde pas si c'est à une tête de chèvre ou à une figure *chrétienne.* » (George Sand, *la Petite Fadette.)*

Parler chrétien, c'est parler français et surtout berrichon. Aux oreilles de nos villageois, le pape lui-même, s'il ne parlait pas français, ne *parlerait pas chrétien.*

Par la vertu-bieu, elle ne *parle* point *christian.*
(Rabelais, *Pantagruel.*)

« Il faut *parler chrétien*, si vous voulez que je vous entende. » (Molière, *les Précieuses ridicules.*)

« *Parle chrétien*, j'écoute. » (George Sand, *les Maîtres sonneurs.)*

LE CORRÉ DE LA PORTE (1).

Quand un métayer, un fermier, ou même un propriétaire, s'oppose au droit de parcours général que s'arrogent si volontiers sur son bien les *ménageots* (2), ceux-ci ont bientôt dit, en parlant

(1) *Corré* pour verrou.

(2) Petit propriétaire qui ne possède ordinairement qu'une chétive maison et une chènevière.

de celui qui défend ce qui lui appartient : — *Il n'emportera pas le corré de la porte !* ce qui signifie : Il ne sera pas toujours le maître ; il finira bien par déguerpir d'une manière ou d'une autre ; parce que, anciennement, lorsque l'on cédait ou vendait sa maison, la tradition symbolique s'en faisait par le verrou ou *corré*, que l'on déposait entre les mains du donataire ou de l'acquéreur.

Aujourd'hui que nos maisons ferment à clef, nous disons en français de celui qui abandonne sa demeure : *Un tel a mis la clef sous la porte ;* or, *mettre la clef sous la porte* est absolument la même chose que *ne pas emporter le corré de la porte.* — On disait encore autrefois : *laisser l'anneau à la porte* (1), ce qui signifiait toujours : être forcé de quitter sa maison et ses biens. Cette locution se rapproche tout à fait de la nôtre, puisque l'anneau tenait au *corré* et servait à le faire jouer.

Par une synecdoche hardie, le *corré* ou verrou représentait, sous l'ère féodale, non seulement le manoir, mais le seigneur lui-même. En l'absence de ce dernier, c'était le corré qui recevait l'hommage et le baiser du vassal ou feudataire.

---

(1) Michelet, *Origines du droit français.*

A propos du cérémonial qui accompagnait jadis la mise en possession de certaines propriétés immobilières, nous ajouterons que la livraison d'une maison se faisait non seulement par la remise du *corré* ou de *l'anneau*, mais aussi par celle du *seuil*, des *gonds*, des *linteaux* de la porte, etc., etc., et nous saisirons cette occasion pour consigner ici, tout au moins une des nombreuses prises de possession encore usitées dans nos contrées au dix-septième siècle et que nous avons trouvées dans les minutes d'anciens notaires du pays.

« Aujourd'hui, vingt-troisième jour de décembre 1656, en présence du notaire royal soussigné..., haut et puissant seigneur messire Gilles Lucas, marquis de Saint-Marc, a prins et appréhendé la vraie, réelle et actuelle possession du lieu de Ponthion..., et ce, par le jeu du *correi* de la porte principale et par l'entrée et issue qu'il a faites dans l'un des appartements en masure de la maison noble dudict lieu de Ponthion, par la rupture des branches des arbres de la garenne qui est au devant de ladicte maison, comme aussi par celle des arbres fruictiers étant au jardin dudict lieu ; ensemble du moulin du lieu susdict par entrée et issue qu'il a faites en icelui, ouverture et fermeture des fenes-

tres, et par toutes autres solennités en tels cas accoustumées, déclarant ledict seigneur à haulte voix qu'il vient de prendre la vraie... possession dudict lieu et fief noble de Ponthion... »

LES MENUS SUFFRAGES.

Nous appelons *menus suffrages* certaines redevances accessoires que le métayer ou le fermier paie, en nature ou en argent, au propriétaire d'un domaine. Il est des *menus suffrages* qui se composent de volaille, de beurre, de fromage, de gibier, de pâtisserie, etc. ; il en est d'autres où il entre des denrées exotiques, telles que du sucre et du café.

En 1543, les religieux du Landais (Indre) stipulent dans un bail que le meunier auquel ils afferment un moulin leur donnera, tous les ans, *une livre de gingembre et un dîner honorable.* — Un marchand payait, à la même époque, sur une maison, une *bécasse* au seigneur de Sarzay, etc., etc.

Les *menus suffrages*, — au moins cette locution, devenue depuis des siècles une antiphrase, semblerait l'indiquer, — ne durent être, dans l'origine, que des cadeaux volontaires consistant en quelques douceurs gastronomiques, en quelques *bons harnois*

de gueule, comme dit du Fouilloux, que le colon offrait à son maître pour se le rendre agréable ; mais le temps a bien changé tout cela, et les *menus suffrages* se sont insensiblement transformés, presque partout, en de lourdes redevances pécuniaires qui se paient annuellement et à jour fixé. C'est ainsi qu'en matière d'impôt, le *don gratuit* a souvent dégénéré en contribution forcée.

LA GUENILLIÈRE.

Le porche ou l'auvent qui précède l'entrée des églises, et sous lequel se tiennent, pendant les offices, les pauvres ou *guenaus*, comme nous disons encore quelquefois, porte le nom de *guenillière.* Beaucoup de nos vieilles églises de campagne sont pourvues de *guenillières*. C'était presque toujours là que se plaçaient, au moyen âge, les lépreux ou les *cacots,* lorsqu'ils n'avaient point de place assignée dans l'intérieur du temple :

« Le porche d'une église, qu'on appelle *guenillière* à cause que les gredots peilleroux, qui sont mendiants loqueteux, s'y tiennent pendant les offices. » (George Sand, *la Petite Fadette.*)

Guenillière, guenille, guenau, tout cela se tient.

LES COUSINS DE LA TRINITÉ.

On donne ce nom aux nombreux mendiants étrangers qui se rendent, ou plutôt qui se rendaient, il y a une trentaine d'années, de tous les points de la France, à la fête de la Trinité de Cluis-Dessous, l'une des plus grandes solennités religieuses du bas Berry. On pouvait avec d'autant plus de raison les qualifier ainsi que, la communauté des femmes existant parmi eux, ils étaient tous, en réalité, plus ou moins parents. Avant la mise en vigueur des dernières lois contre le vagabondage, on voyait à Cluis, la veille de la Trinité, cette immonde cohue de vauriens s'entasser pêle-mêle, pour y passer la nuit, dans les granges, dans les cours et jusque sur la voie publique. La Trinité était, assure-t-on, l'une des époques de l'année où ceux d'entre eux qui avaient pris à bail, pour un certain temps, la femme, la fille ou la sœur de l'un de leurs *cousins*, soldaient le prix de leur débauche et contractaient de nouveaux engagements.

Au reste, ces truands sont eux-mêmes dans l'habitude de s'appeler entre eux du nom de *cousin*. Cet usage est, à ce qu'il paraît, immémorial parmi les membres des races maudites ou méprisées.

Nous avons aussi les *cousins de Sainte-Solange*, mais ceux-ci n'ont rien de commun avec les *cousins de la Trinité*; ils rappelleraient plutôt les *cousines de Saint-Janvier*, à Naples (1).

LES ROIS DU BERRY.

Toutes les royautés sont loin d'être complètement disparues en France. Dans le seul arrondissement de La Châtre, nous en connaissons quatre qui ont pour sièges Aigurande, Cluis, Mouhers et Crozon. Tous les ans, et cela depuis des siècles, le jour de la fête patronale de ces différentes paroisses, on proclame dans chacune d'elles un roi et une reine. Ces couronnes ne sont ni héréditaires, ni électives; elles sont vénales et s'adjugent au plus offrant et dernier enchérisseur. Nos royautés berrichonnes, quoique achetées à l'encan, n'en sont pas moins des royautés de droit divin, puisque, aussitôt après l'adjudication, le roi et la reine sont sacrés par le prêtre.

Riche ou pauvre, noble ou vilain, tout le monde peut prétendre et arriver à cette souveraineté.

(1) Voir la page 167 du présent volume.

Ainsi, en 1856, le prince impérial, encore au berceau, est proclamé *roi de Cluis* par le curé Pailleret (1), et l'année suivante, la couronne passe à un simple particulier, et tout cela sans révolution, sans coup d'Etat, sans déchirements politiques.

Ces sortes de trônes, auxquels on aspire surtout à cause des avantages, plutôt hygiéniques que spirituels que l'on dit y être attachés, se crient toujours ainsi : — *A dix, à vingt, à trente livres, le roi !...* — *A dix, à vingt, à trente livres, la reine !...* etc. — La livre représente, ici, une livre de cire, et non l'ancienne livre monétaire.

A Cluis-Dessous, la *royauté de la Trinité* se vend sur la place publique, *coram populo ;* il n'y a pas de fraude possible, et le tout va de *cire* ou de *sire*, puisque ce dernier titre s'adjuge à celui qui en a offert le plus de livres de *cire*.

L'adjudication terminée, le roi et la reine sont proclamés au son des musettes et des hautbois. Cette scène charmante, et qui reproduit si bien les mœurs naïves du vieux temps, se passe, à Cluis-Dessous, sous le vaste feuillage d'un orme magnifique et au milieu d'un paysage enchanteur.

(1) Voir les registres de la fabrique de Cluis.

Les rois fourmillaient autrefois sur notre vieux sol berrichon. Si l'on en juge par les traces qu'ils ont laissées dans nos anciens registres de paroisse, chaque bourgade devait avoir le sien.

De tous les rois populaires, et non sacrés par l'Eglise, qui, au moyen âge, florissaient en Berry aussi bien que dans les autres provinces de France, nous ne connaissons plus aujourd'hui que le *roi de la fève* et le *roi des moissonneurs ;* mais les archives de la préfecture de l'Indre ont conservé le souvenir du *roi des merciers du duché de Berry,* et elles donnent sur ce personnage des détails curieux à plus d'un titre. Mais, en parler, nous mènerait trop loin.

Les royautés berrichonnes que nous venons de passer en revue étaient toutes ou vénales ou électives, et partant toutes étaient temporaires. Mais il existait aussi, dans notre province, une royauté héréditaire, une vraie royauté celle-là, calquée sur celle de France et qui comptait comme elle plusieurs races ou dynasties. — Nous voulons parler du royaume de Boibelle. — Située dans le haut Berry, et composée de trois paroisses, cette monarchie n'a cessé d'exister qu'en 1766, il y a juste un

siècle. Quoique son origine se perde dans la nuit des temps, ce n'est seulement qu'à dater de la première moitié du douzième siècle que l'histoire a commencé à recueillir les noms de quelques-uns de ses souverains.

Plus puissants que les rois d'Yvetot, les rois de Boibelle battaient monnaie, levaient des impôts, avaient une armée, et déclaraient ne tenir leur couronne que *de Dieu, de leur épée et du lignage.*

Cette fière souveraineté, perdue dans le royaume de France, dont elle formait pour ainsi dire le noyau, paraît avoir toujours vécu dans la meilleure intelligence avec ses puissants voisins. Pourtant, en 1608, sous le règne de Henri IV, les *faux sauniers*, — espèce de contrebandiers qui transportaient du sel des pays rédimés dans ceux qui étaient soumis à la gabelle, — ayant trouvé un refuge sur le territoire du roi de Boibelle, et les officiers de Henri ne pouvant les y poursuivre, il s'éleva quelques difficultés entre les deux monarques ; mais ce différent fut bientôt apaisé, et, pendant le peu de temps qu'il dura, le roi de France traita d'égal à égal avec *son cousin* le roi de Boibelle, et, de part et d'autre, les procédés furent pleins de courtoisie. — Heureusement pour nos souverains berri-

chons, la politique envahissante de Bismark n'était pas encore connue; aussi régnèrent-ils pendant une longue suite de siècles dans la plus entière indépendance, et, lorsque le dernier d'entre eux céda sa couronne à Louis XV, ce fut de son plein gré, sans pression d'aucune espèce; il fut même stipulé, dans le contrat d'abandon, que le peuple de Boibelle serait pendant vingt ans, à partir de cette cession, affranchi de tout impôt.

Un misérable hameau est tout ce qui reste, aujourd'hui, de la capitale de cet ancien royaume. — Quant aux faits et gestes de ses souverains, relatés par les chroniques, ils n'offrent rien de bien mémorable. « La gloire, s'il y en a eu, dit un savant critique, est restée sans échos. La cour de ces rois n'a jamais jeté un grand éclat ; quelques procès avec leurs voisins composent toute leur histoire militaire ; leurs exploits sont des exploits d'huissiers. Les réceptions solennelles de quelques princes du sang français en tournée de voyage constituent toutes leurs relations diplomatiques (1). »

(1) G. Vapereau, l'*Année littéraire* (1866). — Voy. ce que dit Raynal du royaume de Boibelle dans son *Histoire du Berry* et surtout ce que dit Aymé Cécil dans son *Histoire du royaume de Bois-Belle.*

ÉQUARRISSEURS DE BOIS ROUGE

C'est ainsi que nos villageois nomment les écorcheurs de chevaux. Cette profession est en horreur dans nos campagnes ; aussi n'était-elle exercée, autrefois, que par des malheureux perdus de réputation, et qui, tombés dans le dernier degré de l'abaissement, n'avaient plus à rougir de rien. — Nous connaissons un vieillard qui eut le malheur, dans son enfance, de tenir le pied d'un cheval, tandis que l'équarrisseur le dépeçait ; on ne l'a pas encore oublié. Ce pauvre diable, qui jouissait d'une certaine aisance, a eu, dans le temps, beaucoup de peine à se marier, et n'a pu faire qu'un sot mariage, grâce à ce sot préjugé.

Il y a cinquante ans, l'*équarrisseur de bois rouge* n'aurait pas pris ses repas avec les gens du domaine pour lequel il travaillait ; on le servait à part, dans une sébile de bois qu'il portait toujours avec lui.

Un paysan dépouillera volontiers un mouton, une chèvre, un bœuf ; mais il aimerait mieux se couper le poignet que d'écorcher une *bête chevaline*.

Cette superstition date de loin ; elle semble remonter à Moïse, car le Deutéronome (chap. XIV,

v. 6) dit textuellement : — « Vous mangerez, d'entre les bêtes, de toutes celles qui ont l'ongle séparé, le pied fourché, et qui ruminent », et le Lévitique (chap. II, v. 8) ajoute, à propos des animaux déclarés immondes, au nombre desquels comptait nécessairement le cheval comme solipède : — « Vous ne toucherez pas même à leur chair morte. » — Remarquez encore qu'à Rome, il était interdit aux flamines de toucher aux chevaux que l'on offrait comme victimes dans les sacrifices (1).

Au reste, encore de nos jours, chaque peuple semble avoir sa bête d'aversion, en tant que comestible. Ce serait un crime abominable, dans les Indes, de manger du bœuf ; une grande impiété, en Russie, de manger du pigeon, et une action impardonnable, en Italie, de goûter à du lapin.

On peut très bien, d'ailleurs, expliquer le préjugé populaire qui concerne le cheval de la manière suivante : — Cet animal était en grand honneur chez les Celtes, et particulièrement chez les Bituriges, nos ancêtres directs. Il figurait sur

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. XXVIII, ch. 40.

les monnaies ainsi que sur les étendards de ces derniers, et même, si l'on en croit le célèbre numismate Lelewel, à l'époque où nos pères marchaient à la tête des nations galliques, le coursier biturige avait été adopté comme symbole national pour cette grande confédération. Enfin, suivant l'usage de la plupart des anciens peuples, les Gaulois immolaient le cheval à plusieurs de leurs dieux, et sa chair était le mets principal des festins solennels qui accompagnaient quelques-uns de leurs sacrifices religieux. C'était principalement à Belenus, le dieu du soleil, que les Gaulois sacrifiaient le cheval ; c'est ainsi que les Grecs immolaient cet animal à leur Apollon. Les Perses, les Syriens, etc., sacrifiaient aussi des chevaux au soleil, et toutes ces nations suivaient en cela l'exemple de leurs ancêtres communs, les Hindous, chez lesquels l'*Açvamédha* ou immolation du cheval, était le sacrifice par excellence.

Après que la doctrine du Christ se fut propagée dans les Gaules, le clergé mit tous ses soins à faire disparaître les traces des vieilles croyances druidiques ; il s'efforça d'en extirper les dernières racines jusque dans les usages nationaux qui pouvaient rappeler l'ancien culte, et c'est alors sans

doute que la chair du cheval fut de nouveau déclarée impure et que ceux qui en mangeaient furent tenus pour immondes.

« Vous me mandez, écrit le pape Grégoire III (en 734) à saint Boniface, évêque de Germanie, que beaucoup de personnes se nourrissent de cheval. Sévissez, très saint frère, contre tous les mangeurs de chevaux, ils sont immondes et leur action est exécrable (1). »

Pendant très longtemps, en Bretagne, les équarrisseurs furent regardés comme infâmes ; on les appelait *caqueux, cacous,* et on les mettait au rang des lépreux. En 1436, l'évêque de Tréguier leur avait assigné une place à l'écart dans les églises. On fut même jusqu'à leur interdire les pratiques de la religion et à leur refuser l'inhumation en terre sainte.

L'espèce d'horreur qu'inspire, parmi nous, le cheval après sa mort s'observe chez quelques peuples étrangers. — « On croit encore en Autriche, dit Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Observations sur la Prusse,* qu'un homme est déshonoré s'il touche à un cheval mort. Dans la

(1) Keysler, *Antiquitates selectæ septentrionales.*

dernière guerre, un capitaine d'artillerie ayant retiré avec ses gens un cheval tué qui embarrassait le chemin, ses camarades ne voulurent plus avoir de commerce avec lui. L'impératrice, pour lui rendre l'honneur, le fit manger à sa table et l'avança d'un grade pour avoir surmonté un préjugé si contraire au bien du service. »

Les Prussiens, au dire du même auteur, ne partagent pas cette superstition. Ils ont même cherché, dans ces derniers temps, à réhabiliter la chair du cheval.

Au dernier siècle, le célèbre médecin Géraud, de nos jours, le baron Larrey, ont vanté dans leurs écrits l'excellence de la viande de cheval, qui, actuellement, est reconnue comme étant parfaitement bonne et nutritive.

Au reste les Scandinaves et tous les peuples du Nord consommaient autrefois beaucoup de cheval. Les Turcomans, les Tartares et les Kalmouks s'en nourrissent aujourd'hui à l'ordinaire, et le peuple de quelques villes d'Italie en mange depuis longtemps avec plaisir.

Observons, en terminant cet article, que les tanneurs, parce qu'ils manipulaient des peaux de chevaux, les cordiers, parce qu'ils apprêtaient et

tordaient, autrefois, les cordes à *boyau,* passaient, il n'y a pas très longtemps encore, pour *s'entremettre de villains mestiers*, et par conséquent n'étaient pas moins méprisés que les équarrisseurs. Chose singulière, à l'autre bout du monde, au Japon, une prévention semblable, mais beaucoup plus outrée, existe contre les tanneurs. — « Les tanneurs, au Japon, sont bannis de la société et mis hors la loi. Vous pouvez, pour vous distraire, tuer le plus honnête tanneur, personne n'y trouvera à redire, tandis que la peine de mort est prononcée contre quiconque tue un chien... Les tanneurs japonais vivent isolés dans des hameaux maudits, réservés à eux seuls... L'entrée des lieux publics leur est interdite... On les sert, lorsqu'ils voyagent, à la porte des auberges, dans une écuelle à eux appartenant, qu'ils portent partout avec eux. Personne ne voudrait se servir d'un ustensile dont un ouvrier tanneur aurait fait usage (1). » — Chez les anciens Juifs, au temps de Jésus-Christ, le métier de corroyeur était également méprisé.

(1) Oscar Comettant, *Variétés japonaises.*

LES QUATRE PIEDS BLANCS

Nous avons coutume de dire, en parlant de quelqu'un qui se permet ou auquel on permet des choses que l'on ne passerait pas à tout le monde : *Il a les quatre pieds blancs, il peut passer partout.*

L'usage où l'on était, au moyen âge, en beaucoup de provinces, d'affranchir de tout péage les chevaux qui avaient les *quatre pieds blancs* ne doit laisser aucun doute sur l'origine et le sens littéral de cette locution (1).

Ce dicton s'applique aussi à une personne constamment heureuse en ses entreprises, et qui réussit dans des circonstances où tout autre échouerait, et il n'est pas sans analogie avec cette ancienne sentence que les Romains avaient héritée des Grecs : « *Quem fortuna nigrum pinxerit, hunc non universum œvum candidum reddere poterit* : Celui que la fortune a peint en noir ne sera jamais blanc. »

---

(1) Voy., concernant cette coutume, les *Mémoires historiques* de Grosley, et l'*Histoire des Français des divers états*, d'Alexis Monteil.

LE PATRON JACQUET

Dès patron Jacquet, se dit en Berry, comme en beaucoup d'autres provinces, pour : dès le point du jour, de très bonne heure :

> Il avançoit pays, monté sur son criquet,
> Se levoit tous les jours *dès le potron Jacquet.*
>
> (Granval, *Cartouche,* chant VIII.)

On a donné de cette locution proverbiale plusieurs explications qui nous paraissent plus ingénieuses que satisfaisantes. En voici une nouvelle qui ne vaut peut-être pas mieux que les autres.

D'abord, en Berry, nous disons *patron* et non *potron Jacquet.* — *Potron* ainsi que *pètron,* comme on dit à Rennes et dans ses environs, ne sont très probablement que des altérations de *patron.*

Le *patron Jacquet* n'est autre que le bienhieureux saint Jacques. — Se lever, partir *dès patron Jacquet,* c'est se lever à l'heure où se levait saint Jacques lui-même, qui fut, en son temps, un grand voyageur, et qui, pour cette raison, devint naturellement le *patron* de tous les gens qui se lèvent de bonne heure pour se mettre en route. Saint Jacques le Majeur passe tellement pour le voyageur par excellence, que l'on a mis sous sa protection les

voies célestes et terrestres, et qu'il a eu l'honneur de donner son nom à la voie lactée, ainsi qu'aux principales rues par lesquelles débouchaient autrefois les voyageurs en arrivant dans nos vieilles villes du moyen-âge. — Les rues Saint-Jacques, de Paris, d'Orléans (vis-à-vis l'ancien pont), de La Châtre (Indre) et de beaucoup d'autres anciennes cités, attestent ce fait.

D'un autre côté, la citation suivante, tirée de *la Fleur des Saints,* semble prouver que de toute ancienneté on donna à saint Jacques le titre de *padron* ou *patron :* « Les disciples de ce saint apôtre, après sa mort arrivée à Jérusalem, embarquèrent son corps et le transportèrent en Galice, dans la ville d'Irisflave (Irie-Flavie), nommée depuis *le Padron* (el Padron), où il resta jusqu'à ce qu'on le transféra en l'église de Compostelle. » — Il résulte évidemment de ce passage que le *padron* ou *patron* Jacques donna d'abord son titre à la ville d'Irie-Flavie, en attendant qu'il donnât son nom à celle de Compostelle.

Voilà pour *patron ;* quant à *Jacquet,* il est bien certainement là pour Jacques, car, quoique nous professions pour tous les saints en général le plus profond respect, nous avons contracté depuis

longtemps l'inconvenante habitude de les appeler par le diminutif de leurs noms. C'est ainsi, comme on le verra plus loin, que lorsque nous parlons de saint Georges, de saint Marc, de saint Philippe, de saint Eutrope, etc., nous les nommons sans façon *Georget, Marquet, Phlipet, Tropet.* Il est donc tout naturel que de *Jacques* nous ayons fait *Jacquet.* — D'ailleurs ces diminutifs étaient autrefois, en France, d'un usage général, et les poëtes les employaient sans malséance, même en s'adressant aux plus grands personnages :

> Ce que voyant, le bon *Janot* mon père,
> Voulut gager à *Jacquet* son compère...
> (Clément Marot, *Eglogue au Roy.*)

Ronsart non seulement changeait, dans ses idylles,

> Lycidas en Pierrot, et Philis en Toinon,

mais il allait jusqu'à se permettre, dans ses Eglogues, d'appeler Henri II *Henriot,* Charles IX *Carlin,* et Catherine de Médicis *Catin !*

GARGANTUA EN BERRY

Il y a tout lieu de penser que Rabelais, qui fut souvent par voies et par chemins, et qui se plaisait

à visiter ses amis de jeunesse, au nombre desquels il comptait le savant gentilhomme berruyer Barthélemi Salignac et le *bon beuveur* Antoine Tranchelion, abbé de Saint-Genou (Indre), fit plus d'un séjour dans l'Ouest de l'arrondissement de Châteauroux. Ce coin du Berry, assez rapproché du lieu de sa naissance (Chinon), et dont il nomme plusieurs châteaux, abbayes et hameaux dans certains chapitres de sa burlesque épopée, semble lui avoir été très familier. — On montre encore, de nos jours, dans la salle des archives de la préfecture de l'Indre, un vieux fauteuil sorti de la sacristie de Palluau, et que l'on dit avoir appartenu au joyeux curé de Meudon. Toutes ces circonstances nous porteraient à croire que Rabelais a dû recueillir dans notre province une partie des aventures merveilleuses qui composent l'odyssée de son héros. Quoi qu'il en soit, on s'entretenait en Berry des faits et gestes de Gargantua longtemps avant que son Homère eut songé à les chanter. Il est même certains de ces faits dont Rabelais n'a point parlé ; c'est pourquoi nous allons les consigner ici.

Dans le canton de Chatillon-sur-Indre, on appelle *dépattures de Gargantua* des monticules considé-

rables dont le plus important est auprès de Clion et se nomme *pied de Bourges*. On assure que Gargantua, ayant un *pied* à Bourges et l'autre en cet endroit, secoua l'un de ses souliers, et en envoya la *dépatture* (masse de terre argileuse qui s'attache à la chaussure, aux *pattes* des piétons, en temps de pluie) jusqu'auprès de l'église de Murs, a deux lieues de Clion, tandis que l'autre de ses souliers laissait dans les vignes du château, près de Bourges, une autre *dépatture* qui porte, de temps immémorial, le nom de Mottepelous (1), et que des savants, qui ne savaient pas cela, ont prise pour un tumulus gaulois. — Remarquons, en passant, que ces énormes enjambées de Gargantua rappellent celles du géant scandinave Floki ou Loki, le dieu du feu, dont on montre pareillement les *pas* en Islande. Ces deux fables ont très probablement la même origine mythologique que la légende aryenne où il est si souvent question des *trois pas* du dieu Vichnou. — « Oui, dit le Rig-Vêda, d'ici Vichnou (le soleil) s'est élancé ; trois fois il a foulé un sol empreint de la poussière de son *pied.* » — Et ailleurs : « Je chante les exploits de Vichnou, qui

(1) *Mottepeloux (mons pilosus)* ; de *peloux* vient *pelouse.*

a créé les splendeurs terrestres, qui, par ses trois *pas*, a fourni l'étendue du ciel. »

« Ces trois pas, dit Alfred Maury, sont les trois divisions du jour, les trois places que le soleil occupe dans les cieux, sa station à son lever, à son midi, à son coucher. » — Faut-il voir dans cette parodie berrichonne des *trois pas* de Vichnou, parodie où Gargantua joue le rôle du soleil, l'intention, de la part des nouveaux cultes, de tourner en dérision ce qu'enseignaient les théogonies primitives ?

Aux environs d'Issoudun, on tient pour certain que Gargantua, étant au maillot, tetait si goulûment qu'un beau jour il avala sa nourrice que l'on retrouva quelques instants après dans ses langes. — C'est sans doute à la suite de cet accident que l'on jugea à propos de le faire allaiter par des vaches.

L'appétit de ce terrible enfant croissant avec l'âge, on le vit plus tard, sur les bords de la Creuse, avaler comme une huître et sans en être incommodé, un bateau chargé de moines (1) ; ce qui rappelle les pèlerins mangés en salade. — Au

(1) Pérémé, *Compte rendu des travaux de la Société du Berry*, X^e année.

reste, la gourmandise semble avoir été le péché capital de Gargantua et de tous les siens. Son nom, dérivé de l'espagnol *garganta* (gosier) ; celui de son père Grandgousier (grand gosier), et celui de sa mère Gargamelle, annoncent que les instincts gloutons prédominaient dans cette illustre famille.

Enfin les larges dalles des dolmens passent aussi, en certaines contrées du bas Berry, pour avoir servi de petits palets au fils de Gargamelle dans ses ébats enfantins. C'est ainsi que, dans l'île d'Oléron, on parle des *palets*, de la *cuillère* et des *galoches* (synonyme de *dépattures*) de Gargantua.

LES CHEMINS DE SAINT-CHARTIER ; LES FEMMES DE LA CHATRE ET LA JUSTICE DE SAINTE-SÉVÈRE.

On cite souvent, en plaisantant, dans l'arrondissement de La Châtre, un vieux dicton ainsi conçu : — *Défiez-vous des chemins de Saint-Chartier, des femmes de La Châtre et de la justice de Sainte-Sévère.*

Cet antique adage semble aujourd'hui n'avoir plus de sens. En effet, Saint-Chartier, à l'heure qu'il est, possède des routes charmantes qui ressemblent aux allées du parc de Saint-Cloud ; les

femmes de La Châtre sont toutes bonnes filles, bonnes épouses et bonnes mères : c'est exactement comme au cimetière du Père-la-Chaise ; enfin, la Thémis de Sainte-Sévère tient sa balance d'une main aussi ferme que juste.

Toutefois ceux qui pensent qu'un proverbe n'a jamais, ou n'a pas toujours menti, se creusent la tête pour trouver l'explication de celui-ci.

Des mauvais plaisants prétendent qu'à une certaine époque, les chemins de Saint-Chartier étaient tellement impraticables, qu'il fallait *cinq charretiers* et des chevaux à l'avenant pour y conduire une voiture ; qu'autrefois les femmes de La Châtre étaient toutes trompeuses, et que l'ancienne coutume seigneuriale de Sainte-Sévère ordonnait de pendre d'abord les prévenus et d'instruire après leur procès.

D'autres personnes, qui nous semblent plus dans le vrai, et à l'avis desquelles nous nous rangeons, passent condamnation quant aux chemins de Saint-Chartier, qui ne sont praticables que depuis une trentaine d'années ; mais elles soutiennent que la défiance recommandée à l'égard des femmes de La Châtre ne saurait que les flatter, attendu qu'elle n'était prescrite que contre leur

amabilité naturelle qui enlevait toute liberté d'esprit et de cœur à ceux qui les approchaient.

Pour ce qui est de la justice de Sainte-Sévère, nous pensons que le fait historique suivant donne la clef de cette partie du proverbe, tout en expliquant le surnom d'*Anglais* donné, de temps immémorial, aux citoyens de cette petite mais très antique bourgade.

Lorsque Bertrand du Guesclin, en 1372, eut pris d'assaut la forteresse de Sainte-Sévère,

> Car à Sainte-Sévère avoit ville et chastel,

dit un chroniqueur de cette époque, il y trouva bon nombre de Français, et surtout d'habitants même de Sainte-Sévère, qui faisaient cause commune avec les Anglais.

> Bertran les fit trestous lier et accoupler,
> Et puis si leur a dit pour eulx reconforter :
> « Par Saint Yves, dit-il, qu'on doit bien aorer !
> Mais ne voldrai de pain ne de vin avaler,
> Si ne vous vois trestous a un arbre encroer (accrocher). »
> (Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin.*)

Du Guesclin fit comme il disait, et rendit aux transfuges bonne et prompte justice en les faisant tous pendre à un grand chêne situé sur une ém

nence qui avoisine aujourd'hui la route de Sainte-Sévère à La Châtre.

Dessus l'arbre ont mené les traîteurs parjurs :
Tous y furent pendus les félons malostrus ;
Et tant y en avoit, et dessoubs et dessus,
Que l'on ne savoit duquel y avoit le plus
De feuilles ou de morts qui là furent pendus.

(Cuvelier, *ibid.*)

Le lieu de cette terrible exécution, occupé de nos jours par un petit hameau, porte depuis cette époque le nom de *Montaregret,* appellation par laquelle on désignait, au moyen âge, les endroits où l'on dressait des gibets.

UT !

Cette interjection signifie : *hors d'ici ! va-t-en !* — On l'adresse à un chien, et parfois aux personnes que l'on traite avec mépris.

Quoi qu'en dise Roquefort, qui dérive ce mot de l'italien, il nous vient certainement des Anglais, et on le retrouve dans l'expression *out*, qui, chez eux, a le même sens que notre exclamation *ut !* — Les deux vers suivants du *Roman du Rou,* ou Wace

parle des cris de guerre des Anglais et des Normands, confirment pleinement notre assertion :

> Normanz escrient : Dex aie !
> La gent englesche : *Ut !* s'escrie.

Ce mot a dû se naturaliser en Berry, ainsi qu'en d'autres parties de la France, lors des ravages qu'y exercèrent, à tant de reprises, nos vieux ennemis d'outre-Manche.

Ce cri brutal, cet *ut !* sauvage, était alors une espèce de hourrah de bataille que poussaient leurs bandes dévastatrices en se ruant sur les habitants de nos campagnes. Ces malheureuses populations eurent bientôt saisi le sens de cette grossière apostrophe ; la terreur la grava pour toujours dans leur mémoire, et depuis lors elle est restée dans le langage de leurs descendants. — C'est ainsi que, presque de nos jours, un illustre voyageur (de Chateaubriand, *Itinéraire,* t. I) retrouvait dans la bouche de jeunes arabes notre glorieux : *En avant, marche !*

LES CHIENS ET LES PIGEONS DE M. LONGBOT; LES CHIENS DU ROI DAGOBERT, etc.

Il existe à La Châtre et dans ses environs, un proverbe qui revient souvent dans la conversation des indigènes ; le voici :

L'un vaut l'autre ; c'est comme les chiens de M. Longbôt.

L'anecdote suivante donna lieu, dit-on, à cette façon de parler.

Il y avait autrefois à la Forast, antique manoir dont les ruines se voient encore dans la commune de la Buxerette (Indre), non loin des bords de la Bouzanne, un gentilhomme campagnard du nom de Longbost, vieux, ruiné et grand amateur de chasse. Ce noble Robin des Bois, après avoir longtemps fatigué les échos de la contrée de ses bruyants et victorieux hallalis, n'avait conservé de son ancien attirail de chasse que deux vieux limiers qu'il menait encore au bois, de loin en loin, lorsque la goutte, à laquelle ils étaient condamnés désormais tous les trois, leur donnait quelque répit.

On raconte que, dans l'une de ces rares excursions, les deux pauvres chiens, efflanqués par de longs jeûnes et rompus par l'âge, arrivèrent, pour

leur malheur, au bord d'un fossé de médiocre largeur. Là, excités par la voix de leur maître qui leur criait d'un peu loin : — *Coulez, petits ! coule, coule, coule !* provoqués, peut-être, par la chaude et irritante senteur de quelque chevreuil aux abois — car ils étaient aussi de noble race, — ils prirent et reprirent vainement cent fois leur élan pour franchir le malencontreux obstacle.

Cependant le bon gentilhomme, toujours à cheval sur les lois de l'étiquette, se méprenait sur les nobles efforts de ses vieux campagnons et s'imaginait que, par ce manège de recul, ses chiens ne voulaient que se céder le pas. C'est pourquoi il finit par leur crier : — « Point tant de civilités, mes amis, sautez, sautez, morbleu ! *l'un vaut l'autre !* »

Depuis ce temps, toutes les fois qu'il est question, entre gens du pays, d'individus de même acabit, il est d'usage de dire proverbialement : — *L'un vaut l'autre ; c'est comme les chiens de M. Longbôt.*

Le proverbe : *Taupin vaut bien Morette,* dont on se sert à Rennes, a le même sens que le nôtre. *Taupin* est un nom de chien noir, et *Morette* un nom de chienne de la même couleur.

Il paraîtrait que le colombier du vieux seigneur

de la Forast était encore, s'il est possible, plus mal monté que son chenil, car, à Cluis et dans les environs, lorsque, au mois de novembre, les corbeaux, revenus au pays, envahissent les guérets nouvellement ensemencés, on a encore l'habitude de dire : *Les pigeons de M. Longbôt sont de retour.*

Cette plaisanterie rappelle celle des *gabians* dont parle quelque part Méry : — « Les gabians, dit l'Ornithologie provençale, sont des espèces d'alcyons ; on les nomme goëlands. Ces oiseaux n'ont que des plumes et pas de chair. Ils annoncent la tempête lorsqu'ils entrent dans le port. Les plaisants disent que les gabians sont les *pigeons* du capitaine de port de Marseille (1). »

Le vieux seigneur de la Forast était tellement préoccupé lui-même de son état de gêne, qu'un jour il se figura que l'un de ses voisins avait dressé ses coqs à se moquer de sa détresse, et que ces volatiles chantaient, en le voyant passer, le dialogue suivant :

— Pauvre noblesse !

— Depuis quand ?

— Depuis Adam !

(1) Méry, *Marseille* et *les Marseilllais.*

M. de Longbôt fit, à ce propos, dit-on, un bel et bon procès à son voisin.

VI

Un autre proverbe, connu de toute la France, et dans lequel figurent aussi des chiens, mais des chiens de plus haute volée que ceux de M. de Longbôt, a pris également naissance en Berry. — Voici comment de La Tremblais raconte le fait dans ses *Esquisses pittoresques de l'Indre :*

« Sous les successeurs de Clovis, la plus grande partie de la Brenne (1) était du domaine royal. Le roi Dagobert y possédait un palais, à Longoret (aujourd'hui Saint-Ciran), sur les bords de la Claise. Le nom de ce *bon roi* est resté populaire dans cette contrée ; on y parle toujours de ses chasses brillantes, de ses chiens qu'il aimait tant, et l'on montre encore, à quelques pas de Saint-Ciran, près du pont, l'endroit où la tradition rapporte que Dagobert fit noyer ses chiens en disant : *Il n'y a si bonne compagnie qui ne se quitte,* paroles passées depuis en proverbe.

(1) *La Brenne,* on appelle ainsi une partie marécageuse et stérile du bas Berry.

LES PANIERS DU CURÉ DE LA BUXERETTE.

Nous disons, en parlant de quelqu'un qui ne sait plus où il en est : *Il a perdu le compte de ses paniers.*

Un ancien curé de la Buxerette a donné lieu à ce dicton.

Ce curé était plein de bonhomie. On assure qu'il ne reconnaissait le dimanche que d'après le nombre de paniers qu'il avait l'habitude de fabriquer chaque semaine. Il en confectionnait régulièrement un dans sa journée. A mesure qu'il les terminait, il les suspendait à un clou, et quand il en comptait six, il savait que le dimanche était venu. Mais lui étant arrivé, contre sa coutume, d'employer deux jours de l'une de ses semaines à faire une *séchère* (espèce de cage en lattes où en osier dans laquelle on met *sécher* les fromages), ce travail insolite jeta le plus grand trouble dans sa manière de calculer le temps. Si bien que, le matin du dimanche suivant, sa gouvernante le trouvant à l'ouvrage, en fut fort scandalisée, et lui dit en se signant :

— Mais, Monsieur le curé, c'est aujourd'hui dimanche !...

— Bah ! répliqua tranquillement le bon pasteur, compte donc les paniers.

— Il n'y en a que quatre, c'est vrai, reprit la brave fille, mais monsieur doit se souvenir qu'il a passé les journées du mercredi et du jeudi à faire une *séchère*.

— Tu as, ma foi ! raison, Marguerite ! s'écria l'honnête curé, en rejetant loin de lui tout l'attirail de sa chère occupation, dis bien vite à Guersaut (c'était le nom de son sacristain) de sonner le premier coup de la grand'messe, je serai prêt dans un instant.

Or, c'est depuis cette aventure que l'on a coutume de dire, dans plusieurs de nos cantons, en parlant de quelqu'un qui perd la carte, qui se blouse dans ses calculs, qui ne sait plus où il en est : — *Il a perdu le compte de ses paniers.*

SORNETTES.

Le mot *sornette*, en Berry, signifie surnom, sobriquet. — En catalan, *surnom* se dit *sobrenom ;* en portugais, *sobrenome*, et notre expression *sornette* est assurément une contraction de ces deux mots.

« Les paysans sont grands donneurs de *sornettes*

et sobriquets. » — (George Sand, *la Petite Fadette.*)

« Il s'appelle un tel, mais sa *sornette* est *Gueule fraîche.* » — (Le comte Jaubert, *Glossaire du Centre.*)

L'usage de donner des surnoms aux populations des villes était général dans le vieux temps ; c'est ainsi que l'on disait autrefois : — *les Buveurs d'Auxerre, les Mangeurs de Poitiers, les Musards de Verdun, les Bagards d'Angers, les Crottés, les Badauds de Paris,* etc., etc. — Les nations elles-mêmes avaient leurs *sornettes,* et parfois de fort vilaines. Catherinot, dans son *Prest gratuit,* mentionne *les Larrons de Bavière, les Hérétiques de Bohême, les Parjures de Westphalie, les Courtisanes de Souabe,* etc., etc.

Dans nos provinces, grâce aux rivalités de clochers, ces sortes de qualifications étaient d'autant plus acerbes qu'on se les donnait de voisins à voisins. Voici un proverbe breton qui le prouve de reste :

Voleur comme un Léonard,
Traître comme un Trégorrois,
Sot comme un Vannetais,
Brutal comme un Cornouaillais (1).

(1) Emile Souvestre, le *Foyer breton.*

Nous allons réunir ici les différentes *sornettes* par lesquelles on désignait autrefois les habitants de plusieurs villes, bourgs et bourgades du Berry. — On disait :

Les Grecs et aussi *les Gavauds de Neuvy-Saint-Sépulcre.* — *Grec* signifie, chez nous, désagréable, revêche, difficile à vivre ; il signifie aussi *avare,* comme en Normandie et dans le Bocage, ce qui rappelle le *Timeo Danaos,...* etc. — *Gavaud* se dit d'une personne qui a les jambes arquées et qui marche mal.

Les Cinauds de Cluis-Dessus ; — du latin *cinœdus,* peut-être.

Les Samaritains de Cluis-Dessous. — *Samaritain* est une grave injure dans les livres saints. Les Juifs, exaspérés par la colère, disaient à Jésus-Christ : — « Tu es possédé du démon, tu es un *Samaritain* (1). » — L'Ecclésiastique (1, 27 et 28) déclare que les Samaritains lui sont en horreur. — On sait que Salmanasar, après avoir transporté les dix tribus d'Israël en Assyrie, fit venir de ce dernier pays diverses nations dont il repeupla les environs de Samarie. Cette colonie forma bientôt

(1) Saint Jean, VIII, 48.

un nouveau peuple qui prit le nom de Samaritains, et que son origine étrangère, non moins que ses croyances religieuses, qui étaient un mélange bizarre de mosaïsme et de superstitions païennes, rendit odieux à ses voisins.

Les Râlets de Saint-Chartier. — Les *râlets* sont une espèce de batraciens très répandus dans les campagnes. Ils hantent par milliers les fossés et les mares, et, par les belles soirées de la fin de mars, leurs voix annoncent la venue du printemps. — La position marécageuse de Saint-Chartier a donné lieu à ce dicton.

Les Busauds de Saint-Août. — Equivalent des *Badauds de Paris.*

Les Anglais de Sainte-Sévère. — Nous avons donné plus haut, page 254, l'explication de cette *sornette.*

Les Meneux de loups de Gournay.

Les Faux témoins de Montipouret.

Les Glorieux de Tranzault. — On disait aussi *les Glorieux d'Issoudun*, et Pérémé, dans ses *Recherches historiques*, après avoir parlé du séjour que firent dans cette ville les cours élégantes et lettrées des deux reines Marguerite, sœurs de François Ier et de Henri II, explique ce surnom de la manière

suivante : — « L'influence de ces deux princesses ne contribua pas peu à naturaliser, dans la société d'Issoudun, les manières recherchées et l'esprit distingué... Issoudun était la ville du beau langage ; elle partageait avec Blois, où résidait la cour, le renom du pays où se parlait le français le plus pur. Peut-être cette renommée donna-t-elle à nos compatriotes un peu de suffisance et de vanité, en même temps qu'elle excita la jalousie des villes voisines, car on les surnomma malicieusement *les Glorieux d'Issoudun.* »

Les Colidons d'Issoudun. — « Est un autre sobriquet par lequel les vignerons d'Issoudun désignent les bourgeois, les citadins, les gens portant frac. Cette dénomination n'est pas nouvelle, car une ancienne chanson populaire commençait ainsi :

Colidon paré,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute, Bourguignon ! (1) »

A Bourges, on donne le nom de *Colidon* à l'ouvrier de ville par opposition au vigneron, qui porte celui de *Yapi.*

---

(1) Armand Pérémé, *Recherches sur la ville d'Issoudun.*

Les Turquins de Déols, près de Châteauroux. — « La rivalité qui existait entre ces deux localités a souvent éclaté en rixes. Il n'y a pas encore longtemps que de petites batailles rangées se sont données entre les enfants de Déols et ceux de Châteauroux, à propos de cette épithète de *Turquin* (1). » — Cette appellation date peut-être du temps des croisades. — Des combats semblables avaient encore lieu, il y a peu d'années, entre les petits garçons et même les petites filles de Domrémy et de Maxey-sur-Meuse. « Après l'heure du travail, les enfants de chaque village accouraient dans la plaine et se battaient à coup de flèches, de bâtons, de pierres et de vieilles épées (2). » — Ces batailles avaient une origine politique et duraient depuis Charles VII, alors que Domrémy tenait pour les Armagnacs et Maxey-sur-Meuse pour le duc de Bourgogne.

Les Faucheux de Chaillac. — Chaillac est le nom d'une commune de l'arrondissement du Blanc. Dans quelques-uns de nos cantons, on a l'habitude de dire, lorsque le ciel est serein et sans

(1) Comte Jaubert, *Glossaire du Centre.*

(2) Villiaumé, *Histoire de Jeanne d'Arc.*

nuage : — *On fauche à Chaillac, le temps est tout d'une pièce ;* ou, tout simplement : — *C'est un temps de Chaillac.* — Ce dicton semblerait annoncer que les habitants de ce pays sont des gens fort avisés qui n'entreprennent rien à la légère.

Les Essorillés de Mouhers. — Ce sobriquet faisait-il allusion à l'absence de l'extrémité inférieure de l'oreille dont pouvaient être privés, comme lépreux au *cagots*, quelques anciens habitants de Mouhers, ou bien rappelait-il certain méfait pour lequel ils avaient pu être condamnés à avoir les oreilles coupées ? Nous n'en savons rien. — Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer qu'autrefois, dans plusieurs contrées de la France, l'absence naturelle du lobe de l'oreille chez certains individus les faisait passer, aux yeux du vulgaire, pour lépreux ou *cagots*, et nous ajouterons qu'il pouvait très bien y avoir des lépreux à Mouhers, puisque, non loin de là, se trouve le village des *Cacots*, que les traditions du pays regardent comme ayant servi de retraite à des lépreux.

Quant à la coutume d'*essoriller* certains criminels, elle était, comme on sait, fort commune au moyen âge. Par exemple, le bourreau coupait alors une oreille à celui qui était convaincu d'avoir

volé un soc de charrue, et nous remarquerons, en passant, que cette barbare pénalité, qui fut édictée *dans les Etablissements de saint Louis* (liv. Ier, chap. XXIX), a laissé dans l'esprit de nos paysans une telle impression, que beaucoup d'entre eux sont encore aujourd'hui persuadés que nul n'oserait s'approprier un soc délaissé dans un champ.

Mais voici qui nous touche de plus près. En des temps beaucoup moins éloignés de nous, on lit ce qui suit dans le recueil des *Priviléges des bourgeois et habitans de la ville et septaine de Bourges*, imprimé en 1643 : — « Quiconque chassera par vignes, à pied ou à cheval, les fruits étant en icelles, il payera cinq sols au roy, ou *perdra une oreille,* et payera les dommages des parties. — Item, quiconque sera trouvé en vignes ou en vergers, en prés, en bleds ou en osches ou oulches, parmi ce que le fruit y soit, et soit trouvé cueillant ou avoir cueilli ledit fruit, il payera cinq sols ou *perdra l'oreille,* et payera... etc. » L'origine de cette cruelle législation remonte à une charte que Louis VII octroya aux habitants de Bourges en 1175 (1).

Les Sorciers d'Herry (canton de Sancergues).

---

(1) Raynal, *Histoire du Berry.*

Les *Anetons d'Asnières* (près de Bourges). — Selon le *Glossaire du Centre,* ce sobriquet est dérivé, soit du nom même de ce village, soit, par dérision, de *hanneton.* Dans tous les cas, nous croyons que cette appellation injurieuse a dû prendre naissance aux temps de nos guerres de religion. C'est ainsi que dans ce même village, dont la population est presque toute protestante ; c'est ainsi qu'à La Charité et à Sancerre, deux villes qui eurent tant à souffrir de ces tristes dissensions, on appelle, encore de nos jours, un *âne* un *ministre* : — « Dans l'enquête sur le chemin de fer de Clermont, un cantonnier, chargé de constater la circulation journalière sur une route, écrivait dans son rapport : — « Le... (quantième), huit chevaux, six bœufs, dix vaches, trois *ministres* (1)... »

Les Calotins de Saint-Bouise (près de Sancerre). — Autre qualification outrageante qui remonte aussi à ce temps-là.

Il n'y a pas que les haines religieuses qui aient laissé leur empreinte dans notre langage, on y trouve en outre de nombreuses traces de nos trou-

(1) Comte Jaubert, *Glossaire du Centre,* au mot Ministre.

bles politiques. Les sobriquets de *Brabançon*, *Cottereau*, *Mercadier*, etc., devenus, parmi nous, des noms de famille, rappellent les brigandages qui désolèrent la France, et particulièrement le Berry, pendant les douzième et treizième siècles.

MICHE ET TOURTE ; LE CHANTEAU, etc.

On appelle *miche* le pain blanc fait de belle farine de froment, et *tourte* le pain bis ou noir, fabriqué avec de grossières farines de seigle, d'orge, etc. — Le riche mange de la *miche*, le pauvre se nourrit de *tourte*.

Ces deux mots, pris dans l'acception que nous leur donnons en Berry, étaient autrefois français.

Nous disons proverbialement, en parlant de quelqu'un qui, dans sa jeunesse, s'est ruiné en faisant bonne chère, et qui, sur ses vieux jours, vit misérablement. — « Il a fait comme les nièces de prêtres, il a mangé sa *miche* la première » ; parce que les nièces de prêtres, qui souvent sortent de familles de pauvres diables, retournent, après la mort de leurs oncles, au pain noir ou à la *tourte*.

La tourte est un pain de forte dimension, de forme ronde, et pesant communément de trente à quarante livres.

Avant d'entamer une tourte, on fait toujours un grand signe de croix avec le couteau sur le dessus du pain.

Lorsqu'une jeune fille coupe sans peine l'entamure, qui est environ du quart de la tourte, nous disons qu'elle est bonne à marier.

On dit aussi, en plaisantant, d'un petit homme qui a une grande et forte femme : « Il ressemble à un rat sur une tourte. »

Dans les gros domaines du Boischau (1), lorsque l'on a sorti les tourtes du four, on les place, de champ, quelquefois au nombre de quinze ou vingt, sur une espèce de râtelier horizontal que l'on appelle *tourtier*. Le *tourtier* est ordinairement suspendu au-dessus de la table à manger.

On dit d'une manière proverbiale : — « Il y a encore du pain au *tourtier* », pour dire : nous avons encore des ressources.

Le tableau suivant, qui représente la salle à manger d'un châtelain du moyen âge, et où il est clairement question de notre *tourtier*, a beaucoup de rapport avec l'intérieur de nos maisons de paysans. Indépendamment du tourtier, on y recon-

(1) Le Boischau, partie boisée du bas Berry.

naît le *dressoir* et la longue table flanquée de *bancelles* (longs bancs sans dossier) où la famille s'assied, toujours dans le même ordre, pour prendre ses repas.

« On voit en la salle des festins les buffets à rayons où les chevaliers prenaient, en revenant de leurs chevauchées et exercices, les brocs et les coupes qu'ils vidaient tour à tour. On y voit aussi les escabelles où ils s'asseyaient sur deux rangs le long d'une table de noyer, où ils étaient placés par ordre de primogéniture... Au-dessus de la table, sur deux lances placées l'une près de l'autre, et suspendues horizontalement aux solives par des liens d'osier, étaient rangés comme dans une huche les pains de seigle. Cette espèce de huche à claire-voie n'était, en Normandie, où le régime dotal est seul admis entre époux, à l'exclusion du régime de la communauté, qu'un meuble de pure utilité ; mais dans la plupart des autres provinces (comme en Berry), ce meuble était aussi un emblème consacré de temps immémorial pour signifier que les époux et les enfants *vivaient au même pain*, ce qui établissait une communauté tacite (1). »

(1) Marchangy, *Tristan le voyageur.*

La locution *être à son chanteau* exprime, dans nos campagnes, l'opposé du régime de la communauté. — Nous entendons par *chanteau* un pain entamé. — Le terme *chanteau* vient du latin *canthus ;* il est fréquemment employé par Rabelais :

« Ilz nous donnèrent de leurs *chanteaulx*, et beusmes à leurs barilz à bonne chière. » (*Pantagruel,* l. V, ch. XXXI.)

Etre à son chanteau, c'est être à son ménage, c'est vivre en son particulier, à pain séparé. — Nos vieilles coutumes disaient : *Le chanteau part le villain*, c'est-à-dire : le pain *sépare* le vilain. — Autant de *chanteaux,* autant de ménages ; aujourd'hui l'on dit : autant de *feux*, autant de ménages.

Par suite de cet usage, on désigna même plus tard, en jurisprudence, par le mot *chanteau,* une portion de bien possédée séparément.

« La vie au même *chanteau*, le partage du *feu,* du *sel* et du *pain,* réunis aux liens du sang, empêchaient l'effet de la mortaille, c'est-à-dire conservaient l'hérédité dans la famille. Peut-être doit-on attribuer à cet ancien usage ce qui reste encore, dans nos campagnes, de penchant à la vie de famille, à l'association des intérêts et du travail, et ces communautés agricoles, dont le Berry, le

Nivernais et l'Auvergne ont conservé jusqu'à nos jours tant de curieux modèles... (1). »

LA FROMENTÉE.

La *fromentée,* que l'on appelle aussi *pilée,* dans ceux de nos cantons qui avoisinent la Marche, est une espèce de potage très épais, composé de *froment,* plus ou moins dépouillé de son écorce, que l'on fait bouillir dans du lait pour le manger. — C'était le *couscoussou* des tribus celtiques ; c'était, il n'y a pas longtemps encore, le mets principal dans nos fêtes champêtres :

« Il courut chercher Madeleine pour l'inviter à venir sous la ramée, manger de la *fromentée.* » (George Sand, *la Petite Fadette.*)

Cet aliment, désormais trop substantiel pour nos estomacs dégénérés, était cher à nos pères qui l'avaient hérité des Gaulois.

La recette suivie, en ces temps reculés, pour préparer la fromentée, nous l'avons en partie perdue ; seulement on n'a pas oublié, dans nos villages, que ces gigantesques mortiers de granit que l'on voit à la porte de beaucoup de domaines,

(1) Raynal, *Histoire du Berry.*

et qui ne sont plus utilisés que par nos fermières au moment où, partant pour la ville, elles se hissent avec tout leur langage sur leur monture, servaient autrefois à la décortication que l'on faisait subir au froment avant de le plonger dans le lait.

Il faudrait s'enfoncer dans les montagnes d'Écosse, où la gastrite est inconnue, et où, par conséquent, la fromentée des premiers âges fleurit encore sous le nom de *furmitty*, pour retrouver les règles qu'observaient nos pères dans la confection de ce mets primitif.

Rabelais connaissait la fromentée : — « Sus la fin, offroyent ris, grueau, *fromentée...* » *(Pantagruel.)*

CASSEMUSAUX.

On donne ce nom à de petits gâteaux de forme ronde, pétris avec du fromage frais. Ces gâteaux ont à peu près le diamètre d'une ancienne pièce de six francs. Vers 1830, il s'en faisait encore une grande consommation, en été, dans les cafés de La Châtre. — Le cassemuseau est connu en Bretagne, dans les Vosges, et sans doute en beaucoup d'autres provinces.

Furetière pense que cette pâtisserie, fort légère

et fort tendre, n'a été ainsi nommée que par antiphrase. Alexis Monteil n'est point de cette opinion. Il prétend qu'on ne donnait ce nom à ces sortes de gâteaux que parce que, dans certaines solennités, on avait coutume d'en jeter au *nez* des pauvres gens, comme on lance, encore de nos jours, lors de certaines fêtes publiques, des saucissons, des cervelas, etc., à la tête de la populace. Cet usage, ajoute Monteil, se trouve mentionné dans les anciens comptes de confréries.

LE VIN DE CAYENNE.

A propos d'un vin peu capiteux, nos paysans disent : — *C'est du vin de cayenne ;* ce qui signifie : c'est un vin qui ne peut troubler qu'une tête de femme. — « Il fait trop froid, le raisin ne murira pas, nous ferons du *vin de cayenne.* »

Le genre de coiffure des villageoises de quelques-uns de nos cantons a donné lieu à cette locution proverbiale. — La cayenne est une calotte à large fond plus ou moins carré, composée de deux morceaux de forte toile entre lesquels on étend une couche de chanvre ou d'ouate, que l'on pique à très petits carreaux pour lui donner de la consistance. La cayenne sert de charpente à la coiffe.

Cette coiffure particulière aux paysannes des environs de La Châtre, est tout à fait la même que celle que portaient Anne de Bretagne et les dames de sa cour, et que l'on voit exactement reproduite dans plusieurs gravures du *Vrai théâtre d'honneur* de la Colombière, où cette reine est représentée entourée de ses dames.

« Cette coiffure est charmante, dit George Sand, quand elle est portée avec goût et qu'elle encadre sans exagération un joli visage. Elle est grave et austère quand elle s'élargit lourdement sur la nuque d'une aïeule. » (*La Vallée noire.*)

EMPORTER LE DOUSI.

Emporter le dousi, c'est, dans une bombance, entamer et achever, sans désemparer, un tonneau de vin.

On dit aussi proverbialement : — « L'ageace (la pie) *a emporté le dousi* (le fausset) », pour dire : il n'y a plus de vin dans le tonneau, dans la cave. — L'humeur maligne et malfaisante de l'*ageace* a donné lieu à cette locution plaisante.

Le mot *dousi* était jadis français ; on l'a remplacé par le terme *fausset*, qui vient du latin *fauces*.

« Et ça, de part le diable ! ça, dit-il, le *dousil* est dans la pinte. » (Bonaventure des Périers, Conte 200.)

Notre vieux français possédait encore le verbe *dousiller,* terme très expressif dont notre berrichon fait toujours usage et que l'Académie n'a pas remplacé. *Dousiller* signifie jaillir avec force comme du trou d'un tonneau plein dont on a ôté le *dousil :* — « Le nez lui *dousillait* », pour : le sang lui jaillissait du nez. — « Lorsqu'on l'eut saigné, la veine *dousilla*, le sang *dousilla.* »

BEURRE DE MAI.

On appelle *beurre de mai* une sorte d'onguent propre à guérir certaines plaies. C'est tout simplement du beurre préparé dans le mois de mai. On le pétrit avec de l'eau bénite, ou seulement avec du sel ; puis on l'étend sur un morceau de toile qui prend alors le nom de *toile de mai* et que l'on conserve toute l'année.

On fait aussi du beurre de mai pour le bétail. Ce beurre, après avoir été battu le premier jour du mois de mai, est lancé au plancher de la cuisine, où il reste attaché et où on le laisse rancir, et, chaque fois qu'on en a besoin, on en

gratte la surface. Ce remède est particulièrement employé pour panser les bêtes à cornes qui ont les pieds blessés. — Le beurre de mai est également connu en Auvergne. Les Bretons croient aussi que le beurre de la *semaine blanche* et les Rogations possède de grandes vertus médicales, à cause de l'excellence des herbages de cette époque (1).

Nous avons encore une sorte de beurre de mai qui sert à la toilette de nos coquettes de village, lorsqu'elles veulent donner du brillant à leur teint. — Au seizième siècle, ce liniment était employé par les dames de haut parage :

> De la graisse de loup et du *beurre de may*.
> (Régnier, Satire XI).

« Il y a encore des femmes, dit le commentateur Brossette, à propos de ce vers, qui préparent du *beurre de mai* pour le visage. »

GUIGNE BLESSÉE.

Lorsque l'on parle de bestiaux dont l'engraissement n'est pas complet, mais qui se trouvent les

---

(1) Emile Souvestre, *le Foyer breton*.

premiers prêts pour la vente, en raison de la rareté des concurrences, nous avons coutume de dire : — *La guigne blessée se vend plus cher que la guigne mûre.*

Notre verbe *blesser*, qui répond au verbe français *tourner*, pris dans le sens de *mûrir*, s'emploie surtout en parlant des raisins dont les grains, jusque-là durs et verts, commencent à s'attendrir et à changer de couleur : — « La vigne, les raisins commencent à *blesser* ; — les groseilles, les prunes *blessent.* »

LE DIABLE SUR LE POIRIER.

Regarder le diable sur le poirier, — c'est être louche. — Nous ignorons à quelle circonstance fait allusion le sens littéral de cette locution. Au reste, on emploie en beaucoup de pays des phrases métaphoriques semblables pour exprimer l'action de loucher. — On dit à Paris : — *Regarder en Picardie pour voir si la Champagne brûle* ; en Angleterre : — *To look, at once on the ground, and at the north pole star*, c'est-à-dire : *regarder à la fois vers la terre et vers l'étoile polaire.*

Cette manière de s'exprimer remonte aux Grecs. Dans la troisième scène du premier acte des

Chevaliers d'Aristophane, on dit, à propos de la même infirmité : — *Tourner l'œil droit vers la Carie et le gauche vers la Chalcédoine.*

LE TABERNACLE.

On désigne par le mot *tabernacle* le dedans, l'intérieur de la poitrine, le coffre qui contient les organes les plus précieux du corps humain : — « Tu es bien malade, mais le *tabernacle* est bon, tu te tireras d'affaire. »

C'est ainsi qu'on appelle *cheminée* toute l'étendue du canal que parcourent les aliments ; ce qui fait que *ramoner la cheminée* se dit pour *se purger.* — On nomme aussi la gorge, la *ruette* (ruelle) au *pain :* — « Il m'a serré la *ruette au pain.* »

LES AUBERTAS.

Etre dans les aubertas, c'est être mort et enterré, c'est être dans le cimetière : — « Quand cela arrivera, il y aura longtemps que *nous serons dans les aubertas* ».

Nous avons déjà parlé plus haut, page 216, du mot *auberta* ; ici *aubertas* signifie *ronces, épines, orties* ; en général, toute végétation d'arbrisseaux sauvages croissant dans les lieux abandonnés.

Disons encore que le cimetière où croissent les *aubertas* s'appelle aussi, chez nous, le *jardin aux orties.* « Toutes ces expressions sont un triste témoignage de l'abandon et du désordre qui, trop souvent, se font remarquer dans ces lieux pourtant consacrés par la religion et les souvenirs de famille (1). »

BOURDIR.

Ce verbe signifie chez nous et dans quelques dialectes de la langue d'oc, s'arrêter faute de force pour achever une entreprise, faute de ressources ou de moyens pour surmonter une difficulté. — Un charretier dira : « Mon cheval est *bourdi* », c'est-à-dire : il ne peut aller plus loin ; soit parce qu'il est trop fatigué, soit parce qu'il rencontre des mauvais pas qu'il ne peut franchir.

Un curé des environs de La Châtre faisait un jour le catéchisme. Après avoir entretenu son jeune auditoire de la création du monde et lui avoir détaillé l'immensité de l'œuvre que Dieu

(1) Comte Jaubert, au mot Jardin, *Glossaire du Centre.*

avait accomplie, il en vint à poser la question suivante à l'un de ses petits catéchumènes :

« Pourquoi le bon Dieu se reposa-t-il le septième jour ?

— Parce qu'il était *bourdi,* répondit l'enfant. »

SUNGE.

Le mot *sunge* a deux sens bien différents dans notre patois : il signifie *songe* et *singe* : — « O le vilain *sunge !* » se dit pour : O le vilain laid !

Il paraîtrait qu'anciennement on imprimait *sunge* pour *songe* et *singe*, ce qui donna lieu à l'équivoque suivante :

Un sacristain, pour distraire son curé, qui était au lit, souffrant, lui lisait les Vies des Saints dans une très vieille édition. Arrivé à cette phrase : — « Saint Martin lui apparut en sunge.... »

« Est-ce en *songe* ou en *singe ?* demanda le sacristain à son auditeur.

— En songe, mon ami, répondit le curé.

— Après tout, reprit le sacristain, en *songe* ou en *singe,* le grand saint Martin en était bien le maître. »

FOUIN. — PESTE. — POISON.

Puer comme un foin ou *un fouin*, — c'est sentir mauvais comme un putois, comme une *fouine*. On dit d'un enfant mal propre qui empeste, qui empoisonne : — « O le petit *fouin !* »

Nous disons *fouin* pour fouine ; il en est de même en Saintonge.

L'exclamation : *Foin !* que l'on trouve si souvent dans Molière et dans La Fontaine, et qui exprime la répulsion et le dégoût, n'a pas, selon nous, d'autre origine, et c'est à tort, croyons-nous, que Génin, dans son *Lexique comparé*, regarde ce mot comme dérivé de l'interjection *phu !* très fréquente dans Plaute et dans Térence.

Lorsqu'on lit dans La Fontaine : — « *Foin* du loup et de sa race ! » *foin* désigne là quelque chose de puant, comme le mot *bren*, dans cette phrase de Sarrasin : — « *Bren* de vous et de vos clystères ! »

Il y a mieux, dans ces exclamations de Molière : —

> *Peste* du fou fieffé ! *Peste* de la carogne !
> *Foin* de votre sottise et *peste* soit des hommes !
> (*Le Dépit amoureux*, acte II, scène IV).

Peste indique également quelque chose qui ne

sent pas bon ; car nous disons encore en Berry : — « Puer comme la *peste ;* — O la petite *peste !* » et *peste*, dans ce dernier sens, a dû donner naissance au verbe français *empester*, pris dans la signification de répandre une odeur fétide.

Nous disons aussi, en parlant d'enfants qui sentent mauvais : — « O le petit *poison !* — O la petite *poison !* » et ce terme *poison* indique l'origine du verbe français *empoisonner*, synonyme d'*infecter*.

POULE QUI CHANTE LE JAU.

Une poule qui *chante le jau* est une poule qui, en chantant, imite le chant du coq. Le verbe italien *gallugare* rend littéralement notre expression *chanter le jau.*

La trompette du jugement dernier ne produira pas plus de terreur et de remue-ménage dans la vallée de Josaphat que n'en produit, dans nos domaines, une poule qui vient à *chanter le jau.* A ce chant insolite, toute la communauté est saisie de consternation ; car une poule qui *chante le jau* est considérée comme un prophète de malheur. Aussi se hâte-t-on de l'attraper et de lui tordre le cou. Cela suffit ordinairement pour conjurer tout

danger. — Cette superstition existe également chez les Moldaves.

Par suite de cette croyance, nous disons plaisamment, en parlant d'une femme qui prend un ton trop masculin en chapitrant son mari : « Elle se fera tordre le cou, elle *chante trop le jau.* »

Jau est encore un vieux mot français que notre berrichon a conservé : il vient de *jal,* qui, lui-même, a succédé à *gal* (coq).

> « Et les faisoit danser comme *jau* sur breze... »
> (Rabelais, *Pantagruel.*)

De *jau* sont sortis : 1° notre substantif berrichon *jaulet* ou *jolet,* que nous employons en parlant d'un tout jeune garçon qui commence à *coqueter* près des femmes ; 2° notre verbe *jaucher* qui exprime l'accouplement des deux sexes, et qui était autrefois français, témoin ce vers de Ronsard :

> « Pour mieux te *jaucher* un petit... »

3° le verbe français enjôler.

LA POULE NOIRE ; — LA POULE BLANCHE

La poule noire fait grande figure dans les rites magiques de nos sorciers. Ordinairement, lorsqu'ils

veulent avoir une entrevue avec *Georgeon* (1), ils se rendent, à minuit, sur un *carroir*, ou tout simplement à l'embranchement de quatre chemins, et là, tenant par les pattes une poule noire, ils la font crier et crient eux-mêmes par trois fois : — *Qui veut de ma poule noire ?* — Le Diable ne tarde jamais à paraître.

La poule noire ne jouerait-elle pas, en cette circonstance, le rôle de la *poule de coutume* des temps féodaux, et, dans cette scène, le sorcier n'agirait-il pas vis-à-vis de Satan comme le vassal vis-à-vis de son seigneur ? Ne serait-ce pas là, en un mot, de la part du sorcier, une espèce d'hommage-lige ?

D'un autre côté, on peut croire que cette oblation nocturne est tout simplement une imitation des sacrifices mystérieux que les anciens offraient aux divinités infernales. Ces sacrifices avaient ordinairement lieu la nuit ; les victimes qui y figuraient étaient toujours de couleur noire, et nous voyons par un passage de Pline, que les poules de cette couleur étaient particulièrement agréables aux puissances de l'enfer : — *Ad opertanea sacra, gal-*

(1) Un des nombreux noms que porte le Diable en Berry.

linæ nigræ (1). — C'est-à-dire : « Pour les sacrifices que l'on offre en secret aux dieux infernaux, on choisit des *poules noires.* » — Dans les cérémonies du sabbat, au moyen âge, au moment de la *messe noire* ou de l'*office à l'envers*, on offrait des bêtes noires, telles qu'un taureau, un bouc, un chat noirs, etc. — Enfin, les Turcs et les Persans abhorrent le noir ; ces derniers l'appellent la couleur du Diable.

Quelquefois, au contraire, c'est le Diable qui vend des poules noires, et l'on devine à quel prix ? Alors, ce volatile infernal procure à celui qui en a fait l'acquisition tous les trésors qu'il peut désirer : — « Le juif Samuel Bernard, banquier de la cour de France, mort à quatre-vingt-dix ans en 1739, et dont on voyait la maison place des Victoires, à Paris, avait, disait-on, une *poule noire* qu'il soignait extrêmement. Il mourut peu de jours après sa poule, laissant trente-trois millions (2). »

Si la *poule noire* fut, en tout temps, l'attribut de l'esprit du mal, la *poule blanche*, au rebours, passe

(1) *Hist. nat.*, liv. X, chap. 67.

(2) Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal.*

pour l'emblème de l'innocence et du bonheur. Dans nos mariages, elle symbolise la candeur et la pureté. Chez les Romains, ainsi que chez nous, on appelait un homme heureux : *gallinæ filius albæ* (1).

> Du siècle des mignons, *fils de la poule blanche*,
> Ils tiennent à leur gré la fortune en leur manche.
> (Régnier, Satire III).

La couleur blanche, dit Cicéron, plaît plus que toutes les autres à la Divinité. (*Traité des Dieux.*) — Les Romains, lorsqu'ils sacrifiaient, étaient toujours vêtus de blanc, les druides aussi, nos prêtres le sont également.

L'AGEACE-PERCHARIT.

La pie-grièche est connue, chez nous, sous les noms d'*ageace-percharît*, d'*oiseau de la Passion* et d'*ageace pécheresse*. Ces trois dénominations ont un caractère lugubre qui dénote quelque mauvaise action dans la biographie de ce volatile, dont le nom véritable et patronymique est déjà, comme on le sait, une injure par laquelle on désigne une femme mal plaisante et acariâtre.

(1) Juvénal.

En effet, une vieille tradition populaire, fort répandue dans l'arrondissement de La Châtre, assure que *l'ageace-percharît* (1) apporta les épines dont fut couronné le Christ ; aussi, lorsque nos petits paysans attrapent l'un de ces oiseaux, lui appliquent-ils la loi du talion, en lui enfonçant dévotement des épines ou des épingles dans la tête. — Par une coïncidence singulière, l'œuf de la pie-grièche porte, vers son gros bout, l'empreinte bien distincte d'une *couronne*. Serait-ce cette circonstance qui, jointe au naturel revêche et sanguinaire de cet oiseau, aurait fait peser sur lui cette grave accusation ?

LA MOUCHE.

On appelle ainsi la terreur panique, l'épouvante subite qui, parfois, dans nos foires, s'empare, sans cause apparente, de la masse entière du bétail et la rend furieuse. — En Bretagne, on croit que ces étranges agitations sont produites par une énorme *mouche* noire, grosse comme un corbeau, qui tra-

(1) *Ageace-percharit* ou *percherit*, les deux se disent, doit être une contraction des mots *perce-christ*.

verse tout à coup les airs avec un bourdonnement épouvantable.

Voici ce que dit de la *mouche* le comte Jaubert, dans son *Glossaire du Centre :*

« Il suffit quelquefois du passage d'un chien près d'une vache qui a un veau, pour déterminer ce mouvement extraordinaire. Le cri sinistre : *La mouche ! la mouche !* retentit aussitôt partout ; les hommes s'agitent aussi et frappent de leurs bâtons sur les cornes des animaux pour les contenir. S'ils n'y parviennent, bœufs et vaches se précipitent au hasard, renversant tout ce qui se trouve sur leur passage. Il en résulte une confusion inexprimable, et souvent les accidents les plus graves en sont la suite. Dans beaucoup de lieux, les paysans attribuent la *mouche* à de la poudre de foie de loup que les voleurs répandent afin de profiter du désordre pour faire leur coup. — On conservera longtemps le souvenir d'une foire qui a eu lieu au Blanc (Indre), le 19 mai 1866 et où se trouvaient réunis plus de six cents paires de bœufs et un grand nombre de vaches. Ce jour-là, la *mouche* a occasionné un désastre épouvantable dont les journaux de l'époque ont rendu compte en ces termes : — « Tout à coup, vers deux heu-

res de l'après-midi, par une cause encore ignorée, toutes les bêtes à cornes entrant simultanément en fureur et poussant d'effroyables mugissements, se sont précipitées comme une trombe sur la foule immense qui encombrait le champ de foire, renversant, mutilant, écrasant hommes, femmes, enfants, voitures, boutiques ambulantes, enfin tout ce qui pouvait leur faire obstacle. Cette troupe affolée, se ruant toujours droit devant elle, arriva bientôt vers le centre de la ville, où elle rencontra un mur de jardin en contre-bas de plus de trois mètres ; bœufs et vaches le franchirent en roulant pêle-mêle les uns sur les autres, et écrasèrent, en tombant, quelques personnes qui, pour les éviter, s'étaient réfugiées dans cet enclos. — A la suite de cette catastrophe, on compta plusieurs morts et une foule de blessés, dont le plus grand nombre l'était très grièvement. »

L'ANŒIL.

On sait que l'orvet, connu, dans nos campagnes, sous les noms d'*anœil,* d'*aneu,* de *borgne,* etc., est un serpent dont les yeux sont excessivement petits. Nos paysans partent de là pour croire qu'il est

tout à fait aveugle, et comme ils sont persuadés que cet innocent reptile est des plus dangereux, ils disent proverbialement :

Si l'anœil
Avait œil,
Si serpent
Avait dent,
Il n'y aurait bête ni gent.

Ou bien encore :

Si le *borgne* voyait,
Si le *sourd* (1) entendait,
Le monde bientôt finirait.

L'*a* privatif des Grecs entre sans doute dans la composition de notre mot *anœil.*

On raconte que l'*anœil* avait autrefois d'excellents yeux, mais que le rossignol, qui alors était aveugle, les lui ayant empruntés pour assister à la noce d'une fée, ne voulut plus les lui rendre au retour de la fête. Depuis ce temps, dit-on, le rossignol chante jour et nuit pour adoucir les chagrins de son trop confiant ami.

L'*anœil* s'appelle encore, en Berry, *angou,* l'*angou.*

---

(1) La salamandre.

Ces deux dernières appellations semblent dériver du latin *anguis :*

> Frigidus, o pueri ! fugite hinc, latet *anguis* in herba.
> (Virgile, *Eglogue* III).

Aux environs d'Issoudun, le dicton suivant est proverbial :

> Après l'angou,
> La pelle et le trou.

C'est-à-dire que celui qui a été mordu par l'*angou* ne doit plus songer qu'à la mort, « rudement représentée, dit le comte Jaubert, par la pelle et le trou du fossoyeur. »

LES TREUES.

Le penchant à l'observation, si prononcé chez nos paysans, leur fait souvent découvrir entre certains animaux de curieux rapports de configuration, et cet instinct d'assimilation les amène naturellement à appeler du même nom des êtres d'espèce et de grosseur bien différentes.

Ainsi, ayant remarqué une ressemblance de physionomie et d'allure entre le rat et le porc, ils n'appellent jamais ce dernier, dans sa jeunesse, autrement que *mon rat.* — La courtilière est pour eux une *écrevisse de fumier,* la punaise des jardins

un *jau* (coq) *punais*. Ils donnent aussi, mais en plaisantant, le nom de *caille* à plusieurs espèces de gros crapauds, à cause de leur forme arrondie et de leur couleur grivelée. Enfin, ils nomment *treue* (truie) l'insecte connu sous le nom de cloporte. Ce petit animal, avec son dos voûté, sa tête penchée vers la terre, a, en effet, toute l'apparence d'un porc en miniature, et il faut bien que cette ressemblance entre deux êtres si divers, quant à la grosseur, ait des caractères bien frappants, puisque le nom que l'on donne au cloporte, en une infinité de pays, a la même signification que notre mot *treue*. — Cœlius Aurelius désigne cet insecte sous le nom de *porcellio*. — « En Champagne, dit Ménage, on appelle les clausportes des *pourcelets*, et dans l'Anjou et la Bretagne des *trees*, qui est comme les paysans de ces lieux-là appellent les truies. Dans le Lyonnais et le Dauphiné, on les appelle aussi des *kaïons*, c'est-à-dire des cochons, et en Italie des *porceletti*, c'est-à-dire des petits porcs. — Enfin, Olivier de Serres les mentionne sous le nom de *pourcelets de saint Antoine*. »

Le nom même de *cloporte* a un sens équivalent à celui de toutes les dénominations que nous

venons d'énumérer ; mais on devrait le prononcer et l'écrire *closporc* (*closus porcus*), et non *cloporte*. Ce mot, alors, aurait une signification, car la faculté qu'a ce petit *porc*, lorsqu'on le touche, de se mettre en boule, de se fermer, de se *clore*, pour ainsi dire, lui a valu ce nom.

« Il n'est pas extraordinaire, dit encore Ménage, de dénommer de petits animaux de la ressemblance qu'ils ont avec les grands : ainsi, de *canicula* nous avons fait *chenille*, à cause de la ressemblance qu'ont certaines chenilles avec de petits chiens ; ainsi nous avons appelé le roitelet, le *bœuf de Dieu*. Les Hébreux ont de même appelé un *chat*, un *petit lion*... » — On sait que le grillon des champs s'appelle vulgairement le *cheval du bon Dieu*, et que le mot *bouvreuil* ne veut pas dire autre chose que *petit bœuf ;* enfin, en Normandie, on donne au roitelet le joli nom de *poulette à Jésus*.

Il nous paraît certain que le mot *hanneton*, n'a jamais signifié, dans le principe, autre chose que *petit âne* (âneton) :

Entre le bœuf
Et l'âneton
Gist l'enfançon.

(*Les Grans Nouels nouveaux*).

Les lourdes antennes du scarabée simulent assez bien les amples oreilles du quadrupède. La croix que ce dernier porte sur ses reins, est figurée, sur le dos de l'insecte, par la fente qui sépare les deux élytres et par celle qui existe entre les élytres et le corselet. Il n'est pas jusqu'à l'appendice recourbé par lequel se termine la partie postérieure du hanneton, qui n'imite d'une manière satisfaisante la queue du baudet. Enfin, la couleur grisonnante, la modeste, la lente et pacifique allure des deux animaux, complètent entre eux la ressemblance. — A ceux de nos lecteurs qui, malgré le parallèle précédent, hésiteraient encore à se ranger à notre avis, nous rappellerions qu'en vieux français, *hanneton* se disait *honine*, et que ce dernier mot est, lui-même, un diminutif du grec *onos*, qui signifie *âne :*

« Celui qui behourde (brandonne) le jour des Brandons, ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront, en tout cest an, ne *honnines*, ne vermines (1.)»

Ce n'est donc pas sans raison que le peuple persiste à dire : des *anetons*, sans *h* aspirée.

(1) Les *Evangiles des Quenouilles*, page 41 de l'édition elzévirienne de P. Jânet.

Notons, en terminant cet article, que nos médecins de campagne ordonnent aux personnes qui souffrent de l'angine, des cataplasmes de *treues* ou cloportes ; ils sont d'accord, en cela, avec la vieille médecine officielle et même avec celle des anciens Romains, car Pline nous apprend que, de son temps, on combattait cette affection de la même manière.

LES JETONS DE LA VIERGE.

Les *fils de la Vierge*, ces fils dont Virgile a dit : *Tenuia nec lanæ cœlum vellera ferri.* (*Georg.*, Liv. Ier), sont connus dans nos campagnes sous les noms de *jetons de Marie, jetons de la Bonne-Ange* (1), parce que, dit-on, la Vierge Marie les *jette* en filant sa quenouille.

Si nous nous en rapportons aux savants, nos *jetons* ne seraient autre chose que les fils produits par une espèce d'araignée brune, qui, en automne, rase constamment la terre et couvre nos guérets de ses frêles et brillants réseaux. Par les belles

(1) Le mot *ange* est toujours féminin dans la bouche de nos paysans. Ils appellent aussi la Vierge, *la Sainte Ange*.

journées de l'arrière-saison, le vent enlève ces fils de la surface des champs, où ils sont quelquefois très épais, les roule les uns sur les autres, et les promène souvent, dans les airs, à de grandes hauteurs.

Ainsi, où nos paysans entrevoient une vierge céleste, les savants n'aperçoivent qu'une araignée. Hélas ! trop souvent la science substitue de tristes vérités à nos plus riantes chimères.

Nos villageois veulent encore, que la bélemnite, — espèce de fossile en cône allongé, assez commune dans le terrain jurassique, — soit le fuseau de la Vierge, et que la massette à longues feuilles soit sa quenouille ou celle de sainte Anne. — Disons de plus, puisque nous en trouvons l'occasion, que les bélemnites passent aussi pour avoir servi de *quilles* au petit Jésus, et que nos médecins de village en font une poudre dont ils se servent pour combattre la cécité produite par certaines ophthalmies.

LE ROIBERTAUD OU ROBERTAUD ; LES BÊTES A BON DIEU.

Le roitelet est connu, en Berry, mais principalement aux environs de La Châtre, sous les noms

de *roibertaud*, *robertaud*. — Dans nos campagnes, on appelle assez ordinairement *Bertaud*, les personnes qui portent le nom de Robert ; or *roitetet* voulant dire *petit roi, roi sans pouvoir,* nos pères, dans un temps fort reculé, n'auraient-ils point donné par moquerie à ce petit oiseau le nom du roi Robert, de ce fils de Hugues Capet, qui fut un modèle de si grande faiblesse ? — Alors, on pourrait traduire *roibertaud* par *roi Robert* et *robertaud* par *Robertus*.

En quelques endroits de notre province, le *roibertaud* porte les noms de *roibry*, *roubri*.

Le roibertaud ou le roibry joue très souvent un rôle dans le cérémonial parfois si bizarre dont on accompagnait, au moyen âge, l'acquittement des devoirs seigneuriaux. Par exemple, à une certaine époque de l'année, le seigneur de la Mardelle, près de Châtillon-sur-Indre, recevait de ses vassaux un *roibry*. On le lui conduisait attaché avec de forts cordages neufs, sur une voiture attelée de quatre bœufs noirs (1). — C'est ainsi qu'en Lorraine « des paysans devaient pour redevance conduire

---

(1) Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 208.

jusqu'au château de leur seigneur un serin placé sur une voiture à quatre chevaux (1). »

Le prieur de Château-Ponsac, dans la Creuse, ne demandait pour tout cens aux habitants de cette ville, dont il était en même temps le seigneur temporel, qu'un roitelet qu'ils étaient tenus de prendre à la course et de lui apporter le premier jour de l'an. Aussi était-ce un grand plaisir pour les jeunes gens de l'endroit de courir, ce jour-là, le roitelet. Celui qui avait eu le bonheur de l'attraper devenait le roi de la fête, et c'était, escorté de ses camarades et aux sons des tambours et des hautbois « qu'il allait, pendant la grand'messe, présenter le petit oiseau au prieur, ou au juge, ou même au procureur fiscal. Les jeunes gens devaient affirmer, avec serment, qu'ils avaient pris le roitelet loyalement à la course, sans l'avoir arquebusé ou tiré à coups de flèches. — A l'issue de la messe, on dressait procès-verbal de la cérémonie (2). » — L'usage d'offrir un roitelet à son seigneur existait également en Franconie (3).

(1) Michelet, *Origines du droit français*, p. 250.

(2) Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. II.

(3) Michelet, *Origines du droit français*, p. 250.

Le roibertaud est rangé au nombre des animaux qui portent le nom de *bêtes à bon Dieu*; plus qu'aucun autre il mérite cette qualification, si, comme on l'assure, il apporta, lors de la naissance du petit Jésus, toute la mousse et tout le duvet de son nid pour faire une couchette à l'Enfant-Dieu.

Le roibertaud partage avec l'hirondelle et le *grelet* (le grillon ou cri-cri), les égards affectueux de l'habitant de nos chaumières. Pourrait-il en être autrement ? ces trois petites bestioles sont les seuls amis qui, malgré l'humble médiocrité de sa fortune, recherchent constamment son intimité. Le roibry niche dans le chaume de son toit; l'hirondelle suspend son nid aux solives de sa bergerie ; le grelet, espèce de petit dieu lare, est l'hôte fidèle de son foyer. Et puis il croit que leur voisinage porte bonheur, et si, en réalité, ils ne le lui donnent pas, ils le lui font au moins espérer. — N'est-ce pas déjà le bonheur ?

A cette naïve et gracieuse superstition peuvent s'appliquer les paroles suivantes de la Villemarqué : — « Pénates, Mânes, Lares, Fata, de quelque nom que les Gaulois les nommassent, passaient pour défendre les personnes et les biens de ceux qui

les avaient adoptés pour patrons. Ames des ancêtres, ces esprits, croyait-on, descendaient de leurs palais aériens sur la terre sous telle forme qu'il leur plaisait, le plus souvent sous celle d'oiseaux, bénissant le foyer, le berceau, l'étable, le verger, le champ de leurs protégés. »

Les Chinois, ainsi que nos paysans, respectent les hirondelles ; ils ne leur font jamais de mal, et ils ont une déesse qui est toujours représentée l'un de ces oiseaux à la main.

Quant au *grelet* ou grillon, il est depuis longtemps un vrai fétiche pour les Portugais. — « Le cri-cri, dit Charles Monselet, représente une des passions et une des superstitions du peuple de Lisbonne ; on en vend par centaines dans les marchés, tous grouillant et tous chantant dans de grandes caisses, parmi les feuilles de laitue qui leur servent de nourriture. Il y a des cages lilliputiennes à un ou deux étages, pour un ou deux cris-cris ; les artisans les suspendent à leur plafond ou les accrochent au-dessus de leur porte. » — La même superstition existe dans quelques contrées de l'Afrique, ou l'élève des grillons, au dire du voyageur Mouffet, constitue une vraie branche de commerce.



CHAPITRE III

SUITE DES LOCUTIONS LOCALES, DICTONS ET PROVERBES.

Les locutions, dictons et proverbes que nous avons encore à enregistrer, n'offrant plus assez de développement pour que nous puissions les faire précéder d'une rubrique, nous allons les mentionner en les séparant par un simple astérisque.

*
* *

On dit d'une personne qui est de mauvaise humeur : — *Quelqu'un lui a mangé le dessus de sa soupe.* — C'est là un proverbe de gourmand fort

réfléchi, car, en effet, la partie la plus succulente d'une soupe grasse se trouve à la surface de ce mets.

*
* *

Nous appelons *docteur en soupe salée*, un faux connaisseur, un ignorant qui fait l'entendu, se mêle de juger de tout, et qui n'est pas même capable de décider si une soupe est convenablement salée. — C'est précisément ce que Régnier appelle un *docteur de menestre;* car *minestra*, en italien, signifie *soupe*.

> Mon *docteur de menestre*, en sa mine altérée,
> Avait deux fois autant de mains que Briarée.
> (Satire X).



Embattre une charrette, c'est faire bombance.

Comme l'opération qui consiste à *embattre une charrette*, ou à couvrir de bandes de fer une paire de roues, est un travail des plus pénibles, et qu'ordinairement on se délasse de cette fatigue par une longue séance au cabaret, on compare, en riant, à la rude besogne de l'*embattage*, l'action de plusieurs personnes qui se réunissent pour faire ripaille.



On dit plaisamment, en parlant d'un ivrogne qui vacille en cheminant : — *Il n'a pas chargé droit,* par allusion à une charretée de foin qui n'ayant pas été *chargée droite* ou d'aplomb est sur le point de chavirer.



Prier le bon Dieu, se dit d'un cheval qui a l'habitude de s'abattre sur les genoux. — « Ce cheval doit *prier souvent le bon Dieu*, car il a les genoux tout écorchés. »

« Bah ! ce serait la première fois qu'elle *prierait le bon Dieu*, car, *sans comparaison du saint baptême*, jamais je ne vis jument si peu dévote. » — (George Sand, *François le Champi*.)

Notons, en passant, que les expressions *sans comparaison du saint baptême ; sauf le baptême,* sont des façons de parler que l'on ne manque jamais d'employer, chaque fois que l'on établit une comparaison entre un *chrétien*, c'est-à-dire un homme, et un animal.



On dit proverbialement : — *Avec lui, il n'y a pas d'aubour,* c'est-à-dire : avec cet homme, il n'y

a pas de mécompte, de surprise ; il n'y a rien à craindre, rien à refaire.

Aubour signifie en berrichon, et signifiait autrefois en français, *aubier,* et l'on entend pour *aubour* et *aubier* la partie la plus tendre du bois, celle qui touche à l'écorce et qui est bien inférieure en qualité au cœur de l'arbre.



On a l'habitude de dire d'une personne connue par sa lésinerie : — *Elle n'attache pas ses chiens avec des andouilles.* — Les Italiens se servent d'une expression à peu près semblable en parlant d'un pays d'abondance, d'un pays de cocagne : — « *Vi si legano le viti con le salciccie :* On y attache les vignes avec des saucisses ».



« On dit figurément : *Avoir les rognons couverts,* pour dire : être riche, être dans l'aisance, être bien pourvu ; par comparaison, *sauf votre respect,* avec l'état d'un porc bien gras. » — (Comte Jaubert, *Glossaire du Centre,* au mot Rognon).



Etre calé, c'est être riche ; c'est *être cossu,*

comme on dit populairement en français ; c'est, littéralement, avoir beaucoup de *cales* ou de *cosses*. *Cale* et *calé*, en Berry, signifient exactement la même chose que les mots français *cosse* et *cossu*.



Nous disons de quelqu'un qui parle avec facilité, qui a la langue bien pendue : — *Il n'a pas le lignou.* — Ceci est une allusion à l'habitude où l'on est, dans nos campagnes, de faire *couper le lignou* (le filet de la langue) aux enfants chez qui la longueur de ce ligament pourrait nuire aux mouvements de cet organe.

Nous disons encore d'un narrateur, d'un orateur qui a l'élocution abondante et rapide : — *Il ne patte pas en route.* — Pour sentir le piquant de cette expression toute berrichonne, il faut savoir que le verbe *patter* se dit de la terre argileuse qui, dans nos gras terrains, s'attache, en temps de pluie, aux pieds (aux *pattes*) des voyageurs et retarde leur marche.



Il cause trop, il n'aura pas ma toile. — Se dit d'un *causeux*, c'est-à-dire d'un bavard, d'un indis-

cret, qui n'inspire aucune confiance. — Ce dicton est tiré de l'un de nos vieux contes populaires, intitulé *Jean le Sot.*

*
* *

Froid comme un landier de confrérie. — Cette vieille locution proverbiale, autrefois usitée par toute la France, s'emploie encore chez nous.

*
* *

On dit, en parlant d'un grand vent : — *Il fait un vent à écorner les bœufs*, et, en parlant d'une averse imminente : — *Nous allons avoir de l'eau que les chiens en boiront debout.*

*
* *

Travailler pour Darchi,
Ni paye, ni nourri.

Ce proverbe, dont on fait très fréquemment usage dans les environs de La Châtre, signifie exactement la même chose que *travailler pour le roi de Prusse.*

*
* *

On dit d'un fainéant qui ne fait jamais œuvre de ses dix doigts : — *Il a un poil dans la main.* —

Cette hyperbole, aussi originale qu'expressive, indique que la personne dont on parle fait si peu de besogne que le poil a le temps de lui pousser dans la main.

*
* *

On dit d'un paresseux, très lent dans tout ce qu'il fait : — *C'est un saint Lambin qui f'rait ben trois pas dans un boisseau.*

*
* *

Dans nos campagnes, on donne les noms de *mercier, mercelot*, à des marchands colporteurs, à de petits porte-balles, qui courent les villages et les fermes pour vendre du galon, du fil, des aiguilles, des peignes, etc., et l'on dit proverbialement, en parlant d'un vaurien qui, pour le plus mince profit, ne recule devant aucune mauvaise action : — *Il tuerait bien un mercier pour un pigne* (peigne).

Des traces de ce proverbe se trouvent dans *Gargantua,* où Rabelais, en plaisantant, en intervertit les termes : — « O ! si vous me y faictes vostre lieutenant, dit Merdaille, *je tueroye ung pigne pour ung mercier.* »

*
* *

Tout le monde est mercier ; chacun porte sa balle. — C'est-à-dire : tout le monde a ses peines ; chacun porte sa croix.

*
* *

Profiter comme la pâte dans l'arche (le pétrin). — Se dit d'une femme enceinte ; se dit également du pécule, de la fortune d'une personne qui réussit dans son commerce, dans ses spéculations. — Allusion à la pâte que le levain fait gonfler par la fermentation. — Rabelais a dit : — « *Et croissait comme la paste dedans le met* ». (*Gargantua*, ch. XL.)

*
* *

Avoir bonne chape sur l'œil. — C'est avoir l'œil vif, c'est bien se porter. — *Chape* désigne la couverture de l'œil, la paupière supérieure. — Nous disons *chaper des yeux* pour clignoter des yeux.

*
* *

Avoir le diable dans son collet. — C'est être entêté, tenace, incorrigible ; c'est avoir un caractère indomptable. — Cette expression rappelle les *cous raides* de la Bible.

*
* *

Maigre comme un pic (prononcez pi). — C'est-à-dire maigre comme un pivert, cet oiseau étant toujours maigre et décharné. — Cette locution proverbiale est aussi employée par Rabelais : — « Souldain deviennent gras comme glirons, ceulx qui paravant estoyent *maigres comme picz* ». — (*Pantagruel*). — En Limousin, on dit : *Magre coumo un picotal.*

*
* *

Il ne faut pas se moquer des chiens avant d'avoir passé le village.

*
* *

Pendant que les chiens aboient, la procession passe. C'est-à-dire : tandis que les envieux aboient, l'honnête homme poursuit son droit chemin.

*
* *

Injure de put...,
Injure de gazin,
Injure de rin (rien).

Gazin est là pour polisson, gamin.



Quand le pain est arrivé,
Souvent les dents sont tombées.

C'est-à-dire : souvent la fortune nous arrive quand nous sommes trop âgés pour en jouir. — Notre vieux polygraphe, Catherinot, rapporte le même proverbe en ces termes : — *Quand les biens viennent, les dents s'en vont.*



Quand on veut cuire, le four tombe.

Ce dicton a trait aux déconvenues, aux pierres d'achoppement dont la vie est semée.



Ça ne se trouve pas dans l' pas d'un bœu (bœuf).

Se dit d'une chose rare, qu'il est fort difficile de se procurer. — « Sais-tu que la fille à la grand' Guite aura bien au moins cent bonnes pistoles de *promesse* (de dot), et cent pistoles, mon fiston, *ça n' se trouve pas dans l' pas d'un bœu.* »



Chaque poisson doit suivre sa maille.

C'est-à-dire : chacun doit tenir le rang que lui

assigne son éducation ou sa fortune. — Nous disons aussi proverbialement d'un enfant robuste et potelé qu'il est de *grosse maille.*

*
* *

Il est de l'ordre de la noblesse,
Il aime mieux le partus (le trou) que la pièce.

Se dit d'une personne qui a l'habitude de porter des vêtements troués, et qui, par fainéantise, préfère les porter ainsi que de se donner la peine de les raccommoder. — Allusion malveillante à la vie oisive de la noblesse d'autrefois.

*
* *

On dit d'un homme fort gueux qui épouse une femme aussi pauvre que lui : — *C'est la faim qui se marie avec la soif.* — Saint-Simon, dans ses *Mémoires,* emploie souvent cette locution. — « Le marquis de Nesle avoit une sœur qui avoit épousé un Nassau. C'étoit la *faim* et la *soif* ensemble. » (T. VII, chap. xxv.)

*
* *

Nous disons de deux compagnons de bouteille :

Quand l'un a soif, l'autre veut boire.

*
* *

Courir (à une chose) *comme le vendredi aux tripes.* — Au septième siècle, et même plus tard, l'Eglise rangeait au nombre des aliments maigres les tripes et autres issues des animaux de boucherie, et elle permettait d'en manger, les vendredis et les samedis, surtout entre Noël et la Purification. Cette tolérance existait notamment, autrefois, à Saint-Quentin, dans le Vermandois, et elle est encore un des privilèges de la dévote Espagne.

*
* *

Dans les environs de La Châtre, on appelle *samedi aux deux besaces*, le samedi qui précède le carnaval, parce que le marché se tenant, dans cette ville, le samedi, on s'y rend, ce jour-là, avec *deux besaces*, pour mettre, dans l'une. la provision de viande qui doit se manger pendant les jours gras, dans l'autre, la provision de maigre que l'on doit consommer pendant le carême.

*
* *

Il n'est si ch'ti (chétif) *fagot qui ne trouve sa riote* (son lien). C'est-à-dire : Il n'est si laide fille qui ne trouve un mari. — Une variante dit : —

Il n'y a pas de grenouille qui ne trouve son crapaud. — C'est à peu près la même idée qui a fait dire à Régnier :

Il n'est, mon cher lecteur, vieille si décrépite
Qui ne trouve à la fin couvercle à sa marmite.

Riote, lien de bois tordu.



On dit en parlant de quelqu'un qui désire une chose qui lui sera plus à charge qu'à profit, ou qui possède une chose qui lui est plus nuisible qu'utile : — *Il a besoin de ça comme un loup a besoin d'une sonnette.*



Chacun à son tour, comme à la Brigaudière.

Ce dicton, tout local, est une espèce de calembour que l'on cite toutes les fois que l'on réclame, pour soi ou pour autrui, la place, le rang, qui revient à chacun dans un ordre successif quelconque. — Pour comprendre ce jeu de mots, il faut savoir : 1° que *La Brigaudière* est un village situé prés de Saint-Genou (Indre) ; 2° que, dans ce village, il n'y a qu'un seul puits ; 3° que chaque habitant possède un *tour* (treuil) portatif, muni de sa corde, qu'il apporte sous son bras toutes les fois

qu'il veut puiser de l'eau. — C'est ainsi que le *Glossaire du Centre* explique ce proverbe ; mais cette explication fort originale nous paraît plus plaisante que vraie, et voici, selon nous, quelle serait l'origine de cette locution : — En Berry, le frelon est connu sous le nom *de brigaud*, et son guêpier sous celui de *brigaudière ;* or, comme les *brigauds* n'entrent jamais qu'un à un et *chacun à leur tour* dans la *brigaudière,* ce fait d'histoire naturelle aura donné lieu au dicton ci-dessus.

*
* *

Quand vient la saison du *poisson d'avril*, les personnes de nos villages qui aiment à rire envoient leurs enfants ou leurs domestiques chercher chez leurs voisins le *moule à boudins*, ou la *corde à virer le vent.* — *Virer* est-il employé, ici, dans le sens de *tourner* le vent d'un autre côté, le faire venir d'un autre point de l'horizon, ou bien dans le sens de le *chasser,* de l'empêcher de souffler ? — Le verbe *virer* a ces deux significations dans notre idiome.

*
* *

A la mi-février,
Une bonne marlasse doit couver.

Nous appelons *marlasse* la femelle du merle.



Pâques bas, Pâques haut,
N'est jamais sans marlauds.

C'est-à-dire : que Pâques arrive de bonne heure ou tard, le merle a toujours des petits à cette époque de l'année.



Le mot *ruiche,* dans notre langage, a deux sens bien différents : tantôt il désigne la roupie ou goutte d'eau qui, par les grands froids, pend au nez ; tantôt il devient le nom d'un oiseau, et signifie *rouge-gorge.* Or, cette double signification du mot *ruiche* fait dire aux plaisants de nos villages que, lorsqu'il fait froid, on voit plus de *ruiches* que de *marlauds* (merles).

* * *

Araignée du matin,
Chagrin ;
Araignée du soir,
Espoir.

C'est-à-dire, selon que vous rencontrez une araignée, le soir ou le matin, elle vous présage joie ou tristesse.

On prétend que les araignées qui tendent leurs

larges hamacs sous les solives des étables et des écuries, contribuent à la prospérité du bétail ; aussi se garde-t-on bien de les détruire. Ce préjugé est sans doute fondé sur les services réels que l'araignée rend aux bœufs et aux chevaux, en prenant dans ses rets les insectes qui tourmentent ces animaux.

*
* *

Nous disons : « *Gueux comme un grelet* (grillon) », et pourtant lorsqu'une cheminée est hantée par les *grelets* et qu'ils y chantent nuit et jour, c'est signe qu'il y a ou qu'il y aura, avant peu, beaucoup d'argent dans la maison.

« Le *grelet* et le sauteriau, ou, si vous l'aimez mieux, le grillon et la sauterelle... » (George Sand, *la Petite Fadette*.)

« Les Poitevins disent un *grelet*, les Angevins un *grésillon*, et les Normands un *criet*. Il faut dire un *grillon* avec les Parisiens. » (Ménage, *Observations sur la langue françoise.)*

*
* *

Toutes les fois qu'un de nos paysans voit quelqu'un, ou se voit lui-même en présence de difficultés qu'il juge insurmontables, il a coutume de

s'écrier : — *Tu es pris Grelet !* — Cette exclamation tire son origine d'un vieux conte populaire très goûté dans nos villages et que nous avons rencontré parmi les légendes recueillies en Allemagne par les frères Grimm.

Nous allons donner ce récit tel qu'on le répète, depuis des siècles, dans le pays.

LE DEVIN SANS LE SAVOIR.

Un roi de..., on ne sait plus de quelle contrée, perdit le plus beau diamant de sa couronne. En conséquence, il donna l'ordre de publier par tous ses Etats que celui qui le lui ferait retrouver recevrait une récompense telle que sa fortune en résulterait. Il fit, en même temps, un appel général et des promesses semblables à tous les devins qui pouvaient exister dans son royaume, ainsi que dans les pays circonvoisins.

Or, un pauvre diable, nommé *Grelet*, qui, a force de dire, dans les foires et les *assemblées*, la bonne aventure aux gens de la campagne, avait fini par se figurer qu'il était réellement devin, ayant eu vent de la nouvelle, se rendit au palais du roi, et se fit annoncer comme sorcier, promettant de faire retrouver le diamant.

On l'introduisit aussitôt près du prince, auquel il demanda quelques renseignements sur la disparition de son joyau ; après quoi, il pria qu'on le laissât se retirer, seul dans un appartement, se faisant fort de remplir les vœux de Sa Majesté dans les vingt-quatre heures.

Mais le roi, qui déjà avait eu affaire à plus d'un hâbleur, voulut mettre de suite à l'épreuve le talent de maître Grelet. A cet effet, il lui montra, en présence de toute la cour, une boîte d'argent hermétiquement fermée qui était placée sur une table, et lui dit :

— J'ai déjà demandé à plusieurs prétendus devins ce que renferme cette boîte, et aucun d'eux n'a pu me le dire ; voyons si, comme eux, vous n'êtes qu'un imposteur. — Que pensez-vous qu'elle contient ?

Notre pauvre devin était loin de s'attendre que l'on ferait aussi promptement l'expérience de son habileté. Il espérait, avant qu'on en vînt là, d'être hébergé au moins pendant un jour ou deux dans le palais, et de s'y donner du bon temps jusqu'au moment où on le mettrait en demeure de dire son avis sur la destinée du diamant, sauf à se tirer d'embarras, quand viendrait ce moment critique,

par quelque adroit subterfuge. La question que lui adressa le roi le déconcerta donc complètement, et, dans son trouble, il ne put que s'écrier naïvement, en se parlant à lui-même : — *Tu es pris, Grelet !*

— Bravo ! dit le roi, dont la physionomie manifesta soudain la joie la plus vive ; voilà qu'enfin nous avons trouvé l'homme que nous cherchions !

Ce disant, le prince se dirigea rapidement vers la boîte, la saisit, l'ouvrit, et l'assistance émerveillée, et le devin qui ne l'était pas moins, en virent sortir un véritable *grelet*.

Un immense cri d'étonnement et d'admiration, que ne put réprimer la présence du roi, qui, d'ailleurs, semblait le provoquer, s'éleva de tous les points de la salle, tandis que le devin, qui s'était hâté de prendre un air convenable, souriait avec modestie en caressant lentement l'extrémité de sa barbe.

Le roi s'approcha de lui et le complimenta dans les termes les plus flatteurs. Les plus grands seigneurs et les plns grandes dames de la cour en firent autant.

Toutefois notre magicien, qui sentait la nécessité de ne pas trop se prodiguer, témoigna le désir

de se retirer dans l'appartement qu'il avait demandé ; ce qu'on lui accorda sur-le-champ.

L'heure du déjeuner étant arrivé, Grelet fut invité par un des grands officiers de la couronne à aller prendre place à la table du roi ; mais le devin, qui redoutait de nouvelles épreuves, déclina prudemment cet honneur, et comme son étrange bonheur ne laissait pas de lui donner un certain aplomb, il déclara, une fois pour toutes, qu'il avait besoin de tous ses instants, qu'il désirait n'être point troublé dans sa retraite, et que, quant à ses repas, il les prendrait dans son appartement.

En conséquence, un instant après, on lui servait un déjeuner splendide.

Grelet, qui était doué d'un robuste appétit, et qui ne s'était jamais vu à pareille fête, s'en donna à cœur-joie. *Les miettes,* dit l'histoire, *en volaient au plafond*, et sans doute aussi les bouchons.

Cependant notre homme en arriva insensiblement à ce quart d'heure de béatitude qui accompagne toujours le premier travail d'un estomac délicatement pourvu, et il s'occupait louablement, en bon chrétien qu'il était, à dire ses grâces, lorsqu'un domestique entra dans la chambre pour enlever la desserte. C'était précisément au moment

où Grelet dépêchait son dernier signe de croix, et s'écriait, plein de gratitude, en songeant au bon repas qu'il venait de faire, et les yeux fixés par hasard sur le valet : — *En voilà un de pris !*

A ces mots, le domestique pousse un grand cri et s'enfuit, épouvanté, par les appartements, en laissant toutes les portes ouvertes.

Grelet, dont la raison commençait un peu à battre la campagne et qui devenait de plus en plus étranger à ce qui se passait autour de lui, fit à peine attention à cette incompréhensible conduite.

Le dîner dépassa, s'il est possible, le déjeuner, en profusion et en délicatesse. L'appétit de Grelet fit de nouvelles merveilles et se montra tout à fait à la hauteur de la circonstance. Aussi, ce repas terminé, récita-t-il ses grâces avec une effusion de cœur si fervente qu'il ne fut pas même distrait par la venue d'un nouveau domestique qui se mit à desservir les reliefs du festin. Enfin, notre devin termina son oraison jaculatoire par cette exclamation : — *Encore un de pris !*

Ces simples mots produisirent sur le second valet l'effet d'un coup de foudre. Il laissa tomber la vaisselle qu'il avait sur les bras et disparut avec la même rapidité que son confrère.

Complètement absorbé dans le bien-être que lui procuraient les folles rêveries de l'ivresse, Grelet ne fut pas plus frappé de ce nouvel incident que du premier.

Il n'en fut pas de même des deux domestiques. Le dernier, ayant rejoint son camarade dans un endroit retiré :

— Tu avais raison, lui dit-il, d'un air consterné, c'en est fait, nous sommes découverts, et le devin sait tout ! car, en m'apercevant, il s'est écrié, comme lorsqu'il t'a vu : — *Encore un de pris !* — S'il fait le même accueil à Pierre quand il se présentera, ce soir, pour enlever le couvert du souper, nous pourrons nous regarder comme perdus ! D'ailleurs, s'il a deviné la présence du *grelet* dans la boîte, rien ne saurait lui échapper.

Cependant le jour commençait à décliner, et les douces illusions où se complaisait tant Grelet, s'envolaient une à une, à mesure que se dissipaient les fumées couleur de rose qui égayaient son cerveau. Le bon temps qu'il s'était promis et qu'il avait, jusque-là, si bien mis à profit, touchait à son terme. En un mot, il s'inquiétait de la manière dont il pourrait se tirer d'affaire touchant la trouvaille du diamant, car le délai de vingt-quatre

heures qu'il avait demandé au roi expirait le lendemain matin.

La vue du souper que l'on apporta, put, seule, ranimer son courage et le distraire de ses trop légitimes appréhensions.

Il s'attabla sans retard, but à plein bord l'oubli de ses alarmes et parvint bientôt, de rasade en rasade, non seulement à rentrer dans tous ses châteaux en Espagne, mais encore à faire de nouvelles conquêtes dans le royaume des chimères. Il poussa si loin ses prouesses, que, dans l'ivresse de ce triomphe suprême, il oublia de dire ses grâces, et ne put que s'écrier, au moment où Pierre parut pour déblayer le champ de bataille : — *Les voilà donc tous pris !*

— Grâce ! grâce !... s'écria tout à coup le coupable serviteur, en tombant aux pieds de Grelet. — Puisque vous savez tout, seigneur devin, épargnez-nous !... Nous vous remettrons le diamant,... nous...

— Le voici !... dirent, en se précipitant dans la salle, les deux complices de Pierre, qui étaient aux écoutes.

La vue du magnifique joyau dégrisa subitement le devin ; toutefois, il ne fit que changer d'ivresse

et ne trouva pas qu'il perdît au change, tant fut vive la joie que lui causa la découverte du diamant. Aussi éprouva-t-il le besoin de se recueillir un instant ; puis, s'adressant aux trois fripons pâles et tremblants, qu'il aurait embrassés de bon cœur, il leur dit le plus sérieusement qu'il put :

— Votre repentir me touche, parce que je sais qu'il est sincère ; aussi je vous promets d'intercéder pour vous auprès du prince.

— Ne le faites pas, seigneur devin !... Le roi a pour coutume de faire pendre ceux qui le volent et, à coup sûr, en cette circonstance, il n'aurait aucun égard à votre intercession.

— Cependant mon devoir...

— Seigneur devin, prenez-nous en pitié ! s'écrièrent d'une seule voix les trois voleurs, et veuillez accepter ce faible gage de notre éternelle reconnaissance.

Disant cela, ils déposaient aux pieds de Grelet trois bourses fort rondes qui, en touchant le parquet, rendirent un son que l'oreille du sorcier trouva on ne peut plus harmonieux.

— Je vous promets tout mon appui, reprit le devin d'une voix émue : à tout péché miséricorde,

quand le pécheur est repentant ; allez donc en paix, et gardez-vous de recommencer.

A quoi bon ajouter que l'heureux Grelet demanda, à l'instant même, une audience au roi ; qu'il lui remit le diamant sans lui faire connaître les coupables, et qu'il se retira de la cour comblé de biens de toute espèce ? — Relevons seulement, à la gloire de notre héros, un fait qui, surtout après les brillants succès qu'il venait d'obtenir, prouve que sa modestie égalait au moins son habileté : c'est que le prince chercha vainement, au prix des plus grands honneurs, à l'attacher à sa personne en qualité de devin astrologue.



CHAPITRE IV

PROVERBES ET DICTONS MÉTÉOROLOGIQUES ou SCIENCE DE LA PLUIE ET DU BEAU TEMPS

Les paysans connaissent la science des pronostics mieux peut-être que les plus savants physiciens et que les philosophes les plus éclairés.

(A. Fée.)

Nous allons comprendre sous ce titre quelques-uns des nombreux dictons qui sont le résumé des méditations faites, de temps immémorial, par nos paysans, sur plusieurs phénomènes

naturels. — Dispositions de l'atmosphère, influences astronomiques, habitudes de certains animaux et de certaines plantes : nos philosophes campagnards ont tout étudié, et le résultat de leurs observations, condensé en maximes ou proverbes, sert, tous les jours, à connaître à l'avance le sort de nos récoltes, à changer en certitudes les éventualités, à prendre des précautions contre des malheurs à venir, mais prévus, à diminuer, enfin, le nombre des mécomptes si variés en agriculture.

Nous appelons *rimouères* ceux de nos dictons qui sont, tant bien que mal, enchâssés dans des rimes.

*
* *

A la Saint-Vincent (22 janvier),
L'hiver quitte sa dent
Ou la reprend,
Ou la passe à Saint-Paul (23 janvier), *son plus proche parent.*

*
* *

Le mois de février
Doit remplir son fossé.

*
* *

L'eau qui tombe en février
Vaut du jus de fumier.

*
* *

Quant il pleut sur la chandelle,
Il pleut sur la javelle.

Il s'agit ici de la chandelle de la *Chandeleur,* fête qui tombe le 2 février. Quand il pleut ce jour-là, la moisson se fait par la pluie.

*
* *

Brouillards
En mars,
Gelées
En mai.

C'est-à-dire, autant il y a de jours de brouillard en mars, autant il y a de gelée en mai, à quantièmes correspondants.

*
* *

Des fleurs qui s'ouvrent en mars
On n'en a que le regard.

Cette *rimouère* signifie que les arbres qui fleurissent trop tôt ne fructifient pas, à cause des gelées tardives.

*
* *

Mars hâleux
Marie la fille du laboureux.

Les printemps secs étant très favorables au blé, enrichissent le cultivateur et le mettent à même de doter ses filles.

*
* *

Bonhomme, ne regarde jamais
Ton blé en mars, ta fille en mai.

C'est-à-dire que la vue d'un champ de blé, au mois de mars, n'annonce pas plus ce que sera ce blé, au moment de la moisson, que la figure d'une jeune fille, encore dans l'enfance, n'indique quelle sera sa beauté, lorsque le moment de la marier sera venu.

*
* *

Nous donnons le nom de *marais, ramaige* (ramage) ou *râlet* à une espèce de batraciens fort communs, au printemps, dans les mares et les fossés qui contiennent des eaux stagnantes. Les cris de ces reptiles annoncent les premiers beaux jours de l'année, et se font entendre à partir du coucher du soleil jusque bien avant dans la nuit.

On dit proverbialement : — « Autant de jours le *marais* chante avant la *Bonne-Dame de Chasse-Mars* (25 mars), autant il est de jours sans chanter après. » — Ce qui veut dire que les belles journées

qui précèdent l'Annonciation se rachètent presque toujours par autant de mauvais jours subséquents.

Toutes les fêtes de la sainte Vierge portent, chez nous, le nom de *Bonne-Dame*, et toutes ces *Bonnes-Dames*, dans l'esprit de beaucoup de nos villageois, constituent autant de personnalités ou de divinités différentes. Au reste, une infinité de saintes reçoivent également le titre de *Bonne-Dame*. Nous disons : la *Bonne-Dame de Sainte-Solange*, la *Bonne-Dame de Sainte-Sévère*, etc., etc.

La *Bonne-Dame de Chasse-Mars* est, dit-on, ainsi appelée parce qu'elle *chasse* les bergères des prés et les bonnes vieilles du coin du feu. En effet, c'est vers la fin de mars que les vieux quittent les tisons de l'âtre pour le *soleil du pignon*, que l'herbe commence à poindre, et que l'on *chasse* des prairies toute espèce de bétail.

*
* *

S'il tonne en mars (1),
Relie tonneaux et quarts. (2)

(1) Nous ne prononçons pas le *s* final de *mars*, ni le *l* d'*avril*. — En général, si nos proverbes ne riment pas aux yeux, ils riment suffisamment à nos oreilles.

(2) Notre *quart* qui autrefois formait le *quart* de l'ancien muid, contient une demi-pièce, 40 litres.

C'est-à-dire : s'il tonne en mars, il y aura abondance de vin ; relie tous tes vaisseaux, grands et petits.

*
* *

S'il tonne en avri (avril),
Bonhomme, rogne ton dousi (fausset).

Les tonnerres du mois d'avril ne présagent rien de bon pour la vigne, il faut ménager son vin. — Heureusement pour ceux que pourrait attrister outre mesure le tonnerre d'avril, il existe une *rimouère* très connue à Cluis (Indre), et qui infirme complètement la précédente sentence ; la voici :

Relie pipe et baril,
S'il tonne en avri.

*
* *

Avri frais et rousineux (abondant en rosée)
Rend toujours l'an plantureux.

*
* *

Il faut qu'au mois d'avri
Le cheval tremble à l'écurie.

*
* *

Il n'y a pas d'avri
Sans épi.

Cela ne peut s'entendre que des épis de seigle.



Au mois d'avri,
La chèvre rit.

Parce que les buissons, qu'elle aime tant à brouter, commencent à bourgeonner.



Soulé (soleil) *qui luit le jour de saint Vincent,*
Fait monter le vin au sarment.

Il y a deux saints du nom de Vincent : l'un dont la fête tombe le 22 janvier (nous en avons parlé au commencement de ce chapitre) ; l'autre, dont il est ici question, et que l'on fête le 5 avril. Ce dernier est le patron de nos vignerons ; l'analogie de consonnance entre les mots *vin* et *Vincent,* l'a sans doute ainsi voulu.



Quand il pleut le jour de Pâques, les blés vont en déclinant jusqu'à la moisson.



On appelle *chevaliers, cavaliers* ou *saints vendangeurs,* plusieurs saints dont les fêtes arrivent vers la fin d'avril et le commencement de mai, « au temps que le soleil passe soubz le signe de Taurus,

dit Rabelais. Ces sainctz, ajoute-t-il, passent pour sainctz gresleurs, geleurs et guasteurs du bourgeon. » Aussi les redoute-t-on beaucoup dans nos campagnes. Ce sont saint Georges, saint Marc, saint Eutrope, saint Philippe et le jour de l'Invention de la croix, que nos paysans prennent naïvement pour un saint. On dit proverbialement en parlant d'eux, dans le pays :

Marquet, Georget, Phlipet, Croiset,
Tous saints dont il faut se méfier.

On assure que le *chevalier* ou *cavalier* Georget est particulièrement funeste aux cerisiers, dont il fait couler le fruit lorsqu'il vient à pleuvoir le jour de sa fête. — Si l'eau tombe, le jour de saint Marc, ce sont les pruniers qui en souffrent.

Cette légende des *cavaliers* est répandue presque par toute la France, où chaque contrée compte plus ou moins de jours critiques pour les récoltes.

A Paris, c'est l'influence réfrigérante de saint Mamert, de saint Pancrace et de saint Servais, que l'on appréhende. Ces saints, qui portent le nom de *saints de glace*, commettent leurs méfaits le 11, le 12 et le 13 mai.

*
* *

Mai chaud
Remplit la grange et le portau.

ou bien encore :

Mai chaud
Remplit la cave et le portau.

Lorsque le mois de mai est chaud, il y a tout lieu de croire que les granges regorgeront de blé et les caves de vin.

Toutes nos granges sont précédées d'une espèce d'auvent ou de porche qu'on appelle *portau* (portail).

*
* *

L'eau de l'Ascension
Amène le bangon.

On appelle *bangon* l'amas d'humeur qui se forme sous la ganache des moutons atteints de la pourriture, et l'on est persuadé que toute bête à laine qui se mouille le jour de l'Ascension contracte cette maladie.

*
* *

Passé la saint Orban (25 mai), (1)
Il ne gèle ni vin ni froment.

(1) Saint *Orban* est là pour saint Urbain. Quant à notre habitude de dénaturer le nom des saints, nous la poussons si loin que, parfois, ils deviennent tout à fait méconnaissables.

ou bien :

Passé la saint Maximin (29 mai),
Il ne gèle ni blé, ni vin.

*
* *

Quand fleurit l'aubépin,
La gelée n'est pas loin.

ou bien :

Quand fleurit le mai,
Gare la gelée !

L'aubépine porte, chez nous, les noms d'*ébaupin* et de *mai*. Ce dernier nom lui a été donné parce qu'elle fleurit en mai.

On prétend que la floraison de l'aubépine occasionne toujours des gelées, et l'on est convaincu que ces gelées sont l'effet produit par cette floraison et non le résultat de la saison. Aussi, dans quelques-uns de nos cantons, l'on parle au moins autant de l'*hiver de l'ébaupin* que de l'*été de la Saint-Martin.*

*
* *

Quand le balai est en fleur
La gelée n'est plus à craindre.

Nous donnons le nom de *balai* au genêt commun, parce que nous avons l'habitude d'en faire des *balais.*

*
* *

Quand le plateau ou la nappe sort de l'eau, il n'y a plus de gelée à craindre.

C'est le nénuphar blanc ou jaune que nous appelons *nappe* ou *plateau,* à cause de la surface plane de sa large feuille.

« La rivière était toute couverte de grandes *nappes* du *plateau* blanc. » (George Sand, *les Maîtres sonneurs.*)

« La figure aussi pâle qu'une fleur de *nappe*... » (George Sand, *la Petite Fadette.*)

*
* *

Mai et join (juin)
Amènent la paille et le foin.

Ce sont en effet les deux mois de l'année qui font faire le plus de progrès aux blés et aux fourrages.

*
* *

Quand il pleut sur la chapelle,
Il pleut sur la javelle.

C'est-à-dire : Lorsque l'eau tombe le jour de la Fête-Dieu, le jour où l'on dresse, dans les rues, des *chapelles* ou reposoirs, la moisson est contrariée par les pluies.

*
* *

Quand il pleut pour la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard,
A moins que saint Barnabé
Ne lui tape sur le bé (bec).

Nous n'enregistrons ce dicton, dont les deux premiers vers sont connus de toute la France, qu'à cause du complément que nous lui donnons en Berry. — Si saint Barnabé, dont la fête vient le 11 juin, c'est-à-dire deux jours après celle de saint Médard, ramène le beau temps, l'influence aquatique de ce dernier ne prévaut pas.

*
* *

Si les feuilles des arbres et de la vigne ne tombent pas avant la Saint-Martin (11 novembre), *l'hiver sera rigoureux. Si, à la même époque, il fait sec et froid, l'hiver sera doux.*

*
* *

En novembre s'il tonne,
L'année sera bonne.

*
* *

La neige de la Saint-André (30 novembre),
Menace de cent jours durer.

*
* *

Année de grand vent,
Année de froment.

*
* *

Plus les Avents sont venteux,
Plus les vergers sont plantureux.

Nos paysans prétendent que les grands vents qui soufflent pendant les Avents de Noël *emplissent* (fécondent) les arbres à fruits. — Pourquoi pas ? Les anciens croyaient bien que certains vents fécondaient les cavales. — Voy., à ce sujet, Varron, Pline, Strabon, Columelle et même saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu,* X, 16.

Dans un autre ordre d'idées, les grands vents pronostiquent toujours, au dire de nos villageois, quelque grande catastrophe :

« Pour certain quand vous orrez (entendrez) fort venter, sachiez que c'est au moins signe de mauvaises nouvelles. »

(*Les Evangiles des quenouilles.*)

*
* *

A Noël au pignon,
A Pâques au tison.

Lorsqu'il fait chaud à Noël, il fait souvent froid à Pâques.

*
* *

Les Éprouves (épreuves). — On désigne ainsi les sept derniers jours de l'année, et l'on croit que le temps qu'il fait pendant chacun de ces jours, indique le temps qu'il fera pendant les sept premiers mois de l'année suivante. Par exemple : s'il pleut le jour de Noël ou le 25 décembre, tout le mois de janvier sera pluvieux ; s'il vente le 26, tout février sera venteux ; ainsi de suite.

Dans les Vosges, on croit que le vent qui souffle pendant la messe de minuit sera le vent dominant de l'année prochaine.

Dans certains cantons de l'Alsace, ceux qui désirent connaître à l'avance la température de l'année qui va s'ouvrir, prennent, un peu avant de se rendre à la messe de minuit, douze oignons, leur donnent les noms de janvier, février, mars, etc., et, après les avoir ouverts, y déposent quelques grains de sel. Au retour de la messe, les oignons dans lesquels le sel se trouve fondu indiquent les mois qui seront pluvieux ; ceux où le sel est resté intact pronostiquent au contraire une extrême sécheresse pour les mois dont ils portent les noms.

*
* *

La gelée blanche
Passe sous la planche.

Nous appelons *planche* une passerelle rustique établie sur un petit cours d'eau ; or, on a remarqué que les gelées blanches sont souvent suivies de pluies qui grossissent les ruisseaux.

*
* *

Temps blanc
Mouille les gens.

On a observé que les pluies qui proviennent de nuages blafards garnissant tout le ciel durent longtemps.

*
* *

L'eau qui vient de bise
Tombe à sa guise.

La pluie qui tombe par le vent du nord est ordinairement de longue durée. — Les grands débordements de 1856 arrivèrent par un vent de bise. Il y eut alors, en France, dans les premiers jours de juin, des contrées où la pluie persista pendant soixante-seize heures.

*
* *

Année de jardin,
Année de gredin.

Ce dicton, où le mot *gredin* a conservé le sens de *gueux, mendiant,* qu'il avait autrefois en français, s'explique de la manière suivante : — Pour que les jardins soient florissants, il faut qu'il pleuve fréquemment ; or, les pluies fréquentes étant très contraires aux principales récoltes, c'est-à-dire au blé et à la vigne, il s'ensuit qu'une trop grande abondance d'eau ruine l'agriculture et le vigneron et rend tout le monde *gredin* ou malheureux.

*
* *

Lune qui tourne dans l'eau
A bientôt tourné au beau.

Cela veut dire que lorsque la lune devient nouvelle par la pluie, le beau temps ne tarde pas à revenir.

*
* *

Un moyen infaillible de faire tomber la pluie, c'est, dit-on, de fouiller et bouleverser les *mazetières* (fourmilières).

Nous disons *mazetière* pour fourmilière et *mazet* pour fourmi : — Le miel attire les *mazets ;* —

J'ai les *mazets* au pied, pour : le pied me fourmille. — Le terme français *mazette,* qui exprime la faiblesse, vient certainement de notre mot *mazet.*

*
* *

Quand l'année doit être orageuse, les pies construisent leurs nids dans les basses branches des arbres ; lorsque l'année doit être calme, elles nichent, au contraire, tout à fait au sommet.

*
* *

Lorsque le *grelet* ou grillon des champs construit l'entrée de son petit terrier du côté du midi, on peut être certain que l'hiver sera rigoureux. Si, au contraire, l'orifice de son trou est tourné du côté du nord, l'hiver sera doux. — On raconte la même chose du hérisson.

*
* *

Quand les lunes chauchent les mois, l'année est toujours divarsieuse.

C'est-à-dire quand la lune accomplit presque toutes ses phases en dehors du mois dont elle porte le nom, le temps, pendant toute l'année, est très variable, très contrariant.

Notre verbe *chaucher* ou *caucher* est dérivé du

latin *calcare*. Il signifie, au propre, appuyer, peser sur... Cette expression se retrouve dans le nom *chauche-branche,* que nous donnons à l'engoulevent, et elle entre certainement dans la composition du mot *cauchemar,* par lequel on exprime une forte oppression ; car, dans nos campagnes, où, *avoir le malin,* c'est avoir le cauchemar, quelques anciens emploient encore la locution *avoir le chauche malin.*

Chaucher signifie encore couvrir, sauter, cocher (*caucher*), et, dans ce sens, nous le disons aussi bien de l'homme que des animaux.

Quant à notre adjectif *divarsieux,* il vient du latin *diversus,* et signifie contrariant, changeant.



La lune joue un grand rôle dans l'hygiène, dans l'économie domestique et dans les opérations agricoles de nos paysans. Ils observent les lunaisons avec le plus grand scrupule. — Ils appellent *lune tendre*, la lune nouvelle, ou celle qui entre en son nouveau quartier ; *lune dure*, celle qui approche de la fin de son dernier quartier ; *lune perdue*, la lune *muette*, *silens luna*, comme disaient les Latins, c'est-à-dire le temps où la lune étant en conjonction avec le soleil, devient invisible.

Ils sont persuadés que si l'on se coupe les cheveux, les ongles, en *lune tendre*, ils repoussent beaucoup plus vite que si l'on se les coupe en *lune dure ;* c'est pour cette raison, suivant Pline, que Tibère ne se faisait couper les cheveux qu'aux sizygies : — « Tiberius idem et in capillo tondendo *servavit interlunia.* »

Un buisson, une charmille, taillés en *lune tendre*, croissent plus promptement que si on les tond en *lune dure.*

Le bois abattu en *lune tendre* est plus susceptible d'être piqué par les vers que celui qu'on abat en *lune dure.* — Les Romains ne coupaient le bois qu'après le vingtième jour de la lune. En France, avant la Révolution, les ordonnances forestières prescrivaient de ne procéder à la coupe des arbres qu'après que la lune avait passé son plein. Il fallut les patientes observations du fameux agronome Duhamel du Monceau pour faire tomber ce préjugé.

La *lune tendre* passe pour avancer le part de tous les animaux.

Pour que les couvées viennent à bien, nos ménagères mettent les œufs sous la couveuse en *lune tendre,* et, en cela, elles sont d'accord avec la

prescription de Pline : *ova luna nova supponite* (1). Disons, en passant, que cette croyance, après expériences faites par Girou de Buzareingne, n'est pas dépourvue de fondement.

Si l'on veut avoir de l'ail bien gros et bien rond, il faut le planter pendant la pleine lune, lorsqu'elle est *ronde*.

Le blé semé en *lune dure* n'est jamais carié.

Semer quelque chose en *lune perdue,* c'est perdre son temps et sa graine. Caton, au rapport de Pline, était d'un avis opposé : — *Silente luna seri jubet Marcus Cato.*

Très anciennement, les différentes phases de la lune passaient pour avoir une puissante action non sur une foule d'opérations agricoles ou domestiques, mais aussi sur l'économie animale, et particulièrement sur les fonctions du cerveau. C'est sans doute pourquoi les Germains tenaient toutes leurs assemblées nationales quand la lune était nouvelle ou dans son plein (2). — Les

(1) *Hist. nat.*, liv. XVIII, ch. 75. — Ce chapitre contient, à propos de la lune, une foule de préjugés qui sont tous autant d'articles de foi en Berry.

(2) Tacite, *la Germanie*, ch. II.

expressions françaises *lunatique, avoir ses lunes*, *être dans ses lunes*, semblent confirmer cette croyance.

Les Celtes, de leur côté, attribuaient à la lune la plus grande influence sur toutes les parties du monde terrestre. Ils pensaient que cette influence arrivait à son maximum avec le sixième jour du croissant, c'est pourquoi ils appelaient ce jour-là *guérit-tout* (1).

En un mot, tout le monde, autrefois, était imbu de ces idées. Voyez, dans Hésiode, l'immense pouvoir qu'il attribue à Hécate, vous y découvrirez l'origine de tout ce que l'on a raconté depuis, touchant l'action mystérieuse et universelle de la lune sur le monde d'ici-bas. — « Un des premiers, dit le Grand d'Aussy (2), qui ait osé opposer quelques objections à ces fables, est Olivier de Serres. Encore ses objections ne roulent-elles que sur l'impossibilité de connaître jamais parfaitement une science que *Dieu s'est plu*, dit-il, *à nous cacher ;* car, du reste, il est convaincu, comme tous ses contemporains, de la vérité du principe. »

---

(1) Pline ; — Cambry, t. III ; — *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V.

(2) *Vie privée des Français.*

Les savants de nos jours, et particulièrement Arago, se sont montrés moins timides ; ils ont été jusqu'à dénier à la lune toute espèce d'influence sur les révolutions de notre atmosphère. Mais beaucoup de profanes pensent qu'en fait de pluie et de beau temps, ces messieurs sont loin d'être aussi bons physiciens et aussi bons prophètes que nos villageois. Certains savants, après avoir relevé les phénomènes météorologiques constatés dans un grand nombre d'observatoires, ont reconnu qu'à l'influence des phases de la lune se rattachaient les phénomènes atmosphériques, phénomènes variables suivant la latitude et l'altitude, et modifiés par les causes topographiques.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans remarquer que beaucoup de nos paysans,,qui pourtant ne passent pas pour *lunatiques*, croient voir dans la lune, lorsqu'elle est en son plein, un homme qui porte sur son dos un énorme fagot d'épine. Cet homme, prétendent-ils, restera là jusqu'à la fin des temps, et il n'a été ainsi exposé à tous les regards des chrétiens que parce qu'il a employé un saint jour de dimanche à boucher son champ. — Avis à ceux qui seraient tentés de violer le troisième commandement de Dieu.



CHAPITRE V

PROVERBES ET DICTONS DOMESTIQUES

SOUS ce titre, nous rangerons tous les dictons et proverbes qui ont particulièrement trait au gouvernement des ménages et qui sont d'une application journalière.

*
* *

A mi-février,
Mi-grenier.

C'est-à-dire qu'au 15 février, on a ordinairement consommé la moitié de sa provision annuelle de blé.

*
* *

A mi-avri (avril),
Mi-dousi.

Ceci concerne la provision de vin. — *Dousi* (fausset) est là pour *cave, vin;* c'est une synecdoche hardie.

*
* *

D'heure ou tard,
Pâques est toujours en pleine lune de mars.

C'est-à-dire : que la fête de Pâques vienne de bonne heure ou tard, elle se trouve toujours en pleine lune de mars. — Ce dicton est vrai depuis longtemps, car il doit remonter au concile de Nicée (an 325), qui fixa définitivement la fête de Pâques au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars.

Nos paysans emploient souvent l'expression *d'heure* pour *tôt, de bonne heure.* Ils disent : — Tu n'arriveras pas *d'heure*, tu pars trop tard.

*
* *

Entre Pâques et la Pentecoute,
On fait son dessert d'une croûte.

C'est la saison où le fruit manque. — On disait autrefois *Pentecoute* pour *Pentecôte.*



Entre mars et avri,
On saît si le coucou est mort ou en vie.

C'est ordinairement l'époque où cet oiseau reparaît dans nos contrées et vient nous annoncer le printemps. — Aux environs de La Châtre, le rossignol et l'hirondelle nous reviennent dans la première quinzaine d'avril ; la caille un mois plus tard.

*
* *

Entre mars et avri,
On va de la table au lit.

Ce proverbe indique que les jours sont alors trop longs pour que l'on puisse continuer les veillées après le souper.

*
* *

Au mois d'avri,
Le maître dort un petit (un peu) ;
Au mois de mai,
Le maître et le valet ;
Au mois de jun (juin),
Tous dorment en commun.

Ce dicton fait allusion au temps que l'on peut consacrer au sommeil pendant les différents travaux de la campagne.

*
* *

« Toute personne qui coud le jour de Saint-Eutrope (30 avril), peut être assurée qu'elle aura des *maux blancs* aux doigts durant toute l'année. » — Fondé sur la parité de consonnance qui existe entre les mots *Eutrope* et *estropié*.

*
* *

La buie (lessive) *faite aux Rogations*
Amène une châsse (un cercueil) *avant moisson.*

C'est-à-dire que si l'on fait la lessive pendant les Rogations, on doit s'attendre à voir mourir quelqu'un de la famille avant la moisson.

*
* *

« Si l'on fait la *bugée* (la lessive) ou la *toudaille* (la tonte des brebis) entre les deux *châsses,* c'est-à-dire entre les deux Fête-Dieu, on peut être certain que les maîtres de la maison mourront dans l'année. »

Buie, *bugée*, pour lessive. — Le premier de ces mots se trouve dans quelques-uns de nos vieux auteurs. — Lessive se dit *buga* en basse Bretagne, *bugada* en espagnol, etc.

Notons, en passant, qu'il y a deux moyens

infaillibles de faire une bonne *bugée ;* voici le premier : si, dans la matinée du jour où l'on *chauffe la bugée,* la ménagère, par une cause quelconque, entre dans une grande colère, la lessive sera excellente. Ce moyen dépend tout à fait du hasard ; mais le second, qui est tout aussi certain que le premier, est à la portée de tout le monde, puisqu'il consiste à donner au chat de la maison, le jour où l'on fait la galette, le premier morceau de cette pâtisserie.

Nous disons les *deux châsses* pour les deux Fête-Dieu, parce que, pendant ces deux jours, on promène dans les rues les *châsses* aux reliques.

*
* *

A la Sainte-Madeleine (22 juillet),
La noix est pleine ;
A la Saint-Laurent (10 août),
On regarde dedans.

*
* *

« Le jour de la Saint-Roch (16 août), on ne *lie* (attelle) pas les bœufs, et l'on donne aux pauvres tout le lait des vaches. Cela préserve les *aumailles* de la peste. »

Les blessures que l'on se fait en travaillant, le

jour de la Saint-Roch, se *virent* (se tournent) toujours en peste ou en *danger* (maladie charbonneuse). — Allusion à la spécialité médicale de ce bienheureux qui, comme on sait, guérit les pestiférés de l'hôpital d'Aquapendente « en faisant le signe de la croix sur leur peste et charbon », ce qui, toutefois, ne l'empêcha pas de mourir lui-même de cette maladie.

*
* *

A la Bonne-Dame de septembre,
Bonhomme, allume ta lampe ;
Quand vient le vendredi-saint,
Bonhomme, ta lampe éteins.

La *Bonne-Dame de septembre,* ou la fête de la Nativité de Notre-Dame, arrivant le 8 septembre, les jours sont déjà assez courts pour que l'on puisse commencer les veillées.

*
* *

Cheval d'avoine,
Cheval de peine ;
Cheval de foin,
Cheval de rien.

*
* *

A la Saint-Jean (24 juin),
Perdreau volant.
A la Saint-Denis (3 octobre),
Les perdreaux sont perdrix.
A la Saint-Denis,
La bécasse est au pays.

*
* *

A la Saint-Martin,
On goûte de tous les vins.

Saint Martin était autrefois le patron des buveurs, et sa fête fut longtemps un objet de réjouissance bachique. Cette fête, qui arrive le 11 novembre, succéda à celle de Bacchus ou du père *Liber*, que les païens célébraient à peu près en cette saison.

Jusqu'au XIIIe siècle, il exista, en France, un second carême qui s'ouvrait le 12 novembre, le lendemain même de la fête de saint Martin, et se prolongeait jusqu'à Noël. Il était donc tout naturel que la fête de saint Martin vît renaître les joyeuses bombances du mardi gras et que l'on profitât de cette circonstance pour *goûter* de tous les vins nouveaux que pouvaient renfermer les celliers.

Le mets favori de ce second carnaval, de cette *fête à gueule*, comme on disait au moyen âge, était une oie grasse ; aussi l'*oie de la Saint-Martin*

avait-elle alors autant de renommée que le fameux *lièvre de Pâques,* que nos pères ne manquaient jamais de chasser le jeudi saint.

Enfin, en ce bon vieux temps, *martiner* signifiait bien boire, et l'ivresse était appelée *morbus Sancti Martini.*

« Par quoy ung chascun de l'armée commencea à *martiner,* chopper et trinquer de mesme. » — (Rabelais, *Pantagruel,* liv. II, ch. XXVIII.)

*
* *

A la Sainte-Catherine,
L'hiver s'achemine ;
A la Saint-André,
Il est arrivé.

La Sainte-Catherine est le 25 novembre, et la Saint-André le 30 du même mois.

*
* *

Le jour de Saint-Thomas (21 décembre),
Agouille (tue, égorge) *un cochon gras ;*
Fais ta buie (lessive), *lave tes draps,*
Dans trois jours Noël t'aras (tu auras).

Variante :

A la Saint-Thomas,
Cuis ton pain, lave tes draps,
Tue un porc gras
Si tu l'as.

Tu l'aras pas sitôt tué,
Que Nau (Noël) *sera arrivé.*

La buie (la lessive) est strictement interdite, dans nos campagnes, pendant la semaine sainte, les Rogations, l'octave de la Fête-Dieu et les trois jours qui précèdent Noël.

*
* *

Le jour de Saint-Thomas,
Cuis, mais ne sasse pas.

La sagesse de cette dernière recommandation nous échappe.

*
* *

Les dictons suivants indiquent dans quelle progression s'opère l'allongement des jours, à partir du 21 décembre.

Les jours croissent

A la Sainte-Luce (1),
Du saut d'une puce ;
A Nau (Noël),
D'un pas de jau (coq) ;

---

(1) *La Sainte-Luce,* qui tombe, de nos jours, le 13 décembre, était, avant la réforme du calendrier par le pape Grégoire XIII, dix jours plus tard.

Ou bien : *A Noël,*
D'un pas d'oueille (de brebis) ;
Aux Rois,
D'un pas d'oie,
Ou bien : *D'une aiguillée de soie ;*
A la Saint-Antoine (17 janvier),
D'un pas de moine,
Ou bien : *D'un repas de moine ;*
A la Chandeleur (2 février),
D'une heure.



Entre Noël et la Chandeleur,
Toute sorte de bêtes sont en horreur.

C'est-à-dire que, durant ce laps de temps, toute bête est suspecte, parce qu'elle peut avoir au corps le Diable ou quelqu'un de ses fauteurs.

· · ·

Quand poire passe pomme,
Garde ton vin, bonhomme ;
Quand pomme passe poire,
Bonhomme, faut boire.

On croit avoir remarqué que, dans les années où il y a plus de poires que de pommes, les vignes ont peu de raisins. C'est le contraire lorsque les pommiers ont plus de fruits que les poiriers.

Ce *bonhomme,* auquel s'adressent nos vieux

proverbes, rappelle le surnom de *Jacques Bonhomme*, que l'on donnait au peuple français du moyen âge. — C'est ainsi que l'Anglais s'appelle encore *John Bull*, son frère, le Yankee d'Amérique, *Jonathan*, et l'Allemand, *Michel*.

« Si ne peuvent-ils jamais tant faire qu'il n'arrive toujours quelque désordre par lequel le *bonhomme* est foulé. » — (Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*.)

*
* *

Il n'est pain que de froment,
Il n'est vin que de sarment.

Ou bien encore :

Pain de froment,
Vin de sarment.

*
* *

Vin de permain
Vaut vin d' rasin (raisin).

Et encore :

Vin de permain
Vaut du brandevin.

Ces deux proverbes sont surtout usités dans certaines contrées du Berry qui avoisinent la Marche, où le climat, trop froid, ne permet pas

de cultiver la vigne et où l'on fait un excellent cidre, susceptible de se conserver plusieurs années, avec une espèce de poires appelée *permain* ou *parmain*. Le *permain* est aussi connu, dans nos pays, sous le nom de *poire Saint-Denis*, parce qu'il mûrit vers l'époque où l'on fête ce saint, c'est-à-dire au commencement d'octobre. — Le *parmain*, greffé sur l'aubépine, réussit très bien. — Singulière coïncidence ! nos paysans assurent que les pépins de *parmain*, lorsqu'on les sème, produisent aussi bien des pommiers que des poiriers, et le mot *pearmain*, en anglais, signifie précisément *poire-pomme*.

*
* *

Le pain d'un gendre
N'est jamais tendre ;
Le pain d'une tante
N'a rien qui tente.

Tante est là pour belle-mère. — Dans plusieurs de nos contrées, les enfants d'un veuf remarié donnent le nom de *tante* à leur belle-mère, et les enfants d'une veuve remariée appellent leur beau-père *oncle*. — C'est ainsi que, au rapport de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, la duchesse de Bourgogne appelait M[me] de Maintenon sa *tante*.

Ce proverbe laisse entendre que lorsque notre pain de tous les jours nous est dispensé par un gendre ou une belle-mère, il est souvent bien dur, bien amer.

*
* *

On dit proverbialement : — *Il faut acheter son blé d'un paisan et son vin d'un borgeois ;* parce que le paysan vend toujours le meilleur de son blé et que le bourgeois a toujours une meilleure cave que le paysan.

Borgeois et *paisan* sont conformes à l'ancienne prononciation française.

*
* *

Pour que les couvées viennent à bien, la ménagère doit mettre les œufs sous la poule en nombre impair. — Pline est aussi de cet avis : — *Subjici impari numero debent* (1).

*
* *

Ce que l'on repousse du pied, on le ramasse de la main.

---

(1) *Hist. nat.*, livre X, ch. 75.

C'est-à-dire qu'une chose d'abord dédaignée peut devenir plus tard une ressource.

*
* *

Qui brûle un jou (joug),
Risque tout.

Les vieux jougs de bœufs, lorsqu'ils sont hors de service, ne se brûlent jamais. On les laisse pourrir dans la cour de la ferme. Si l'on s'avisait de les mettre au feu, les maîtres de la maison mourraient infailliblement dans l'année, après de longues et horribles souffrances consistant principalement en d'atroces anxiétés cérébrales.

Aux environs de Cluis (Indre), quand un malade, dans les derniers moments de l'agonie, tarde trop à mourir, on est persuadé que cela vient de ce que l'on a fait brûler, par mégarde, quelque morceau de vieux joug. Alors, nous a-t-on assuré, on a vu quelquefois les parents du malade apporter un joug neuf, et le placer sur la tête de l'agonisant ; convaincus qu'ils sont que ce sauvage expédient peut seul mettre un terme à son supplice.

*
* *

Il ne faut pas que l'éplette gagne l'ouvrier. —

C'est-à-dire : Il ne faut pas que l'ouvrier se serve d'un outil trop pesant, disproportionné à ses forces.

Tout instrument de travail s'appelle *éplette.* Un couteau, une scie, une pioche, etc., sont des *éplettes.* Ce mot vient du vieux verbe *espleiter* ou *esploiter,* synonyme de travailler : — « Ce qui explique pourquoi, dit Françis Wey, les hauts faits d'un guerrier et les griffonnages d'un huissier portent le même nom. » En roman, on dit *esplet* pour *éplette.*

*
* *

Le meilleur laboureux
C'est le bon Dieu.

Ce pieux dicton est une variante heureuse du proverbe renfermé dans la phrase suivante : — « En celle année (1427), fist aussi bel aoust (moisson) qu'il fist oncques d'âge d'homme vivant, quoique devant eust faict grand froidure et grand pluie ; mais *en peu d'heurs Dieu laboure,* comme il appert celle année, car les bleds furent bons et largement. » (*Journal d'un bourgeois de Paris, de 1409 à 1449.*)

*
* *

Quaqui qui étauge la s'ment,
Etauge le lian.

Voici la traduction littérale de ce dicton, que l'on prendrait volontiers pour de l'iroquois : — Celui qui épargne la semence épargne le lien ; ce qui veut dire que lorsque l'on sème son blé trop clair, on a moins de gerbes à *lier,* quand vient la moisson. — C'est la version berrichonne de ces paroles de l'Apôtre : — *Qui parce seminat, parce metet.*

Quaqui, pour quiconque ; du latin *quisque.* — *Etauger*, c'est-à-dire : ménager, épargner. — *S'ment,* pour semence (*semen*). — Le roman dit *liam* pour *lien.*

*
* *

Le paysan auquel ses facultés pécuniaires permettent, chaque année, de tuer un porc et de le saler, passe, dans nos villages, pour avoir atteint le dernier degré du confortable. Cette opinion a donné lieu au proverbe suivant : — *Là von qu'cé qu'on cret qu'y a du salé, souvente foué y a s'ment pas de kiou pour l'encrocher.* — Mot à mot : — Là où l'on croit qu'il y a du salé, souvent il n'y a seulement pas de clou pour l'accrocher ; ce qui

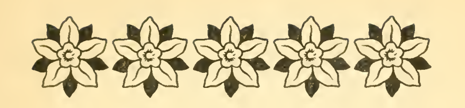
revient à : — Où l'on pense qu'il y a du superflu, souvent le nécessaire manque.

Le texte de ce proverbe, ainsi que celui du précédent, prouve surabondamment, selon nous, que le berrichon est un véritable patois.



APPENDICE

LYRE PAYSANNE



CHAPELET
DE VIEUX AIRS ET BRANLES
DE LA VALLÉE NOIRE (1).

Ces chansons et ces branles, dont certains ne manquent pas de caractère, valent surtout par les airs qui les accompagnent et qui, rythmés à la façon du pays, sont d'un effet charmant. Parmi bien d'autres on les chantait ou jouait sur la cornemuse, il y a soixante ans, dans les villages avoisinant La Châtre. Nous ignorons si, en 1900, on les y connaît encore.

A. Laisnel de la Salle.

---

(1) Vallée de cinquante lieues carrées, comprise dans le *Boischau*, partie boisée de l'Indre. George Sand l'a nommée *Vallée Noire*, en raison de « l'harmonie générale de verdure sombre tirant sur le bleu », qui la caractérise.

BRANLES (1) ET CHANSONS

I

BRANLE

Darrié (2) cheuz nous, y a-t-une montagne,
Moué, moun aimant (3), j' la montons ben souvent.
D'en sus, dit-on. suparbe est la campagne,
Je n'y vois que les yeux de mon galant.
En la montant, mon cœur est dans la peine,
En descendant, mon cœur il est content.
En la montant, mon cœur est dans la peine,
En descendant, mon cœur il est content.

---

(1) Airs de danse, c'est-à-dire de bourrées. — *Mener un branle,* c'est le chanter sans paroles, et alors le rythme de la bourrée à quatre est de rigueur.

(2) Derrière.

(3) *Aimant*, *aimi*, amant, ami.

II

BRANLE

On dit partout, que de notre village,
C'est toi Fanchon, qu'es la plus accomplie ;
Qu'en nul endret n'y a fille pus sage,
Autant piaisante (1) et surtout si jolie.
Voilà, Fanchon, pourquoué c'est toi que j'aime,
Tu peux me creir (2), je ne sais pas menti.
Quand t'es pas là, moun âme est dans la peine,
Drès que j' te voi, je seux en paradis.

III

BRANLE ET CHANSON

A Verneuil, en vérité,
Y a-t-une fill' qui veut s'y marier.
A porte la dentelle
Comme une demoiselle,
Et des p'tits souliers mignons,
Pour piaire (3) à ceux garçons.

---

(1) Aimable.
(2) Croire.
(3) Plaire.

Son cher aimant vint la charcher,
Pour la m'ner au bal et pour lå fair' danser :
« Ah ! veins donc ma tendresse,
Ma charmante maîtresse,
Veins ! j'allons nous amuser,
Rire, bouère et sauter. »

La mère en la voyant rev'ni,
Jure après sa fill' qui veint de s' diverti :
« Te voilà galopine,
Coureuse, libertine,
Le mouchoué (1) tout chiffonné,
Défaite et décoiffée. »

« O ! m'man fasez vite mon lit,
J'ai le mal de vent'e, en danger d'en mouri.
Ah ! c'est cette salade
Qui m'a rendu' malade,
Et pis c'est cette liqueur
Qui me fait mal au cœur. »

Son père alors prend son chemin,
Et s'en va vite charcher le médecin :
« Grand médecin de ville,
Venez donc voir ma fille.
Ah ! de suite et promptement,
Moué je m'en cours devant. »

(1) Fichu ou petit châle des campagnardes.

Le médecin, qu'est arrivé,
Au lit de la bell' s'en fut la visiter :
« Qu'a-vous (1), qu'a-vous, ma bonne ?...
Dit's n'en rin à parsonne,
C'est fille ou ben c'est garçon
Qui veinra (2), mon mignon. »

IV

BRANLE

Acoutez-vous les jolis sons de la musette,
Filles, garçons, s' rendont tertous sous le noyer.
Is vont bentoût taper du pied dessur l'herbette,
En se bigeant (3), deux foués ben fort pour coumencer.
Les vlà tous en danse,
Sautant en cadence,
Is sont deux à deux
En vrais amoureux. } *Bis*

(1) Qu'avez-vous.
(2) Viendra.
(3) S'embrassant.

V

CANTILÈNE

Vers cheuz nous, zeux mariont (1) tous,
Gnya (2) que moué qui garde l'âne ;
Vers cheux nous, zeux mariont tous,
Gnya que moué qui garde l' tout.
Quand mon tour veinra,
Gard'ra l'âne,
Gard'ra l'âne,
Quand mon tour veinra,
Gard'ra l'âne qui voudra.

VI

CHANSON

La belle me v'là de retour,
Je viens de Constantine,
Où je creyais fini mes jours,
Ne sois donc plus chagrine.
J'étais un vaillant troubadour
Dans la troupe de ligne.

(1) Se marient.

(2) Contraction de *il n'y a*.

Combcn donc à toi je pensais,
En entrant-z-en bataille,
Quand au mitan (1) du feu j'étais,
Des bombes et mitrailles.
Je voyais tumber nos Français
Au pied de ses murailles.

Quand la bataille fut gangnée,
Je dis : « Mon colounel-e,
Je voudrais revoir mes foyers,
Et ma charmante belle.
Mon désir est, vous le voyez,
De me rendre auprès d'elle. »

Mon colounel-e promptement,
M'a repounu (2) de suite :
« Teins ! voilà ton congé, moun enfant,
Pis qu'enfin tu nous quittes.
Ton temps est fini maintenant,
Va t'en voir ta petite. »... You !

(1) Milieu.
(2) Répondu.

VII

CHANSON

Allons, mignoune à l'umbe (1),
Voilà la chaleur qui tumbe;
La chaleur du rla rla,
Rla rla rla rla, rla rla rla rla,
La chaleur du rla rla,
Mignoune,
Qu'abim'ra ta biauté.

Courage, ami', courage,
J'aparçoi noutre village,
A ses premièr's maisons,
La la la la, la la la la,
A ses premièr's maisons.
La belle,
La bell' nous entrerons.

Madam' la cabaretière,
Allons, remplissez mon verre ;
Du vin et du jambon,
Tra la la la, la la la la,
Du vin et du jambon,
Pour l'amie,
Pour l'ami' Jeanneton.

(1) Ombre.

L'oisiau qu' est sur la branche,
Qui turlute (1) et qui s' tourmente,
N'a pas plus de fraîcheur,
Rla rla rla rla, rla rla rla rla,
N'a pas plus de fraîcheur,
Qu' j'ai d'amour,
Qu' j'ai d'amour dans le cœur.

VIII

BRANLE ET CHANSON

Au régiment voilà que l'on m'appelle,
Au régiment je seux forcé d'aller.
Je veins te dire adieu, charmante belle.
Te suppliant de ne pas m'oblier.
C'est fini les bons mouments
Que j' passions ensemble,
A ben nous aimer.
Si t'allais sunger pourtant,
Ma grand foué, j'en tremble,
A me remplacer.

(1) Chante ou siffle un air. Se dit de divers oiseaux.

Pendant sept ans, je vas sarvi la France,
J' seux qu'un paisan, mais j'aime mon pays.
Mais que du moins j'empourte l'assurance,
Que tu seras fidèle à toun émi.
Ne pleure pas car tu sais,
Qu'un sort coum' le nôtre,
C'est pas c' que j' voudrais.
En rev'nant si j' te treuvais
Dans l' logis d'un autre,
Ben sûr, j'en mourrais.

IX

MARCHE DES CORNEMUSEUX

Is sont trois cornemuseux,
Qui traversont la ville,
Ramenant les épouseux,
De l'église chez eux.

Les musettes qu'ont de blancs ribans,
En leur houneur entounent,
Tous leux vieux airs, leux plus jolis chants,
A la joi' des passants.

Les époux sont assortis,
Is sont de riche mine,
Ben pris dans leux biaux hébits,
Chacun les applaudit.

A vous toutes vendra paré (1) jour,
Car mes charmantes belles,
Au mariage conduit l'amour
Chaque fille à son tour.

Is sont trois cornemuseux,
Qui parcouront la ville,
Proumenant les épouseux
Et la noce anvec zeux (2).

X

CHANSONNETTE

C'est la p'tit' jardinière,
Teins (3) bon la de ri bon bon,
C'est la p'tit' jardinière,
Teins bon là de ri bon bon,

(1) Pareil.
(2) Avec eux.
(3) Tiens.

S'en alla planter ses choux ;
Teins voilà l' bon bout,
Teins voilà l' bon bout.

La rosé' qu'était grande,
Teins bon la de ri bon bon,
La rosé' qu'était grande,
Teins bon la de ri bon bon,
La mouillait jusqu'aux genoux ;
Teins voilà l' bon bout,
Teins voilà l' bon bout.

A (1) montit sur un âbe (2),
Teins bon la de ri bon bon,
A montit sur un âbe,
Teins bon la de ri bon bon,
Pour y voir pousser ses choux ;
Teins voilà l' bon bout,
Teins voilà l' bon bout.

Mais la branche all' se casse,
Teins bon la de ri bon bon,
Mais la branche all' se casse,
Teins bon la de ri bon bon,

(1) Apocope de alle, elle.
(2) Arbre.

A tombit dret sus (1) ses choux ;
Teins voilà l' bon bout,
Teins voilà l' bon bout.

XI

BRANLE

Ah ! veins avec moué, ma bargère,
Allons tous les deux nous proumener.
Ne fais coum' çà ta sévère,
C'est pas défendu de s'amuser.
Y a temps pour tout, ma mignoune,
Après la peine faut du plaisi,
Et les bons mouments que Dieu doune,
On fait terjous (2) ben de les saisi.

Ah ! veins avec moué, ma bargère,
Tra, la i la, la i la, la la la la.
Ne fais pas coum' çà ta sévère,
Tra, la i la, la i là, la la la la.
Y a temps pour tout, ma mignoune,
Tra, la i la, la i la, la i la ï,
Et les bons mouments que Dieu doune,
On fait terjous ben de les saisi.

(1) Elle tomba droit sur.

(2) Toujours.

XII

BRANLE

Oui ! dis-moué, ma bargère,
Veux-tu d' moué pour galant.
Si ma bourse est légère,
Mon cœur il est vaillant.

Je vais aller trouver ton père,
Tra, la i la, la i la, la leire,
Tra, la i la, la i la, la leire
Je lui demanderai ta main.
Il ne dira pas non j'espère,
Tra, la i la, la i la, la leire,
Tra, la i la, la i la, la leire
Et nous nous mari'rons demain.

XIII

BRANLE ET CHANT

Eh ! vivent la biauté,
Les parfaits émis, les jeux, la bombance.
En avant la gaité,
Les plaisants perpous, les chansons, la danse.

Tra la la la la,
La la la la, la la la leire,
Tra la la la la,
La la la la, la la la la.

Que les cornemuseux
Fassent résouner leux airs et leux branles,
Oblions nos travaux, laissons au logis
Misère et soucis.
Que les cornemuseux
Fassent résouner leux airs et leux branles,
Oblions nos travaux, laissons au logis
Misère et soucis.
Fasons-nous du bon sang, sautons mes émis,
Coume des cabris.

Eh ! vivent la biauté,
Les parfaits émis, les jeux, la bombance,
En avant la gaîté,
Les piaisants perpous, les chansons, la danse.
Tra la la la la,
La la la la, la la la leire,
Tra la la la la,
La la la la, la la la la.

XIV

BRANLE ET CHANT

Ma Justine, creis moué, c'est l'heure de la danse,
Fais rentrer tes barbis (1) et doune moué la main.
On ne te dira rin, soupèse moué leu panse,
A pourront sans danger jeûner jusqu'à demain.
C'est l' grand Doré qui jou' de la musette,
Le grand Doré, l'artisse du canton.
C'est que c'ti-là (2), n'est pas une mazette,
Il est counu d' la Châtr' à Argenton.

Quant à toué tu seras
La vrai' parle (3) de la fête,
Et chacun s'en veinra
Pour charcher à t'enjoler.
Mais moué je saurai ben
A tous ceux gas teni tête,
Et défendre mon bien
En te fasant respecter.
C'est l' grand Doré qui jou' de la musette,
Le grand Doré, l'artisse du canton.
C'est que c'ti-là, n'est pas une mazette,
Il est counu d' La Châtr' à Argenton.

(1) Brebis.

(2) Celui-là.

(3) Perle.

XV

BRANLE ET CHANT

A la gobleté,
La gobleté chez dort d'un œil-e (1),
A la gobleté, la gobleté
La de ri ré. } *Bis*

On cause on rit,
La de ri,
On chante on boueit (2),
La de ré,
Tout vous sourit
La de ri
Dedans ce
Cabaret
La de ré.
La de ri, lâ de ri, la de ra, la de ra,
La de ri, la de ri, la de ra, la de ra,
La de ri, la de ri, la de ré, la de ré,
La de ri, la de ri, la de ré.

(1) Cette expression s'emploie plaisamment dans le pays pour désigner un borgne, et le cabaretier chez lequel on dansait alors était borgne.

(2) Boit. — Ce dernier morceau doit être joué ou chanté avec une verve endiablée.

A la gobleté,
La gobleté chez dort d'un œil-e,
A la gobleté, la gobleté
La de ri ré.
} *Bis*

On saute on crie,
La de ri,
On s' grise on s' bat,
La de ra,
Ya pas d'endret
La de ré
Pareil à
Celui-là
La de ra.
La de ri, la de ri, la de ra, la de rá,
La de ri, la de ri, la de ra, la de ra.
La de ri, la de ri, la de ré, la de ré,
La de ri, la de ri, la de ré.



MUSIQUE

des

BRANLES ET CHANSONS

I

Andantino.

Darrié cheuz nous, y a-t-u-ne mon-
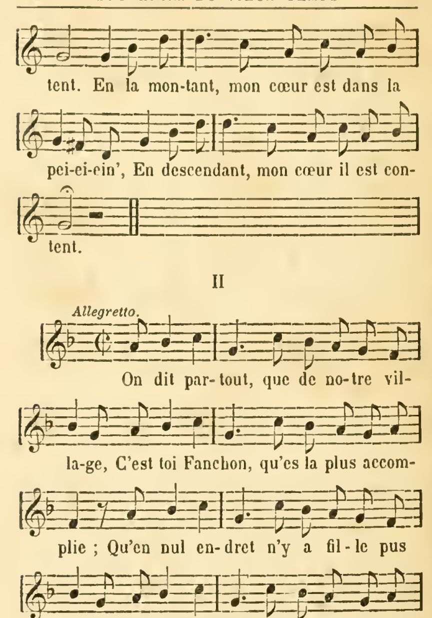
tagne, Moué, moun aimant, j'la montons ben sou-

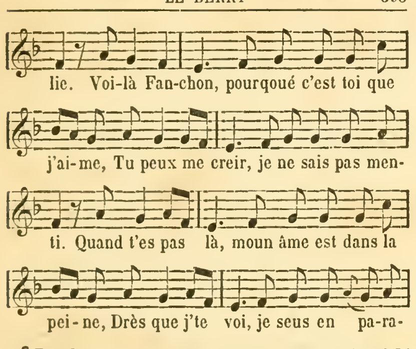
vent. D'en sus, dit-on, suparbe est la cam-

pagne, Je n'y vois que les yeux de mon ga-

lant. En la mon-tant, mon cœur est dans la

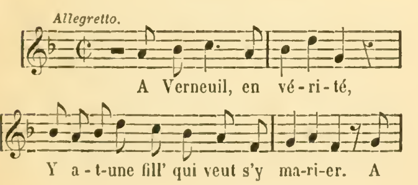
pei-ne, En descen-dant, mon cœur il est con-

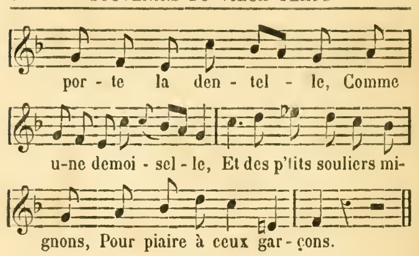

tent. En la mon-tant, mon cœur est dans la
pei-ei-ein', En descendant, mon cœur il est con-
tent.
II
Allegretto.
On dit par- tout, que de no-tre vil-
la-ge, C'est toi Fanchon, qu'es la plus accom-
plie ; Qu'en nul en- dret n'y a fil - le pus
sa- ge, Autant piaisante et surtout si jo-


lie. Voi-là Fan-chon, pourqoué c'est toi que
j'ai-me, Tu peux me creir, je ne sais pas men-
ti. Quand t'es pas là, moun âme est dans la
pei-ne, Drès que j'te voi, je seus en pa-ra-
dis.
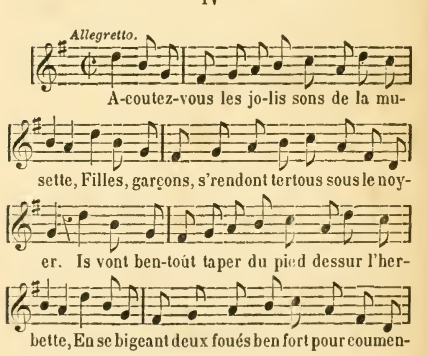


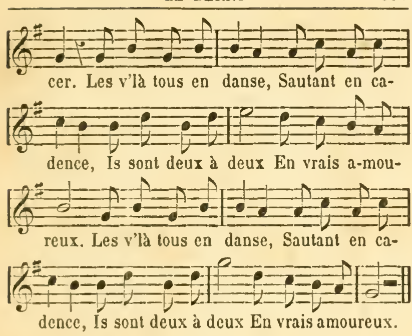
III


Allegretto.
A Verneuil, en vé-ri-té,
Y a-t-une fill' qui veut s'y ma-ri-er. A

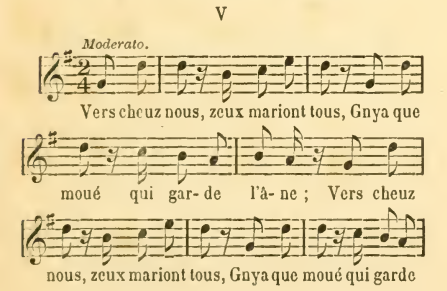

por - te la den - tel - le, Comme
u-ne demoi - sel - le, Et des p'tits souliers mi-
gnons, Pour plaire à ceux gar - çons.
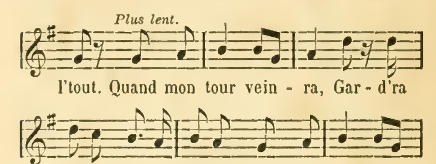
IV
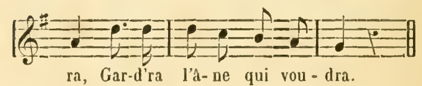

Allegretto.
A-coutez-vous les jo-lis sons de la mu-
sette, Filles, garçons, s'rendont tertous sous le noy-
er. Is vont ben-toút taper du pied dessur l'her-
bette, En se bigeant deux foués ben fort pour coumen-


cer. Les v'là tous en danse, Sautant en ca-
dence, Is sont deux à deux En vrais a-mou-
reux. Les v'là tous en danse, Sautant en ca-
dence, Is sont deux à deux En vrais amoureux.

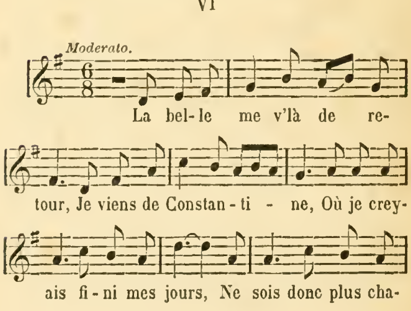
V
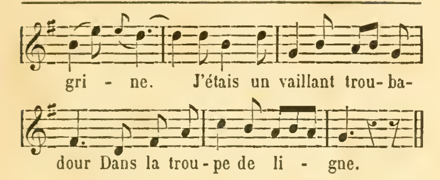

Moderato.
Vers cheuz nous, zeux mariont tous, Gnya que
moué qui gar- de l'â- ne ; Vers cheuz
nous, zeux mariont tous, Gnya que moué qui garde


Plus lent.
l'tout. Quand mon tour vein - ra, Gar - d'ra
l'â-ne, gard'ra l'â-ne, Quand mon tour vein-


ra, Gar-d'ra l'â- ne qui vou - dra.

VI


Moderato.
6
8
La bel- le me v'là de re-
tour, Je viens de Constan - ti - ne, Où je crey-
ais fi - ni mes jours, Ne sois donc plus cha-
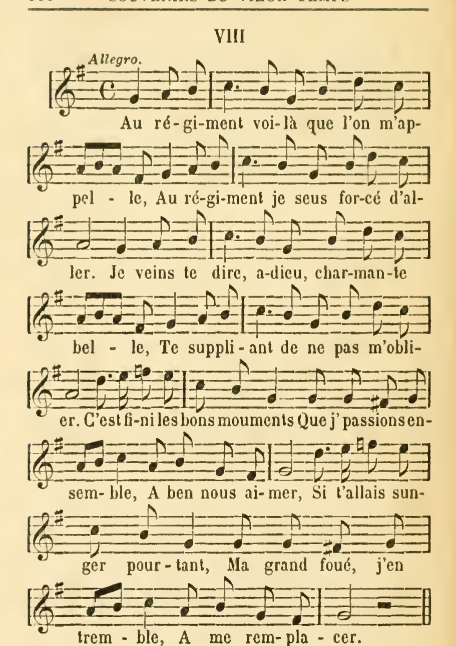


VII
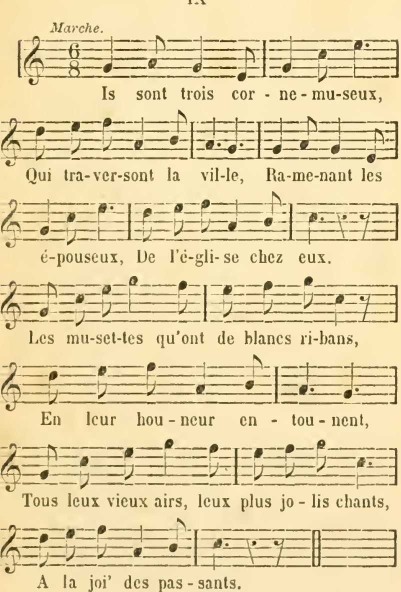
Andantino.

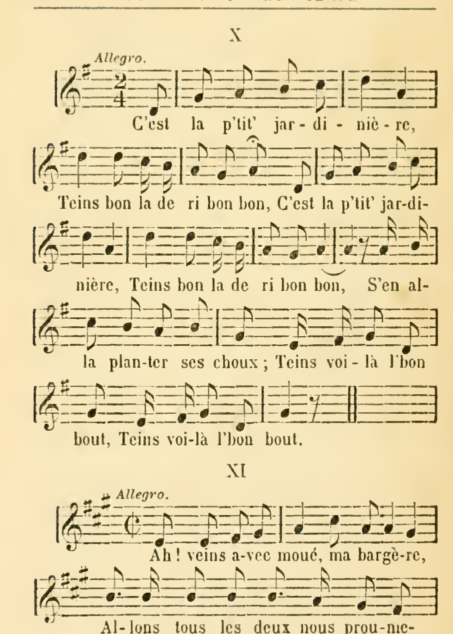
Al - lons, mignoune à l'um - be, Voi-là
la cha-leur qui tum - be ; La cha-leur
du rla rla, Rla rla rla rla, rla rla rla
rla, La cha-leur du rla rla, Mignou-
ne, Qu'a- bi- m'ra ta biau - té.
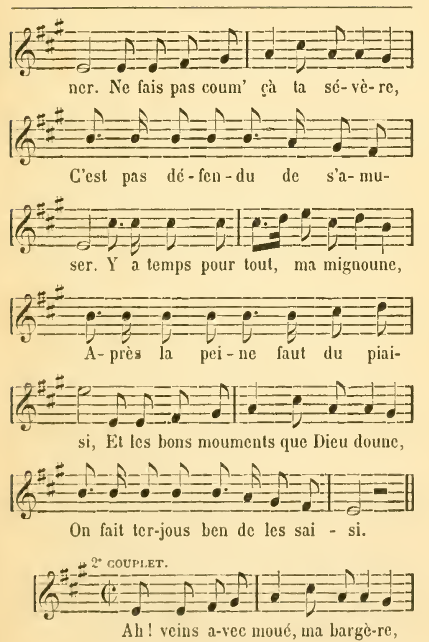
VIII
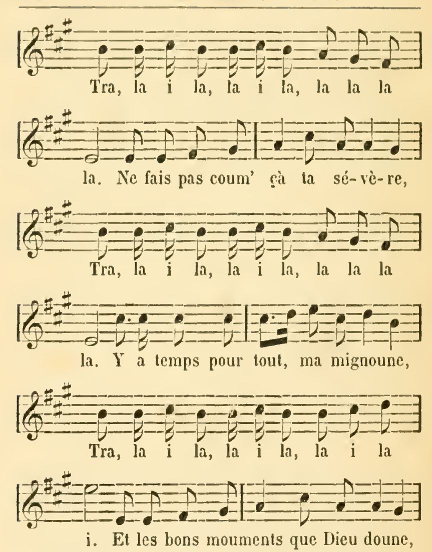

Allegro.
Au ré-gi-ment voi-là que l'on m'ap-
pel - le, Au ré-gi-ment je seus for-cé d'al-
ler. Je veins te dire, a-dieu, char-man-te
bel - le, Te suppli - ant de ne pas m'obli-
er. C'est fi-ni les bons mouments Que j' passions en-
sem- ble, A ben nous ai- mer, Si t'allais sun-
ger pour - tant, Ma grand foué, j'en
trem - ble, A me rem- pla - cer.

IX
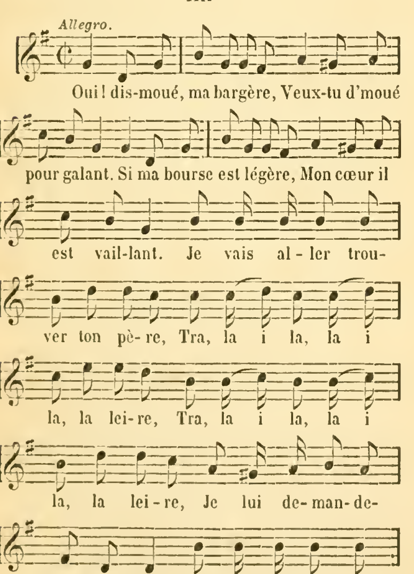

Marche.
Is sont trois cor - ne - mu-seux,
Qui tra-ver-sont la vil-le, Ra-me-nant les
é-pouseux, De l'é-gli-se chez eux.
Les mu-set-tes qu'ont de blancs ri-bans,
En leur hou - neur en - tou - nent,
Tous leux vieux airs, leux plus jo - lis chants,
A la joi' des pas - sants.
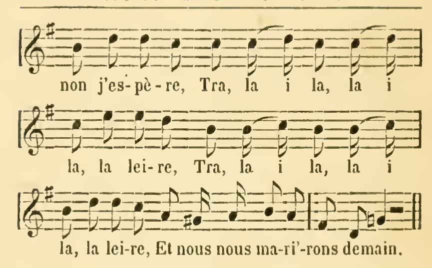

X
Allegro.
C'est la p'tit' jar-di-niè-re,
Teins bon la de ri bon bon, C'est la p'tit' jar-di-
nière, Teins bon la de ri bon bon, S'en al-
la plan-ter ses choux; Teins voi-là l'bon
bout, Teins voi-là l'bon bout.
XI
Allegro.
Ah! veins a-vec moué, ma bargè-re,
Al-lons tous les deux nous prou-me-


ner. Ne fais pas coum' çà ta sé-vè-re,
C'est pas dé-fen-du de s'a-mu-
ser. Y a temps pour tout, ma mignoune,
A-près la pei-ne faut du piai-
si, Et les bons moumcnts que Dieu doune,
On fait ter-jous ben de les sai - si.
2e COUPLET.
Ah ! veins a-vec moué, ma bargè-re,
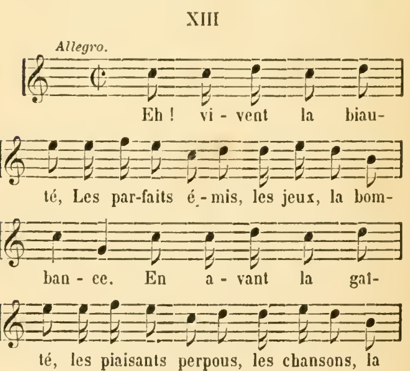

Tra, la i la, la i la, la la la
la. Ne fais pas coum' çà ta sé-vè-re,
Tra, la i la, la i la, la la la
la. Y a temps pour tout, ma mignoune,
Tra, la i la, la i la, la i la
i. Et les bons mouments que Dieu doune,
On fait ter-jous ben de les sai - si.
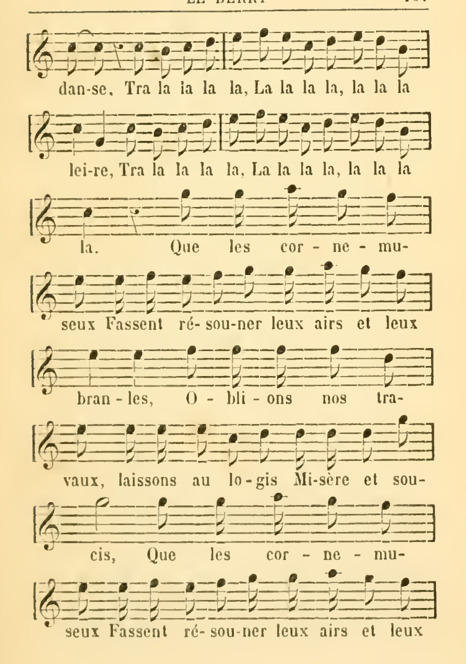
XII
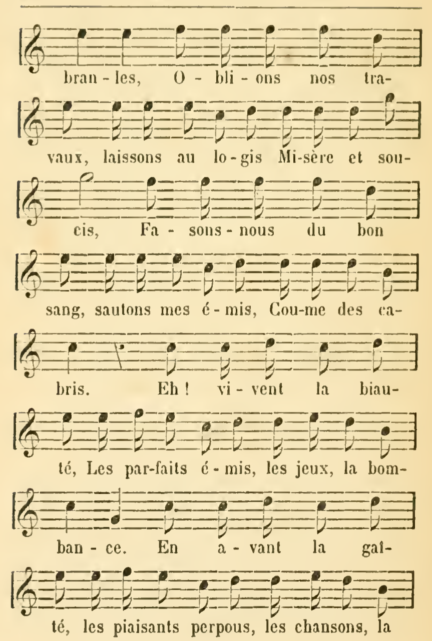

Allegro.
Oui ! dis-moué, ma bargère, Veux-tu d'moué
pour galant. Si ma bourse est légère, Mon cœur il
est vail-lant. Je vais al - ler trou-
ver ton pè- re, Tra, la i la, la i
la, la lei- re, Tra, la i la, la i
la, la lei - re, Je lui de- man- de-
rai ta main. Il ne di - ra pas

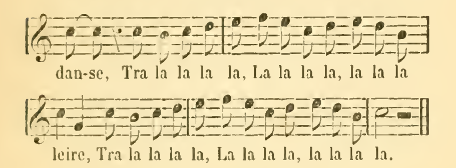

non j'es-pè-re, Tra, la i la, la i
la, la lei-re, Tra, la i la, la i
la, la lei-re, Et nous nous ma-ri'-rons demain.

XIII

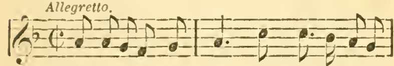

Allegro.
Eh ! vi-vent la biau-
té, Les par-faits é-mis, les jeux, la bom-
ban-ce. En a-vant la gaî-
té, les plaisants perpous, les chansons, la


dan-se. Tra la la la la, La la la la, la la la
lei-re, Tra la la la la, La la la la, la la la
la. Que les cor - ne - mu-
seux Fassent ré- sou-ner leux airs et leux
bran - les, O - bli - ons nos tra-
vaux, laissons au lo-gis Mi-sère et sou-
cis, Que les cor - ne - mu-
seux Fassent ré- sou-ner leux airs et leux

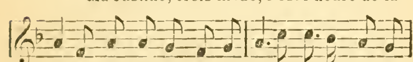

bran - les, O - bli - ons nos tra-
vaux, laissons au lo - gis Mi-sère et sou-
cis, Fa - sons - nous du bon
sang, sautons mes é - mis, Cou-me des ca-
bris. Eh ! vi - vent la biau-
té, Les par-faits é - mis, les jeux, la bom-
ban - ce. En a - vant la gai-
té, les piaisants perpous, les chansons, la



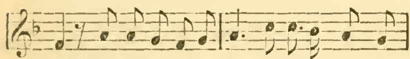
XIV



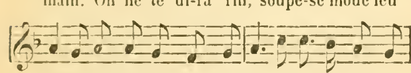
Ma Justine, creis moué, c'est l'heure de la



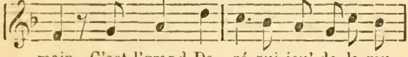
danse, Fais rentrer tes bar- bis et doune moué la
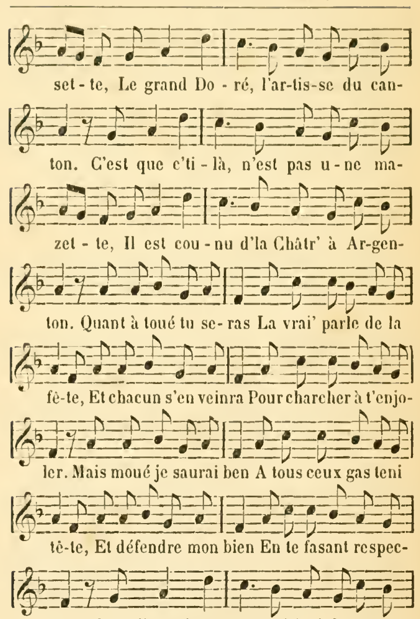


main. On ne te di-ra rin, soupè-se moué leu

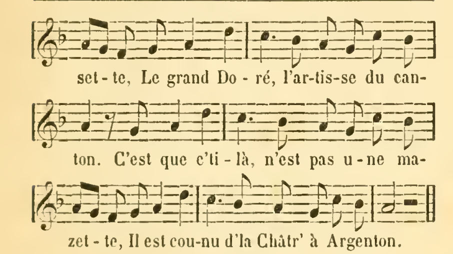


panse, A pourront sans danger jeûner jusqu'à de-
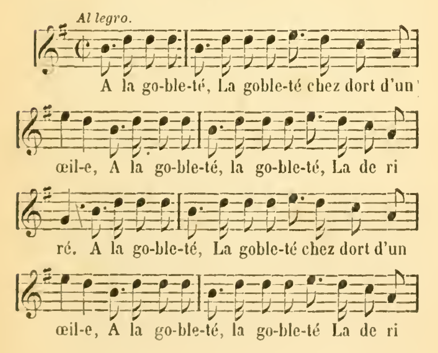


main. C'est l'grand Do - ré qui jou' de la mu-


set - te, Le grand Do - ré, l'ar-tis-se du can-
ton. C'est que c'ti - là, n'est pas u - ne ma-
zet - te, Il est cou - nu d'la Châtr' à Ar-gen-
ton. Quant à toué tu se- ras La vrai' parle de la
fê-te, Et chacun s'en veinra Pour charcher à t'enjo-
ler. Mais moué je saurai ben A tous ceux gas teni
tê-te, Et défendre mon bien En te fasant respec-
ter. C'est l'grand Do - ré qui jou' de la mu-


set - te, Le grand Do - ré, l'ar-tis-se du can-
ton. C'est que c'ti - là, n'est pas u - ne ma-
zet - te, Il est cou-nu d'la Châtr' à Argenton.

XV


Al legro.
A la go-ble-té, La goble-té chez dort d'un
œil-e, A la go-ble-té, la go-ble-té, La de ri
ré. A la go-ble-té, La goble-té chez dort d'un
œil-e, A la go-ble-té, la go-ble-té La de ri
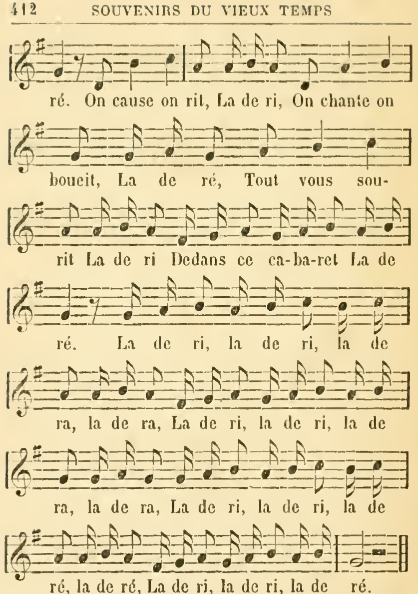

ré. On cause on rit, La de ri, On chante on
boucit, La de ré, Tout vous sou-
rit La de ri Dedans ce ca-ba-ret La de
ré. La de ri, la de ri, la de
ra, la de ra, La de ri, la de ri, la de
ra, la de ra, La de ri, la de ri, la de
ré, la de ré, La de ri, la de ri, la de ré.



TABLE DES CHAPITRES

Préface de George Sand. 1

PREMIÈRE PARTIE

MŒURS ET COUTUMES

I.... Naissance 13
II ... Mariage. 37
III... Funérailles. 95
IV... Les âmes en peine 119

V... Civilité villageoise 131
VI... Les Bergères. — Le Vendredi blanc. — Le Loup. 161
VII.. Les Moissonneurs. — Le Roi. — La J'ment. — Les Servantes de Prêtres. — Le Veau. — Le Crapaud. La Gerbaude 175
VIII. Les Brioleux 185
IX.. Les Vignerons. — La Huée. — Le Roi au grand nez. 193
X... Anciens jeux : L'Engrange. — La Galine. — L'Enfile-Aiguille. — Le Petit bonhomme vit encore. — Paré ou caffé. — La Caye. — La Pête-en-gueule. — Le Furon. — Je vous prends sans vert . . . 201

DEUXIÈME PARTIE

LANGAGE. — LOCUTIONS LOCALES. — DICTONS. — PROVERBES.

I.... Du patois berrichon 221
II... Locutions locales, Dictons et Proverbes 227
III... Suite des Locutions locales, Dictons et Proverbes 305

IV... Proverbes et Dictons météorologiques 331
V... Proverbes et Dictons domestiques . . 353

APPENDICE

LYRE PAYSANNE

Chapelet de vieux airs et branles de la Vallée Noire 373
Musique des Branles et Chansons. . . . 393



Imp. Lemercier et Alliot, Niort

AnF
L7777

99770

Les littératures populaires de toutes les nations.
Vol.44. - Laisnel de la Salle, Germain - Le Berry,
moeurs et coutumes.

University of Toronto Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

